

Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15068 – 7 F

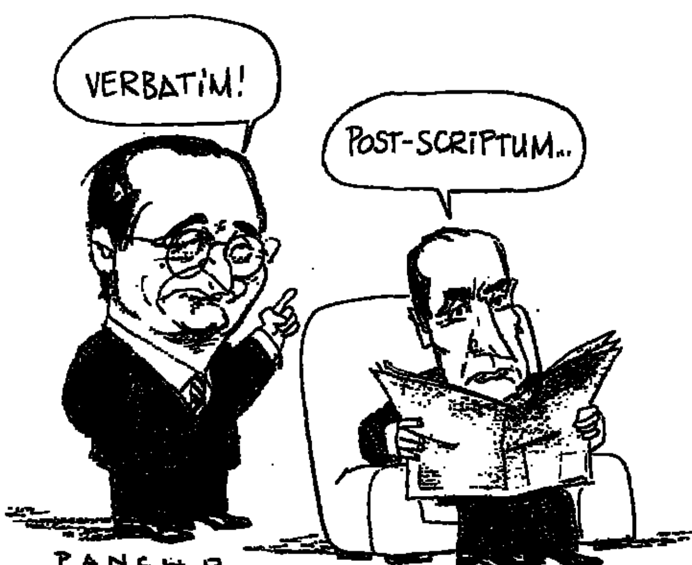
– DIMANCHE 27 – LUNDI 28 JUIN 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Une démission consécutive à une série de révélations

L'échec de Jacques Attali à la BERD ternit l'image de la France

Après la démission de Jacques Attali, la présidence de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) devrait rester européenne, bien que les Etats-Unis en soient le premier actionnaire. Le président démissionnaire a expliqué son retrait par la nécessité de restaurer l'image de cette institution vouée au redressement de l'Europe de l'Est et gravement mise en cause après les révélations de la presse britannique sur la gestion de M. Attali.



Lire les articles de LAURENT ZECCHINI, de FRANÇOISE LAZARE et de THOMAS FERENCZI pages 12 et 13

Le prestige contre l'efficacité

« IL avait une vision, mais il était un tantinet arrogant. » Tel est le jugement que porte le « Financial Times » sur Jacques Attali, contraint la veille, par ce même journal, à la démission de la Banque européenne de reconstruction et de développement de l'Europe de l'Est. Après l'affaire du hall d'entrée *en marbre de Carrare du* siège londonien de la BERD, puis cette sordide histoire de note de frais, la sortie de l'ancien conseiller spécial de François Mitterrand est peu glorieuse.

Même *si*, dès l'origine, les Etats-Unis et leur « dominion » britannique ont cherché à contrôler ce nouvel instrument de *l'aide à l'Est, il serait trop com*mode de ne voir dans cette défaite, comme Roland Dumas, que les effets d'un complot de l'« establishment » anglo-saxon ! D'autres personnalités françaises dirigeant des institutions au moins autant sinon plus, prestigieuses, tels Michel Camdessus au Fonds monétaire international, Jean-Claude Paye à l'OCDE, et, dans un autre *registre*, Jacques Delors à la tête de la Commission de Bruxelles bénéficient d'estime et forcent le respect tant à *Londres qu'à* Washington.

OR, Jacques Attali a été, hélas pour son pays, le principal artisan de sa chute : personnage baroque, il n'avait pas *mesuré* combien son comportement et son style pouvaient choquer le monde discret et un peu gris de la haute finance internationale. Cette banque, c'est bien lui *qui* en avait eu l'idée : mais n'est-ce pas là un travers de la diplomatie française que de vouloir souvent briguer les postes les plus prestigieux ?

D'autres *pays* d'importance comparable préfèrent attirer chez eux les sièges des institutions plutôt que d'en confier la direction à l'un des leurs. Ou de s'assurer des fonctions moins exposées mais de plus grande influence. Bonn, par exemple, se préoccupe moins du nom du futur directeur d'une banque centrale européenne que du siège de celle-ci *qui ne saurait être autre*, bien entendu, que Francfort ! Les Britanniques avaient sans doute fait le bon choix en acceptant M. Attali à la tête de la BERD, à condition *que* celle-ci s'installe à Londres. Les institutions et leurs sièges restent, mais leurs présidents passent.

QUANT au poids de la France aux *Nations unies*, il se traduit souvent par l'insistance mise sur la francophonie, démarche louable en soi – mais qui a le don d'irriter certains pays, même amis. Le résultat n'est parfois pas à la hauteur des attentes. Ainsi M. Boutros-Ghali est-il devenu secrétaire général de l'ONU avec le soutien appuyé de Paris, mais il faut bien constater *que la réforme* du secrétariat qu'il a mise en œuvre s'est effectuée au détriment de l'influence française. Et dans une autre réforme inéluctable – celle de la composition du Conseil de sécurité – au lieu de se cantonner *dans* la défense d'un statu quo *ne* correspondant plus aux nouvelles réalités politiques internationales, la France ferait *sans doute mieux de faire passer* l'efficacité avant le prestige.

Les suites judiciaires du match Valenciennes-OM

L'enquête sur la corruption ébranle le monde du football

L'affaire du match de football Valenciennes-Marseille prend de l'ampleur après les aveux du joueur valenciennois Christophe Robert, qui a reconnu avoir touché 250 000 francs pour ne pas faire de zèle contre l'OM. Le Marseillais Jean-Jacques Eydelie, soupçonné d'avoir servi d'intermédiaire, a été placé en garde à vue, vendredi 25 juin, à Valenciennes. Le procureur de la République a indiqué que l'instruction pourrait « s'orienter vers Marseille ».

Ballons piégés

par Philippe Broussard

Après l'euphorie, le doute. Après l'ironie, l'incrédulité. En un mois de temps, l'Olympique de Marseille et ses supporters seront donc passés d'un extrême à l'autre, de la joie d'un premier triomphe français en *coupe d'Europe* à une affaire de joueurs présumés corrompus. Les deux événements ne sont bien sûr pas liés, mais le second ternit inévitablement le premier.

Le 26 mai, après la victoire de l'OM à Munich devant le Milan AC, la ville avait défilé sur la Canebière, oubliant volontiers les soupçons qui pesaient déjà sur un match de championnat disputé cinq jours plus tôt à Valenciennes. De Jacques Glassmann, le joueur nordiste qui mettait en cause un dirigeant (Jean-Pierre Bernès) et un joueur (Jean-Jacques Eydelie) marseillais, on disait alors qu'il « divaguait ». Avait-il été *« approché »* au téléphone, comme il le prétendait ? *« S'il entend des voix, il ferait bien d'aller à Lourdes »*, répliquaient les supporters, convaincus que ces accusations relevaient de la jalousie anti-OM.

Et puis, un mois plus tard, le 24 juin, lorsqu'un autre joueur valenciennois, Christophe Robert, a admis avoir touché une somme de *250 000 F afin de ne pas « forcer son talent »*, Marseille, stupéfaite, s'est interrogée : après les caisses noires, les dépôts de bilan et les polémiques en tout genre, le football français *serait-il sur* le point de connaître le plus gros scandale de son histoire ? Le risque existe.

Lire la suite page 9

Représailles russes contre l'Estonie

Après l'adoption par le Parlement de Tallinn de la loi sur le statut des étrangers que Moscou juge discriminatoire à l'égard de la communauté russophone d'Estonie, *la Russie a décidé*, *vendredi* 25 juin, de cesser ses livraisons de gaz à la République balte. Cette mesure risque de poser des problèmes économiques graves à ce petit pays. page 3

Progression de l'opposition au Maroc

Selon des résultats partiels, samedi 26 juin, la participation aux élections législatives marocaines de vendredi *s'avérait assez faible*. La majorité sortante maintiendrait l'essentiel de ses positions, en zones rurales, mais les deux principaux partis d'opposition, enregistreraient une sensible progression dans les grandes villes. page 4

Obstruction socialiste à l'Assemblée

Les députés socialistes ont multiplié les manœuvres d'obstruction lors de l'examen de la proposition de loi sur l'enseignement supérieur, finalement adoptée tard dans la nuit de vendredi à samedi, afin de retarder la discussion du texte visant à aménager la loi Falloux sur les subventions publiques à l'enseignement privé. page 6

Pérou : le « Sentier » déclinant

L'organisation maoïste andine ne se remet pas de l'arrestation, peu glorieuse, de son chef, Abimaël Guzman

LIMA

de notre envoyé spécial

Ces quelques intellectuels rassemblés pour une soirée amicale chez une flamboyante journaliste de la télévision péruvienne ont en commun d'avoir été jadis « bluffés » par le Sentier lumineux. Ils n'en partageaient pas l'idéologie, exotique cocktail de *maoïsme* et d'apport personnel de son fondateur, Abimaël Guzman, mais ils avaient été à la fois séduits et intrigués.

La journaliste vedette se lance dans des anecdotes sur la sexualité de Guzman. *Celle-ci aurait été considérable* et charitablement satisfaite par les jeunes militantes, qui accomplissaient ainsi leur « devoir révolutionnaire ». Derrière ces propos de salon légers pointe comme une gêne rétrospective. On se défend par le rire de la fascination mêlée de terreur qu'on a éprouvée autrefois. Un enseignant étranger d'un des collèges les plus chics de la capitale, ami de la journaliste et qui vit depuis longtemps dans le pays, évoque lui aussi ces années au cours desquelles le Sentier semblait hypnotiser certains enfants de la bonne société. Ils étaient ses élèves, souvent brillants. Plusieurs de ces jeunes gens sont passés à la lutte armée. On cite des noms. La plupart ont été tués. Un ange passe...

DOMINIQUE DHOMBRES

Lire la suite page 5

La guerre des Vasarely

Le maître de l'op-art et ses héritiers accusent les dirigeants de la Fondation d'avoir profité de leur générosité

par Roland-Pierre Paringaux

D'un côté, un grand artiste, contraint au soir de sa vie de s'en prendre à ce qu'il a de plus cher : la Fondation qui porte son nom et qui abrite son œuvre. Agé de quatre-vingt-sept ans, Victor Vasarely, soutenu par sa famille, accuse ceux à qui il avait confié les destinées de cette institution d'avoir renié leurs engagements et couvert des opérations frauduleuses.

Face au peintre, un juriste éminent qui a présidé la Fondation pendant douze ans, mais que la justice a récemment déchu de cette fonction (*le Monde* des 15 mai et 18 juin) : âgé de cinquante-six ans, Charles Debbasch, soutenu par l'université Aix-Marseille-III, dénonce une volonté de mainmise des héritiers sur l'œuvre du maître. Entre les deux camps, les ministères de tutelle, ceux de l'intérieur et de la culture, *ainsi que la justice*, aujourd'hui saisie de ce dossier encombrant et quelque peu politisé. En toile de fond, le monde ténébreux du commerce de l'art, des réseaux d'influence et des jeux de pouvoir.

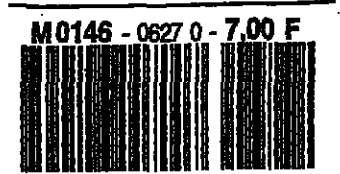
Tout commence en 1970. A l'époque, Victor Vasarely, maître de l'art optique (op-art), est à l'apogée du succès. La fortune altère peu les habitudes de cet *homme aux goûts simples*, *venu de Hongrie* dans les années 30.

Lire la suite page 8

Alain Juppé invité du « grand jury RTL-le Monde »

Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et secrétaire général du RPR, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* » dimanche 27 juin, de 18 h 30 à 19 h 30.

L'ancien adjoint au maire de Paris, ancien député RPR de Montmartre, répondra aux questions d'André Passeron et de Michel Tatu du *Monde* et de Richard Arzt et d'Isabelle Dath de RTL, le débat étant dirigé par Henri Marque.



M 0146 - 0627 0 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 250 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 180 PTE; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

RESSOURCES HUMAINES

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL le Monde
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde
PUBLICITE
S.A.

Président directeur général :
Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction :
Jacques Guiu, Philippe Dupuis
Isabelle Tsaïdi
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale
de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*
ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90
(de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois ...	536 F	572 F	790 F
6 mois ...	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne tarif sur demande.
pour vous abonner renvoyez ce bulletin
accompagné de votre règlement
à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL 36-15 LEMONDE
code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine - France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTPASTER : Send address changes to IMS of NY - Box 1518, Champlain N.Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach, VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN
D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom :
Prénom :
Adresse :

Code postal :
Localité :
Pays :

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie
PP Paris RP 301 MON 01

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a quarante ans

La libération des enfants Finaly

par Henri Tincq

CE vendredi 25 juin 1953, vers 16 heures, une voiture venue de Saint-Sebastien traverse en trombe la frontière espagnole. Six motards et une meute de journalistes la prennent en escorte en direction de Bordeaux. A son bord, un curieux équipage : un bénédictin, père abbé de Notre-Dame de Belloc à Urt (Pyrénées-Atlantiques), deux garçons de douze et onze ans, et une femme, Germaine Ribière, qui, quelques heures plus tôt, avait mis sous le nez du consul de Saint-Sébastien, furieux, le sauf-conduit permettant leur départ. Un mois plus tard, un avion, transportant les deux enfants juifs, décollait d'Orly pour Tel-Aviv.

De cette chevauchée à travers les Pyrénées, Robert et Gérald Finaly, aujourd'hui citoyens israéliens – le premier est médecin-chef adjoint dans un hôpital de Beer-Sheva dans le Neguev, le deuxième cadre supérieur à la compagnie du téléphone de Haïfa – gardent le souvenir d'une aventure plutôt excitante. Mais les rares personnalités juives ou catholiques qui, comme Germaine Ribière, se battaient depuis six mois contre les fanatiques de chaque camp pour obtenir la libération des deux garçons, poussent un énorme soupir de soulagement.

Le franchissement, ce 25 juin 1953, d'une frontière espagnole alors bouclée par Georges Bidault, ministre des affaires étrangères, est l'épilogue d'une affaire qui, après-guerre, a divisé la France, passée près d'une nouvelle affaire Dreyfus. Dans le cas Finaly, le rocambolesque le dispute au tragique. L'« enlèvement rituel » d'enfants enflamme l'imagination populaire. Et surtout, malgré les plaies encore brûlantes de la guerre, les réflexes de méfiance et d'ignorance opposant juifs et chrétiens ne désarment pas.


Robert (à gauche) et Gérald (à droite) Finaly retrouvent leur tante, Mme Rossner, quelques jours après leur libération. AFP

Circoncis à la naissance

Des centaines d'enfants juifs ont sans doute été sauvés, pendant la guerre et l'Occupation, par de bons chrétiens qui, comme Antoinette Brun, la tutrice des petits Finaly, les avaient fait baptiser en croyant les sauver. Mais la bonne conscience devient inconscience quand elle s'acharne ainsi, contre toute justice et raison, à défendre la « vérité » d'une Eglise contre les droits d'une famille et la liberté de deux enfants.

Le souvenir pèse encore, au siècle précédent, de l'affaire Mortara. C'était en 1858. Les gendarmes pontificaux de Bologne avaient kidnappé des enfants baptisés par une servante, à l'insu de leurs parents. Cet enlèvement avait soulevé une émotion considérable. Les souverains européens, Napoléon III, François-Joseph, avaient protesté auprès du pape. Rien n'y avait fait. Pie IX, le pape du *Syllabus*, leur avait opposé un refus obstiné. Tout enfant, une fois baptisé, voit son sort lié à celui de l'Eglise, dans laquelle, de force ou de gré, il est entré. Dans l'affaire Finaly, on assiste au même choc entre deux légitimités et entre deux ordres : celui de la société civile et celui de la « société parfaite » qu'est l'Eglise. Cette affaire n'a que quarante ans, mais elle semble remonter à la nuit des temps.

Elle commence en réalité dans la nuit du 14 au 15 février 1944 à La Tronche, près de Grenoble, dans l'Isère. Une voiture noire de la Gestapo s'arrête au domicile de Fritz Finaly, médecin de trente-six ans, et de son épouse Anni, vingt-sept ans. Tous deux ont fui, en 1939, l'Anschluss et l'Autriche, pour un pays supposé de tolérance et de liberté. Sur les deux plans, ils ont été trompés. Deux mois après leur arrestation, le couple Finaly est déporté en Allemagne et, de là, acheminé à Auschwitz, d'où ils ne reviendront jamais.

Leurs deux garçons, Robert et Gérald, naissent en France occupée : le premier, le 14 avril 1941, le deuxième, le 3 juillet 1942. Inconscience ? Leurs parents les font aussitôt circoncire. Ils leur donnent même des prénoms hébraïques : Ruben et Guedalya. Quelles meilleures preuves de leur attachement au judaïsme et de leur volonté de faire de leurs garçons de bons petits juifs ! Pressentant le pire, pourtant, Fritz et Anni Finaly cachent leurs enfants à la crèche Saint-Vincent-de-Paul, de Meylan.

Au lendemain de leur arrestation, les deux enfants sont confiés, à Grenoble, à la communauté des sœurs de Notre-Dame-de-Sion, puis à Antoinette Brun, directrice d'une crèche municipale, du nom de Saint-Bruno. Maîtresse femme, catholique de caractère et de conviction, Mlle Brun s'acquitte, avec un dévouement exemplaire, des tâches de garde et d'éducation des deux bambins juifs.

La sainte mademoiselle Brun

A la fin de la guerre, les deux sœurs survivantes du docteur Finaly s'inquiètent du sort de leurs neveux. L'une d'elles, Margareth Fischel-Finaly, habite la Nouvelle-Zélande. Dès 1945, elle prend contact avec le maire de La Tronche et écrit à Mlle Brun pour lui exprimer sa gratitude et son souhait de récupérer les enfants, conformément au « vœu le plus cher » exprimé, assure-t-elle, par leurs parents naturels. Mais la directrice de la crèche municipale de Grenoble fait la sourde oreille. Ou, comprenant trop bien la nouvelle situation, profite de l'ordonnance du 20 avril 1945 pour faire valoir ses droits à une tutelle provisoire. Elle cache au juge de paix l'existence d'oncles et de tantes, fait de ses petits protégés des pupilles de la nation. Elle écrit même, en 1945, à l'une des tantes : « Vos neveux sont juifs, c'est-à-dire qu'ils sont restés dans leur religion. »

C'est le début d'une guerre de tranchées qui va durer huit ans. Antoinette Brun estime avoir acquis des droits sur les enfants et refuse de les rendre, même quand, en 1948, la plus jeune tante des petits Finaly, Hedwige Rossner, qui vit en Israël, reprend l'affaire en main et donne par procuration à Moïse Keller, ingénieur à Grenoble, le droit d'en appeler à la justice. Une plainte est déposée au parquet de Grenoble. Une instruction commence. Alors, en 1948, face à ce qu'elle croit être une conspiration, la tutrice lâche, tout à trac, la vérité : elle a fait baptiser les deux enfants juifs. En face, c'est la consternation.

Dès lors, la sainte femme va se révéler une redoutable procédurière. Elle fait annuler, en prétextant de faux conseils de famille, toutes les délibérations ordonnant la restitution des garçons Finaly. Ce jeu de cache-cache avec la justice va durer jusqu'au 11 juin 1952, date à laquelle la cour d'appel de Grenoble ordonne de rendre à Mme Rossner ses deux petits-neveux. Mlle Brun n'en fait évidemment rien. Les enfants vont disparaître, ballottés de presbytères en couvents. Entre deux dévotions, elle se pourvoit même en cassation.

La famille s'impatiente et porte à nouveau plainte pour non-présentation d'enfant. Grâce à Me Garçon, l'un des ténors du barreau, la justice lui donne encore raison le 8 janvier 1953. Mais, pour Antoinette Brun, que pèse la justice des hommes face à celle de Dieu, qui interdit de confier des enfants baptisés à des personnes qui ne les élèveront pas dans la foi catholique ? Comme l'explique *la Croix* du 10 février 1953, *« l'Eglise a, par le baptême valide, engendré spirituellement un chrétien. Cette maternité spirituelle engendre des devoirs. L'Eglise est une société parfaite qui a autorité sur les hommes devenus ses membres par le baptême. »*

Comment ne pas replonger dans la mentalité catholique de l'époque ? Elle est façonnée, dans le cas de Mlle Brun, des prêtres et religieuses qui l'ont aidée, moins par l'antisémitisme que par des années de catéchisme où l'on enseigne que l'Eglise, « société parfaite », est de volonté divine et « l'Epouse » du Christ, qu'on lui doit toute obéissance et qu'en dehors d'elle il n'y a point de salut possible. On mesure mieux, par cette affaire, la révolution qu'a entraînée, dix ans plus tard, une disposition du concile Vatican II (1962-1965), bien plus sérieuse que l'abandon de la soutane ou du latin : la reconnaissance de la liberté de conscience et de religion.

« On nous a menti pendant cinq ans », dira à *France-Soir*, le 25 juillet 1978, l'aîné des deux garçons. On leur racontait que les juifs voulaient les placer dans une institution, en Israël, *« pour nous faire casser des pierres sur les routes »*. On a caché, ajoute-t-il, que *« c'est notre famille qui nous recherchait »*. A l'indiscutable supériorité de l'Eglise catholique, s'ajoutent, en effet, l'irrespect et l'ignorance de la religion juive. C'est une époque où courent encore les vieux poncifs sur la *« mauvaise religion »* ou *« le peuple maudit qui a fait crucifier Jésus-Christ »*. Depuis, le concile aussi a gommé cet *« enseignement du mépris »* que dénonçait Jules Isaac.

Un cache-cache de six mois

Hiver 1953. Les enfants restent introuvables. Mlle Brun s'est acquis des complicités à la communauté de Grenoble des sœurs de Notre-Dame-de-Sion, en la personne de la supérieure, Mère Antonine. Celle-ci prend conseil auprès de Mgr Caillaux, évêque ultra-pétainiste de Grenoble. Mère Antonine dirige les enfants vers le collège Saint-Louis-de-Gonzague à Bayonne. Le 1er février, le parquet les y découvre, sous de faux noms, et confie aussitôt leur garde au directeur. Mais deux jours après, alors que Moïse Keller, gardien des intérêts de la famille Finaly, prend la route de Bayonne, les enfants disparaissent à nouveau. Une autre filière est entrée en jeu, celle de prêtres basques qui ont mis les enfants à l'abri... en Espagne franquiste. La nouvelle fait sensation. La supérieure de Notre-Dame-de-Sion à Grenoble est mise sous les verrous.

L'opinion s'enflamme. La droite cléricale et la gauche laïque répètent leurs grands classiques. Des comités Finaly naissent un peu partout. Moïse Keller en appelle à Pie XII. La presse s'embrase. Dans le camp de Mlle Brun, *la Croix*, *l'Aurore*, les journaux de droite et d'extrême droite. Dans l'autre, *le Monde*, *Combat*. Au milieu, François Mauriac estime que les enfants feront plus tard le choix de leur religion : *« Ce sont des agneaux perdus entre deux bergeries*, écrit l'éditorialiste du *Figaro*. *Ecartez-vous un peu, laissez-les humer le vent, l'oreille dressée. Ils iront d'eux-même là où ils doivent aller. »*.

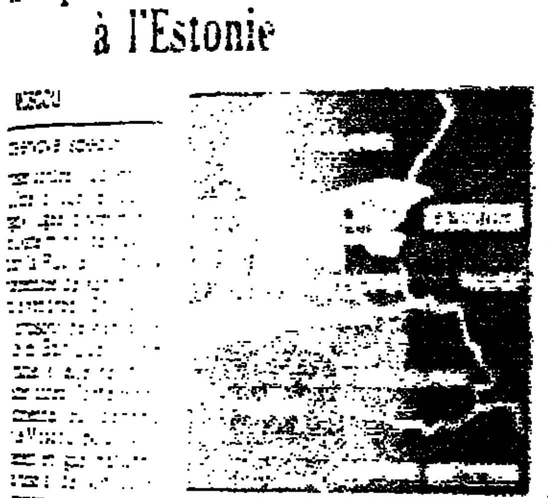
Le grand rabbin de France, Jacob Kaplan, n'est pas d'accord et il entre en scène, pour ne plus la quitter (1). Il calme les passions, use des sympathies qu'il a dans les milieux catholiques issus de la Résistance (Père Chaillet, fondateur de *Témoignage chrétien*, Père de Lubac, Germaine Ribière, etc.) et à l'archevêché de Paris. Il défend pied à pied la famille Finaly, accusée par la droite d'avoir tardé à s'intéresser aux enfants. Il s'efforce de convaincre les sœurs de Sion de lui indiquer la cachette des enfants, approche, grâce au Père Chaillet, le cardinal Gerlier et signe avec les autorités catholiques, le 6 mars, un accord secret qui prévoit la remise des enfants à Mme Rossner et le retrait des plaintes contre Antoinette Brun.

Les pressions religieuses, politiques, diplomatiques, les « missions » en Espagne de Germaine Ribière, la ténacité du grand rabbin finiront par avoir raison de la résistance de la tutrice. Des prêtres basques, les abbés Ariztia, Ibarburu, Irigoin, qui avaient organisé le passage clandestin des enfants, sont interpellés à la mi-mars et inculpés. Dans un arrêt du 23 juin 1953, la chambre civile de la Cour de cassation donne définitivement tort à Mlle Brun sur son droit de tutelle. Le surlendemain, les deux garçons rentrent en France et font la connaissance de leur tante, Mme Rossner. L'accord passé entre le grand rabbin et la hiérarchie catholique prévoyait leur retour dans une propriété « neutre » de l'Oise, mais le climat de méfiance est tel que leur départ vers Israël est précipité.

Depuis cette date, Antoinette Brun est décédée dans la solitude et l'anonymat, gardant avec elle la part de mystère qui reste de cette affaire. Les sœurs de Sion y ont vu la confirmation de leur vocation, inspirée de leurs fondateurs, les frères Ratisbonne : œuvrer à la réconciliation entre juifs et chrétiens. Celle-ci est sur la bonne voie, en France notamment, pays éprouvé par de telles affaires qui ont servi de leçon. Quant à l'Eglise, elle a péché moins par sa hiérarchie, comme dans les protections accordées à Paul Touvier, que par la permanence d'une théologie exclusiviste, triomphaliste aujourd'hui dépassée, mais que certains courants intégristes, très minoritaires, s'ingénuent encore à réveiller.

(1) On se reportera, notamment, pour mieux comprendre l'affaire Finaly, au livre que vient de publier aux Éditions du Cerf le grand rabbin Joseph Kaplan, préfacé par notre collaborateur Maurice-Ruben Hayoun. L'Affaire Finaly. 90 p., 55 F.

Le Parlement c
et dénonce la corru



suspend ses livraisons de ga
à l'Estonie

appelle les sociaux-démocrates
serrer les rangs autour de lui

RUSSIE : la crise constitutionnelle

Le Parlement contre-attaque et dénonce la corruption de l'exécutif

La Conférence constitutionnelle créée par Boris Eltsine devait reprendre ses travaux, samedi 26 juin, alors que l'opposition parlementaire se déchaînait sur le thème, porteur, de la corruption de proches du président. Ces derniers ont annoncé qu'ils allaient ignorer ces attaques.

MOSCOU

de notre correspondant

Fort mal en point depuis le référendum du 25 avril, et menacé dans son existence par la Conférence constitutionnelle mise en place par Boris Eltsine, le Parlement russe a lancé, jeudi 24 juin, une vigoureuse contre-attaque. Après avoir entendu un rapport du procureur général adjoint de Russie consacré à une série d'affaires de corruption ou de dilapidation de fonds publics, les députés ont exprimé, à une écrasante majorité, leur «défiance» envers deux des principaux responsables de l'exécutif, Vladimir Choumeïko, premier vice-premier ministre, et Mikhaïl Poltoranine, intime du président et chargé par lui de superviser les médias. Le Parlement a en conséquence demandé au président Eltsine de relever de leurs fonctions *les deux hauts responsables.* De plus, les députés ont estimé que les représentants du Parlement, et en particulier son président, Rouslan Khasboulatov, ne devraient plus participer aux travaux d'une Conférence constitutionnelle déconsidérée selon eux par la présence des deux intéressés. M. Khasboulatov n'est d'ailleurs plus réapparu dans la salle de la Conférence depuis que des partisans particulièrement zélés du président l'ont empêché de prendre la parole à l'ouverture des travaux.

Le porte-parole présidentiel, M. Kostikov, a immédiatement qualifié la démarche du Parlement de *«provocation»*, et M. Choumeiko a affirmé que les accusations *«insultantes»* lancées contre lui étaient destinées à *«mettre en pièces la Conférence constitutionnelle». «Il vaudrait mieux que le Parlement au complet démissionne aujourd'hui même, le pays ne s'en porterait que mieux»*, a ajouté le premier vice-premier ministre. De manière parfaitement symétrique, M. Khasboulatov avait lui-même estimé que les faits dévoilés par la commission d'enquête sur la corruption auraient suffi à justifier *«la démission du gouvernement dans son ensemble».* Tout aussi *prévisible fut la* présentation de l'affaire par les médias pro-présidentiels qui ont dénoncé la *«manœuvre»* du Parlement sans s'apesantir sur les faits dénoncés, *tandis* que la presse d'opposition criait très fort son indignation.

L'affaire pourrait donc n'apparaître que comme un nouvel épisode, mineur, de la «guéguerre» qui oppose depuis des mois l'exécutif et le législatif. Elle se situe pourtant à un moment particulièrement délicat : à la veille d'une nouvelle réunion plénière de la Conférence constitutionnelle, au cours de laquelle Boris Eltsine va sans doute devoir abattre enfin son jeu, et faire savoir ce qu'il attend au juste de cette assemblée.

A cet égard, les choses ne se présentent pas très bien pour le président : plusieurs semaines de discussions n'ont toujours pas per*mis de surmonter les oppositions* sur divers articles essentiels du projet et, surtout les représentants des Républiques autonomes expriment de plus en plus ouvertement leur mécontentement (le Tatarstan a déjà décidé de claquer la porte).

«Démocratie = affairisme»

D'autre part, le Parlement a bien choisi le terrain de sa contre-attaque. La réalité et l'étendue de la *corruption au sein de l'administra*tion sont un fait avéré, et la majorité des Russes établit un lien entre la «démocratie» et l'affairisme ambiant et l'ostentation des nouveaux riches.

De plus, la manière dont le président Eltsine a bloqué une série d'enquêtes risquant de mettre en cause des personnalités haut placées, puis écarté les responsables de ces enquêtes, est de nature à accroître les soupçons, naturellement exploités par les opposants. *En particulier par le* vice-président Routskoï, qui a fait son cheval de bataille de la dénonciation de la corruption parmi les proches du président.

Cependant, le rapport du procureur général adjoint de Russie, M. Makarov, qui s'appuie précisément sur les «valises» de documents remis par le général Routskoï, n'établit pas vraiment que MM. Choumeiko, Poltoranine et autres membres de l'équipe présidentielle, comme l'ex-secrétaire d'Etat Guennadi Bourboulis, ont tiré des bénéfices personnels de leurs fonctions. Il leur reproche pour l'essentiel d'avoir donné leur approbation à une série d'opéra*tions qui ont abouti soit* à une grave dilapidation de fonds publics, soit à l'enrichissement d'intermédiaires. M. Choumeiko est ainsi accusé d'avoir autorisé le *versement de 14,5 millions de dol*lars à une firme suisse pour l'achat de produits alimentaires pour enfants, dont une très petite partie seulement (1,7 millions de dollars) aurait été livrée. M. Choumeiko aurait aussi fait transférer à la même firme, Varna, la propriété de *biens immobiliers à Monaco, pour* un montant de 20 millions de francs français.

«Mercure rouge»

M. Poltoranine est, lui, accusé d'avoir porté gravement atteinte aux intérêts de la Russie en cherchant à utiliser au profit de son Fonds fédéral d'information (qui parraine les médias les plus sensibles) les revenus tirés d'un Centre culturel russe à Berlin. L'affaire du Centre culturel de Berlin est d'ailleurs l'objet d'un très vif conflit au sein même de l'équipe présidentielle, le vice premier ministre Alexandre Chokhine *ayant écrit à* Boris Eltsine pour dénoncer *«l'escroquerie»* réalisée selon lui par l'ex-ministre de l'information. Le président a fini par donner raison à son ami Poltoranine, mais M. Chokhine ne s'avoue pas vaincu, et les relations entre les deux hommes restent détestables.

Pour sa part, M. Guennadi Bourboulis, honni des conservateurs et aussi des centristes pour son rôle de conseiller de l'ombre du président, serait mêlé à une très sombre histoire de vente d'un produit décrit comme imaginaire, *«le mercure rouge»*, commercialisé par une firme privée d'Ekaterinbourg – dont M. Bourboulis est, comme le *président lui-même, originaire,* – à des prix *«supérieurs à ceux du platine et de l'uranium»*...

L'enquête fait état aussi de nombreuses pratiques illicites réalisées au profit de la hiérarchie militaire (et elles aussi dénoncées depuis des mois), en particulier des officiers supérieurs du commandement des armées de l'Ouest. Le ministre de la défense, le général Gratchev, est lui-même mis en cause : deux Mercedes destinées au ministre auraient ainsi été achetées sur les *fonds payés par l'Allemagne pour* financer le logement des soldats rapatriés en Russie.

JAN KRAUZE

La querelle sur les russophones

Moscou suspend ses livraisons de gaz à l'Estonie

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Pour protester contre l'adoption en Estonie d'une loi sur le statut des «étrangers», jugée discriminatoire envers la forte minorité russophone du pays, la Russie a mis à exécution ses menaces de sanctions en décidant, le vendredi 25 juin, de cesser ses livraisons de gaz à ce petit Etat de la Baltique. Une mesure qui risque, si elle se prolonge, d'affecter assez fortement l'économie estonienne, qui dépend uniquement de Moscou pour son approvisionnement en gaz naturel. Le Parlement russe a, de son côté, *fait de la surenchère en annonçant* qu'il allait demander que d'autres mesures de rétorsion soient prises envers l'Estonie.

Alexis Gloukhov, un émissaire du ministre russe des affaires étrangères, a rencontré vendredi le chef de la diplomatie estonienne, Trivini Velliste, ainsi que le président Lennart *Meri*, auquel il a remis deux lettres d'Andreï Kozyrev. Dans la première, la Russie déplore l'adoption par le Parlement estonien, d'une part de la loi sur *les élections locales, empêchant* les non-Estoniens d'être éligibles, d'autre part de la loi sur le «statut des étrangers», qui les obligera à déposer une demande de séjour qui pourra leur être refusée, entraînant leur expulsion du pays. M. Meri a déclaré qu'avant de promulguer ces lois, il allait demander une «expertise» au Conseil de l'Europe.

Dans sa seconde lettre, M. Kozyrev demande à l'Estonie, qui préside actuellement le Conseil de la mer Baltique, de prévoir une réunion *extraordinaire de cette organi*sation, groupant les dix pays riverains de la Baltique, dont la Russie. M. Meri a répondu qu'il allait d'abord consulter l'ancienne et la future présidence du Conseil – *la Finlande et la Pologne. Haut*-commissaire aux minorités de la CSCE, le Néerlandais Max Van der Stoel a été chargé d'une mission de bons offices pour *tenter de trouver* une solution à la crise.

JOSÉ-ALAIN FRALON

□ **UKRAINE : accord avec Moscou sur le prix du gaz.** – Le ministre russe de l'énergie, Iouri Chafranik, a annoncé, vendredi 25 juin, *qu'un accord avait été signé* le même jour par la Russie et l'Ukraine sur le prix du gaz russe livré ou transitant par l'Ukraine. Cet accord prévoit la vente du gaz russe à l'Ukraine, mais également aux autres Etats de l'ex-URSS, à un *prix de 42 000 roubles* (environ 42 dollars) les 1 000 mètres cubes *pour arriver progressivement* à un prix de 80 dollars au 1er janvier 1994. – *(AFP.)*

□ **HONGRIE : Mig-29 russes contre effacement de la dette.** – Le gouvernement hongrois a signé, le mercredi *23 juin, à Moscou, un accord* aux termes duquel la Russie doit lui fournir 28 chasseurs Mig-29, en échange desquels la Hongrie effacera 800 millions de dollars de la dette commer*ciale accumulée par la Russie à son* égard de 1989 à 1991. Le montant total de cette dette s'élève à 1,7 milliard de dollars. – *(UPI.)*

□ **ITALIE : un avocat et son assistant assassinés à Catane.** – Salvatore Di Mauro, cinquante-huit ans, et son assistant, Franscesco Giuseppe, ont été assassinés, jeudi 24 juin, à *Catane, en Sicile, par deux hommes* qui ont pris la fuite. L'avocat, très connu dans la ville, était soupçonné de diriger le clan local de la Mafia. Les enquêteurs estiment qu'il s'agit *soit d'un règlement de comptes au* sein de la famille, soit d'une relance de la guerre des clans pour le contrôle du territoire de Catane. – *(AFP.)*

□ **ROYAUME-UNI : M. Major nomme un nouveau secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord.** – Le premier ministre britannique, John Major, a nommé, le vendredi 25 juin, Sir John Wheeler, député conservateur du quartier londonien de Westminster depuis 1983, secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord, en remplacement de Michael Mates. Ce dernier avait démissionné jeudi à la suite des révélations de la presse sur ses relations avec l'homme d'affaires Asil Nadir *(le Monde* du 26 juin). Agé de cinquante-trois ans, M. Wheeler a été notamment administrateur adjoint de deux prisons londoniennes pendant plusieurs années. Il entre pour la première fois au gouvernement. – *(AFP.)*

ALLEMAGNE : *nouveau président du SPD*

M. Scharping appelle les sociaux-démocrates à serrer les rangs autour de lui

BERLIN

de notre correspondant

Réuni à Essen, le congrès extraordinaire du Parti social-démocrate (SPD) a confirmé, le vendredi 25 juin, le choix de Rudolf Scharping à sa présidence. A quarante-cinq ans, le ministre-président de Rhénanie-Palatinat est le plus jeune président *qu'ait eu le SPD.*

Sorti vainqueur de la consultation de la base organisée le 13 juin pour trancher entre les candidats à la succession de Björn Engholm (*le Monde* du 15 juin), M. Scharping n'a pas fait complètement l'unanimité des *délégués* du congrès : il a obtenu 78,5 % des voix. Ce résultat *témoigne de la* difficulté de sa tâche à la tête d'un parti qui a eu tendance ces dernières années à sombrer dans les querelles de pouvoir. A la veille d'une année électorale très chargée, à l'issue de laquelle il briguera la chancellerie face au chancelier Helmut Kohl, Rudolf Scharping a peu de temps pour imposer son autorité.

Dans son discours d'intronisation, le nouveau président a invité ses troupes à serrer les rangs autour de lui, à se concentrer sur les quelques grandes réformes qui *semblent indispensables.* Il les a appelées à œuvrer pour la constitution autour du parti d'un *«large mouvement réformateur pour la social-démocratie».* Au terme de ses travaux, le congrès a adopté une déclaration dénonçant une politique de désintégration sociale et appelant à lutter avec tous les *moyens contre la montée* de l'intolérance et la violence à l'égard des étrangers.

H. de B.



La guerre dans l'ex-Yougoslavie

Les combats entre Croates et Musulmans se sont intensifiés en Bosnie centrale

Croates et Musulmans de Bosnie, jadis alliés face aux Serbes, ont ouvert un nouveau front dans la lutte qui les oppose pour le contrôle du centre stratégique de la Bosnie, où sont en grande par*tie concentrées les industries* et les ressources hydroélectriques et minières.

L'armée bosniaque, dominée *par les Musulmans, a accusé,* vendredi 25 juin, le HVO (Conseil de défense croate – forces croates de Bosnie-Herzégovine) d'avoir lancé une attaque d'artillerie contre les villes de Zepce et Zavidovici. *«Les Croates ont fermé Zepce mercredi soir, fait sortir la plupart des Croates de la ville et commencé à la pilonner hier matin»*, a déclaré un porte-parole du troisième corps d'armée bosniaque. Une source militaire de l'ONU a confirmé que d'intenses combats avaient éclaté à Zepce, Zavidovici, ainsi que dans la ville de Maglaj, à 200 kilomètres au nord de Sarajevo.

Un porte-parole du HVO avait déclaré, jeudi, que Zepce avait subi des tirs d'artillerie musulmans pour la première fois et que des combats au corps à corps avaient été signalés dans cette ville de 22 000 habitants. Des journalistes qui ont tenté de se rendre à Zepce ont été refoulés par des miliciens musulmans. – *(Reuter.)*

Proche de M. Milosevic

Zoran Lilic a été élu président de la Fédération

BELGRADE

de notre correspondante

La «mini-Yougoslavie», réduite à la Serbie et au Monténégro, s'est dotée, vendredi 25 juin, *d'un nouveau président,* le deuxième depuis la création de cette fédération au printemps 1992.

Un jeune technocrate serbe, Zoran Lilic, quarante ans, actuel président du Parlement de Serbie, succédera à l'écrivain Dobrica *Cosic, destitué au début du mois* après un coup de force de Slobodan Milosevic, «homme fort» de la Serbie et véritable maître de la Fédération.

M. Lilic a été élu à une très forte majorité par les deux Chambres du Parlement fédéral, *dominé par les socialistes (ex-*communistes) de M. Milosevic (SPS) et leurs alliés, malgré quelques réserves à l'égard d'un homme qui manque de carrure politique. L'opposition serbe, *pour sa part, estime que l'arrivée* de M. Lilic à la tête de l'Etat fédéral *«ne changera pas grand-chose».* Le nouvel élu ne cache *pas son admiration pour M. Milo*sevic.

«Les compétences du président yougoslave sont réduites par la Constitution, et avec M. Lilic elles seront encore plus restreintes», avait remarqué M. Vojslav Kostunica, leader du Parti démocrate serbe (DSS).

Prenant la parole après sa prestation de serment, Zoran Lilic a dit vouloir donner la priorité à la paix et à la coopération avec la communauté internationale, tout en réaffirmant son appui à l'ambition du président serbe de réunir tous les Serbes dans un même Etat.

FLORENCE HARTMANN

TURQUIE : à l'occasion de la formation du gouvernement

Mme Ciller a écarté la vieille garde de son parti

***«Je crois que ce sera un gouvernement couronné de succès»*, a déclaré, vendredi 25 juin, Tansu Ciller, nouveau premier ministre turc, après avoir soumis les noms de ses trente-deux ministres à l'approbation du président de la République, Suleyman Demirel. Le programme du gouvernement devra être discuté par l'Assemblée nationale puis être soumis à un vote de confiance. Mme Ciller – qui a écarté la vieille garde de son parti – pourra ensuite s'attaquer à une tâche qui s'annonce très délicate.**

ISTANBUL

de notre correspondante

Les onze ministres du Parti populaire social-démocrate (SHP), dont le ministre des affaires étrangères, Hikmet Cetin, et le vice-premier ministre Erdal Inönü, ont gardé leurs postes. En revanche, au sein de son propre Parti de la juste voie (DYP), Mme Ciller a décidé de prendre des risques en écartant la vieille garde, y compris son rival malchanceux, l'ancien ministre de l'intérieur Ismet Sezgin, au profit de nouveaux venus. La personnalité choisie pour le remplacer, Mehmet Gazioglu, est un avocat peu connu qui s'est ainsi vu confier la lourde responsabilité du problème kurde.

Le programme du gouvernement *Ciller est très similaire à celui* de M. Demirel en novembre 1991. Le style, en revanche, est radicalement différent. Mme Ciller et M. Inönü ont pris l'opposition par surprise en faisant adopter, *jeudi à minuit,* un projet de loi qui leur permet, dans certains domaines, de gouverner par décrets pendant un an. Ce qui sera précieux pour contourner la bureaucratie et mener à bien les privatisations, l'une des recettes suggérées par l'ancien professeur d'économie pour réduire l'énorme déficit budgétaire et l'inflation.

De nombreux ennemis

*Une assurance-chômage est pré*vue pour les trop nombreux employés (550 000) de ces entreprises publiques qui, selon Mme Ciller, sont responsables de 70 % du déficit. S'il le faut *«nous boirons la potion amère ensemble»*, a-t-elle dit.

Le problème kurde n'est pas mentionné directement dans le protocole de coalition, qui propose cependant plusieurs mesures susceptibles d'améliorer le sort de la minorité kurde, pour autant, évidemment, qu'elles soient appliquées : élargissement de la liberté d'opinion, poursuite de la réforme judiciaire et établissement de nouvelles institutions pour protéger les droits de l'homme.

Les partis de l'opposition ne sont pas les seuls dont Mme Ciller devra se méfier. Au sein de l'admi*nistration, elle s'était fait de nom*breux ennemis durant ses vingt mois au ministère de l'économie et, dans son propre parti, plusieurs politiciens expérimentés, vexés de s'être vu préférer des inconnus au sein du cabinet, l'attendent au tournant. La rumeur veut que le président Demirel ait été fâché de n'avoir trouvé aucun des ses vieux amis dans le gouvernement.

Mme Ciller est parfois sa propre ennemie. En politique étrangère, son inexpérience s'est traduite par une série de gaffes. Pour remédier à ces lacunes, elle prévoit de s'entourer d'une équipe de conseillers «à l'américaine». A leur tête, elle a nommé Volkan Vural, porte-parole du ministère des affaires étrangères et ancien ambassadeur à Moscou, où il avait acquis une réputation de diplomate accompli.

Beaucoup voient en Mme Ciller la réformiste qui a pris la relève du président Turgut Ozal, récemment décédé. *«Elle travaille avec une détermination impressionnante,* écrivait Ertugrul Ozkök, le rédacteur en chef du quotidien *Hürriyet. Si Dieu le veut, ses actions seront comme celle d'Ozal durant les premières années, et permettront à la Turquie de faire un saut en avant.»* Pour l'instant, Mme Ciller jouit du soutien populaire, ce qui devrait lui permettre de prendre quelques risques, mais les embûches sur son parcours seront nombreuses.

NICOLE POPE

□ **RECTIFICATIF.** – *Dans l'éditorial intitulé* «Le défi kurde» (*le Monde* du 26 juin), il était indiqué par erreur que Turgut Ozal occupait les fonctions de premier mnistre de Turquie au mois de mars 1993, alors qu'il était président de la République.

Après la mort d'un manifestant kurde

Tension entre Berne et Ankara

Les diverses polices européennes ont procédé à l'arrestation de 61 personnes à l'issue de la série d'actions organisées jeudi 24 juin par des indépendantistes kurdes (*le Monde* du 25 juin). Les incidents les plus graves s'étaient produits à Berne, où, selon le porte parole du *«comité Kurdistan», les employés* de l'ambassade de Turquie, et l'ambassadeur lui-même, Kaya Toperi ont fait feu sur les manifestants, tuant l'un d'entre eux, Semsettin Kurt, vingt neuf ans, et blessant plusieurs personnes, dont un policier suisse. Les autorités suisses, qui avaient exigé de pouvoir fouiller l'ambassade pour les besoins de l'enquête, se sont heurtées au refus des Turcs.

En Allemagne, l'intervention de la police a empêché une tentative de prise d'assaut d'un consulat, vendredi à Karlsruhe. Le gouvernement fédéral a par ailleurs indiqué qu'il *«allait enquêter concrètement de toute urgence sur les structures des organisations qui se trouvent derrière les auteurs de la prise d'otages»*, ce qui pourrait conduire à l'interdiction du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) sur le territoire allemand – *(AFP, AP, Reuter.*

هكذا من الأصل

DIPLOMATIE

La fin de la visite du premier ministre vietnamien

Paris croit que le régime de Hanoï évoluera « par la force des choses »

Le premier ministre vietnamien, Vo Van Kiet, devait achever sa visite en France dimanche 27 juin. Les entretiens ont portés essentiellement sur le développement des *« bonnes relations économiques bilatérales »*, la coopération culturelle, scientifique et technique et la question des droits de l'homme.

Les entretiens qui ont eu lieu lors de la visite officielle à Paris du premier ministre vietnamien, qui s'est achevée vendredi 25 juin (1), ont porté pour l'essentiel sur la promotion de *« bonnes relations économiques bilatérales »*, a indiqué *Vo Van Kiet après un entretien* avec le président Mitterrand. Celles-ci *« se développent à toute allure »*, a confirmé un diplomate français. En particulier, de nombreux – et parfois importants – projets d'investissements français *ont été* examinés, avec la participation des patrons des entreprises intéressées (Lyonnaise des eaux, Air France, Accor, Total, Dumez, etc.). Le plus gros des projets en question est la construction d'une raffinerie, d'un montant final de 1,2 milliard de dollars, dont la réalisation (par Total, avec la participation de Taïwan) mettra la France au premier rang des investisseurs dans le pays indochinois (elle est en quatrième position).

La visite de Vo Van Kiet a aussi permis de vérifier que les engagements pris par M. Mitterrand, lors de *son voyage de février*, en matière de coopération culturelle, scientifique et technique (un doublement de l'aide cette année par rapport à 1992, pour un montant de 360 millions de francs) sont confirmés par le gouvernement Balladur. *Le chef de l'Etat a*, en un geste rare, raccompagné vendredi son hôte sur le perron de l'Elysée.

Les interlocuteurs de Vo Van *Kiet lui ont aussi indiqué leur* volonté de contribuer à faire aboutir, lors de la réunion du Fonds monétaire international (FMI) qui doit avoir lieu le 12 juillet à Washington, un dossier vietnamien bloqué en raison d'un vieil arriéré *de 140 millions de dollars*, à propos duquel les Etats-Unis, empêtrés dans leur logique d'embargo, exercent un veto de fait. Si la crise ouverte à Tokyo par la censure du gouvernement Miyazawa ne paralyse pas le Japon – un *partenaire désormais capital* dans les affaires indochinoises – et si Washington consent à donner au moins son *« feu orange »*, selon le mot d'un diplomate (2), la probabilité est réelle d'une solution du problème dans les trois semaines par le « club des pays amis du Vietnam » (outre la France et le *Japon : la Suède, l'Australie, la* Grande-Bretagne et l'Allemagne). A partir de là, Hanoï pourra renégocier sa dette et redevenir un partenaire financier régulier des institutions internationales et des Etats.

Vers un élargissement des libertés

Enfin, la question des droits de l'homme et de la démocratie, très sensible en raison, notamment, de la présence de quelque cent mille exilés vietnamiens en France, a été évoquée tant par le chef du gouvernement, Edouard Balladur, que par le ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé. *Une liste « d'intellectuels, de personnalités religieuses bouddhiques et catholiques »* à libérer en priorité parmi les nombreux détenus politiques du Vietnam a été remise à la délégation de Hanoï, a indiqué le porte-parole du *Quai* d'Orsay, *Richard* Duqué. Des grâces ont été promises, ainsi que la fin de certaines assignations à résidence. Les diplomates français en poste à Hanoï devront en vérifier discrètement l'accomplissement.

Paris semble désormais estimer que l'ouverture économique en cours depuis 1986 ne saurait aller sans un élargissement des libertés – à commencer par celle des citoyens d'aller et venir à travers le pays. *« Le capitalisme sauvage à la façon sudiste remonte vers le nord*, observe un diplomate français. *Cela apporte de l'air au milieu renfermé de Hanoï. Déjà, la capitale a commencé de se déboutonner, de se saïgoniser – pour le meilleur et pour le pire : des marchés s'ouvrent, des trafics s'établissent... La situation vietnamienne n'est plus aussi figée, même si le régime demeure archaïque, stalinien, et arc-bouté vers la conservation de son pouvoir. »* La confiance en une évolution positive *« par la force des choses »* est assez grande, à Paris, pour que l'on y ait décidé d'appuyer la *candidature de Hanoï* pour accueillir le sommet de la francophonie en 1997 (3), et de l'aider à l'organiser.

JEAN-PIERRE CLERC

(1) *Le séjour en France de Vo Van Kiet devait se poursuivre, samedi, en Normandie, par la visite d'une usine Alcatel et dimanche, par une excursion aux châteaux de la Loire.*

(2) Le président Clinton pourrait annoncer début juillet un assouplissement de l'embargo américain.

(3) Le Vietnam avait d'abord été candidat pour 1995 mais vient de reconnaître qu'il ne serait pas prêt pour cette date.

DROITS DE L'HOMME

Le document final de la conférence de Vienne a été adopté par consensus

VIENNE

de notre envoyée spéciale

Personne n'a claqué la porte ! Tel est, pour la plupart des cinq mille participants, le principal succès de la conférence mondiale *sur les droits de l'homme, qui* s'est terminée, vendredi 25 juin à *Vienne. Grâce* à bien des concessions, le document final a été adopté par consensus. Les condamnations de l'*« antisémitisme »*, de l'*« extrémisme religieux »*, par exemple, qui figuraient dans le *texte initial du document ont été* supprimées sous la pression de l'Iran et de certains pays arabes. Si des grands principes reconnus depuis des lustres – même par ceux qui ont tenté de s'y opposer au nom du respect de leurs particularismes – *ont été réaffirmés* à Vienne, aucun résultat tangible n'a pu être enregistré quant aux moyens d'action à promouvoir.

La création d'un poste de haut-commissaire pour les droits de l'homme qui, avec l'aide de rapporteurs spéciaux ayant fait leurs preuves, comme la mission Mazowiecki en ex-Yougoslavie, devrait diriger un système d'alerte et de surveillance dans les pays réputés violer ces droits, est un des problèmes qui *ont été* renvoyés à l'appréciation de l'Assemblée générale des Nations unies. Les opposants à cette initiative se sont retranchés derrière le principe de *« souveraineté nationale »*. Ce sont les mêmes qui ont rejeté l'instauration d'une cour internationale de justice, mais la conférence ne s'est toutefois pas opposée *à l'idée d'un tribunal* international chargé de juger les crimes contre l'humanité.

Amnesty International a pris la *tête des mécontents*. Pour l'organisation de défense des droits de l'homme, rien de nouveau ni de très positif n'est sorti de cette coûteuse réunion. Son secrétaire général, Pierre Sané, est allé jusqu'à parler de *« honte »* et selon Cornelio Sommaruga, président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), c'est seulement sur le terrain que l'on *pourra juger les résultats* d'une conférence qui s'est tenue alors que *« l'Histoire, avec son cortège de guerres, de massacres, de tortures, de viols (...), se fait quasiment sous nos yeux et se répète »*.

Dans son discours de clôture, Ibrahim Fall, secrétaire général de la conférence mondiale, s'est félicité de la *« mobilisation »* que celle-ci a entraînée, *« surtout si elle se renforce à l'avenir par davantage de coopération et de coordination parmi les institutions qui s'activent dans le domaine des droits de l'homme »*. Tout en ayant bien conscience que *« seuls les gouvernements peuvent s'acquitter d'obligations internationales et seuls en fin de compte ils sont responsables de la protection des droits de l'homme »*.

ISABELLE VICHNIAC

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD : malgré la présence de forces de police

Spectaculaire opération de l'extrême droite au siège des négociations politiques

Deux mille manifestants d'extrême droite, appartenant au Front du peuple afrikaner (AVF) ont envahi, vendredi 25 juin, le World Trade Center de Kempton Park, dans la banlieue de Johannesburg, où ont lieu les négociations sur l'avenir de l'Afrique du Sud. Ils entendaient revendiquer leur droit à l'autodétermination dans le cadre d'un « Etat-Boer ». Le Congrès *national africain* (ANC) a exigé du président De Klerk *l'arrestation des responsables*, tandis qu'une vive polémique *met en cause la police, soupçonnée* de complaisance à *l'égard des manifestants*.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Il était 8 h 30 lorsque deux mille personnes, conduites par le général Constand Viljoen, chef du Front du peuple afrikaner (AVF), et par Ferdi *Hartzenberg, président du* Parti conservateur (CP), se sont présentées devant les grilles qui barrent l'accès du bâtiment. Beaucoup étaient armés et vêtus de l'uniforme beige du Mouvement de résistance afrikaner (AWB). Les quelque six cents policiers présents les ont laissé passer sans esquisser un geste. Une demi-heure plus tard, le chef de l'AWB, Eugène Terreblanche, lui-aussi en uniforme, la casquette ornée des lauriers d'or indiquant son grade de « général », faisait son apparition devant le World Trade Center, entouré de sa « garde de fer » armée de fusils à pompe et de pistolets mitrailleurs, et vêtue d'uniformes noirs comparables à ceux des SS.

Un véhicule blindé, conduit par un militant de l'AWB, a alors enfoncé les vitres du hall d'entrée, s'arrêtant devant l'escalier mécanique *qui mène aux salles de réunion*. Proférant des injures racistes, plusieurs centaines de personnes armées se sont engouffrées derrière lui.

Alors que les manifestants occupaient la salle où se réunissent les négociateurs, leurs dirigeants engageaient des pourparlers avec les ministres présents. Vers 11 h 30, après avoir reçu l'assurance qu'aucun manifestant ne serait arrêté, les chefs de l'AVF donnaient l'ordre d'évacuer. Après une prière et un hymne *national, les manifestants* quittaient les lieux immités, quelques instants plus tard, par six cents « soldats » de l'AWB en formation militaire.

Regroupant, sous l'autorité de quelques généraux à la retraite, le Parti conservateur, l'Union du peuple afrikaner (AVU), l'AWB et des *syndicats blancs, l'AVF risque* de ne pas sortir indemne des événements. Lors d'une conférence de presse tenue sur les lieux mêmes des incidents, le général Viljoen a piteusement reconnu que l'AWB avait dénaturé une manifestation qui *devait être pacifique, puis* a présenté ses excuses pour les violences commises. Tout aussi mal à l'aise, le chef du Parti conservateur, Ferdi Hartzenberg, dont la formation participe aux négociations multipartites, a tenté de minimiser le dérapage en affirmant qu'il s'expliquait par la colère de gens dont les *revendications* d'autodétermination ne sont pas prises en considération.

L'attitude complaisante des forces de l'ordre

De sérieuses promesses de règlements de comptes entre les formations qui composent l'AVF se profilent derrière ces explications embarrassées. A terme, la question de la participation du CP aux négociations est également posée. *Le Parti conservateur* pourra difficilement expliquer qu'il reste à Kempton Park alors qu'il justifie sa dernière initiative par l'impossibilité qu'il a de s'y faire entendre.

Dès vendredi soir, Nelson Mandela a solennellement exigé l'arrestation des factieux. *Le président* du Congrès national africain (ANC) a dénoncé l'attitude complaisante de la police. *« Nous demandons la démission immédiate du ministre de la loi et de l'ordre qui, une fois de plus, a montré son incompétence*, a dit M. Mandela. *Nous ne doutons pas que la police aurait tiré si des manifestants noirs armés s'étaient rassemblés devant le siège des négociations »*, a-t-il ajouté.

Ce n'est, bien sûr, pas l'avis du président De Klerk, qui, promettant des poursuites contre les manifestants, a affirmé que la police avait agi comme elle le devait. Le ministre du Développement constitutionnel, Rolf Meyer, assurait de son côté que s'ils s'étaient opposés aux manifestants armés, les policiers auraient pris le risque de provoquer un bain de sang.

Cet dernier argument ne répond pas aux questions que pose la passivité apparente de la police. La manifestation de l'AVF n'a pris personne par surprise. Les journa*listes avaient été* mis au courant, comme les négociateurs qui, jeudi, avaient été officiellement avertis que l'extrême droite viendrait présenter une pétition. Le principe de laisser entrer une délégation a alors été accepté. La question de l'armement a été abordée, *mais la police* a précisé qu'elle ne pouvait pas interdire le rassemblement de gens légalement armés. Mais vendredi matin, toutes les routes menant au siège de la conférence étaient ouvertes. Aucune disposition particulière n'avait été prise.

Cette affaire intervient alors que le chef de l'Etat et M. Mandela doivent se rendre aux Etats-Unis pour y recevoir, le 4 juillet, des mains du président Clinton, la médaille de la Liberté. Les deux lauréats espéraient bien pouvoir annoncer que la date des premières élections libres était définitivement fixée, ce qui aurait permis à Washington de lever les dernières sanctions financières qui frappent encore l'Afrique du Sud. Le coup de force de vendredi risque fort de remettre en cause ce calendrier. M. Mandela a laissé entendre qu'il renoncerait à *son voyage*, et l'ANC a décidé de faire du 1er juillet une journée de mobilisation *« pour défendre la démocratie »*.

GEORGES MARION

MAROC : faible participation aux élections législatives

Les partis d'opposition ont progressé

RABAT

de notre envoyé spécial

Le mariage de raison qu'avait conclu le parti de l'Istiqlal et l'Union socialiste des forces populaires (USFP), les deux principales formations de l'opposition, et dont la base la plus remuante – jeunes et syndicalistes – avait contesté le bien fondé, semble avoir porté ses fruits. Les *résultats partiels des élections* législatives du 25 juin, qui couvrent environ la moitié des 222 sièges à pourvoir, laissent apparaître une progression de ces deux composantes du *« Bloc démocratique »*, qui gagnent du terrain dans les grandes villes, comme Casablanca, Fès, Marrakech et Rabat.

La majorité sortante semble, quant à elle, maintenir ses positions, notamment dans les zones rurales. Et ce, sous les couleurs du Mouvement populaire (MP), d'essence berbériste, de l'Union constitutionnelle (UC) que l'on présente volontiers comme un *« parti de l'administration »* et du Rassemblement national des indépendants (RNI) *que dirige* Ahmed Osman, ancien président du parlement et beau-frère de Hassan II et qui se veut au centre-gauche de l'échiquier politique.

Les principaux dirigeants politiques retrouvent leur siège de député, qu'il s'agisse en particulier de M'Ahmed Boucetta, d'Ali Yata, et d'Ider Mohamed Bensaïd, respectivement secrétaires *généraux du parti de l'Istiqlal, du* Parti du progrès et du socialisme (PPS) et de l'Organisation pour l'action démocratique et populaire (OADP).

Trente-trois femmes sur deux mille candidats

La nouveauté du parlement tiendra peut-être à la présence de quelques femmes. Les résultats partiels confirment, en effet, l'élection de deux universitaires, l'une à Fès sous les couleurs du *parti de l'Istiqlal*, et l'autre à Casablanca sous celles de l'USFP. Elles n'étaient que 33 candidates à la députation sur quelque deux mille candidats. Si les femmes jouent un rôle très actif dans la vie économique et sociale du pays, *elles se tenaient encore à* l'écart du monde politique. Hassan II avait exclu, l'an dernier, que l'une d'entre elles puisse se voir confier la charge de premier ministre comme cela s'est déjà passé dans d'autres pays musulmans comme le Pakistan et la Turquie.

Il reste que les Marocains n'ont, *semble-t-il*, pas entendu l'appel du roi à se rendre massivement aux urnes. Samedi en milieu de matinée, le ministère de l'intérieur n'avait encore rendu public aucun taux de participation, le dernier – 44 % – l'ayant été la veille à 16 heures, soit quatre heures avant la fermeture, repoussée de deux heures, de la plupart des bureaux de vote. Tout laissait présager, selon les observateurs locaux, que ce taux serait *faible. Il* ne *devrait pas dépasser* celui des élections législatives de septembre 1984 (67 %) et devrait être nettement inférieur à celui des élections communales d'octobre 1992 (75 %).

La *« grande fête démocratique »* n'a pas tenté autant de Marocains que le pouvoir l'espérait. Aux yeux de beaucoup, tout était *« couru d'avance »*. De tous bords, des protestations se sont fait jour, en cours *d'opération électorale*, pour dénoncer, malgré les professions de foi officielles, *violences* et manipulations. *« Si un phénomène se répète dans le temps et dans l'espace, il ne peut pas être dû au hasard »*, assurait Mohamed Guessous, membre du bureau politique de l'USFP, tandis que Mohamed Aoujar, membre du bureau politique du RNI, jugeait *que « pour être plus discrète que dans le passé, l'intervention de l'administration n'en était pas moins tout aussi efficace »*.

JACQUES DE BARRIN

La grande mosquée de Casablanca sera inaugurée le 30 août

La mosquée Hassan-II de Casablanca, *la plus grande au monde* après celle de La Mecque en Arabie *saoudite, sera inaugurée le* 30 août par le souverain marocain.

Cette mosquée, à laquelle ont travaillé depuis 1988 plus de trois *mille ouvriers* encadrés par une équipe de soixante-dix techniciens du groupe français Bouygues, couvre près de 10 hectares, dont une bonne *partie* empiète sur la mer. Elle sera recouverte de près de 300 000 mètres carrés de marbres, mosaïques, stucs et bois sculptés à la main par quelque six mille artisans. Elle a été financée grâce à une souscription *lancée par le* souverain auprès de la population *marocaine. Son coût global* n'a jamais été révélé, mais certains *milieux l'estiment à environ 4 milliards* de dirhams (1 dirham vaut 0,60 franc). – *(AFP.)*

NIGÉRIA : après l'annulation de l'élection présidentielle

Le général Babangida promet pour fin août un « gouvernement démocratiquement élu »

Quarante-huit heures après l'annulation de l'élection présidentielle du 12 juin (*le Monde* du 25 juin), le président nigérian, le général Ibrahim Babangida, a affirmé, vendredi 25 juin à Abuja, qu' *« un gouvernement démocratiquement élu »* serait investi le 27 août, date à laquelle son propre mandat arrivera à son terme. *« La date butoir du 27 août pour la fin du régime militaire demeure une réalité »*, a-t-il ajouté à l'issue d'une longue réunion avec les officiers supérieurs des forces armées et de la police.

Cette confirmation de l'échéance du 27 août pourrait être interprétée comme un recul du président Babangida face à la pression exercée par plusieurs capitales occidentales. Londres et Washington avaient déjà annoncé des sanctions pratiques contre le gouvernement militaire nigérian pour le forcer à *revenir sur sa décision* et à respecter le calendrier de la transition démocratique. Le général Babangida a déploré que les pays occidentaux n'aient pas attendu, pour *« voir ce que nous allions annoncer »*.

Le discours à la nation du général Babangida, initialement prévu pour vendredi soir mais reporté de vingt-quatre heures, devait permettre d'en savoir plus sur ses intentions. Auparavant, il était déjà possible de constater qu'il a usé désormais de l'expression *« gouvernement démocratiquement élu »* pour sa succession et non plus de la passation du pouvoir qu'il détient depuis août 1985 à un *« président démocratiquement élu »*. – *(AFP.)*

□ **ZAÏRE : M. Tshisekedi appelle à la désobéissance civile.** – Rejetant l'offre de négociation faite à l'opposition par le président Mobutu Sese Seko, le premier ministre destitué, Etienne Tshisekedi, a appelé, vendredi 25 juin, les fonctionnaires à la désobéissance civile. Il a invité les Zaïrois à s'abstenir de payer des impôts et demandé au président Mobutu de *« s'engager dans les décisions de la Conférence nationale souveraine avant toute négociation »*. – *(AFP.)*

□ **TUNISIE : un numéro du *Monde* interdit.** – Les autorités tunisiennes ont interdit la distribution du numéro du *Monde* du 23 juin qui contenait le premier article d'une série sur les élections législatives au Maroc (pays où le numéro en question a été normalement diffusé). Par ailleurs, *Libération* et les journaux télévisés de France 2 seront de nouveau autorisés *en Tunisie à partir du 1er juillet*. Depuis novembre 1992, ils étaient interdits de diffusion et d'antenne en raison de leur traitement du procès des frères Roma dans lequel était impliqué le frère du président Ben Ali.

□ **NIGER : un nouveau mouvement touareg rejette la trêve.** – Un nouveau mouvement touareg, l'Armée révolutionnaire *de libération du* Nord-Niger (ARLN), a annoncé simultanément, *jeudi 24 juin*, sa naissance et son refus de la trêve conclue *entre le gouvernement* nigérien et le Front de libération de l'Aïr et de l'Azawak (FLAA). *La* création de ce mouvement, dirigé par Attaher Abdoulmoumin, coïncide avec la première visite en France du nouveau *président* du Niger Mahamane Ousmane. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

Pérou : le « Sentier » déclinant

Suite de la première page

Tous les convives de cette soirée ont eu le sentiment, à un moment ou à un autre, ces dernières années, que la guérilla pourrait bien, après tout, l'emporter un jour. Ont-ils été inconsciemment victimes de la rhétorique *répétitive des sentiéristes ? El Diario*, l'organe de presse du mouvement, publié clandestinement à peu près tous les mois sur huit pages polycopiées et sur mauvais papier, ne cesse d'affirmer l'inéluctabilité de la victoire des idées d'Abimaël Guzman, *« quatrième épée du marxisme »*, après Marx lui-même, Lénine et Mao...

De même que les campagnes, selon Mao, prendraient les villes après les *avoir* encerclées, les combattants du Sentier, descendus de leurs montagnes, s'installeraient dans les cités pour y faire régner une sorte de communisme utopique qui n'est pas sans rappeler, par son refus de la famille traditionnelle, de l'argent et de toutes les conventions sociales, la « méthode » appliquée au Cambodge il y a dix-huit ans par les Khmers rouges. Une partie de l'élite liménienne y a cru, pour *s'en réjouir ou s'en affoler. L'événement* paraissait possible.

Ce n'est plus le cas depuis l'arrestation un peu grotesque d'Abimaël *Guzman, le 12 septembre* 1992. La façon dont le « président Gonzalo », comme l'appellent ses partisans, s'est laissé prendre a cassé le mythe forgé au cours de ses quatorze années passées dans la clandestinité. On attendait une sorte de héros montagnard, protégé par de fiers combattants bardés de kalachnikovs et retranché dans une vallée inaccessible des Andes, voire dans une grotte. On découvre un petit homme replet, sans garde du corps et pratiquement sans armes, vivant entouré de femmes dans une villa bourgeoise d'un quartier tranquille de Lima.

Au moment de son arrestation, le « président Gonzalo » regarde la télévision, et ses premiers mots *aux policiers qui font irruption* est : *« Surtout, pas de violence ! »* Cela ne sied pas vraiment à l'inlassable théoricien de la guerre populaire, version andine... Les services de propagande du président Alberto Fujimori se feront un malin plaisir d'exhiber devant les caméras les nombreux cadavres de bouteilles d'alcool retrouvés dans la maison, et plus généralement le cadre de vie douillet de la *« quatrième épée du marxisme ». Ces images, maintes fois* montrées à la télévision, font l'effet d'un choc. D'un seul coup, les Péruviens n'ont plus peur. Après treize années de quasi-guerre civile, des milliers d'attentats et 25 000 morts, ils regardent d'un autre œil la « révolution » et son chef.

Que reste-t-il de l'organisation ? L'arrestation de Guzman et de sa compagne, Elena Iparraguirre, officiellement numéro deux du mouvement, n'a pas totalement décapité la machine de guerre sentiériste. D'autres dirigeants, tel le « camarade Feliciano », qui serait le nouveau *« numéro un »*, ont pris la relève. Mais le désarroi idéologique est visible dans la presse clandestine. Celle-ci parle moins de la victoire à venir et beaucoup d'une *« campagne internationale »* pour *« défendre la vie du président Gonzalo »*. Le nombre d'attentats a diminué, surtout à Lima. Il y a moins de pylônes de lignes à haute tension et de réservoir d'eau dynamités, donc un peu moins de coupures d'eau et d'électricité, lesquelles demeurent cependant fréquentes. Un entrepreneur français imaginatif a gagné pas mal d'argent ces dernières années en vendant de grosses bulles aplaties de plastique mou, simplement posées sur un toit ou la pelouse d'un jardin, qui peuvent servir de réserve d'eau de secours...

Une organisation très compartimentée

« Je crois qu'ils n'ont actuellement pas plus de 1 500 combattants armés en tout », affirme le général Sinesio Jarama, ancien chef de la deuxième région militaire du pays, celle qui contient notamment Ayacucho, berceau du Sentier, et longtemps un de ses fiefs quasiment inexpugnables. Le général, aujourd'hui à la retraite, a gardé pas mal de respect pour cet ennemi invisible qu'il a longtemps combattu. *« C'est une organisation extrêmement compartimentée. Il est impossible de l'infiltrer. Ils ne fonctionnent pas du tout sur un modèle militaire. Guzman n'est pas un guerrier, mais un dirigeant politique, qui se préoccupe avant tout du système qu'il veut construire, de façon très planifiée, très systématique »*, poursuit le général.

Notre interlocuteur a été mis à l'écart, du *jour au lendemain*, du temps du président Alan Garcia, prédécesseur d'Alberto Fujimori, parce que le Sentier ne cessait de se renforcer dans la région qu'il commandait. Il a pris ce revers avec philosophie. Il est convaincu que la lutte contre le Sentier est affaire de policiers, non de militaires. Il a *toute une théorie* là-dessus, fondée sur l'organisation du Sentier en petits groupes totalement distincts, qui à l'occasion déterrent leurs armes et leurs explosifs pour les cacher de nouveau aussitôt et évitent ainsi l'affrontement direct. Son argument de choc : ce ne sont pas des officiers du renseignement militaire, pourtant portés aux nues par M. Fujimori, mais leurs homologues de la police qui sont finalement parvenus à découvrir le refuge d'Abimaël Guzman et à transformer ce dernier en un bagnard en costume rayé, portant le matricule 1509.

Le « président Gonzalo » est soumis, depuis le procès à huis clos au cours duquel il a été condamné à la détention perpétuelle, à un isolement total, dans une cellule en béton. *« Un traitement inhumain et barbare »*, affirme cette jeune étudiante, pourtant fort peu politisée, de l'université San-Marcos, la plus ancienne de toute l'Amérique latine. *« Le Sentier ne faisait pas tant de façons avec les paysans qui refusaient d'aller aux réunions du soir dans les « zones libérées » : ils étaient froidement exécutés »*, rétorque ce petit industriel, qui applaudit des deux mains aux succès de M. Fujimori contre les *« terroristes »*.

Depuis le début de la lutte armée, en 1980, le Sentier a procédé selon un principe simple, d'ailleurs déjà présent dans l'Evangile : ceux qui ne sont pas avec lui sont contre lui. Les remous idéologiques de l'extrême gauche péruvienne avaient été vifs dans la décennie précédente, *celle qui vit en 1970 la fondation* du Parti communiste marxiste-léniniste du Pérou (Sentier lumineux), par un certain Abimaël Guzman, alors obscur professeur de philosophie à l'université d'Ayacucho. Il ne s'agissait à l'époque que d'un groupuscule parmi d'autres. La caractéristique du *« président Gonzalo » est* d'avoir éliminé toute controverse et tout esprit critique dans un pays où l'on aime pourtant bien discourir et finasser, au profit d'une idéologie monolithique extraordinairement simpliste.

Les « cinq étapes » de la guerre populaire »

Il y a les *« trois montagnes de l'oppression »*, les *« trois phases de la lutte »*, les *« cinq étapes de la guerre populaire »*. On a parfois l'impression que l'ancien professeur, dont beaucoup d'élèves dans cette université provinciale et montagnarde étaient des Indiens Quechua parlant encore leur langue d'origine, a voulu faire une sorte de catéchisme politique élémentaire pour des jeunes gens qu'il jugeait lui-même un peu frustes.

On connaît la suite. Les premiers attentats, l'envoi de l'armée par le président Belaunde dans les zones montagneuses touchées par la guérilla, les exécutions sommaires opérées par les deux camps. Très vite, le mouvement vit indirectement de la coca. Les trafiquants, dans la vallée du Huallaga, sont rackettés par le Sentier. Quand le processus de dégradation des structures villageoises traditionnelles s'accélère, *surtout dans les Andes, les paysans*, pris entre l'armée et les « libérateurs », s'enfuient vers Lima, où ils viennent gonfler démesurément les bidonvilles qui ceinturent la ville et où s'entassent près de la moitié de ses huit millions d'habitants. Le Sentier, ces dernières années, les y avait rejoints.

Ses militants contrôlaient ainsi, au vu et au su de tous, la Raucana, un ancien haras envahi par les squatters et qui présente la particularité d'être entouré de murs. Le drapeau rouge, frappé de la faucille et du marteau, flottait fièrement. Des sentiéristes en armes veillaient à quinze kilomètres du centre-ville sur cette communauté de 60 000 personnes, où l'Etat péruvien avait abdiqué tout pouvoir...

Le président Fujimori a rétabli peu ou prou l'autorité du gouvernement sur les zones urbaines. Il n'a pas encore vraiment gagné la partie en province, où il ne fait toujours pas bon se promener sur certaines routes de montagne ou de la forêt amazonienne. Les attentats dans les quartiers riches de Lima sont devenus moins nombreux et surtout beaucoup moins « professionnels ». Ils sont parfois accomplis par des adolescents de quinze ans qui n'ont *jamais mis les pieds dans la capitale* et s'égarent, avec leur voiture bourrée d'explosifs, dans des rues inconnues. Les exécutions de *personnalités dont le Sentier juge* que l'« annihilation » a une portée « exemplaire » ont nettement régressé. La « guerre populaire » *continue, mais avec le « président* Gonzalo » en prison et de nombreux cadres tués ou arrêtés, elle marque visiblement le pas.

DOMINIQUE DHOMBRES

ASIE

LOIN DES CAPITALES

A Cox's Bazar, l'exil sous les banians

COX'S BAZAR (Bangladesh)

(Correspondance)

COX'S BAZAR, station balnéaire des Bangladais fortunés, a la plage réputée la plus longue du monde, quelques restaurants et hôtels pour touristes – et le soleil. Au sud de la ville, une presqu'île, sur 50 kilomètres ; à l'ouest, le golfe du Bengale ; à l'est, la rivière Naaf, frontière naturelle avec la puissante Birmanie rebaptisée, par ses maîtres militaires, le Myanmar. Entre les deux, une unique route étroite et cahoteuse mène à Teknaf. Ici, loin des clichés misérabilistes, la terre du Bangladesh est fertile : les tapis verts des rizières à perte de vue, des bananiers lourds de fruits, et les magnifiques banians aux racines aériennes.

A moins d'une demi-heure de jeep, la présence de baraquements défigure ce paysage. Construits avec des matériaux de fortune, ils détonnent parmi des maisons villageoises, coquettement entretenues. Ici survivent les réfugiés rohingyas, musulmans venus de Birmanie. Par vagues successives, au printemps 1991 puis à l'hiver 1992, ils ont fui leur pays qui, bien qu'officiellement socialiste et laïc, leur fait lourdement sentir leur non-appartenance aux ethnies bouddhistes majoritaires. Ils sont aujourd'hui *plus de 250 000 réfugiés, dans un* pays trois fois plus petit que la France, qui compte parmi les plus pauvres, et où vivent déjà quelque 120 millions de personnes.

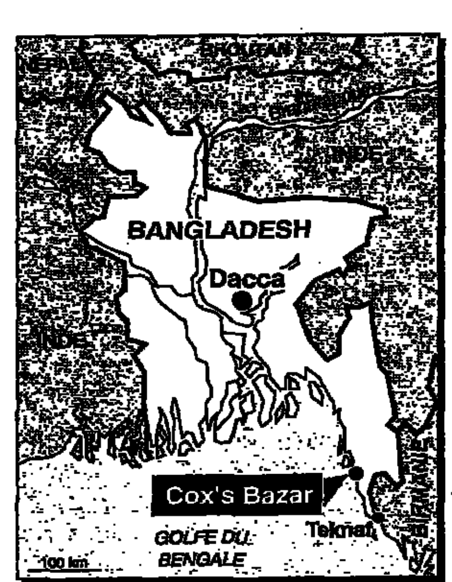
« Voici les premiers camps », annonce Mohammed Golam Rahman, médecin chargé de coordonner les programmes de santé du Gonoshasthaya Kendra (GK), une organisation non gouvernementale bangladaise *qui est* intervenue dès le début avec Médecins sans frontières. Du véhicule, il est difficile de distinguer les Rohingyas des populations locales *– si ce n'est peut-être, dans l'attitude* expectative de certains au bord de la route. Bien que personne ne semble surveiller les entrées et les sorties, les Rohingyas n'ont pas le droit de se déplacer en dehors des camps. Attendre, voilà leur occupation, toute la journée. Pas de terrain de jeu, pas d'école... Le grand événement de la semaine est la distribution des rations de nourriture par la Croix-Rouge.

Le village de Ramu abrite le camp de Dhechua Palong. Au centre de l'hôpital en bois, des réfugiés attendent pour une consultation. Dans une des chambres, Anoera Begum, assise en tailleur sur un lit, son bébé dans les bras : une minuscule tête dévorée par deux grands yeux fiévreux. Sous un morceau de tissu, un corps amaigri, d'où un léger râle s'échappe : pneumonie *aiguë. La vie de ce* petit être est désormais liée à une bouteille de glucose. Sa mère est là depuis six mois. Elle a quitté la Birmanie avec son mari et ses cinq enfants. *« Nous étions constamment harcelés, à l'hôpital, au marché, partout. Moi, ils m'ont battue et mon mari a été incorporé de force dans l'armée. »* A-t-elle envie de rentrer *chez elle ? « Non, pas pour l'instant. »*

Le gouvernement bangladais en a décidé autrement. Il existe en effet des camps dits « de transit » – trois sur dix-neuf – où les Rohingyas *sont transférés, bon gré mal gré*, avant d'être réexpédiés, par petits groupes, en Birmanie. La procédure demande plus d'un mois. Le temps, pour le Bangladesh, d'envoyer *la liste complète des populations aux* autorités de Rangoun qui, après une vérification pointilleuse – au cas où des Bangladais tenteraient d'immigrer, – donnent leur feu *vert au rapatriement*. Le docteur Milau Das, responsable de l'hôpital, s'indigne : *« Mes patients ne doivent pas être obligés de rentrer. Cette femme ne pourra être rapatriée que lorsque son enfant sera guéri... »*

Rapatriements forcés

Les ONG ont beau s'y oppposer fermement, c'est à leur insu, pendant la nuit, que les autorités transfèrent les réfugiés vers les camps de transit. Le lendemain, il ne reste que des baraquements vides ou détruits... A l'automne 1992, lors des premiers rapatriements, des émeutes furent fomentées par les chefs de village traditionnels. L'administration a emprisonné ces turbulents personnages. Depuis, les Rohingyas sont muselés.



Le Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations unies (HCR) a envoyé, en décembre, une lettre au premier ministre, Mme Khaleda Zia, menaçant de se retirer du Bangladesh, faute de pouvoir intervenir. Pour un pays aussi dépendant de l'aide internationale, la *menace était sérieuse. De fait, malgré* l'accord signé au printemps précédent entre Dacca et Rangoon – et qui soulignait le caractère volontaire des rapatriements, – aucune des conditions *minimales* du HCR (libre accès aux camps, possibilité d'interviewer des réfugiés...) n'avait été respectée par l'administration bangladaise. Et quand les intéressés sont dans un camp de transit, il est déjà trop tard. Depuis novembre 1992, ils faisaient l'objet de diverses pressions : confiscation de leur carte d'alimentation, arrestations abusives, séparation des familles, etc. Le 5 décembre 1992, trois cent soixante-neuf réfugiés furent expulsés de force. Ce fut le drame. Le représentant du HCR s'était vu barrer l'accès de la région. La journée se solda par quatre morts et cinquante blessés.

De retour en Birmanie, les hommes sont, paraît-il, séparés des femmes, et placés dans des camps de détention où ils *« doivent »* trois jours de travaux forcés par semaine, moyennant 250 grammes de riz par personne. Dans ces conditions, comment les Rohingyas pourraient-ils désirer rentrer de leur plein gré dans leur pays ? Dans les camps de Gumdhum I (18 000 réfugiés), MSF est aux prises avec une épidémie de rougeole. Plutôt bénigne, mais comment faire pour circonscrire le mal si les populations sont déplacées ? La période d'incubation étant de quinze jours à trois semaines, beaucoup peuvent développer la maladie dans le camp de transit ou *même à leur retour en Birmanie*. Heureusement, après force argumentations, l'administration a promis de ne plus rapatrier personne pendant un certain temps.

Jusqu'à quand ? Très tendue au début de cette année, la situation s'est, depuis lors, améliorée. Le gouvernement de Dacca a réagi aux avertissements du HCR : il lui a permis de *reprendre un rôle* limité dans les camps de transit jusque-là fermés, afin qu'il puisse vérifier le caractère volontaire des rapatriements. Résultat : les réfugiés ont depuis lors refusé en nombre croissant d'être rapatriés. Depuis le début du processus, 22 000 sont retournés en Birmanie – moins de 10 %.

Le 16 mai dernier, lors d'un séminaire sur la question des réfugiés à Dacca, Mme Sadaka Ogata, chef du HCR, a signé avec le gouvernement bangladais un accord qui prévoit le plein accès de son organisation aux camps, l'assistance et la protection des réfugiés. Le HCR voudrait aussi être présent en Birmanie. Le Bangladesh a promis d'intercéder auprès de Rangoun !

Au soleil couchant, la route se remplit de commerçants s'en retournant vers Cox's Bazar. Les réfugiés sont aussi, il est vrai, une source de revenus pour le marché noir et l'économie locale.

STÉPHANE EDELSON et ARMELLE GAUTHIER

A TRAVERS LE MONDE

BELGIQUE

Bruxelles décide de participer à l'Eurocorps

La Belgique a décidé officiellement de participer au corps militaire européen formé par la France et l'Allemagne, l'Eurocorps, à hauteur d'environ douze mille hommes, soit une division mécanisée. Cette décision, qui était attendue (*le Monde* du 15 juin) a été prise, vendredi 25 juin, par le conseil des ministres à Bruxelles. L'Eurocorps, fort de quelque 40 000 hommes, sera opérationnel en janvier 1995.

En affectant à l'Eurocorps douze mille hommes, la Belgique met à la disposition de l'UEO et de l'OTAN – puisque cette formation pourra servir aussi bien l'alliance atlantique que l'Union européenne – la totalité de ce qui restera de la force d'intervention de l'armée de terre belge après une profonde restructuration. La Belgique a, en effet, procédé à une forte diminution de ses forces et elle a supprimé le service militaire, une décision qui doit entrer en vigueur en 1994.

CANADA

La nouvelle « première ministre », Kim Campbell, a formé un cabinet restreint

Elue, le 14 juin, chef du Parti conservateur en remplacement de Brian Mulroney, démissionnaire, Kim Campbell est devenue officiellement, *vendredi 25 juin*, la première femme de l'histoire du Canada à diriger le gouvernement fédéral. La nouvelle « première ministre » – c'est ainsi que la désignent, en français, les communiqués officiels – a formé un cabinet *restreint de vingt-quatre ministres*, le plus réduit depuis 1963. Quinze ministères ont été abolis ou fusionnés, manifestation d'un style *qui se veut « plus accessible et plus efficace »* et qui s'inscrit dans une offensive généralisée contre le déficit budgétaire. Ce gouvernement de transition reflète le souci de présenter un front conservateur uni aux élections générales qui doivent avoir lieu d'ici la mi-novembre.

Le principal rival de Mme Campbell à la direction du parti, le Québécois Jean Charest, est nommé vice-premier ministre, titulaire d'un super-ministère économique. Au total, le cabinet compte sept ministres québécois, dont ceux des finances et de la justice, et huit ministres de l'Ontario, parmi lesquels Perrin Beatty aux affaires extérieures. – *(Corresp.)*

PAPOUASIE NOUVELLE-GUINÉE

Découverte d'une tribu vivant comme à l'âge de pierre

Une tribu nomade, vivant comme à l'âge de pierre, qui serait apparemment demeurée sans contact avec la civilisation, a *été découverte en Papouasie-Nouvelle-Guinée*, dans les jungles du flanc de la montagne Ewa, au nord-ouest de la capitale, Port-*Moresby, a annoncé un officiel de* la province du Sepic occidental. La tribu Liawep a été contactée en mai par une patrouille gouvernementale. Elle compte soixante-dix-neuf hommes, femmes, et enfants, qui vivent dans des huttes de branchages, sous un grand rocher représentant un visage humain que les Liawep vénèrent comme un dieu. Ils sont vêtus de morceaux d'écorce ou de feuilles nouées autour de la taille.

La patrouille s'est rendue dans la région guidée par un homme de *cette tribu qui s'en était éloigné* de façon accidentelle il y a deux ans. Une mission de l'Eglise baptiste s'est déjà rendue auprès de la tribu *pour construire une église*. Selon les Liawep, une autre tribu « inconnue », les Siano, vivrait un peu plus haut dans la montagne. *Le directeur de l'Institut de* recherche médicale de Papouasie, Michael Alpers, reste pourtant sceptique : *« Il se trouve que ces gens n'utilisent pas les services publics mais ils sont connus »*, a-t-il expliqué. – *(AFP.)*

□ **AFGHANISTAN : bombardements meurtriers à Kaboul.** – Une quinzaine de roquettes, tirées vendredi 25 juin du sud de Kaboul, ont tué au moins sept personnes et en ont blessé dix-neuf autres, a indiqué la radio d'Etat afghane. Mais des sources médicales et gouvernementales ont fait état d'au moins quinze morts et trente-six blessés. Selon des sources autorisées, des combats entre le mouvement *Choura-i-Nazar de l'ex-ministre* de la défense Ahmad Chah Massoud et le parti Hezb-i-Wahdat (minorité chiite) seraient à l'origine de ces bombardements. – *(AFP, Reuter.)*

□ **BANGLADESH : affrontements entre étudiants et policiers.** – Près de *la ville de Chittagong*, dans le sud-est du Bangladesh, des heurts entre étudiants et policiers, à propos du déroulement des examens, *ont fait une quarantaine de blessés* selon la police, soixante-dix selon des enseignants. Les étudiants ont utilisé des armes à feu, des couteaux, des bâtons et des pierres, a affirmé la police. Sur les quelque 350 000 étudiants passant des examens depuis la semaine dernière, plus de 5 000 ont déjà été exclus pour avoir triché. – *(AFP, Reuter.)*

□ **L'Inde et la Chine négocient au sujet de leur frontière.** – La Chine et l'Inde ont entamé, vendredi 25 juin, à New-Delhi, une sixième session de négociations au sujet de leur frontière commune, dont deux longues sections demeurent en dispute. Les deux géants asiatiques, qui se sont fait la guerre à ce sujet en 1962 et avaient gelé leurs relations durant quatorze ans, se sont, fin 1988, accordés sur une approche pacifique de leur différend, qui porte sur quelque 125 000 kilomètres carrés. Cette *rencontre précède une visite du* premier ministre indien Rao à Pékin, prévue pour septembre. Le chef du gouvernement chinois Li Peng s'était rendu à Delhi fin 1991. – *(AFP.)*

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde L'ÉCONOMIE

POLITIQUE

A l'Assemblée nationale

Les socialistes ont pratiqué l'obstruction pour retarder l'examen du texte sur l'enseignement privé

L'Assemblée nationale a adopté, samedi 26 juin, par 480 voix (RPR, UDF) contre 93 (PS, PC), *la proposition de loi relative* aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Jusque tard dans la nuit, le groupe socialiste a mené, avec succès, un débat d'obstruction, destiné à retarder *l'examen de la proposition sur le* financement des établissements privés d'enseignement par les collectivités locales. Il s'est promis de continuer la même opération, samedi et dimanche, lors du débat sur ce texte.

Le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, s'est fixé un nouvel objectif, celui de présider lui-même toutes les séances des trois journées consacrées au double débat sur la réforme de la loi Savary, qui régit le *fonctionnement des établissements* d'enseignement supérieur, et sur celle de la loi Falloux, qui limite l'aide des collectivités locales pour le financement des établissements privés d'enseignement. Vendredi, il a sans doute déjà battu un nouveau record d'endurance en occupant le «perchoir», sans désemparer, pendant près de quatorze heures.

Face à un groupe socialiste déterminé à bousculer l'ordre du jour de la *fin de la session* ordinaire de printemps – et à offrir ainsi au président de la République une plus grande latitude pour fixer *le programme de la session extraordinaire* qui devrait suivre, – M. Séguin a choisi de laisser le débat parlementaire se développer *sans aucune entrave. Lui-même* ancien «mousquetaire» de l'opposition des années 80, c'est avec une satisfaction non dissimulée, presque *complice, qu'il a assisté au tir* de barrage de la gauche, principalement organisé par un trio de députés socialistes, Jean-Yves Le Déaut (*Meurthe-et-Moselle*), *Julien Dray* et Jacques Guyard (Essonne).

M. Séguin lâche la bride

Après les motions de procédure de la veille (*le Monde* du 26 juin), toute la panoplie des méthodes d'obstruction parlementaire a été utilisée : suspensions de séance à *répétition*, batterie d'amendements quasiment identiques, utilisation maximale des temps de parole réglementaires, lecture d'articles de *presse, vérification du quorum*, demandes de scrutin public pour chaque vote. Il fallait, à tout prix, prendre du retard. Au bout d'une *heure de débat, l'Assemblée était* ainsi parvenue à adopter deux amendements. Or, les socialistes en avaient déposé plus de cent *trente... Tandis que M. Dray, à son* banc, signait à l'avance des liasses de formulaires pour réclamer, à chaque occasion, un vote par scrutin public, M. Le Déaut s'étonnait que *«l'Assemblée discute d'un texte sur l'université quand les étudiants ne peuvent pas manifester dans la rue»*.

Pour éviter de heurter leurs collègues de la majorité et, surtout, le gouvernement, qui avait la possibilité, en vertu de l'article 44, alinéa 2 de la Constitution, de *«s'opposer à l'examen de tout amendement qui n'a pas été antérieurement soumis à la commission»*, les deux députés ont, en effet, choisi de mettre les rieurs de leur côté.

«Mon vieux père, instituteur de la République, me disait souvent que l'art de se faire comprendre est celui de rabâcher», a expliqué Julien Dray, pour justifier ses multiples interventions. Dans l'espoir de finir par amadouer les bretteurs – ce qui allait se vérifier tard dans la nuit de vendredi à samedi, – Philippe Séguin a préféré, de son côté, *«savoir lâcher la bride»* à l'opposition socialiste. Témoin cet échange entre M. Le Déaut et M. Séguin : *«Est-ce qu'on ne peut pas avoir une petite suspension de séance, parce qu'on commence à fatiguer?»*, a demandé le premier. *«C'est bien parce que c'est vous»*, a répondu le président.

Un véritable fou rire a même gagné l'Assemblée, dans la soirée, *lorsque, tour à tour*, les députés socialistes ont âprement défendu plus de vingt amendements, tous rédigés sur le même modèle et destinés à *«mieux intégrer dans l'université la filière de l'œnologie»*, *puis, successivement*, celles de l'écologie, de la parapsychologie, des médecines douces, des mathématiques des algorithmes, de l'ho*méopathie, de l'embryologie, de* la sociologie, de l'économétrie, etc.

Au final, le groupe socialiste n'a obtenu du gouvernement, représenté par François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, que l'engagement de voir soumis au Parlement, dans trois ans, un rapport d'évaluation de toutes les formules dérogatoires à la loi Savary. Compte tenu du délai de huit heures qui doit séparer la fin d'une séance de nuit de la séance suivante, l'examen de la proposition de loi sur l'enseignement privé a été reporté de la matinée à l'après-midi de samedi. Une même bataille de procédure, peut-être plus rude encore, est prévue.

M. Séguin, qui a lui-même quelque peine à comprendre que de pareils textes soient présentés en première lecture en fin de session de l'Assemblée nationale, et qui plus est, un week-end, s'est fixé un autre objectif : obtenir le vote de la réforme de la loi Falloux au plus tard dimanche, pour que le débat sur les privatisations puisse s'engager, comme prévu, dès lundi.

JEAN-LOUIS SAUX

Les députés adoptent deux résolutions sur des actes communautaires

L'Assemblée nationale a adopté, vendredi 25 juin, deux résolutions sur des propositions d'actes communautaires de portée législative, selon une procédure permise par le nouvel article 88-4 de la Constitution. Le Parlement avait introduit cette nouvelle disposition dans la Loi fondamentale, lors de la révision constitutionnelle de juin 1992, préalable à la ratification du traité de Maastricht, afin de renforcer le droit de regard des députés et des sénateurs sur les affaires européennes, alors que le procès en *«déficit démocratique»* de la Communauté rencontrait un écho croissant.

C'est la première fois que des résolutions de cette nature sont adoptées en séance publique à l'Assemblée. Une résolution émettant un avis défavorable sur une directive européenne relative à la TVA sur les transports avait, toutefois, été considérée comme adoptée *de facto*, le 18 juin, sans avoir été examinée en séance publique, personne n'ayant demandé son inscription à l'ordre du jour après son adoption par la commission des finances.

La première résolution adoptée, vendredi, concerne la réforme des «fonds structurels» européens dont le montant sur la période 1993-1999 est appelé à doubler par rapport à la période de 1989-1993 (141,471 milliards d'écus contre 60 milliards). S'inspirant de propositions déposées par Philippe Auberger (RPR, Yonne), Yves Van Haecke (RPR, Yonne) et Alain Bocquet (PC, Nord), le texte de cette résolution *«regrette»* que les zones rurales en difficulté ne fassent pas l'objet d' *«engagements financiers adéquats»* et *«met en garde»* contre la différence de traitement réservée à la région du Hainaut belge et à la région du Hainaut français, la première ayant été classée dans la catégorie des régions les plus défavorisées («objectif 1») et non la seconde. Sur ce dernier point, Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes, a abondé dans le sens de l'Assemblée, affirmant que la *«France ne transigera pas»*.

La seconde résolution, reprenant les préoccupations exprimées dans une proposition cosignée par Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) et Robert Pandraud (RPR, Seine-Saint-Denis), ainsi que dans une seconde, déposée par Jean-Claude Lefort (PC, Val-de-Marne), a trait à une directive européenne relative au «traitement des données à caractère personnel». Le texte voté par l'Assemblée *«demande»* au gouvernement de *«subordonner»* son accord à l'obtention d'un certain nombre de garanties, la principale étant le *«maintien intégral du niveau de protection»* assuré par la loi du 6 janvier 1978, dite loi «informatique et libertés».

F. B.

La commission des affaires culturelles élabore un nouveau texte d'aménagement de la loi Falloux

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale a examiné, vendredi 25 juin, la proposition de loi *sur le financement* par les collectivités locales des établissements d'enseignement privé, déposée par Bruno Bourg-Broc (RPR, Marne). La commission avait déjà discuté, le 23 juin, de quatre propositions déposées ces dernières semaines par des *députés* de la majorité, visant toutes à libéraliser les subventions publiques en faveur de l'enseignement privé en aménageant la loi Falloux de 1850. Elle avait constaté, alors, qu'elles tombaient toutes sous le coup de l'article 40 de la Constitution, qui interdit tout alourdissement de la dépense publique, et elle avait chargé ses rapporteurs de présenter une nouvelle mouture.

Le texte de M. Bourg-Broc, assez flou, ne fait aucunement allusion au financement et se contente d'actualiser le cadre actuel. Il s'agit en fait, selon les termes de Michel Péricard (RPR, Yvelines), président de la commission, de *«présenter un simple cadre, destiné à être amendé par le gouvernement en prévoyant les subventions à l'enseignement privé»*. Dans la nuit de vendredi à samedi, René Couanau (UDF, Ille-et-Vilaine) a demandé *que le bureau de la commission* des finances se réunisse pour se prononcer sur la recevabilité de la nouvelle proposition.

Les députés socialistes, qui ont décidé de faire de la défense de la laïcité leur cheval de bataille, ont déposé pas moins de cent vingt amendements, tous rejetés par la commission. La séance publique, qui devait débuter samedi 26 juin à 15 heures, promettait d'être le théâtre d'une résistance acharnée de l'opposition. Les socialistes pré*voyaient, en effet*, de *déposer* une centaine d'amendements supplémentaires à l'ouverture de la discussion.

S. Z.

□ **Henri Emmanuelli répond à Jack Lang.** – Henri Emmanuelli, député (PS) des Landes, a critiqué, vendredi 25 juin, l'ancien ministre de l'éducation nationale, Jack Lang, député (PS) du Loir-et-Cher, qui avait déclaré, la veille, qu'une évolution de la loi Falloux est *«envisageable»* à condition de prévoir *«des garde-fous»*. *«Pour ce qui me concerne, je préfère relire le discours de Victor Hugo lors du vote de la loi Falloux que d'entendre les arguments de M. Lang lors de son abrogation. Il est vrai que si le premier visait à l'universalité, le second vise plus court»*, a déclaré *l'ancien président de l'Assemblée* nationale.

Pour soutenir les dossiers régionaux

Des parlementaires de la majorité forment un intergroupe Nord-Pas-de-Calais

Trente et un parlementaires des départements du Nord et du Pas-de-Calais, se réclamant tous de la majorité gouvernementale et ren*forcés par le président du conseil* général du Nord, Jacques Donnay (RPR), ont décidé de créer, à Paris, un intergroupe régional. Les *principaux promoteurs* de cet intergroupe, qui se sont refusés, pour l'instant, à choisir un président, ont expliqué leur démarche, le *23 juin*, par la volonté de créer *«une dynamique nouvelle, pour donner plus de force à une région qui est à la pointe du combat européen»*.

Ces élus se sont réparti, depuis trois mois, les dossiers «lourds» de la région, notamment dans le cadre de la préparation du contrat de plan Etat-région. L'absence d'un représentant de cette région au gouvernement, les déceptions perceptibles après le voyage du premier ministre dans le département du Nord, le 11 juin, n'auront fait *que contribuer à conforter* leur volonté. Y contribue, aussi, la précarité politique dans laquelle continue de se trouver le conseil régional, présidé par Marie-Christine Blandin (Verts).

Pour éviter le *«risque d'une approche politicienne»*, deux autres députés de la région, inscrits au groupe République et Liberté (ex-non-inscrits), Régis Fauchoit et Jean Urbaniak, ont préféré demeurer au bord du chemin. Membre du même groupe, mais présent à cette conférence de presse, Jean-Louis Borloo a mis en garde ses collègues contre ce même risque, en regrettant que le travail entrepris depuis trois mois n'ait pu *«continuer dans la discrétion»*. Il a également déploré que cet intergroupe n'ait pas été *«élargi»* aux parlementaires de la gauche.

D. C.

Un entretien avec Jean-Luc Mélenchon

«Le PS doit devenir le parti du mouvement social» nous déclare l'animateur de la Gauche socialiste

Sénateur de l'Essonne, Jean-Luc Mélenchon anime, avec Julien Dray et Marie-Noëlle Lienemann, le courant Gauche socialiste au sein du PS. Longtemps hostile à Michel Rocard, il a participé, avec ses amis, à la mise en place d'une nouvelle direction du PS, au sein de laquelle il est plus particulièrement chargé de la préparation des états généraux des 2, 3 et 4 juillet, à Lyon. Ceux-ci doivent contribuer à faire du PS, selon lui, «le parti du mouvement social».

«Vous êtes de ceux qui ont voulu des «états généraux» du PS rapides. Certains, comme Ségolène Royal, disent aujourd'hui que ces états généraux sont sans doute une bonne chose pour l'unité du parti, mais que, à l'extérieur, ils n'intéressent personne.

– Les états généraux étaient nécessaires pour faire entrer le parti en convalescence, après le choc de la défaite. La convalescence se passe bien. Le premier exercice était de ressourcer ce parti, donc de «redonner la parole à la base», même si cela ne va pas sans une certaine démagogie. En tout cas, cela a permis à des dizaines de milliers de gens de renouer avec les idées, la réflexion et même, parfois, avec une certaine polémique sur les idées. Tous les problèmes de personnes ont été mis au second plan pendant ces deux mois.

» *Il est vrai que, plus fondamentalement*, on peut se poser la question du lien qui existe entre notre parti, ses débats et la société, mais *on ne peut pas attendre d'un parti* qui vient d'être rejeté comme le nôtre l'a été aux élections qu'il reconstitue miraculeusement ce lien *en deux mois. C'est une affaire plus* profonde, de portée plus générale qu'il n'y paraît dans le moment.

» On voit bien l'épuisement qui est *résulté de l'exercice* du pouvoir, mais il ne faut pas croire que l'un entraîne nécessairement l'autre, puisqu'il y a le contre-exemple espagnol. Ce qui a été *foudroyant* pour le PS, c'est la conjonction de l'exercice du pouvoir, coupé du mouvement social qu'il voulait représenter, et d'un système institutionnel qui vide la vie politique de l'intérieur, en faisant tout converger sur la présidence de la République. Le mode d'organisation du parti a été incapable de faire barrage à ces tendances lourdes, à la fois parce que nous n'avons pas su penser la relation d'un parti tel que le nôtre avec le pouvoir d'Etat et parce que notre *modèle* d'organisation interne a *facilité le présidentialisme dans* nos rangs.

– Voyez-vous des orientations se dégager des débats des sections et des fédérations? L'«appel à la base» ne débouche-t-il pas sur la confusion?

– Il n'y avait aucune raison de penser que des idées nouvelles naîtraient par génération spontanée. Le corps d'ensemble de préoccupations, on le connaissait. Nous avions besoin d'un exercice particulier, qui consistait à donner à la large «base» des militants et des sympathisants le pouvoir d'indiquer quelles sont les priorités d'intérêt et d'action pour le mouvement socialiste. De ce point de vue, on peut dire que c'est réussi.

» Sur les questions essentielles, je retrouve, dans ce qui s'est dit au niveau des sections et des fédérations, un discours qui ressemble beaucoup à celui... de la Gauche socialiste pendant les quatre dernières années. Priorité sociale : tout le discours sur la réduction du temps de travail, qui représente 70 % des textes venant des militants. Stratégie et alliances : premièrement, nous devons être en phase avec la société, c'est-à-dire avec les mouvements qui la traversent ; deuxièmement, le champ politique des *alliances* est clairement balisé : les communistes dans toute leur diversité, les écologistes, les radicaux de gauche, etc. La tenta*tion centriste* fait l'objet d'un rejet assez massif. Vision de l'avenir : il faut se battre pour retrouver une majorité dans le pays, mais *pas pour faire la même chose* qu'avant ou que la droite à présent. C'est le point crucial : le mouvement socialiste ne pourra plus être crédible, y compris dans ses propres rangs, s'il propose de se battre pour une alternance de pouvoir sans se battre pour une alternative de société.

– Les états généraux sont déjà, eux-mêmes, une réforme du mode de fonctionnement du parti. Faut-il aller plus loin et en finir avec la représentation proportionnelle des «sensibilités», c'est-à-dire le système des courants?

– Il faut se poser cette question en relation avec le bilan du parti d'Epinay. Le PS est resté un parti de «superstructures» politiques, sans jamais définir la manière dont il organise sa relation avec la société qui bouge. On retrouve, dans le débat sur les courants, un vieux clivage : ou bien le PS devient définitivement un comité électoral, pleinement inscrit dans les institutions, où l'on ne voit qu'une seule tête ; celle du candidat ou de l'élu ; ou bien il devient un parti du mouvement social, exprimant en son sein la diversité des *points de vue et des cultures qui* traversent ce mouvement.

» Les partisans du scrutin majoritaire dans le parti savent que ce n'est pas une formule démocratique dans une organisation politique de gauche. Cela aboutit, en définitive, à la mainmise des grandes structures en place, qui se perpétuent en cooptant les dirigeants. Ce serait inacceptable, et ceux qui le proposeraient se mettraient dans un très mauvais cas. C'est une question qui est de nature à mettre en cause l'unité du parti. Personnellement, je ne pourrais pas être socialiste dans un tel parti.

Parade à la présidentialisation

» Néanmoins, comment faire obstacle à la décadence des courants, qui se transforment, petit à petit, en pures et simples écuries présidentielles? Si l'on veut un parti qui soit celui du mouvement social, voici ce que nous proposons. Partons de ce que nous avons décidé au congrès extraordinaire de Bordeaux, en juillet 1992 : la représentation, à la proportionnelle, des textes d'orientation générale en concurrence dans le parti. Dissocier la représentation des hommes de celle des idées serait faire un pas de *plus vers le discrédit du politique* dans ce pays. On l'institutionnaliserait dans notre propre parti si l'on admettait que les idées ne sont *qu'une sorte de supplément*, qui vient après la notoriété ou les capacités consensuelles de chaque dirigeant. Il faut que le Parti socialiste conserve la capacité d'abriter en son sein un pluralisme sur les alliances, la stratégie, le programme et le candidat. Il faut bien voir que cette affirmation-là est quasiment fondatrice du mouvement socialiste en France, puisqu'elle est à la base de l'argumentation de Léon Blum, en 1920, contre l'adhésion à l'Internationale communiste et le centralisme démocratique.

» Le deuxième tiers du comité directeur doit – c'est encore la décision prise à Bordeaux – assurer la représentation territoriale du parti, c'est-à-dire être composé des premiers secrétaires fédéraux. Avec mes amis de la Gauche socialiste, nous proposons que le dernier tiers soit composé de délégués élus par les conventions thématiques. C'est le «tiers sociétal». Le PS définirait, disons, les dix thèmes centraux qui sont en débat dans la société : l'entreprise, l'éducation, la santé publique, l'immigration, la construction européenne, etc. Sur ces thèmes, nous aurions des conventions natio*nales, regroupant tous les adhérents* que cela intéresse ; ils voteraient sur un ou plusieurs textes et désigneraient des délégués au comité directeur *sur cette base*.

» Le lien serait ainsi reconstitué avec tous ces secteurs dont, aujourd'hui, le PS est coupé. On sortirait de la méthode du syndicaliste «alibi», de la femme «alibi», du jeune «alibi», pour transformer la nature même des centres de décision du parti. Ce serait une parade à la présidentialisation, qui stérilise le fonctionnement du PS. Ce serait, ensuite, la garantie d'un lien organique avec la société. Ce serait, enfin, mettre le PS en situation de faire face aux bourrasques sociales *et géopolitiques qui s'annoncent* – chacun s'y attend – et aux confrontations qu'il faut oser provoquer, touchant au modèle cultu*rel de notre société – la* bioéthique, etc. Le politique est, aujourd'hui, bien absent de ces débats.

– Entre le discours de Michel Rocard, en février dernier, sur le «big bang» des cadres politiques, auquel vous aviez applaudi, et la régénération du Parti socialiste, à laquelle vous consacrez tous vos soins, n'y a-t-il pas un décalage et, peut-être, le risque d'un retard sur l'évolution de la société?

– Dans le discours de Montlouis-*sur-Loire, ce qui est important*, c'est la reconnaissance du caractère éclaté de la société, c'est-à-dire du paradoxe d'une société dans laquelle les *individus sont plus* socialisés, plus interdépendants qu'ils ne l'avaient jamais été et, en même temps, séparés les uns des autres *par leur statut social et culturel*. La réflexion doit donc porter sur l'outil politique capable de correspondre à cet état de la société, mais elle n'aboutit pas à *nier le rôle* du politique. Au contraire, plus on avance dans cette contradiction, plus on s'aperçoit que l'instance politique est le lieu dans lequel cette société peut dépasser son état d'éclatement. Ma lecture du discours de Montlouis n'aboutit donc pas à la négation du rôle du parti, mais à sa transformation. A mes yeux, le concept de mouvement convient mieux que celui de parti pour définir ce dont nous avons besoin. C'est pourquoi, si tout ce que nous allons faire à Lyon ne devait aboutir qu'au sacre d'une nouvelle équipe à la *tête du parti*, nous aurions perdu notre temps. Nous ne serions pas à la hauteur des responsabilités du premier parti de la gauche.»

Propos recueillis par
PATRICK JARREAU

POLITIQUE

Epouse du président invalidé

Margie Sudre a été élue à la tête du conseil régional de la Réunion

Margie Sudre a été élue, vendredi 25 juin, président du *conseil régional de la Réunion* dès le premier tour de scrutin, grâce à une alliance nouée entre le mouvement Free-DOM (13 élus), le Parti communiste réunionnais (9 élus) et le groupe du socialiste dissident Gilbert Annette (3 élus).

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

de notre correspondant

«Je veux être président», lançait Camille Sudre, peu après l'invalidation de son élection au conseil régional de la Réunion, le 30 avril dernier. Si M. Sudre doit retrouver bientôt les arcanes de la «pyramide inversée» (l'architecture du siège de la région présente la forme de quatre pyramides «tête en bas»), ce sera aux côtés de son épouse, Marguerite Demaîche-Sudre, élue, vendredi, président de l'assemblée régionale. Tout au long de la campagne pour ces nouvelles élections, Mme Sudre s'est attachée à cultiver la différence avec son époux, jusque dans la tenue vestimentaire. Si Camille Sudre s'habille de blanc depuis le début de l'aventure politico-médiatique de Free-DOM, «Margie» a opté pour le noir. A l'exubérance verbale de son mari, le nouveau président du conseil régional oppose une voix douce, rassurante.

Née à Minh (Vietnam) en 1943, Mme Sudre est médecin anesthésiste. *«Elle a «emmiellé» une partie de la droite»*, souligne, désabusé, Jean-Paul Virapoullé (UDF-CDS), maire de Saint-André. Discrète, s'affirmant volontiers *«bourgeoise»*, elle n'en reste pas moins ferme sur les idées défendues par Free-DOM, notamment celles prônant une égalité sociale complète entre les Français des DOM et ceux de l'Hexagone.

Dans une classe politique locale dominée par les hommes, l'irruption de Margie Sudre à la tête de la région bouleverse toutes les données. La nouvelle promue a très vite appris le «métier» : elle donnait encore, en milieu de semaine, des gages à la droite, en évoquant un possible retrait de sa part au profit d'un élu RPR. Une fois conclu l'accord avec le PCR et avec Gilbert Annette, elle annonçait, enfin, sa candidature. La «dame en noir» aime le risque calculé.

ALIX DIJOUX

□ **Le Conseil d'Etat annule l'autorisation accordée en 1990 à Antenne-Réunion.** – *Le Conseil d'Etat s'est* prononcé, vendredi 25 juin, sur les requêtes formulées par Télé-Free-DOM, la *télévision pirate* de Camille Sudre, contre des décisions du Conseil supérieur de l'audiovisuel datant de 1990. Il donne raison sur un point à l'ancien président du conseil régional en annulant pour excès de pouvoir l'autorisation délivrée à la chaîne Antenne-Réunion. En revanche, il valide l'autorisation de la chaîne cryptée Canal-Réunion, ainsi que la décision qui n'autorisait pas Télé-Free-DOM. Au CSA, on souligne qu'Antenne-Réunion a obtenu une nouvelle autorisation d'émettre en 1993, mais qu'elle ne peut utiliser ces fréquences qui sont occupées par les émissions illégales de Télé-Free-DOM.

□ **Michel Rocard reproche au gouvernement sa «politique du symbole agitatoire».** – Michel Rocard, président de la direction nationale du PS, a critiqué, vendredi 25 juin, sur TF 1, la *«politique du symbole agitatoire»* du gouvernement d'Edouard Balladur. Il craint *«le rallumage de la guerre scolaire»* à propos de l'aménagement de la loi Falloux, et redoute que *«quatre millions d'étrangers* [soient] *transformés en suspects»* par l'effet des textes Méhaignerie et Pasqua.

□ **M. Chavanes (CDS) approuve les propositions de M. Séguin pour lutter contre le chômage.** – Georges Chavanes, député (UDF-CDS) de la Charente, maire d'Angoulême, ancien ministre, indique, dans un entretien à *Valeurs actuelles* daté du 28 juin, qu'il *«approuve la plupart des mesures»* préconisées par Philippe Séguin. *«Il ne pourra y avoir de créations d'emplois que dans le secteur non concurrentiel et c'est tout l'intérêt des propositions de Philippe Séguin»*, précise l'ancien président de Leroy-Sommer, qui ajoute : *«Nouveaux emplois, nouveaux services – c'est la clé de l'avenir (...). Si nous ne réussissons pas cette révolution culturelle, nous risquerons la révolution tout court.»*

Dix nouveaux élus français au Parlement européen

STRASBOURG
(Communautés européennes)

de notre correspondant

A la suite des dernières élections législatives, dix des quatre-vingt-un représentants français au Parlement européen ont dû abandonner leur siège de Strasbourg, les uns parce qu'ils sont entrés au gouvernement, les autres parce qu'ils sont touchés par la loi sur le cumul des mandats. Il s'agit de sept élus UDF – Simone Veil, Alain Lamassoure, Philippe Douste-Blazy, Valéry Giscard d'Estaing (*le Monde* du 25 juin), Charles Baur, Aymeri de Montesquiou et Claude Malhuret – et de trois élus RPR – Michèle Alliot-Marie, Jacques Vernier et Alain Marleix.

Les dix nouveaux eurodéputés sont Raymond Chesa, maire de Carcassonne, Guy Guermeur, ancien député du Finistère, Jean-Paul Heider, vice-président du conseil régional d'Alsace, tous trois RPR, qui se sont inscrits au groupe du Rassemblement des démocrates européens; André Fourçans, conseiller municipal d'Eaubonne (Val-d'Oise), Jean-Marie Vanlerenberghe, conseiller municipal CDSd'Arras, Georges de Bremond d'Ars, ancien secrétaire général des Clubs perspectives et réalités, tous trois UDF, qui se sont inscrits au groupe du Parti populaire européen; Robert Delorozoy, maire de Choisel (Yvelines), conseiller régional d'Ile-de-France, Charles de Gaulle, adjoint au maire de Rueil-Malmaison, conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais, petit-fils du général de Gaulle, Janine Cayet, conseillère municipale de Trappes (Yvelines), tous trois UDF et inscrits au groupe Libéral, démocratique et réformateur; Michel Pinton, UDF, ancien délégué général de l'UDF, qui siégera parmi les non-inscrits.

M. S.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

LE SENTIMENT D'INSECURITE
de Sébastien Roché,
PUF, 311 pages, 198 F.

Civilités et violences

L'actualité des débats sur le thème de l'insécurité invite à une meilleure approche d'un phénomène ambigu, qui se prête aisément à des interprétations manichéennes. En caricaturant, on peut le présenter comme une construction artificielle, dont la droite et éventuellement les médias se servent jusqu'à la démagogie, *ou comme la conséquence d'un risque* réel et grossissant pour les personnes et la communauté. Maladie imaginaire et instrumentalisée ou mal d'autant plus pernicieux qu'il n'est pas reconnu comme tel.

L'ouvrage du sociologue Sébastien Roché *sur le Sentiment d'insécurité* tombe à pic dans ce faux débat, auquel il apporte une matière et un éclairage susceptibles de lui donner plus de mesure et de lucidité. En effet, son ouvrage propose une lecture critique des travaux conduits en France et dans d'autres pays sur le sujet et livre des informations précises au service d'une réflexion nuancée, dans un domaine trop souvent traité, sous le couvert du bons sens populaire ou de l'esprit humaniste, de manière simpliste.

A s'en tenir aux faits, qui ne sont pas à négliger, il y a eu corrélation entre la croissance de la délinquance, depuis le début des années 60, et la montée du sentiment d'insécurité. A telle enseigne que les pouvoirs publics se sont saisis de cette préoccupation *sociale avant l'irruption sur la scène* politique du Front national, qui en a fait son cheval de bataille. Encore faut-il *s'entendre sur ce que recouvre* la perception de l'insécurité. Elle procède, selon Sébastien Roché, de peurs personnelles, de malaises individuels, c'est-à-dire de réactions par rapport au vécu, et de représentations collectives, bientôt reprises au plan politique, relevant du conçu.

Le sentiment d'insécurité est un processus de lecture du monde environnant, forcément réducteur, qui appelle à une remise en ordre du désordre ressenti. C'est la conjonction de l'insécurité vécue et *de l'insécurité conçue*, la combinaison de ces deux registres et son expression politique, qui intéresse, au premier chef, l'auteur de l'essai. Il examine le phénomène sous trois angles : le rapport au corps, l'insertion micro-sociale, les références identitaires.

Les statistiques de la délinquance, mêmes soumises au filtre de la critique, sont assez parlantes pour fonder, sinon justifier totalement, une approche éthologique privilégiant la causalité des comportements et des mœurs. Cependant, il convient d'observer qu'il y a une sélection des risques (les accidents de la circulation n'engendrent pas les mêmes réactions que les *méfaits de la délinquance*) et que les peurs personnelles se distinguent des attitudes collective devant le *danger dénoncé. «En France*, écrit Sébastien Roché, *le sentiment d'insécurité est une crainte des incivilités, de la délinquance, du migrant.»* Il est significatif, à ses yeux, que les théorisations officielles, du rapport Peyrefitte en 1977 au rapport Bonnemaison en 1982, aient mis l'accent sur les responsabilités de la grande ville, *«peuplée d'inconnus»*, et les méfaits d'une urbanisation anéantissant le cadre des valeurs réputées traditionnelles.

Des enquêtes fines montrent que le sexe, l'âge et la qualité d'insertion sociale entrent en jeu dans la genèse des réactions et des représentations : les femmes ont nettement plus peur que les hommes, à domicile et plus encore dans l'espace public, et *les personnes âgées* sont plus concernées, surtout à l'extérieur. D'une manière générale, la préoccupation collective de l'insécurité est égale en intensité chez les deux sexes et s'accroît avec l'âge. La peur domestique n'est pas forcément liée à la gravité de la *délinquance; la peur dans la rue est* davantage urbaine, et la vision sociale de l'insécurité semble plus ressentie dans un bourg marqué par le conservatisme des mœurs que dans une grande cité.

L'expression de l'inquiétude est liée au système relationnel. Elle *dépend alors de l'adéquation du* mode de vie, du type de sociabilité, plus individualiste et tourné vers l'extérieur dans les grands centres urbains, davantage axé sur la famille et le voisinage dans les villes plus modestes, avec l'environnement dominant. *«Il y a bien,* écrit l'auteur, *une propension à structurer le monde vécu en relation avec le monde conçu, le système relationnel concret avec le système de valeurs.»* Il souligne à plusieurs reprises combien le rapport à la légitimité, *à la légalité*, aux normes communes, est en cause dans la formation du sentiment d'insécurité. La gamme des incivilités s'étend, explique-t-il, de la grossièreté des enfants au vandalisme, en passant par la présence des clochards, des groupes de jeunes dans les montées d'immeubles, sans oublier les bruits, la saleté, le désordre. Ce sont des infractions à *l'ordre conçu*, tel qu'il devrait être, ressenties comme des atteintes au contrat social, comme une remise *en cause de l'identité collective.*

Des logiques culturelles et de situation concourent à sélectionner les *risques, de préférence à d'autres*, et à produire, en même temps que des inquiétudes, des réponses destinées à y parer. L'auteur est ainsi conduit à s'interroger sur le *lien qui unit le sentiment d'appartenance* nationale, dans des Etats-nations où la monopolisation de la violence est institutionnelle, à l'exigence de sécurité personnelle et *collective. Lien d'autant plus fort* que le mouvement de civilisation des mœurs dans nos pays a favorisé, sous bien des formes, la protection et le souci de la personne et *de son corps, ainsi que l'inviolabilité* du domicile privé, ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé. Les régressions enregistrées dans ces domaines, comme la mise en *cause des rituels civils*, ont contribué à faire de l'insécurité *«une préoccupation nationale de premier ordre»*, parce qu'elles fragilisaient *«le lien qui attache chaque individu à une cité d'appartenance»*. C'est alors que sont perçus comme des générateurs de violence et des ennemis ceux qui, à tort ou à raison, sont suspectés de porter atteinte au mode de vie dominant, à l'ordre sécurisant, et que naît, en retour, la tentation de leur faire violence. *Il existe, l'auteur insiste sur* ce point, une relation entre nationalité (et par contrecoup citoyenneté) et violence (dont, note-t-il, les frontières sont mouvantes).

Ainsi décrit dans sa genèse complexe, le sentiment d'insécurité devrait être mieux compris, mieux pris en compte et, pourquoi pas, mieux traité que n'y invitent les remèdes simplistes qui n'en retiennent pas les causes multiples et profondes, dont certaines sont propres à la société violentée.

CARNET DU Monde

Naissances

Cécile, Frédéric et Julie
MOUTET GALMICHE
ont la joie d'annoncer la naissance de

Adrien,

le 19 juin 1993, à l'hôpital de Poissy.

3, allée Joseph-Kessel,
78260 Achères.

Françoise et Fabrice OSMOND,
sont heureux d'annoncer la naissance de

Axel, Raphaël,

le 4 juin 1993, à Saint-Pierre, île de la Réunion.

Chemin pavé, Terre-Sainte,
97410 Saint-Pierre.

Christine BRUNIAUX,
Thierry MOREAU, Alizée
et
Alain, Caty, Manon,
Mélinée et Chêne MOREAU,
ont accueilli, le 11 juin 1993,

Elvire.

19, rue Bizet,
94200 Ivry.
3, rue Eginhard,
75004 Paris.

Séok CHIN et Laurent METZGER,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Lydia,

le 23 juin 1993.

45, Jalan Kuning,
Singapore 1027.

Adoptions

Constance RYDER
et
Daniel ZIV
ont la très grande joie d'annoncer l'arrivée de

Thomas-Alexis.

30, rue des Jeûneurs,
75002 Paris.

Décès

– Mme Alice Berthaux,
M. et Mme Camille Berthaux,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri BERTHAUX,

survenu le 18 juin 1993, dans sa quatre-vingt-dixième année, à Villejuif.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mercredi 23 juin.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Bercy dans la plus stricte intimité.

4, rue René-Hamon,
94800 Villejuif.

– *M. et Mme Jean-Paul Binet,*
M. et Mme Jacques-Louis Binet
et leurs enfants, Guillaume et Sofia,
M. et Mme Charles-Henri Filippi
et leurs enfants,
Violaine Binet,
Sonia Binet,
Toute la famille Relois et Pradeau,
Et Emmanuel Bationo,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Léon BINET,
née Anne-Marie Pradeau,

survenu le 25 juin 1993, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 28 juin, à 14 heures, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, Paris-8e.

– Rodez. Paris. Millau.

Mme Pierre Bousquet,
son épouse,
M. et Mme Eric Bousquet
et leurs enfants Georges-Henri et Louise,
M. et Mme Tristan Corbin
et leurs filles Marie et Mathilde,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme *Robert Bousquet,*
Leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Paul Carrel,
Leurs enfants et petits-enfants,
son frère, son beau-frère, ses belles-sœurs, neveux et nièces,
Les familles Vigues, Martin, Guibert et Enjalbert,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du rappel à *Dieu de*

Pierre BOUSQUET,

survenu le 25 juin 1993, dans sa soixante-douzième année, 2, rue de Séguret-Saincric, 12000 Rodez.

Les obsèques auront lieu au temple protestant à Rodez, ce samedi 26 juin, à 14 heures.

L'amour est éternel.

– Le président d'Air France,
Le conseil d'administration d'Air France,
La direction générale
et le personnel de la compagnie nationale,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre-Donatien COT,
ingénieur général
des Ponts et Chaussées,
commandeur de la Légion d'honneur,
ancien directeur général
d'Air France (1967-1974),
et directeur général honoraire
de la compagnie,

survenu à Paris, le 22 juin 1993.

– Athis-Mons. Paris. Blois.

Odette Grzegrzulka
a la profonde douleur de faire part du décès de sa mère,

Josefa GRZEGRZULKA,

survenu le 24 juin 1993, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 28 juin, à 15 h 30, en l'église Notre-Dame de France, à Juvisy-sur-Orge (91).

Cet avis tient lieu de faire-part.

18, rue Dupetit-Thouars,
75003 Paris.

– Messieurs Edouard Lagasse,
Emile Lagasse,
Maurice Lagasse,
ses fils,
Ainsi que ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Maurice LAGASSE,
née Georgette Sainte-Marie,

survenu le 21 juin 1993, en son domicile à Genève, Suisse.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, le 25 juin, dans le caveau de famille au château de Pontchartrain (Yvelines).

Une messe sera célébrée à son intention par le Père Thierry de l'Epine, en l'église de la Madeleine, Paris-8e, le mercredi 30 juin, à 18 h 30.

Condoléances sur registre.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Famille Lagasse,
3, place de la Madeleine,
75008 Paris.
15, chemin Rieux,
1208 Genève (Suisse).

– *Etienne Bernard,*
son mari,
Monique et Marc Robinson,
ses enfants,
Ryan,
son petit-fils,
Toute la famille et tous ses amis,
ont la douleur d'annoncer que la vie a quitté subitement leur bien-aimée,

Marie,
née Baladi,
directeur de recherche honoraire
au CNRS,

le 16 juin 1993, à Saint-Pétersbourg (Russie), dans sa soixante-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Pierre de Montrouge (place d'Alésia, Paris-14e), le mercredi 30 juin, à 14 heures, suivie de l'inhumation au cimetière de Montrouge.

95, boulevard Romain-Rolland,
92120 Montrouge.

– *La Fédération française de généalogie* (FFG),
a la tristesse de faire part du décès de son président,

M. Gaston SAGOT,

survenu à Paris, *le 22 juin 1993.*

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 28 juin, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame des Otages, 81, rue Haxo, Paris-20e.
Cet avis tient lieu de faire-part.

FFG BP 63,
75261 Paris Cedex 06.

– Bazas (Gironde).

Mme Yves Varache,
son épouse,
Mme Henriette Varache,
sa mère,
Ses enfants, ses petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Yves VARACHE,
ancien directeur d'organisme
de Sécurité sociale,
chargé de mission à la CNAMTS Paris,

survenu le 24 juin 1993, dans sa soixante-quatrième année.

Les obsèques auront lieu en la cathédrale de Bazas, le lundi 28 juin, à 14 heures, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière de la Chartreuse, à Bordeaux.

Selon la volonté du défunt, ni fleurs ni couronnes, mais des dons pourront être adressés à l'Institut médico-éducatif *de Ville-en-Selve (51160 Ay).*

– Mme André ZUBER,
née Suzanne Folmer,

est entrée dans la paix, le 21 juin 1993, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Jean-Pierre et Violaine Monsarrat,
Norris et Nicole Domingue,
Thierry et Dominique Zuber,
Leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Folmer, Zuber et leurs alliés,
vous invitent à partager leur peine et leur espérance.

39, rue Trébois,
92300 Levallois-Perret.

Avis de messes

– Une messe sera célébrée le dimanche 27 juin 1993, à 18 heures, en l'église orthodoxe grecque Saint-Etienne, 7, rue Georges-Bizet, Paris-16e, pour le repos de l'âme de

Nicolas Michel TRAD,

membre du conseil d'administration de la Banque Trad Crédit lyonnais (France) SA, décédé à Paris, le 27 avril 1993.

Anniversaires

– «Il y a dix ans disparaissait

Auguste ANGLES,

une pensée amicale est demandée à ceux qui l'ont connu.»

– Le 27 juin 1992,

Marie-Madeleine DELMAS

était rappelée à Dieu.

«Ma vie a été un long sourire.
Je n'ai fait pleurer personne.»

Ce sourire nous manque.

Conférences

– Initiation à la Kabbale. Séminaire exceptionnel : «Les âmes sœurs», lundi 28 juin 1993, à 20 h 30. Centre de la Kabbale, 20, passage Turquetil, Paris-11e. Métro Nation. Tél. : 43-56-01-38.

Soutenances de thèses

– Yves Billard soutiendra sa thèse de doctorat : «Le Parti républicain-socialiste, 1911-1934», sous la direction de J.-M. Mayeur, le lundi 28 juin 1993, à 9 heures, à la Sorbonne Paris-IV, salle des actes, centre administratif, 1, rue Victor-Cousin, Paris-5e.

– M. Olivier Giroud-Fliegner, sous la direction du professeur Guiomar : *«La peinture moderne et contemporaine* : propositions pour une esthétique de l'erreur», le lundi 28 juin 1993, à 15 heures, Sorbonne Paris-IV, amphithéâtre Guizot, 17, rue Victor-Cousin.

RESSOURCES HUMAINES

La guerre des Vasarely

Suite de la première page

Il vit et travaille à Annet-sur-Marne (Seine-et-Marne), entre la maison qu'il partage avec sa femme, Claire, et l'atelier où des collaborateurs reproduisent les prototypes conçus par lui. Vasarely est habité par une vision: intégrer son art à l'architecture pour embellir la ville et la vie. Pour la réaliser, il va s'offrir une Fondation.

La Fondation Vasarely se compose de deux musées. L'un, dans le château de Gordes (Vaucluse), retrace son œuvre depuis ses débuts; l'autre, à Aix-en-Provence, abrite quarante-quatre compositions murales monumentales, appelées «intégrations». Reconnue d'utilité publique, et richement dotée en œuvres originales, elle possède des statuts qui proclament son «caractère désintéressé». En 1976, sa direction fut confiée à Claude Pradel Lebar, l'architecte qui avait réalisé le musée d'Aix. La vente des œuvres aliénables devait couvrir les frais de fonctionnement.

En 1981, le doyen Debbasch entre en scène. Co-fondateur de l'université de droit d'Aix-Marseille III, avocat, auteur de nombreux ouvrages sur le droit administratif, la politique et l'information, il accumule les titres et les fonctions. A l'époque, il sort à peine de l'Elysée, où il était conseiller de Valéry Giscard d'Estaing. Il entrera bientôt dans le groupe Hersant, comme directeur du *Dauphiné Libéré*. C'est un homme influent qui a formé des générations d'étudiants et qui bénéficie dans l'université, la presse et les milieux politiques de nombreuses amitiés.

M. Debbasch avait déjà proposé les services de l'université à Vasarely. Mais, cette fois, la situation est favorable. Le peintre, fragilisé par une opération qui l'a laissé à demi paralysé, voit dans cette offre une garantie de bonne gestion et de prestige. En février 1981, les époux Vasarely signent donc avec l'université d'Aix-Marseille III une convention qui confie à cette dernière l'administration de la Fondation. Derrière le doyen, devenu président de la Fondation, les universitaires entrent en force au conseil d'administration. Aujourd'hui, plus de dix ans après, la famille Vasarely dénonce une «mainmise» progressive du président, non seulement sur la Fondation mais aussi sur les affaires privées du fondateur.

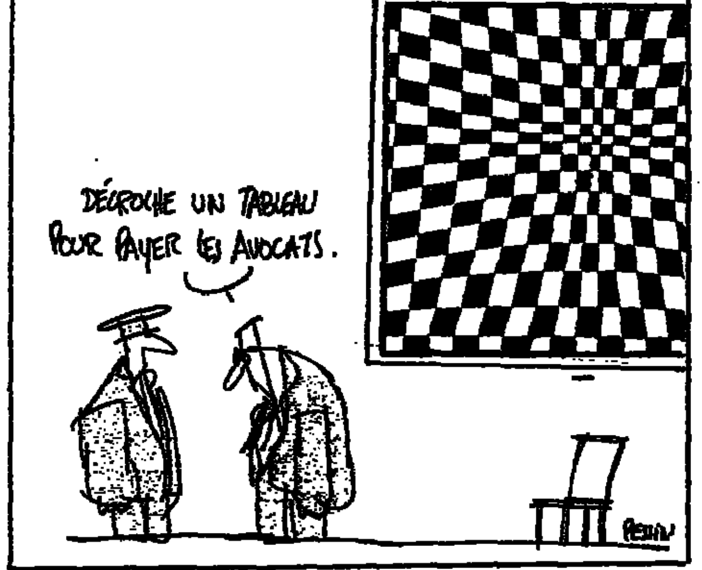
Ils font état, dès le départ, d'une première tentative de modification des statuts et de la mise à l'écart de Claude Pradel Lebar. Ils s'étonnent, surtout, qu'un des anciens élèves du M. Debbasch, Me Eric Turcon, soit devenu le conseil de Victor Vasarely, avant que le doyen ne prenne lui-même en charge les intérêts privés du peintre. Une lettre du 23 octobre 1986, semble à cet égard assez explicite: «*Je pense*, écrit le doyen à l'artiste, *qu'une bonne régulation du marché* [des Vasarely] *serait à la fois profitable pour vos affaires et personnelles et pour celles de la Fondation. Comme je vous l'ai proposé, je suis prêt à défendre vos intérêts chaque fois que vous le jugerez utile au moment de la conclusion d'un accord et en gardant à cette intervention une entière confidentialité*».

Selon l'un des fils de Victor Vasarely, Jean-Pierre, connu sous son nom de peintre, Yvaral, ce mélange des genres, entre intérêt public et intérêt privé, avait sa logique: «*Au lieu de servir les buts fixés par mon père, Debbasch s'est servi de la Fondation pour pénétrer le milieu de l'art, pour faire du commerce, pour prendre en mains certains peintres et les exploiter*». Pour illustrer ces dérives, les héritiers affirment ne pas être à court d'arguments. Selon eux, en douze ans, la Fondation n'aurait rien fait qui soit à la mesure du renom de l'artiste: rien dans les grands musées, pas une rétrospective digne de ce nom. Charles Debbasch et Pierre Lucas, universitaire lui-aussi et ancien député gaulliste, recruté par le doyen pour le seconder, auraient privilégié les relations avec les galeries marchandes, notamment en Allemagne, en Suisse, au Lichtenstein, en Corée du Sud, et même en Thaïlande pour un tirage de bronzes.

Sociétés, ventes et versements en Suisse

Parallèlement, la Fondation a multiplié, dans ses locaux, les expositions-ventes de peintres français et étrangers n'ayant aucun rapport avec Vasarely. En 1989, un projet d'exposition Vasarely à Moscou est abandonné au profit d'une exposition-vente de peintres russes à Aix. Plus tard, Pierre Lucas invitera le grand peintre bulgare, Dimitar Kazakov, à exposer à la Fondation. A Marseille, Kazakov peindra, en trois semaines, une quarantaine de toiles, avant de repartir dans son pays. Il mourra l'année suivante. Depuis, sa veuve aurait tenté, en vain, de récupérer les tableaux. Enfin, le prestige de la Fondation a facilité l'implantation de MM. Debbasch et Turcon dans les milieux de l'art de la région Provence-Côte d'Azur.

A ce conflit général d'intérêt entre la famille Vasarely et M. Debbasch s'ajoutent deux épisodes plus précis. Dans une déposition faite sous serment aux Etats Unis, Jack Solomon, directeur du Circle Fine Art, un pool de galeries américaines qui avait signé un contrat d'exclusivité avec Victor Vasarely, raconte qu'en 1987, Charles Debbasch «*l'informa de son intention de créer en Suisse une nouvelle société (...) chargée de recherches techniques et artistiques sur l'œuvre de Vasarely (...), proposant qu'une partie des sommes dues par Circle à Vasarely soit désormais payée à cette société*». Interrogé par l'Américain, l'artiste aurait répondu «*qu'il ne comprenait pas grand chose à ces questions d'argent et faisait confiance à Charles Debbasch, son avocat, pour traiter avec Circle*». A sa déposition, Jack Solomon a ajouté les preuves de divers paiements à la société suisse en question (Art Technical Research): les copies d'un chèque de 50 000 dollars (250 000 francs) et d'un virement de 308 000 dollars (1,6 million) sur un compte de la Société de Banque Suisse (SBS), à Genève.



La seconde affaire, qui débute en 1988, concerne la cession à bas prix par Vasarely de plusieurs dizaines de tableaux originaux à une société Sités, établie à Fribourg (Suisse), qui lui avait fait miroiter la création d'une nouvelle Fondation. Plusieurs courriers suggèrent que M. Debbasch a favorisé cette démarche. Le projet de fondation sera vite oublié. Par contre, les tableaux referont surface, en 1989, au musée de Neuchâtel, à l'occasion d'une exposition organisée par un galeriste genevois, Michel Reymondin, et inaugurée par M. Debbasch. La famille Vasarely affirme que de grosses ventes auraient eu lieu, discrètement, après l'exposition.

Or, dans un article de *l'Evénement du Jeudi*, daté du 4 au 10 juin 1992, le journaliste Guillaume Malaurie a rapporté cette étonnante confidence du galeriste Michel Reymondin: «*Pour moi Sités c'était Eric Turcon, un avocat, et Charles Debbasch. Je réglais mes achats sur différents comptes, notamment à la banque Pictet et à la SBS*». Une marchande d'art de Bâle, Mme Jeanine Bodenschatz, nous a affirmé que son confrère lui a tenu les mêmes propos. A la suite de cet article, M. Debbasch a porté plainte pour diffamation contre l'hebdomadaire tandis que M. Reymondin *démentait* les propos *qui lui étaient* prêtés. Tous comptes faits, nous a-t-il déclaré, il n'aurait vendu que «*deux ou trois*» Vasarely dans sa vie.

Selon Mme Bodenschatz, l'affaire Sités aurait rapporté à ses promoteurs de 6 à 7 millions de francs suisses (24 à 28 millions de francs). Elle affirme aussi, que M. Debbasch lui a apporté, fin 1989, un tableau de Vasarely «*lui appartenant*» pour qu'elle le mette en vente. Il s'agirait de *Sophi*, qui faisait partie du lot *initial envoyé par Vasarely à Sités*. N'ayant pas trouvé preneur, la toile aurait été récupérée par le chauffeur de M. Debbasch. Les héritiers reprochent également au doyen d'avoir dramatisé la situation financière de la Fondation afin d'obtenir des «*rallonges*» d'œuvres et d'avoir «*oublié*», dans bien des cas, de payer à l'artiste les 30 % qui lui étaient dûs sur certaines ventes. De 1981 à 1990, la Fondation aurait ainsi acquis à bas prix 164 œuvres originales et plusieurs milliers de sérigraphies.

Cédées pour un prix symbolique (environ 30 francs) les sérigraphies étaient revendues de *5.000* à 12.000 francs pièce. Côté tableaux, on cite le cas d'une commande de vingt toiles destinées à une exposition-vente organisée par MM. Debbasch et Lucas, en 1988, à Séoul. Le lot sera mis en vente, dans la capitale sud-coréenne, pour douze millions de francs, soit douze fois la somme forfaitaire proposée au maître pour cette commande. Enfin, les Vasarely ne s'expliquent pas l'énormité des rabais consentis à certaines galeries (jusqu'à 70 %).

Une «machination» selon M. Debbasch

Tout cela, les proches de l'artiste l'ont reconstitué depuis deux ans. En effet, pendant longtemps, les soupçons n'étaient pas de mise. Au contraire, l'artiste décernait périodiquement des satisfecits à M. Debbasch; quant à Claire Vasarely, elle semble avoir été le meilleur allié du doyen. «*Toute la famille s'en est remise à lui*, dit Yvaral. *Il nous déchargeait de tous les problèmes matériels, il promettait que tout irait bien, il était la garantie de sérieux.*» *Mais la mort*, fin 1990, de l'épouse du peintre, va tout changer. Mandatée par son beau-père, Michèle Vasarely, jusqu'alors tenue à l'écart des affaires de la famille, prend les choses en mains. Atelier, maison, santé du peintre: tout, affirme-t-elle, était «*dans un état lamentable*». Selon elle, Vasarely était pratiquement ruiné, tout comme ses héritiers.

Progressivement, cette femme à l'aspect fragile, qui est l'épouse du peintre Yvaral, va regarder de près *les comptes*. Après avoir licencié les six membres du personnel, qui, dit-elle, abusaient depuis longtemps de la générosité de ses beaux-parents, elle vérifie les stocks et la comptabilité. Troublée, notamment «*par l'absence d'environ 90 tableaux et par le non-respect des droits du fondateur*», elle interroge la Fondation. Sans succès: «*Malgré mes demandes réitérées, la Fondation a catégoriquement refusé de fournir la moindre explication au fondateur*». Les relations s'enveniment. En 1992, les Vasarely finiront par déposer plusieurs plaintes contre Charles Debbasch et contre la Fondation, dont deux pour escroquerie, détournements et abus de confiance.

Confronté à ce «*réquisitoire*», M. Debbasch dément en bloc et contre-attaque. C'est d'ailleurs lui qui avait été le premier, en 1992, à porter plainte contre les deux fils Vasarely, André et Jean-Pierre, pour faux et usage de faux, vol et recel et tentative d'escroquerie. Nous renvoyant au «*livre blanc*» établi par l'Université d'Aix-Marseille, qui prend sa défense, il nous a déclaré, lors de deux communications téléphoniques, que «*tout*» dans le dossier établi par Michèle Vasarely «*était faux*» et qu'elle était l'instigatrice d'une «*machination*» contre la Fondation. Les Vasarely ont, en effet, constitué un dossier qu'ils distribuent, volontiers, à la presse.

En avril, au lendemain de sa destitution par le tribunal de grande instance, le doyen s'en était pris violemment aux héritiers de Victor Vasarely, et plus particulièrement à sa belle-fille. Faisant état de témoignages du personnel licencié par Michèle Vasarely, il accusait la famille d'avoir fait «*des milliers de faux*», de séquestrer le vieil homme et de comploter pour récupérer ses œuvres (*le Monde* du 15 mai). C'est lors de la confirmation en appel du jugement de première instance, le 18 juin, que, le jour même, l'Université a rendu public son «*livre blanc*». Pour l'essentiel, il reprend les mêmes accusations, à ceci près qu'il insiste sur un conflit familial au cours duquel les héritiers se seraient accusés, par écrit, «*des délits les plus graves*».

Cette réaction confirme, s'il en était besoin, le soutien apporté au doyen Debbasch depuis douze ans par les universitaires qui contrôlent le conseil d'administration de la Fondation. Que la solidarité ait joué se comprend d'autant mieux qu'en sanctionnant M. Debbasch et qu'en confirmant l'administrateur provisoire qui lui a succédé à la tête de la Fondation, c'est toute cette assemblée que la justice rend responsable des irrégularités commises lors du conseil d'administration de juillet 1992. Le détail de cette séance, au cours de laquelle les participants firent peu de cas des prérogatives du fondateur est, à cet égard, édifiant. Face à M. Debbasch (auteur d'un *Que sais-je?* sur les fondations), au président de l'Université, Louis Capella, et au doyen, Louis Favoreu, seul le représentant du ministère de la culture, M. de Banes Gardonne, tentera de faire prévaloir la lettre des statuts et le souci de transparence.

Cette joute judiciaire ne fait que commencer. Il reste en effet à instruire, sous le feu croisé des deux parties, plusieurs plaintes pénales dont l'instruction tentera d'établir le rôle et les responsabilités de chacun depuis 1981. La justice, l'administrateur provisoire de la Fondation, Jean Cesselin, et les ministères de tutelle ont, sans aucun doute, les moyens d'éclaircir les énigmes de cet affrontement entre le maître de l'Op-art et son ancien mentor.

Reste, pour éviter une bataille qui promet d'être longue et meurtrière, l'hypothèse d'un compromis. Le bâtonnier Philippe Lafarge, défenseur de Charles Debbasch, nous a déclaré, vendredi 25 mai, qu'il y travaillait. Parce que, dit-il, «*l'Université a fait dans cette affaire beaucoup d'efforts méritoires*», et que «*les procédures ne sont dans l'intérêt de personne*». Pour leur part, les avocats des Vasarely, Mes Jean-Marc Varaut et Jean Leclerc, doutent qu'une telle issue soit encore possible, compte tenu des «*propos injurieux et diffamatoires*» tenus ouvertement par le doyen Debbasch et par des dirigeants d'Aix-Marseille III à l'encontre de leurs clients.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

« Je m'en fiche complètement ! »

«Selon M. Debbasch, vous seriez séquestré par votre famille, qu'en dites-vous ?» Victor Vasarely se tape sur le front, comme pour indiquer qu'il s'agit d'une idiotie, et ajoute : *«Je m'en fiche complètement.»* De toute évidence, le vieux monsieur (quatre-vingt-sept ans) qui recevait quelques journalistes, jeudi 25 juin, dans sa jolie maison d'Annet-sur-Marne ne souhaite pas se laisser entraîner dans la polémique. Il reste l'idéaliste obsédé par son œuvre qu'il a toujours été.

Comme s'il se refusait, au terme de sa vie, à affronter certaines réalités : *«La Fondation, dans mon esprit, a toujours été une chose idéale. Pour l'art, pour la France et même pour le monde entier.»* Il n'en dira pas beaucoup plus, sauf pour se reprocher de n'avoir pas suivi de plus près le fonctionnement de la Fondation. Comme si cela avait aussi été son rôle.

M. Christian Marchandeau, lui, ne mâche pas ses mots . *«Quand je pense aux salauds qui ont profité de la confiance et de la générosité des Vasarely, et quand je vois aujourd'hui les manœuvres de diversion et la boue jetée sur l'artiste et sa famille, je trouve cela révoltant !»*, dit avec force le maire d'Annet-sur-Marne (proche du RPR). Il a rendu hommage à la famille du maître, *«qui va beaucoup mieux depuis que ses enfants s'occupent de lui»*.

R.-P. P.

De solides appuis

Charles Debbasch bénéficie dans les milieux du pouvoir, à droite comme à gauche, d'une indéniable influence et de solides appuis. C'est ainsi qu'on explique, dans ces milieux, les blocages et les facilités qui ont longtemps joué en sa faveur. A commencer par les réticences du ministère de l'intérieur à mettre son nez *dans les comptes d'une Fondation* dont il avait pourtant la tutelle et dont le fonctionnement suscitait, depuis longtemps, des interrogations.

En 1992, *après avoir* beaucoup tardé, le cabinet de Jack Lang, ministre de la culture, se fit l'avocat auprès du cabinet de Paul Quilès, d'une inspec*tion conjointe. En pure perte.* Les pressions exercées par les amis du doyen et la proximité des élections semblent avoir eu finalement raison de cette proposition. De guerre lasse, l'équipe de M. Lang enverra un fonctionnaire vérifier les comptes de la Fondation. *Mais* les responsables étaient absents et la mission tournera court...

En 1991, alors que les relations avec les Vasarely s'assombrissaient, M. Debbasch avait *bénéficié du soutien de la* présidence de la République *dans deux opérations* de prestige. Dans le premier cas, le doyen fera intervenir auprès de l'Elysée la directrice du musée Vasarely de Gordes, Mme Françoise Mathieu, pour faire aboutir un projet de réception de Victor Vasarely. La cérémonie, au cours de laquelle *un tableau* de l'artiste sera remis au chef de l'Etat, sera discrète, mais M. Debbasch aura ainsi l'occasion de poser à côté de M. Mitterrand.

Quelques mois plus tard, il *sera fait commandeur de l'Or*dre du mérite sur proposition du garde des sceaux, Henri Nallet, par décret présidentiel. Son « parrain », à cette occa*sion, sera le vice-président du* conseil d'Etat, Marceau Long, homme à la réputation incontestable, qui se trouve être aussi un ami de Vasarely.

Sous la gauche, le doyen n'a donc pas trop été pénalisé pour son engagement à droite. En ira-t-il autrement depuis le changement de majorité ? Les *dirigeants du RPR n'ont* pas oublié l'amitié des Pompidou pour Vasarely. Certains, comme Jacques Toubon, nouveau ministre de la culture, ont *même manifesté de l'intérêt* pour ce dossier. Mais M. Debbasch ne manque pas d'amis influents chez les alliés du RPR au gouvernement.

R.-P. P.

Après l'incendie qui a fait dix-huit morts

L'enquête à la clinique psychiatrique de Bruz révèle de nombreuses infractions aux règles de sécurité

Le dernier bilan l'incendie de la clinique psychiatrique Saint-François à Bruz (Ille-et-Vilaine), dans la nuit du 24 au 25 juin, fait état de 18 morts (17 malades et une aide-soignante) et 35 blessés (*le Monde du 26 juin*). Les premiers éléments de l'enquête ont fait révélé de nombreuses infractions aux règles de sécurité.

BRUZ (Ille-et-Vilaine)

de nos envoyés spéciaux

Sous le soleil de midi, vendredi 25 juin, à la chapelle ardente, ont été transférées les dépouilles des *victimes de l'incendie survenu la* nuit précédente à la clinique psychiatrique Saint-François. A défaut de cercueils, les brancards revêtus de drap blanc tournaient en une anonyme noria. Près de Robert Barré, maire CDS, à l'ombre des marronniers, se figeait, dans un silence prudent, le personnel de la clinique. « *Un feu, personne ne peut prévoir un feu...* »

Mme Simone Veil, ministre de la santé et des affaires sociales, arrivée de Paris, a réservé aux familles ses premières condoléances, accompagnée par Pierre Méhaignerie, garde des sceaux, Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, et Bernard Grasset, préfet de région. «*Nous devons tirer toutes les conséquences de ce drame*, a-t-elle dit, *modifier, s'il le faut, soit la réglementation de sécurité, soit les conditions d'hospitalisation.*»

Déjà pesaient les témoignages recueillis à la clinique le matin même, ceux de l'interne de garde et des pompiers. Onze des dix-sept victimes sont mortes d'asphyxie *dans leur lit, portes et fenêtres* verrouillées. Six autres ont été carbonisées. L'interne, disait-il lui-même, avait eu beaucoup de mal, cette nuit-là, à convaincre d'autres patients qu' «*il y avait un incendie*». Abrutis par les calmants, ces derniers «*ne comprenaient pas qu'il fallait sortir de leur lit*». Situé à l'écart, au milieu des champs, l'établissement, cette nuit du 25, est resté fermé, comme un piège, sur des patients voués à l'enfermement.

Quelques heures après le départ de Mme Veil, des préoccupations analogues ont à nouveau surgi, lors de la conférence tenue par le préfet, le procureur de Rennes, Jean-Yves Trémoureux, le colonel Verdoye, de la DDSIS (sécurité civile) et François Galard, de la DDASS (action sociale). Bilan «*très, très lourd*», insista le préfet en préambule. En matière de sécurité comme sur les conditions d'hospitalisation, les règles avaient-elles été respectées à la clinique Saint-François ? Au-delà même de ces règles communes à tous les établissements publics, ne fallait-il pas prendre en compte la spécificité de ce milieu hospitalier réservé aux malades mentaux ?

Ainsi a-t-on appris que la «*commission de sécurité de district*» ne s'était pas réunie formellement depuis 1984, alors qu'elle est censée le faire tous les trois ans. Certes, neuf établissements sur dix en font autant, dit la rumeur. Mais il y a plus : la clinique Saint-François n'avait ni système d'alarme, ni détecteurs de fumées, ni portes coupe-feu, des dispositifs pourtant obligatoires selon la loi.

Neuroleptiques et nuage toxique

La surprise fut grande lorsque le procureur Trémoureux précisa l'objet de l'information ouverte par le parquet de Rennes, «*contre une personne non dénommée, pour dégradation volontaire d'objets mobiliers et immobiliers, par une substance incendiaire, ayant entraîné la mort de personnes ou des incapacités permanentes*». Ainsi s'ouvrait le mystère de la chambre 22. Le feu est parti de cette chambre d'isolement, occupée dans la nuit du 24 au 25, par une femme «*très malade et encore très choquée*». Trop choquée pour avoir été entendue jusqu'à présent.

Le procureur donna encore d'autres précisions. Des prélèvements sanguins ont été prescrits sur tous les malades, morts ou vivants. Leurs résultats seront comparés aux prescriptions de neuroleptiques affichées. D'autres examens sont menés pour repérer des traces éventuelles de «*poison toxique*». Car un vernis de revêtement avait brûlé lors de l'incendie, dégageant un nuage toxique qui avait envahi la clinique : «*Le feu est resté cantonné, les fumées se sont propagées*». Et onze des dix-huit victimes sont mortes asphyxiées. Peut-on, doit-on tolérer l'usage de tels vernis ou autres plastiques dans une clinique psychiatrique ?

Enfin, trois personnes veillaient, cette nuit fatale, sur le sort de soixante-quatre patients. Est-ce suffisant ? «*Non*», avait déjà répondu, dès le matin, sur le lieu du drame, Charles Padovani, directeur régional des affaires sociales. «*Que cette catastrophe serve d'alerte à tous les autres établissements. Il faut renforcer les effectifs. La vigilance doit être constante.*» Dix-huit morts, trente-cinq blessés, à cause d'un incendie derrière les barreaux de la clinique Saint-François. Le bilan est également «*lourd*» de questions sur l'institution.

DANIELLE ROUARD et CHRISTIAN TUAL

SOCIÉTÉ

Football : ballons piégés

Suite de la première page

Si les faits rapportés ici et là étaient confirmés, l'onde de choc pourrait se révéler dévastatrice pour l'OM, ses dirigeants, et, au-delà, pour l'ensemble du football national.

Car l'affaire est grave et semble le devenir chaque jour davantage. Les grandes lignes en sont désormais connues. Le 20 mai, à la fin du match Valenciennes-OM (victoire de l'OM 1-0), le défenseur nordiste Jacques Glassmann se plaint d'avoir reçu la veille, à l'hôtel où toute l'équipe était rassemblée, un appel téléphonique d'un joueur et d'un dirigeant marseillais. Ces derniers lui auraient proposé 200 000 F et un transfert à Martigues (club promu en première division, très lié à l'OM) en échange de sa « passivité » dans un match que l'équipe de Bernard Tapie devait absolument gagner pour aborder avec sérénité la finale de Munich.

« Corruption active et passive »

Jacques Glassmann affirme avoir reconnu la voix du milieu de terrain de l'OM, Jean-Jacques Eydelie, avec lequel il avait joué à Tours quelques années plus tôt. Il assure également avoir discuté avec un homme se présentant comme Jean-Pierre Bernès, directeur général du club phocéen et bras droit du président Bernard Tapie. Pour étayer ses dires, Jacques Glassmann précise qu'il a reçu l'appel en compagnie de deux autres joueurs de son équipe, anciens coéquipiers de Jean-Jacques Eydelie lorsqu'il jouait à Nantes : Christophe Robert (Eydelie est le parrain de son fils) et l'Argentin Jorge Burruchaga. Ce soir-là, les dirigeants valenciennois déposent officiellement des réserves sur le déroulement de la partie. On note alors que Christophe Robert est sorti du terrain à la 23e minute de jeu à la suite d'une blessure au genou.

Marseille crie au complot avant son match contre Milan, exige des preuves et contre-attaque en accusant au contraire Valenciennes et son entraîneur, Boro Primorac, d'avoir voulu « négocier » un match nul qui aurait pu permettre au club nordiste, bien mal en point au classement, de sauver sa place en première division. Jean-Pierre Bernès porte plainte contre X... pour dénonciation calomnieuse. Une sorte de « trêve » est décrétée afin de ne pas perturber la préparation de la finale de Munich et un match décisif de championnat contre le Paris-Saint-Germain, le 29 mai.

Mais le dossier n'est pas clos pour autant. L'énigme demeure : qui dit vrai, des Provençaux ou des Nordistes ? L'enquête judiciaire, mise en branle par le procureur de la République de Valenciennes, Eric de Montgolfier, à la suite d'une plainte contre X... de la Ligue nationale de football (*le Monde* du 7 juin), ne négligera aucune piste, mais les soupçons s'accumuleront très vite sur l'OM. On parlera bientôt de « *corruption passive et active* » de salariés.

L'embarras de Bernard Tapie

D'abord, les joueurs Christophe Robert et Jorge Burruchaga, après avoir réfuté les accusations de leur coéquipier Glassmann, finissent par reconnaître qu'ils ont menti. Ils auraient bien été « *approchés* » et l'auraient d'ailleurs avoué aux enquêteurs de la Ligue nationale. Le 24 juin, alors qu'il est en vacances à Périgueux (Dordogne), Christophe Robert le confirme au juge d'instruction : il a bien touché une somme de 250 000 francs. Lors d'une perquisition, l'argent est retrouvé enterré dans le jardin de la maison de l'un de ses proches. Le 20 mai, jour du match présumé « truqué », c'est son épouse qui se serait rendue à l'hôtel où logeaient les Marseillais pour récupérer la somme. En revanche, Christophe Robert n'a pas précisé, comme cela s'est dit à Valenciennes, si sa blessure au genou était ou non imaginaire.

Robert a quitté Périgueux, samedi 26 juin au matin, dans une voiture de gendarmerie. Il devait être déféré dans la journée devant le juge d'instruction Bernard Beffy. Quant à Jorge Burruchaga, en vacances en Argentine, il devrait, selon son avocat, rentrer prochainement en France pour être entendu à son tour. Mais, dans un entretien publié par l'hebdomadaire *France Football* dans son édition du 8 juin, il admettait déjà avoir menti : « *Quelqu'un a téléphoné, a fait des propositions. Mais on a refusé ses avances, et je pense donc qu'il n'y avait aucune raison de crier sur les toits.* » L'Argentin, champion du monde en 1986 aux côtés de Diego Maradona, ajoutait : « *Et vous n'avez encore rien vu. Ça ne fait que commencer. Et ça va très largement dépasser le cas de Glassmann ou Burruchaga. (...) Je savais que cela allait dégénérer. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas voulu parler.* »

Christophe Robert a été plus bavard. Il a parlé. Il a avoué. Après l'avoir entendu, les enquêteurs ont également reçu le témoignage du Marseillais Jean-Jacques Eydelie, qui a toujours nié avoir corrompu qui que ce soit. Le jeune homme, qui s'est présenté au palais de justice de Valenciennes, vendredi 25 juin, en compagnie de son avocat, a été placé en garde à vue. Jean-Pierre Bernès, qui demeure pour l'instant silencieux, devrait être entendu dans les jours à venir par le juge Beffy.

L'affaire embarrasse au plus haut point la direction de l'OM. L'attitude de Bernard Tapie, qui a pourtant traversé d'autres tempêtes, le prouve. En rendant une discrète visite au procureur de la République, mercredi 23 juin, le président de l'OM a été bien maladroit. Ni ses « *conseils* » sur la marche à suivre ni ses propos sur les mœurs du football n'ont convaincu le magistrat. Il en est de même de sa tentative de contre-attaque visant à accuser Valenciennes de vouloir sauver sa place en première division, en arguant de la nullité du match présumé « truqué ». M. Tapie n'y peut rien : l'étau se resserre sur l'OM, non sur Valenciennes ou le PSG que l'on est prêt à accuser de tous les maux du côté du Stade vélodrome. A l'évidence, les dirigeants marseillais ne savent pas quelle stratégie adopter tant cette affaire risque de tourner au jeu de dominos, les pièces tombant une à une.

Les risques de radiation à vie

En fait, l'étau se resserre d'autant plus vite que bien des dirigeants du football national attendaient depuis longtemps que des joueurs parlent, comme Jacques Glassmann, ou « craquent », comme Christophe Robert. Car les rumeurs vont bon train, dans un milieu où l'OM, même victorieux en coupe d'Europe, suscite autant de haine que d'admiration.

Ces dernières années, en effet, le club provençal n'a pas seulement été mis en cause pour sa gestion, qui a fait l'objet d'une enquête des policiers de la brigade financière de Marseille. Il lui est également arrivé d'être soupçonné de tentatives de corruption (en particuliers lors de matches contre Caen, Bordeaux et Brest), même si rien n'a jamais pu être prouvé. M. Tapie a juste été suspendu un an, en janvier 1991, pour un très ambigu « *manquement grave à la morale sportive* ». Cette fois, ce n'est plus la justice du football, mais celle de la République, qui a pris l'enquête en charge. Les données du match sont différentes et l'issue bien plus incertaine.

Dès lors, en effet, que peut-il se passer ? Tout dépendra bien sûr des auditions de Jean-Jacques Eydelie, Jean-Pierre Bernès et Jorge Burruchaga. Néanmoins, les éléments déjà recueillis par le magistrat instructeur permettent d'envisager un scandale sans précédent dans le football français. Les sanctions encourues, au cas où la corruption serait confirmée, vont jusqu'à la radiation à vie pour les joueurs et les dirigeants concernés. Le club, lui, risque la rétrogradation en division inférieure.

L'OM n'en est pas là. Mais, au rythme où l'enquête avance, de telles hypothèses ne peuvent plus être écartées. Le football français, qui commence à peine à se remettre des multiples « affaires » de ces dernières années et qui enregistre une progression importante du nombre des spectateurs dans ses stades, pourrait en subir les conséquences. Le public, convié à applaudir les matches de la Coupe du monde 1998, organisée en France, continuera-t-il à croire en l'honnêteté de ses joueurs et de ses dirigeants ?

PHILIPPE BROUSSARD

A Marseille

« On n'a même plus le droit de rêver »

MARSEILLE

de notre envoyé spécial

« *Ça marque mal* », comme on dit à Marseille. Cette fois, le doute est dans les esprits comme le ver dans le fruit. Si, au moins, le président avait contre-attaqué avec la fougue qu'on lui connaît ! La conférence de presse, vendredi 25 juin, du vice-président de l'OM, Jean-Louis Levreau, n'a pas rassuré l'opinion marseillaise. Il s'est voulu serein : « *Je n'y crois pas* », a dit M. Levreau. Mais il a ajouté : « *Si à la lumière de l'enquête il s'avérait que, parmi nous, des gens ont eu la sottise et la malhonnêteté d'agir ainsi, ils seraient sanctionnés.* »

Au siège des différents clubs de supporters, l'ambiance est celle d'une veillée funèbre. « *L'OM est victime de son succès* », assure l'un. « *On veut le déstabiliser* », affirme un autre qui montre du doigt les coupables : « *C'est un coup monté du PSG, de Canal Plus, relayés par* l'Equipe ! ». Bref, un coup des « *Parisiens* ». « *S'ils avaient tenté d'acheter Auxerre ou Nantes, on comprendrait*, renchérit un autre, *mais pas Valenciennes. Ils n'avaient pas besoin de ça.* »

Dans un bar qui affiche toujours les couleurs bleu et blanc hissées pour la finale de la Coupe d'Europe, on commente le « *drame* », comme écrit l'édition du soir du *Provençal*. « *Ça pourrait être une magouille anti-Tapie, une affaire politico-footballistique*, assure-t-on en détachant les syllabes. *On cherche à les salir puisque personne ne peut les battre balle au pied !* » Quelques-uns vont plus loin. « *Un sale coup pour Marseille. On n'a même plus le droit de rêver.* »

JEAN CONTRUCCI

Les réactions

□ **Eric de Montgolfier**, procureur de la République de Valenciennes. L'instruction pourrait désormais « *s'orienter vers Marseille* », a déclaré, vendredi 25 juin, M. de Montgolfier. « *Notre tâche sera difficile*, a-t-il précisé. *Quelles que soient les conséquences, le phénomène de la corruption dans le domaine du sport est quelque chose de trop important pour que je n'aie pas envie d'aller jusqu'au bout. Ce serait une pauvre justice que celle qui s'arrêterait au corrompu.* »

□ **Bernard Tapie**. Dans un entretien à *Libération* du 26 juin, le président de l'OM a déclaré : « *Tout cela moulinera dans l'autre sens quand on aura fait un peu de progrès et qu'on y verra plus clair. Pour l'instant, les médias ne sont pas sympathiques. (...) Au niveau de la morale, j'ai le sentiment que la place de champion de Marseille n'est contestée par personne. (...) Si il y a eu des trucs faits chez moi, cela va être sanglant (...). Valenciennes demande aujourd'hui que le résultat soit inversé. Moi, si je perds, ce n'est pas grave, mais eux, s'ils gagnent, ça leur évite la relégation. Un train peut en cacher un autre. A qui tout ça profite ? Je n'ai pas la réponse. (...) Tout ce qui est financement, comptabilité, je n'y mets pas l'ombre d'un doigt. 250 000 francs, personne ne peut les trouver au club sans que cela se voie. C'est impossible à cause du contrôle de gestion très contraignant. Mais, dans la périphérie du club, les sponsors, les annonceurs, il y a plein de gens en mesure de financer 250 000 francs.* »

Principal syndicat de policiers en tenue

La FASP retrouve son unité après avoir frôlé l'implosion

La Fédération autonome des syndicats de police (FASP) a réuni un congrès extraordinaire de « *clarification* », vendredi 25 juin, à Nantes, pour sortir de la crise qui l'a secouée depuis plusieurs mois. La principale organisation de policiers en tenue veut contrer l'« *entreprise de destruction de la police* » qu'elle croit deviner dans les projets du ministre de l'intérieur, Charles Pasqua.

NANTES

de notre envoyé spécial

« *Chacun de nous a pris conscience que l'on ne pouvait pas casser la FASP et qu'il serait insensé de répéter le scénario catastrophe de l'éclatement de la FEN* », s'est félicité le nouveau secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police, Daniel Lavaux.

Elu à sa tête par une révolution de palais, le 21 avril, il s'est imposé comme le rassembleur d'une FASP qui a souvent été au bord de l'implosion depuis le début de l'année. « *on doit aujourd'hui avant tout préserver l'unité de la fédération* », a renchéri son prédécesseur déchu, Richard Gerbaudi, lui aussi soucieux d'apaiser la guerre des appareils.

« *La fédération est malade et elle a besoin de toute la famille auprès d'elle* », a prescrit Daniel Lavaux. Pour sauver l'unité, la « famille » des divers syndicats composant la FASP – des gardiens de la paix aux inspecteurs, des personnels administratifs aux CRS – s'est donc réconciliée à Nantes.

Les plaies ne sont pas encore pansées, mais on a cherché à éviter les polémiques et répété que le temps des « *règlements de comptes* », de la « *suspicion* », des « *attaques personnelles visant sous la ceinture* » et des « *querelles stériles* » était révolu. Seul le Syndicat national des commissaires a semblé hésiter à jouer le jeu unitaire.

Critiques contre M. Pasqua

M. Pasqua n'est pas étranger à cette « union sacrée ». « *La police trinque depuis que la place Beauvau a mis en marche une stratégie d'affaiblissement des organisations syndicales*, a commenté M. Lavaux. *Le ministre de l'intérieur prétend qu'il veut un syndicalisme fort, mais il fait passer des textes sur les contrôles d'identité ou les réformes de structures sans aucun dialogue avec les représentants du personnel. Les commissaires sont déjà frappés par la suppression de la départementalisation, qui a consacré la super-puissance des préfets, tandis que les inspecteurs sont touchés par la remise en cause des accords Durafour. A quand notre tour ? Si demain Charles Pasqua veut s'en prendre à nos horaires et à nos acquis, il devra compter avec une FASP forte et unie qui fera bloc contre les coups tordus et contre toute entreprise de destruction de la police nationale.* » La police descendrait alors « *dans la rue* », a prévenu M. Lavaux.

Richard Gerbaudi, qui reste secrétaire général du Syndicat des policiers parisiens (le SGP), a fait entendre sa différence en appelant déjà l'ensemble des syndicats de salariés et de fonctionnaires à une manifestation de masse dans la capitale à la rentrée.

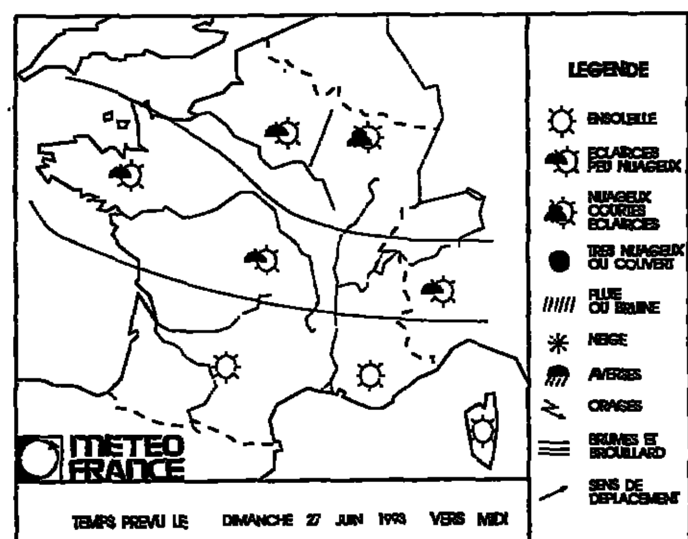
Mais les positions de Daniel Lavaux ont été renforcées par le congrès de Nantes, qui l'a confirmé comme « patron » de la FASP, sans même attendre le jugement en appel concernant la régularité de son élection précédente (*le Monde* du 23 avril).

ERICH INCIYAN

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 26 JUIN A 0 HEURE TUC

PRÉVISIONS POUR LE 27 JUIN 1993

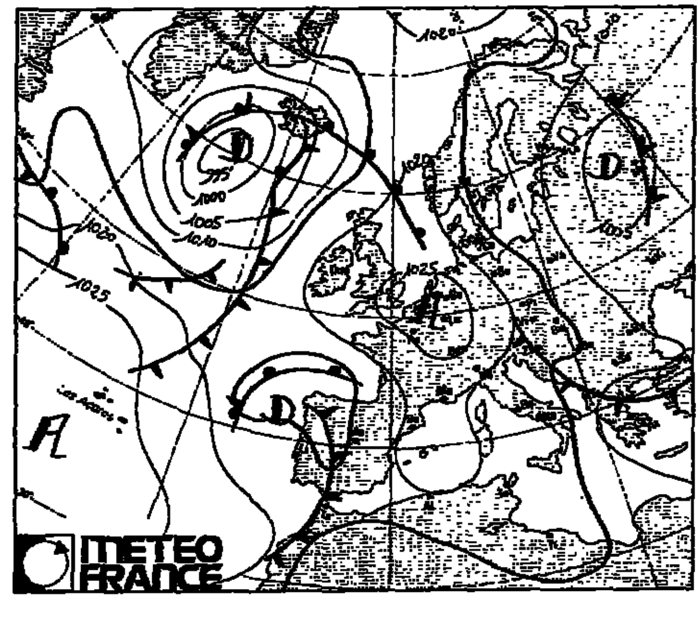


Dimanche : passages nuageux du Nord au Nord-Est, soleil ailleurs. – Le matin, les nuages seront nombreux du nord de la Bretagne à la Normandie, Orléannais, Ile-de-France, Nord-Picardie et tout le Nord-Est. Quelques gouttes seront possibles sur la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté. Dès la mi-journée, de belles éclaircies reviendront par l'ouest ; mais elles resteront moins franches, l'après-midi, sur les régions des Flandres au Nord-Est.

Sur tout le sud du pays, le temps sera bien ensoleillé toute la journée, et il fera chaud l'après-midi. Mistral et tramontane modérés en Méditerranée faibliront dans la journée.

Les températures seront en hausse partout. Il fera souvent 11 degrés à 14 degrés au petit matin, avec quand même 14 degrés à 16 degrés sur les côtes atlantiques, et 15 degrés à 19 degrés en Méditerranée. Les maxima atteindront 28 degrés à 32 degrés sur le sud du pays, 24 degrés à 28 degrés du Nord-Ouest au Centre, et 20 degrés à 25 degrés du Nord au Nord-Est.

PRÉVISIONS POUR LE 28 JUIN 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 26-6-93

Valeurs extrêmes relevées entre le 25-6-1993 à 6 heures TUC et le 26-6-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	25	15	N
BIARRITZ	26	15	D
BORDEAUX	26	14	D
BOURGES	23	10	D
BREST	21	9	D
CAEN	20	9	N
CHERBOURG	21	10	N
CLERMONT-FER.	22	7	D
DIJON	22	10	N
GRENOBLE	26	12	D
LILLE	22	12	C
LIMOGES	22	16	D
LYON	23	11	D
MARSEILLE	29	17	D
NANCY	22	11	C
NANTES	26	13	D
NICE	25	17	D
PARIS-MONTS	25	14	N
PAU	26	14	D
PERPIGNAN	28	19	D
RENNES	25	11	D
ST-ETIENNE	22	7	D
STRASBOURG	22	12	C
TOULOUSE	25	13	D
TOURS	24	10	D
POINTE-A-PITRE	33	25	D

ÉTRANGER			
ALGER	28	20	D
AMSTERDAM	16	10	P
ATHÈNES	36	25	D
BANGKOK	33	26	C
BARCELONE	25	17	D
BELGRADE	23	10	C
BERLIN	15	8	C
BRUXELLES	21	11	P
LE CAIRE	38	23	D
COPENHAGUE	17	10	C
DAKAR	29	24	N
DELHI	34	27	N
DJERBA	–	–	–
GENEVE	23	10	D
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	27	20	D
JÉRUSALEM	33	20	D
LISBONNE	28	20	D
LONDRES	22	14	C
LOS ANGELES	22	18	C
LUXEMBOURG	21	12	C
MADRID	27	14	D
MARRAKECH	30	17	D
MEXICO	22	–	–
MILAN	25	14	D
MONTRÉAL	29	13	C
MOSCOU	19	14	C
NAIROBI	20	13	C
NEW-YORK	29	21	D
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	31	17	D
PÉKIN	35	22	C
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	28	16	D
SINGAPOUR	32	26	–
STOCKHOLM	17	9	C
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	26	22	P
TUNIS	34	17	D
VARSOVIE	15	8	C
VENISE	25	19	C
VIENNE	20	11	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Le Monde L'ÉCONOMIE

هكذا من الأصل

AGENDA

THÉÂTRE

ARCANE (43-38-19-70). Je cours, j'ai tellement de hâte : 20 h 30, dim. 17 h.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). L'Eloge de la folie : 17 h et 21 h.
AUDITORIUM SAINT-GERMAIN. *(46-33-87-03). Au bord du lit : 20 h 30.*
BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Sur le *dos d'un éléphant : 21 h, dim. 17 h.*
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). L'Avare : 21 h, dim. 16 h.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Les Zappeurs : 20 h. *Le Graphique de Boscop :* 21 h 15.
CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69). Masques : 18 h, dim. 17 h. Les Gauchers : 20 h 30, dim. 16 h 30. Croisements, *divagations : 21 h, dim. 17 h. Grande salle.* On a marché sur la Terre : 18 h. Quelques jours avant l'équinoxe de printemps : 18 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 18 h et 21 h.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Le Doux Baiser d'amour : 15 h et 20 h, dim. 14 h. L'Epouse prudente : 21 h 15, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 19 h et 21 h 30.
COMÉDIE-FRANÇAISE SALLE RICHELIEU (40-15-00-15). Les Précieuses ridicules ; l'Impromptu de Versailles : 14 h. La Fausse Suivante ou le Fourbe puni : *20 h 30. Dim. Le Faiseur : 20 h 30.*
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 16 h. L'Ile *des esclaves : 19 h, dim. 15 h. Feu la* mère de madame : 20 h, dim. 18 h. La Mouette : 21 h.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GAITÉ-MONTPARNASSE *(43-22-16-18). Ce qui arrive et ce qu'on* attend : 20 h 45, dim. 15 h.
GRAND EDGAR (43-35-32-31). *Le Système Ribadier : 20 h. Mignonne, allons voir* si la rose : 22 h.
GUICHET MONTPARNASSE *(43-27-88-61). Eux seuls le savent : 19 h.* Amours en pièces : 20 h 30. Personne n'est parfait : 22 h.
HÉBERTOT (43-87-23-23). Pygmalion : 16 h 30 et 20 h 45.
HOTEL DE SULLY (44-61-21-50). L'Héri*tier ridicule : 21 h 15.*
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Temps contre temps : 20 h 30, dim. 15 h.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Le *Ticket du pressing : 20 h 30.*
LE FUNAMBULE THÉATRE (42-23-88-83). Man, Doris, Gus : 19 h 30, *dim. 17 h. Le Horla ; Boule de suif :* 20 h 45.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). *Salle Roger Blin. Diderot, le fils naturel ou* les Epreuves de la vertu : 20 h. Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Le Banc : 20 h. Isabelle Eberhardt ou la Magie des sables : 21 h 30. Théâtre rouge. Les Dix Commandements : 18 h. Les Aventures du baron de Faeneste : 20 h. La Si Jolie Vie de Sylvie Joly : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). *Atout* coeur : 21 h, dim. 15 h 30.
MARIE-STUART (45-08-17-80). Huis *clos : 18 h 30. Je me tiens devant toi* nue : 20 h 30. Tempête sur une toile cirée : 22 h 30.
MARIGNY (42-56-04-41). Je ne suis pas un homme facile : 20 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). *En attendant les boeufs : 20 h 30, dim. 15 h.*
MICHEL (42-65-35-02). Sexe & jalousie : 21 h 15, dim. 15 h 30.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Mortadela : 18 h et 21 h 15.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Tout va bien : 20 h 30.
ŒUVRE (48-74-42-52). Pendant que vous dormiez : 20 h 45, dim. 15 h.
PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (42-02-27-17). Bud dans tu t'es vu quand t'as ri ! : 20 h 30. Bruno Lugan : 22 h.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). La Leçon de composition : 21 h.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Vingt-quatre heures de la vie d'une femme : 18 h et 21 h, dim. 15 h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 17 h et 20 h 45.
PRÉ-CATELAN, JARDIN SHAKESPEARE (42-27-39-54). Les Précieux : 15 h et 19 h 30. Les Femmes, les truffes et la musique ou Mon gendre tout est *rompu ! : 21 h 30, dim. 17 h 30.*
RANELAGH (42-88-64-44). Les Enfants du silence : 20 h 45, dim. 17 h.
RENAISSANCE (42-08-18-50). La Java des mémoires : 16 h et 21 h.
THÉATRE 13 (45-88-62-22). La Caresse : *20 h 30, dim. 15 h.*
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). La Dame en noir : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Les Jeunes Pères : 20 h 30. Vous allez rire : 22 h.
THÉATRE D'EDGAR (42-79-97-97). Union libre : 20 h 15. Les Sacrés Monstres : 22 h.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). L'oiseau n'a plus d'ailes : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Les Symptômes de la vache folle : 18 h 30, dim. 19 h. Madame de Sade : 20 h. Histoires de paroles : 22 h, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Gémier. Eva Peron : 15 h et 20 h 30, dim. 17 h. Salle Jean Vilar. La Mégère apprivoisée : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Mein Kampf (farce) : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Staline : 21 h, dim. 16 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (44-41-36-36). Le Pélican : 15 h et 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON **(PETITE SALLE)** (44-41-36-36). Confessions : 18 h 30.
THÉATRE OUVERT-JARDIN D'HIVER (42-55-74-40). Strip et boniments : 20 h. Les Carabiniers : 20 h. La Grande Charge *hystérique : 20 h.*

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6070

HORIZONTALEMENT

I. Se dépense sans compter pour la galerie. Attraction universelle. – II. Coup de semonce. Symbole. Loin d'être propre. – III. Leurs tours leur *rapportent beaucoup d'argent. Marque le coup.* – *IV. Court dans les* steppes. Se lance dans la bagarre. Ils réunissent Canton et Manchester. Cri de ralliement. – V. Le moindre mal les fait râler. – VI. Descen*dre. Invite à se met*tre la ceinture. Un mot qui n'évoque pas n'importe qui. – *VII.* Conjonction. La détresse est parfois sa raison. Ne devait pas être distrait quand il était dans la Lune. – VIII. Capitule. Jadis honorée. – IX. *Prépare une ruche.* Abrite certains mammifères. Lettres de congratulations. – X. En Numidie. Fait utiliser la filière. Implique une atteinte antérieure. – XI. Point. Arrivent au début du repas. Abréviation. – XII. Sont plus *lourds à porter quand vient l'hiver.* Réacteur biologique. Commune, chez les Belges. – XIII. Confondu. Degré. C'est une longue histoire. – XIV. Déclencheras une certaine force de frappe. Procède à la deuxième phase d'un produit antipollution. – XV. Possessif. Une *femme allergique à la pilule.*

VERTICALEMENT

1. On leur doit l'apparition d'un nouveau genre de poules. Diffusent de nombreuses nouvelles. Rond, sous Néron. – 2. Ont de mauvaises couches. Mit en voie de disparition. – 3. Est parfois écrasée par une rosse. Font carrière dans le cuir *après avoir végété dans les bois.* – 4. Il en est question dans un roman dû à Harriet Beecher-Stowe. Tour de cochon. Mener une politique d'opposition. – 5. Vieux père. *N'admettent pas toujours la franchise.* Orientation. – 6. Excès. Devise. – 7. Qui risque d'être privée de crédit. Quartier de Niort. Créature peu discrète. – 8. Carica*ture bouffonne. Payera pour s'en*gager dans la flotte. Fraction de lustre. – 9. Laval en a de nombreuses au Canada. Ont donc fait bonne impression. En Ecosse. – 10. Certaines sont *dérobées dans des maisons anciennes. A remplacer.* – 11. Ne dure qu'un temps. D'un auxiliaire. Sont parfois recueil*lies dans une boîte. Son caractère* le fait s'exprimer sur tous les tons. – 12. Pas à eux. Nom de famille. Ne pas rester passif. – 13. Pousse à réagir. Fit souventes fois œuvre d'imagination. – 14. Etat étranger. Assombrissent les plus belles vacances. Précise une désignation. – 15. Courroie de transmission. Peut faire rougir aussi bien l'ingénue que le fieffé paillard.

Solution du problème n° 6069

Horizontalement

I. Ahuries. – II. Ebouriffé. – III. Irun. Fa. – IV. Gîte. Emeu. – V. Es. Nuit. – VI. Reprise. – VII. Révéler. – VIII. Moine. Ri. – IX. Oiseleurs. – X. Ile. Ernée. – XI. Rares.

Verticalement

1. Geiger. Mois. – 2. Brise. Oil. – 3. Août. Priser. – 4. Hune. Rêne. – 5. Ur. Niveler. – 6. Rimeuse. Ere. – 7. If. Miel. Uns. – 8. Effet. Erre. – 9. Seau. Friser.

GUY BROUTY

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Histoire permanente du cinéma : Théorème (1968, v.o. s.t.f.), de Pier Paolo Pasolini, 16 h 30 ; Heat (1971, v.o. s.t.f.), de Paul Morrissey, 19 h ; Je t'aime, moi non plus (1975), de Serge Gainsbourg, 21 h ; Nuit du western spaghetti : Et le vent apporta la violence (v.f.), d'Anthony M. Dawson, 23 h ; le Spécialiste (v.f.), de Sergio Corbucci, 1 h ; Entracte et concert acoustique, 2 h 30 ; Matalo (v.f.), de Cesare Canevari, 3 h ; la Brute, le colt et le karaté (1973, v.o. s.t.f.), d'Anthony M. Dawson, 5 h.

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : Extase (1932, v.o. s.t.f.), de Gustav Machaty, 16 h 30 ; les Musiciens de Gion (1953, v.o. s.t.f.), de Kenji Mizoguchi, 19 h ; Deux ou trois choses que je sais d'elle (1967), de Jean-Luc Godard, 21 h.

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

SAMEDI

La Fête des réalisateurs, un week-end cinéma : le Maître de musique (1988), de Gérard Corbiau, 10 h 30 ; Cycle de courts métrages, 15 h ; l'Ecrivain public (1993), de Jean-François Amiguet, 18 h 30.

DIMANCHE

La Fête des réalisateurs, un week-end cinéma : Sale comme un ange (1990), de Catherine Breillat, 10 h 30 ; le Cinéma français face à son public, 15 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma arménien : la Leçon (1987, v.o. s.t.f.), de Robert Sahakiants, les Diplomates mexicains (1931, v.o. s.t.f.), *d'Amassi Martirossian et Levon Kalantar*, 14 h 30 ; la Furie de l'or noir (1937, v.o. s.t.f.), de Rouben Mamoulian, *17 h 30 ; Achkharoums (1989, v.o.* s.t.f.), de Rouben Gevorkiants, la Légende de la forteresse de Souram *(1984, v.o. s.t.f.), de Sergueï Paradjanov* et Dodo Abachidzé, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma arménien : Back to Ararat (v.o. s.t.f.), de P. Holmquist, 14 h 30 ; Nous sommes nos montagnes (1970, v.o. s.t.f.), de Henrik Malian, 17 h 30 ; Retour sur la terre promise (1991, v.o. s.t.f.), d'Haroutioun Khatchatourian, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

SAMEDI

Les Seventies - 2e partie : l'après-Mai 68 : Années expérimentales : l'Appartement de la rue de Vaugirard (1973) de Christian Boltanski, Un homme qui dort (1974) de Georges Perec et Bernard *Queysanne*, 14 h 30 ; le Dialogue des étudiantes (1970) de Jean Douchet, les Doigts dans la tête (1974) de Jacques Doillon, 16 h 30 ; Une sale histoire (1977) de Jean Eustache, les Lieux d'une fugue (1978) de Georges Perec, 18 h 30 ; Essai de reconstitution des 45 jours (1971) de Christian Boltanski, l'Ita*lien des roses (1972) de Charles Matton*, 20 h 30.

DIMANCHE

Les Seventies - 2e partie : l'après-Mai 68 : Années érotiques : Actualités Gaumont, la *Mandarine* (1971) d'Edouard Molinaro, 14 h 30 ; Bande annonce : Corps à cœur (1978) de Paul Vecchiali, Cet Obscur Objet du désir (1977) de Luis Bunuel, 16 h 30 ; Actualités Gaumont, *Zoo Zéro* (1978) d'Alain Fleischer, 18 h 30 ; le Dernier Tango à Paris (1972) de Bernardo Bertolucci, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A CAUSE D'ELLE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Miramar, 14e *(36-65-70-39) ; Pathé Wepler II, 18e* (36-68-20-22).
A FLEUR DE MER (Por., v.o.) : Latina, *4e (42-78-47-86).*
A TOUTE ÉPREUVE (**) (Hong-Kong, v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; *36-65-70-83)* ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e *(45-80-77-00) ; v.f. :* Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14).
L'ADVERSAIRE (Ind., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
AGAGUK *(Fr.-Can., v.o.) : Lucernaire, 6e* (45-44-57-34).
AMANTS (Esp., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; *Elysées Lincoln,* 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
ANTONIA & JANE (Brit., *v.o.) : Lucernaire*, 6e (45-44-57-34).
L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE *(Fr.) : Les Trois Luxembourg,* 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
L'ARCHE ET LES DÉLUGES (Fr.) : Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
ARIZONA DREAM *(A.-Fr., v.o.)* : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) : Studio 28, 18e (46-06-36-07).
AVRIL ENCHANTÉ (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).
BAD LIEUTENANT (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).
BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).
LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gau*mont Opéra - ex-Impérial*, 2e (47-42-72-52) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).
BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BODY SNATCHERS (*) (A., v.o.) : Gau*mont* Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins, 13e (47-07-55-88) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
C'EST DE L'ART (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
CE QUE FEMME VEUT... (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).
CHUTE LIBRE (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e *(42-25-10-30 ; 36-65-70-68)* ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
COMMENT FONT LES GENS (Fr.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
LA CRISE (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).
CUISINE ET DÉPENDANCES (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
DES JOURS ET DES NUITS DANS LA FORÊT (Ind., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
DEUX DOIGTS DE MEURTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
DRACULA (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
L'ENFANT LION (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (A., v.o.) : Elysées *Lincoln*, 8e (43-59-36-14) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
FIORILE (It., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
FRANÇOIS TRUFFAUT, PORTRAITS VOLÉS *(Fr.) : Images d'ailleurs*, 5e (45-87-18-09) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
LES HISTOIRES D'AMOUR FINISSENT MAL... EN GÉNÉRAL (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
JAMBON JAMBON (*) (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).
LE JEUNE WERTHER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet *Odéon*, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (47-07-55-88) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).
LOUIS, ENFANT ROI (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
MA SAISON PRÉFÉRÉE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; *36-65-70-67) ; Gaumont Hautefeuille, 6e* (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC *Opéra*, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
MAD DOG AND GLORY (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; *Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33)* ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Gaumont Gobelins, *13e* (47-07-55-88).
MO' MONEY (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Studio 28, 18e *(46-06-36-07)* ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).
MOI IVAN, TOI ABRAHAM (Fr., v.o.) : *Ciné Beaubourg*, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e *(45-61-10-60) ; Escurial*, 13e (47-07-28-04).
NIAGARA, AVENTURES ET LÉGENDES (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
NINJA KIDS (A., v.f.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; *36-65-70-84) ; UGC Gobelins*, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).
LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).
L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (47-07-55-88) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
L'IL DE VICHY (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).
PETAIN (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
PROPOSITION INDÉCENTE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
QIU JU UNE FEMME CHINOISE *(Chin., v.o.) : Lucernaire*, 6e (45-44-57-34).
QUELQUE PART VERS CONAKRY *(Fr.) : Images d'ailleurs*, 5e (45-87-18-09) ; Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).
RED ROCK WEST *(A., v.o.)* : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
SIMPLE MEN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
SINGLES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
SOMMERSBY (A., v.o.) : George V, 8e *(45-62-41-46 ; 36-65-70-74)* ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE SONGE DE LA LUMIÈRE (Esp., *v.o.)* : Latina, 4e (42-78-47-86).
LE SOUPER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; *36-65-72-05) ; Denfert*, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
THE CRYING GAME (*) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., *v.o.) : Ciné Beaubourg*, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TOUT A POUR A (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; *Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23)* ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e *(42-25-10-30 ; 36-65-70-72)* ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, *8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC* Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9e *(47-42-56-31 ; 36-65-70-18)* ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e *(43-43-01-59 ; 36-65-70-84)* ; Gaumont Gobelins, 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, *15e (45-75-79-79)* ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e *(46-36-10-96 ; 36-65-71-44).*
TOXIC AFFAIR (Fr.) : Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
TRUST ME (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, *6e (43-26-58-00).*
UN FAUX MOUVEMENT (*) (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
UN JOUR OU L'AUTRE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LES VISITEURS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Gobelins, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; 14 Juillet *Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79)* ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le *Gambetta*, 20e *(46-36-10-96 ;* 36-65-71-44).
LES YEUX BLEUS DE YONTA (Guinée-*Bissau-Por.-Fr., v.o.) :* Latina, 4e (42-78-47-86).

LES FILMS NOUVEAUX

DRAGON, L'HISTOIRE DE BRUCE LEE. *Film américain de Bob Cohen.* v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; George *V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74)* ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-*74-94-94 ; 36-65-70-14)* ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e *(43-43-01-59 ; 36-65-70-84)* ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; *UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ;* 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-*36-10-96 ; 36-65-71-44).*

LA LÉGENDE. Film français de *Jérôme Diamant-Berger* : Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80).

MADE IN AMERICA. Film américain *de Richard Benjamin, v.o. : Forum* Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-*10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont* Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-*70-81) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ;* 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; *Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ;* 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC *Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-*65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Miramar, *14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-*65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, *18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta,* 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

SUPER MARIO BROS. Film américain de Rocky Morton et Annabel Jankel, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e *(43-43-01-59 ; 36-65-70-84)* ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; *Montparnasse, 14e* (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, *18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta,* 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

L'A

MUSIQUES

JONGLEURS DANS LA JUNGLE

Voix d'enfants

LETTRES

Les prix de l'

CULTURE

L'Amérique, les «anges» et le sida

La télévision, le théâtre et le cinéma américains se battent avec leurs armes contre la maladie

NEW YORK

correspondance

A la veille des manifestations marquant le «Gay Pride Day» à travers les Etats-Unis, le triomphe à Broadway d'*Angels in America*, de Tony Kushner, et off-Broadway, de *Jeffrey*, de Paul Rudnick, indique une prise de conscience de l'Américain moyen. A la fin de *Angels in America*, de Tony Kushner, le toit du plateau s'ouvre en un tonnerre fracassant et, dans un feu d'artifice de lumières et de fumées, un ange descend du ciel pour emporter un jeune homme atteint par le sida. *«Ça fait très Spielberg,»* lance le moribond. *«Le Grand Œuvre commence*, dit l'Ange, *le Messager est arrivé.»*

Le message que, soir après soir, lui renvoie un public hétéroclite mais enthousiaste dépasse le cadre d'un spectacle, si remarquable soit-il. Lauréat du Prix Pulitzer et nanti de plusieurs Tonys (Oscars de Broadway), *Angels in America* couronne une saison théâtrale où le succès véritable rencontré par des œuvres aussi diverses que *Jeffrey*, de Paul Rudnick, ou *le Baiser de la Femme-Araignée (le musical)* – pourrait signaler, au moins dans les grandes villes, un changement d'attitude vis-à-vis du sida et, parallèlement, de l'homosexualité.

Dans le New York de Paul Rudnick, il meurt un malade du sida toutes les trois minutes, mais les messes et autres cérémonies «à la mémoire de» – *«chacune plus émouvante, mais aussi plus imaginative que la précédente»* – deviennent les derniers salons où l'on cause, ou l'on drague. Jeffrey, jeune acteur au chômage, devenu serveur chez un traiteur spécialisé dans ce genre d'occasion, décide, devant l'épidémie, d'éliminer tout sexe de sa vie. Il en perd, hélas, tout sens de l'humour et toute humanité. Lorsque le barman vers lequel il se sent attiré (l'affection est plus que réciproque) se révèle séropositif, Jeffrey, paniqué, se détache de tous ses amis homosexuels, malades ou pas.

L'agencement dramatique de *Jeffrey* est quelque peu désordonné, mais Paul Rudnick a l'art de la réplique à l'emporte-pièce. Il ne verse pas dans l'humour noir ou la plaisanterie hospitalière; l'humour «politesse du désespoir», non merci. Au contraire, avec un sens de l'absurde paradoxal, il porte l'accent sur l'aspect joyeux de la situation. Comme le dit l'un des malades – un figurant de *Cats* qui ne quittera jamais son costume à paillettes : *«Considère le sida comme l'invité à une de nos soirées, il s'incruste. On le hait tous – mais ça reste* notre *soirée.»* C'est presque le cri de guerre de toute une communauté (sinon d'une culture), Paul Rudnick reconnaît la présence de l'invité, mais n'a pas l'intention de lui laisser gâcher la soirée.

Le propos de Tony Kushner est plus ambitieux : au travers du sida, il tente rien moins qu'une analyse des années reaganiennes. Géographiquement, il couvre un immense territoire, allant des toilettes (pour hommes) du Palais de justice à un foyer bourgeois de Salt Lake City en passant par un haut-lieu de la drague dans Central Park et l'Antarctique . Thématiquement, il suit plusieurs groupes de personnages lancés dans une fuite en avant, par le sexe, par la drogue, par l'ivresse du pouvoir.

«Ne rien cacher»

Deux couples : l'un homosexuel, l'autre formé par un avocat mormon visant une carrière à Washington et sa femme, une paumée gavée de tranquillisants. Les chemins des deux couples se croisent dans les toilettes de Washington, où le vrai pouvoir est aux mains d'éminences grises, en particulier l'ancien conseiller du sénateur McCarthy, l'avocat Roy Cohn, qui mourut il y quelques années du sida. Personnage plus manipulateur que M. Arkadin et Charles Foster Kane réunis. (*«Je ne suis pas un homosexuel, mais un hétérosexuel qui couche avec des hommes*, lance-t-il au médecin qui lui apprend sa maladie. *Comment un homme* [de ma trempe et de mon influence] *pourrait-il appartenir à une communauté qui n'a aucun poids politique?»* Tout au long de la pièce, Tony Kushner lance, autour du thème de la trahison, un écheveau de passerelles entre sexualité, bigoterie, pouvoir et corruption .



DELMAS/LIAISON

« Gay parade » à Los Angeles

Développé en «laboratoire» au Mark Taper Forum de Los Angeles en 1990, créé à l'Eureka Theatre de San Francisco, puis monté à Londres en 1992, *Angels in America* – avec pour sur-titre : *Une fantaisie sur des thèmes gais* et pour sous-titre *le Millénaire approche*, est la première partie d'une épopée de sept heures dont le deuxième volet, *Perestroïka* – sera monté à Broadway en septembre .

D'ores et déjà, Robert Altman en a acquis les droits cinématographiques. Le réalisateur de *Nashville* mettra le film en chantier après le *Prêt-à-porter* qu'il entreprend cet automne à Paris. Fera-t-il appel, comme pour *The Player*, à une pléiade de vedettes? C'est l'option choisie par la chaîne câblée Home Box Office (avec l'appui de Canal Plus) pour *And the Band Played On*, de Roger Spottiswoode, avec Richard Gere, Angelica Huston, Matthew Modine et bien d'autres. Adapté du roman de Randy Shilts et diffusé en Amérique à la rentrée prochaine, *And the Band...* sera surtout un rappel historico-socio-politique des débuts de la maladie.

Hollywood commence à se réveiller. Barbra Streisand met enfin en chantier *The Normal Heart* de Larry Kramer adapté de la pièce qu'interpréta à New York le comédien Brad Davis, mort il y a deux ans du sida. Gus van Sant prépare *le Maire de Castro Street*, inspiré de la vie d'Harvey Milk, adjoint ouvertement homosexuel du maire de San Francisco, abattu par le policier Dan White.

Le film le plus attendu – et le premier à sortir (il irait au prochain Festival de Venise) – est le *Philadelphia* (titre provisoire) de Jonathan Demme. Première super production hollywoodienne portant sur le sujet, *Philadelphia* a pour vedettes Tom Hanks, dans le rôle d'un avocat licencié pour cause de sida qui intente procès à son ancien cabinet, et Denzel Washington, dans celui de son avocat, homophobe. Le choix des acteurs est astucieux : ils jouissent auprès du public – blanc et noir – d'une indéniable cote d'amour. Ils sont aussi notoirement hétérosexuels.

Acteurs, réalisateur, producteurs, distributeurs, tous s'évertuent à répéter que *Philadelphia* est moins un film sur le sida qu'une œuvre traitant de rapports humains dans des situations extrêmes. Prudence commerciale? Sans doute. Mais aussi – message plus subtil : douze ans après le début de l'épidémie, le sida a changé les donnes, la vie amoureuse, il empoisonne la réalité, normal au moins qu'il stimule l'imaginaire.

Le cinéma indépendant et la télévision publique, qui avaient démarré avant Hollywood (*An Early Frost*, avec Aidan Quinn et Gena Rowlands, a déjà huit ans), s'enhardit. Présenté au Festival de Sundance et diffusé dernièrement par la chaîne américaine PBS ainsi qu'en Europe par Arte, *Silverlake Life*, de Tom Joslin et Peter Friedman, présente de manière brutale les ravages, et les humiliations, que provoque le sida.

Après avoir tous deux contracté le virus, Tom Joslin et son compagnon de vingt-deux ans, Mark Massi, décident de tenir le vidéo-journal de l'évolution de leur maladie. Le résultat, agencé par Peter Friedman après la mort des deux hommes, est un montage de *home movies*. Des premiers visites au médecin à la prolifération du sarcome de Kaposi, jusqu'aux derniers instants d'un Tom Joslin émacié et réduit aux couches-culotte, un œil fermé par une de ses multiples lésions, la caméra ne flanche jamais. Frôlant l'insupportable – *«mais là est justement le propos : ne rien cacher»* dit Peter Friedman.

HENRI BEHAR

□ **Kristine Gebbie, responsable de la lutte anti-sida aux Etats-Unis.** – Le président Clinton a nommé, vendredi 25 juin, Kristine Gebbie pour coordonner les programmes de lutte contre le sida, qui a tué plus de 182 000 personnes aux *Etats-Unis depuis 1981. Il s'agit* d'un poste nouveau au sein de l'administration américaine. Mme Gebbie disposera d'un budget de 2,7 *milliards de dollars (15,3 milliards de francs)*. Kristine Gebbie a été membre de la commission présidentielle sur le sida sous l'administration Reagan . – *(AFP.)*

□ **Un chèque de 2,3 millions de francs remis par des chanteurs à l'Institut Pasteur.** – Jane Birkin, Françoise Hardy, Etienne Daho et Alain Chamfort ont remis, vendredi 25 juin, un chèque de 2,3 millions de francs à l'Institut Pasteur à Paris, afin de l'aider dans ses recherches sur le sida. En 1992, vingt-sept chanteurs et groupes français avaient enregistré un double album *Urgence*, au profit de l'Institut Pasteur.

MUSIQUES

JONGLEURS DANS LA JUNGLE *à Aulnay-sous-Bois*

Voix d'enfants

Soixante-dix jeunes interprètes qui chantent comme on respire

C'est un opéra, un vrai. Signe particulier, la distribution ne comprend que des enfants. Ils sont soixante-dix dans un décor de Claire Belloc, glissent d'un toboggan, grimpent sur un gigantesque échafaudage, courent comme dans une cour de récréation, mais tous ces déplacements ont été réglés avec minutie par le metteur en scène Jean-Marc Montel. Un personnage bizarre et féerique fait son apparition, jongle avec des foulards, on s'étonne, on se rassemble, et les voix s'élèvent enfin, transparentes, distinctes. *Jongleurs dans la jungle* est réglé comme du papier à musique : cette création «sur mesure» a été faite par des professionnels, des adultes, eux.

Tous les jeunes interprètes ont été formés au CREA (Chœur régional d'enfants d'Aulnay), créé voici sept ans par Didier Grojsman, ancien instituteur et ex-conseiller pédagogique en éducation musicale. Sans aucune sélection, cette structure accueille une bonne centaine d'enfants et d'adolescents, de cinq ans à dix-sept ans, à raison d'une fois par semaine, d'un stage d'une demi-journée le samedi, et de deux semaines réparties lors de vacances scolaires.

Pas de leçons de solfège au CREA : *«Je ne comprends pas comment on peut parler pendant une heure à un enfant de la tierce ou de la quinte*, s'indigne Didier Grojsman, qui assure aussi la direction musicale, *notre travail est axé sur une formation de l'oreille la plus riche et la plus fine possible, très tôt les enfants prennent l'habitude de fréquenter les «taches noires» (comme ils disent) inscrites sur les partitions.»* Des parrains attitrés facilitent l'apprentissage, prodiguent des conseils aux plus jeunes, les aident à déchiffrer, à bien placer leur respiration aussi.

Les enseignements ne se limitent pas à la seule approche vocale : le corps, le mouvement font l'objet de beaucoup d'attentions. Cette année, par exemple, les enfants ont suivi des stages à l'Ecole du cirque de Rosny-sous-Bois. *«Avec ce travail axé sur le schéma corporel*, explique l'ancien instituteur, *les enfants, avec plaisir, sans effort apparent, sont capables de chanter à un niveau professionnel tout en jouant la comédie et en dansant.»*

Il est vrai qu'ils le chantent bien, cet opéra en un acte, se tirant à merveille d'une partition ardue. Isabelle Aboulker, qui a composé la musique s'étonne encore : *«Ils ont appris certains passages délicats plus vite que les musiciens professionnels qui les accompagnent.»*

CHRISTOPHE MONTAUCIEUX

► **Espace Jacques-Prévert, Théâtre d'Aulnay-sous-Bois, 134, rue Anatole-France, 93600 Aulnay-sous-Bois. Tél. : 48-68-08-16. Accès par le RER B station Aulnay-sous-Bois ou par l'Autoroute A3, sortie Aulnay centre. Le samedi 26 juin à 21 heures, le *27 juin à 18 heures. Tarif* 100 F ou avec réduction 80 F.**

CINÉMA

SUPER MARIO BROS *de Rocky Morton et Annabel Jankel*

Les entrailles d'un jeu vidéo

La transposition sur grand écran d'un best-seller de Nintendo

Il y a du beau monde aux commandes de *Super Mario Bros*. Deux producteurs chevronnés – Roland Joffé, réalisateur de *la Déchirure*, et Jake Eberts, spécialiste des projets difficiles, qui mena financièrement à bonne fin *Danse avec les loups*, *Miss Daisy et son chauffeur* et *Au milieu, coule une rivière*. Deux réalisateurs – Rocky Morton et Annabel Jankel – certes débutants; mais avec la série télévisée *Max Headroom*, ils avaient fait leurs preuves dans l'animation. Essentiel quand il s'agit d'adapter à l'écran un jeu vidéo qui compte parmi les best-sellers du géant Nintendo. Les décors et les effets spéciaux récréent des univers parallèles, entre *Blade Runner*, *Batman* et *Total Recall*, avec une pincée de dinosaures pré-jurassiques, comme dans *le Parc* de Spielberg. C'est violent, spectaculaire, mais pour le moins désordonné.

Les dinosaures n'ont pas disparu du Brooklyn d'il y a soixante-cinq millions d'années, ils se sont simplement réfugiés, sous forme quasi humaine, quelque part au-dessous de l'East River. Un dictateur assoiffé de pouvoir fait, en guise de châtiment, remonter ou descendre dans l'échelle de l'évolution naturelle tous ceux qui ont le malheur de lui déplaire. Ce méchant, c'est King coopa (Dennis Hopper), qui enlève la princesse Daisy (Samantha Mathis), née d'un œuf dans un couvent, afin de récupérer le fragment de météorite qu'elle porte en pendentif. Ce caillou lui permettra de fusionner les deux univers, et il sera le maître du monde. Seuls deux hommes peuvent empêcher ce destin fatal, deux plombiers, les frères Mario (Bob Hoskins et John Leguizamo).

Les deux sbires de King coopa, chargés d'enlever Daisy, sont plus maladroits qu'Abbott et Costello; la garde prétorienne est composée de dinosaures à tête d'épingle qui fondent dès qu'ils entendent la musique de *Docteur Jivago*; dans les rues de Coopaville, les hot dogs sont de salamandre grillée. Mais peut-être y a-t-il eu trop de chefs dans cette cuisine? Les épisodes donnent l'impression d'avoir été *mis bout à bout*.

Coiffé en walkyrie wagnérienne, Dennis Hopper se révèle parfaitement à l'aise en toutes circonstances (et dans *tout* dialogue). Depuis *Roger Rabbitt*, Bob Hoskins se sent presque chez lui dans les univers parallèles – il porte ici une moustache balai-brosse. John Leguizamo s'est fait une célébrité à New-York dans une série de one-man-shows explosifs. Il tire ici le maximum d'un rôle d'ingénu tout *miel et guimauve*.

H. B.

La liste des salles parisiennes où sont projetés les films sortis le mercredi 23 juin figure page 10, sauf dans notre édition Rhône-Alpes.

LETTRES

Les prix de l'Académie française

Comme chaque année, l'Académie française a attribué, jeudi 24 juin, quelque soixante-dix prix et médailles. Parmi eux, outre le Grand Prix de littérature, qui est revenu à Louis Nucera (*le Monde* du 26 juin), voici les principaux :

Grand Prix de poésie : Georges Saint-Clair pour l'ensemble de son œuvre; Grand Prix de philosophie : Isabelle Stengers pour l'ensemble de son œuvre; Prix Moron (philosophie) : Jacques Testart pour *le Désir du gène* (Bourin); Prix Gobert (histoire) : Pierre Nora pour la direction et l'édition des *Lieux de mémoire* (Gallimard); Prix-Augustin Thierry (Histoire) : Jean Barbey pour *Etre roi, le roi et son gouvernement de Clovis à Louis XVI* (Fayard); Prix de la biographie : Michel Duchein pour *Elisabeth Ire d'Angleterre* (Fayard); Prix de la critique : Olivier Rony pour *Jules Romains ou l'Appel du monde* (Laffont); Prix de l'essai : Alain Etchegoyen pour *la Démocratie malade du mensonge* (Bourin); Prix de la nouvelle : Frédéric Berthet pour *Felicidad* (Gallimard).

Prix d'Académie : Christiane Desroches-Noblecourt pour *la Grande Nubiade* (Stock); René Han pour *Un Chinois de Bourgogne* (Perrin); Jean-Pierre Renouard pour *Un uniforme rayé d'enfer* (Rocher); Henri Bellaunay pour la *Petite Anthologie imaginaire de la poésie française* (Fallois); Jean-Pierre Dannaud pour *Fleuve rouge* (Fallois); Maurice Gandillac pour *Genèses de la modernité* (Cerf).

Prix du Théâtre : Fernando Arrabal pour l'ensemble de son œuvre.

Prix du cinéma : Jean-Paul Rappeneau pour l'ensemble de son œuvre.

Médaille de vermeil de la chanson française : Barbara pour l'ensemble de ses chansons.

RELACHE
de Gilles Bourdon

SAUVE-TOI
de Jean-Marc Fabre

La cause semble entendue, toute action en faveur du court-métrage doit être acclamée et encensée. Quelques succès en salle (celui de *Versailles rive gauche* surtout, mais aussi *Un été sans histoire* ou, un peu plus ancien, *la Vie des morts*) ont convaincu des distributeurs de montrer des produits courts. Mais il n'est pas certain que l'idée de rassembler plusieurs œuvres, aussi brèves soient-elles (ici respectivement 25 et 52 minutes) mais conçues indépendamment les unes des autres, soit un service à rendre ni à ces films en particulier ni au court-métrage en général, qui fait vite figure de produit au rabais, débité au mètre.

D'autant que les deux titres choisis ici sont décevants. *Relâche* organise, selon un canevas convenu, un psychodrame dans les coulisses d'un théâtre : le temps manque pour s'intéresser à des protagonistes qui n'ont pas le loisir de devenir autre chose que des archétypes. A l'inverse, *Sauve-toi* démarre bien, dans un nuage d'étrangeté porté par la présence séduisante et délicatement dérangeante d'Emmanuel Salinger (l'excellent premier rôle de *la Sentinelle*). Si le film de Jean-Marc Fabre *durait un quart* d'heure, ce serait un vrai bon court-métrage. Son réalisateur a voulu viser plus loin, la mystérieuse *comédie d'un hold-up* maladroit et de quelques rencontres à l'emporte-pièce s'enlise dans un «bizarre» appliqué, où la répétition perd vite de son charme, et l'inexplicable de son attrait. Manque de temps dans un cas, excès de durée dans l'autre, font de ces deux manières de jongler avec le malaise des exercices affectés, et qui se nuisent l'un à l'autre.

J.-M. F.

QUELQUE PART VERS CONAKRY
de Françoise Ebrard

En 1971, la Guinée de Sékou Touré, *«avant-garde de la décolonisation»*, est en proie aux difficultés économiques et attaquée de l'extérieur. Le régime réagit par une campagne de délation, de quadrillage policier, d'arrestations massives et d'exécutions. Et par l'expulsion des cadres et techniciens français restés ou arrivés depuis l'indépendance de 1958. Cette année-là est aussi, pour des gamins blancs et noirs d'un village de brousse à proximité de la capitale, celle des derniers jeux d'une enfance refusant les drames qui les entourent.

La réalisatrice a manifestement été l'un de ces enfants, peut-être cette Magali, petite sœur d'un des deux héros de son histoire, Jacques (Damien Mac Donald), dont l'amitié avec un Guinéen de son âge, Madiou (Ibrahim Oury Bah), sert de fil conducteur au récit. Il y a une idée passionnante dans le film : celle de mettre sur le même plan les diverses mythologies et les diverses rhétoriques, telles que les perçoivent et les utilisent les gosses – magie traditionnelle africaine, rituels enfantins d'amitié et de bagarre, utopies révolutionnaires – et de montrer comment ils s'en font, littéralement, un monde. Jusqu'au *moment* où la *réalité* imposera son sceau de sang et de tristesse, désenchantant d'un coup leur univers.

La mise en scène n'est malheureusement pas à la hauteur de cette ambition. Incapable d'assumer un point de vue, victime du jeu sans finesse des jeunes interprètes, recourant à des effets inutiles, le film devient une série de vignettes collées les unes derrière les autres, dans lesquelles ne passent ni la joie ni la peur.

J.- M. F

ÉCONOMIE

BILLET

L'austérité

Après la décision de ne pas revaloriser les retraites de la Sécurité sociale au 1er juillet, le gouvernement vient de confirmer que les allocations familiales seront soumises au même traitement. Il faudra donc attendre le 1er janvier 1994 pour que les prestations sociales – y compris les pensions d'invalidité, l'allocation aux adultes handicapés et le revenu minimum d'insertion – soient de nouveau augmentées.

Dès lors, on comprend que le succès de son emprunt apporte du baume au cœur du premier ministre. Le répit ne sera que de *courte durée car, dans les* prochains jours, la litanie des mesures d'austérité reprendra de plus belle. Lundi, le ministre *du travail, Michel Giraud, devrait* annoncer que le SMIC ne bénéficiera que du niveau d'actualisation minimum prévu par *la loi* et, mardi, *le ministre* des affaires sociales, Simone Veil, dévoilera son plan d'économies de 30 milliards de francs sur les dépenses d'assurance-maladie. Le lendemain, la publication des chiffres du chômage pour le mois de mai ne montrera rien de très réjouissant.

Certes, ce coup de frein général *doit sans doute être relativisé.* Si les pouvoirs publics interprètent de manière résolument restrictive la règle traditionnelle *de l'indexation sur l'évolution* prévisionnelle des prix, la modération de l'inflation (1,8 % entre mai 1992 et mai 1993) en limite sensiblement les conséquences. Par ailleurs, les justifications d'une sérieuse opération de remise à niveau des comptes sociaux ne manquent pas. Tous les indicateurs sont au rouge. La prochaine publication des comptes de la « Sécu » soulignera que, en l'absence de mesures de redressement, le déficit cumulé atteindrait 200 milliards de francs fin 1994. Quant à la caisse de retraite complémentaire des cadres, son *équilibre dépend* désormais des produits financiers que lui apportent ses réserves. Sans oublier le plongeon accéléré des *résultats de* l'assurance-chômage et la perspective de devoir procéder à la remise à flot de la structure financière qui, depuis 1983, prend en charge le surcoût supporté par les caisses de retraite complémentaire consécutif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite...

Après *avoir été fort* sensibles à l'accueil que leur avait réservé le premier ministre, les syndicats haussent le ton. Louis Viannet, *secrétaire général* de la CGT, se dit *« prêt »* à discuter avec son homologue de Force ouvrière, Marc Blondel, qui menace de *« partir en flèche »* dès la rentrée. Mais les syndicats savent que leur « force de frappe » ne pèse pas lourd. Pour l'heure, Edouard Balladur *craint* davantage la contestation de sa propre majorité. Et, dans l'immédiat, celle du lobby médical *parlementaire, puissamment* présent sur les bancs de la droite.

JEAN-MICHEL NORMAND

□ **Succès de la privatisation du Crédit local de France.** – Le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, s'est félicité vendredi 25 juin du succès de la privatisation du Crédit local de France (CLF), qui a été sur-souscrite près de dix huit fois *(voir en page Bourse)*. Les 7,16 millions de titres proposés à 386 francs permettent de servir l'intégralité des petits épargnants (ceux ayant demandé *au maximum* 50 actions). Ils se répartiront 6,288 millions de titres. Les gros investisseurs (plus de 60 actions) sont réduits à la portion congrue : leurs demandes ont été servies à hauteur de 0,81 %. Ils obtiendront 871 316 titres, alors qu'ils en avaient demandé plus de 106 millions.

La démission du président de la Banque européenne

Le départ inévitable de Jacques Attali

LONDRES

de notre correspondant

La tentation est grande de voir dans la démission forcée de Jacques Attali une deuxième « victoire », en quarante-huit heures, de la presse britannique. Jeudi, le secrétaire d'Etat chargé de l'Irlande du Nord est contraint d'abandonner ses fonctions parce que son maintien au gouvernement nuisait à l'autorité du premier ministre (*le Monde* du 26 juin); vendredi, le *président de la Banque européenne* doit se « sacrifier », sous peine de ternir définitivement l'image d'une institution qu'il a portée sur les fonts baptismaux et dont il a guidé les premiers pas. Dans les deux cas, la presse a joué un rôle déterminant pour amener deux hommes, dont le crédit était de plus en plus miné par une succession de révélations, à jeter l'éponge.

La comparaison s'arrête bien sûr là, mais elle pourrait servir, plus tard, à méditer sur le pouvoir d'une presse anglo-saxonne d'autant plus facilement exonérée de comptes qu'elle mérite souvent sa *réputation* d'excellence. La thèse tant prisée dans les couloirs aseptisés et somptueux de la Banque européenne d'un *« complot journalistique »*, voire celle d'une *« conspiration américaine »*, n'emporte cependant guère la conviction, pour la simple raison que les faits reprochés à M. Attali, s'agissant à la fois des frais de fonctionnement de la BERD, du goût immodéré de son président pour le luxe et du flux trop lent des déboursements au profit des pays *d'Europe de l'Est, sont*, pour l'essentiel, exacts.

Dans sa lettre de démission adressée à Anne Wibble, ministre suédois des finances et présidente du conseil des gouverneurs de la BERD, M. Attali résume tout ceci en évoquant *« une attention négative croissante de la presse, ces derniers mois »*. Celle-ci, ajoute-t-il, ayant eu *« un effet préjudiciable pour le travail de la banque et de son personnel »*, son propre départ est motivé par le souci de préserver les *« intérêts »* de la Banque. C'est en effet à la suite de la constance dans la recherche d'informations, grandes et petites, *voire de l'acharnement manifesté* par un journal, le *Financial Times*, que M. Attali a été contraint de prendre une décision que les actionnaires les plus influents de la BERD jugeaient, depuis quelques semaines, inévitable.

L'histoire rendra sans doute justice à Jacques Attali pour l'indéniable dynamisme *dont il a fait* preuve pour promouvoir l'action et l'efficacité de la Banque européenne, mais il restera aussi sans doute, comme bilan de ses deux années de présidence, le souvenir d'une institution financière *« qui a dépensé deux fois plus d'argent pour elle-même que pour ses activités bancaires »*. Au fond, ce que l'ancien président n'a pas vraiment compris, c'est que sa façon d'être, autant que sa manière de gérer, étaient responsables de la dégradation continue de l'image de marque de la BERD.

Dès la mise en place de la Banque européenne, en septembre 1990, un malentendu s'est créé entre, d'une part, M. Attali, d'autre part, la presse de Londres et la City. Dans ce sérail où chacun cultive strictement le respect d'un code conventionnel quasi séculaire, M. Attali a vite détonné. Paré certes de l'aura de conseiller spécial de François Mitterrand, il a *été encore plus sûrement suspecté*, du fait de son inexpérience totale en matière bancaire. Touche-à-tout de génie peut-être, mais ni ce « génie à la française », ni même *les réelles qualités* de « visionnaire » de l'ancien « sherpa » de l'Elysée, n'étaient des vertus de nature à impressionner la City.

Ce n'est pas faire montre d'un égocentrisme hexagonal exacerbé que de le relever : le cocktail « Français-intellectuel-écrivain » n'était pas des plus à même de s'imposer au sein du *« Square Mile »*. Il n'y a, *a priori*, rien de commun entre un banquier anglo-saxon et un brillant produit de la haute fonction publique et de l'intelligentsia française. La personnalité de M. Attali a accentué ce différend original. Naturellement rétif au concept de « relations publiques », *il n'a pas recherché la* compagnie des représentants de la finance et de la presse économique, préférant suivre ses propres pistes. Un « ego » surdéveloppé, une certaine maladresse dans les rapports humains, une attitude volontiers jugée arrogante ont fait le reste.

Un style flamboyant

C'est donc sur ce terrain incertain que sont venues se greffer les premières révélations du *Financial Times* concernant les frais de fonctionnement de la BERD, jugés d'autant plus dispendieux lorsqu'on les mettait en parallèle avec le montant des déboursements bancaires, au profit des pays de l'Europe de l'Est que la BERD, selon sa mission, doit accompagner sur le chemin de l'économie de marché et de la démocratie. D'un côté, des dépenses de 201 millions de livres (1,7 milliard de francs), de l'autre des décaissements limités à 101 millions de livres (850 millions de francs).

Outre le désormais fameux marbre de Carrare, dont le remplacement aura coûté 750 000 livres (1), la Banque européenne a consacré beaucoup d'argent pour louer les avions privés de M. Attali (759 000 livres en 1992). Semaine après semaine, de nouveaux détails de la même eau furent révélés dans les colonnes du *Financial Times*. *De Théo Waigel, ministre allemand* des finances, à Lloyd Bentsen, le secrétaire au Trésor américain, en passant par Norman Lamont, l'ancien chancelier de l'Echiquier britannique, les gouverneurs de la BERD s'inquiétèrent des proportions que prenaient ce « scandale » naissant.

Les 26 et 27 avril dernier, à Londres, à l'occasion de l'assemblée annuelle de la banque, on discuta davantage du « style » plutôt flamboyant de M. Attali et des questions de *« probité financière »*, que de la stratégie à appliquer pour aider les anciens pays communistes à faire l'apprentissage de l'économie de marché. *Appréhendant* pour la première fois l'ampleur de la crise, le président de la BERD fit une sorte d'autocritique tardive, et annonça la formation d'un comité d'audit chargé de se plonger dans la gestion de la Banque.

Au moment où, à Washington, l'administration Clinton était engagée dans un programme de limitation des dépenses publiques, le vote de la Chambre des représentants en faveur de la suspension de la participation américaine de 70 millions de dollars au budget annuel de la BERD fut implicitement soutenue par M. Bentsen. Au sein du groupe des sept pays les *plus industrialisés (G-7), l'idée* selon laquelle seul le départ de M. Attali était de nature à redorer la réputation de la banque européenne prit corps. Celui-ci s'efforça alors de prendre de vitesse les conclusions du rapport d'audit – attendues pour le 15 juillet –, dont chacun prévoit qu'elles ne lui seront pas favorables.

Tel était l'objet du plan de réorganisation interne qu'il a maladroitement tenté de faire accepter ces dernières semaines, afin de consolider un pouvoir qu'il sentait de plus en plus menacé. L'exercice était voué à l'échec, en raison de la volonté des principaux actionnaires d'attendre les *résultats* de la commission d'audit avant de prendre la moindre décision engageant l'avenir, et aussi parce que les propositions de M. Attali introduisaient une fâcheuse confusion des genres. Le président de la BERD voulait répondre aux critiques sur la lenteur des déboursements, en contournant la règle statutaire qui veut que 60 % des prêts et investissements doivent profiter à des projets privés.

Il s'agissait d'accorder moins d'importance à l'activité de « banque d'affaires » (*merchant bank*) de la BERD, au profit de son action de développement (*development banking*), c'est-à-dire d'allouer davantage de ressources au financement d'infrastructures dans les pays de l'ancien bloc communiste. Or, la méthode choisie pour imposer ce changement de philosophie prenait la forme d'une réorganisation de la structure de direction de *la Banque. Selon celle-ci, Ron* Freeman, le premier vice-président et responsable des opérations de *« merchant banking »* serait devenu le « numéro 4 » de la hiérarchie avec l'arrivée de Ernest Stern (actuellement vice-président de la Banque mondiale), au poste d'adjoint direct de M. Attali, et la promotion de Mario Sarcinelli, responsable des actions de développement.

Dans les faits, M. Stern, qui est le « candidat américain », aurait dirigé à la fois les opérations de *« merchant »* et de *« development banking »*. Or, la conséquence immédiate de ce montage a été d'ouvrir une crise interne au sein de la Banque, M. Freeman n'ayant aucune intention de sacrifier son poste au profit du maintien en fonctions de Jacques Attali. *« Tant qu'il s'agissait d'attaques venant de l'extérieur*, résume l'un des directeurs de la BERD, *la Banque résistait, il y avait un front commun. A partir du moment où des mécanismes internes ont été brisés, cette situation ne pouvait se prolonger »*.

Le mal de la grandeur

Dans les couloirs de la BERD, une atmosphère de plus en plus délétère s'est développée ces deux dernières semaines, de nombreux responsables ayant manifesté l'intention de démissionner. La décision de Jacques Attali devrait donc permettre, à terme, un retour à un climat plus serein, bien que la question de son remplacement soit épineuse. L'éventuelle arrivée de Ernest Stern serait certes de nature à satisfaire les Etats-Unis – qui sont le principal actionnaire (10 %) de la BERD, – mais une candidature américaine serait peu judicieuse pour une institution « européenne ».

M. Attali a récemment affirmé que le président de la Banque *« doit être un citoyen de l'un des pays de la Communauté »*, ce que les statuts de la BERD ne précisent pas. Il est cependant probable que plusieurs pays européens (la France en tête) feraient cause commune pour empêcher une mainmise américaine. Paris tentera de présenter une nouvelle candidature française, mais il est probable que bon nombre d'actionnaires auront été échaudés par l' « expérience » Attali. En cas d'échec, la France risque d'être le principal perdant de la crise de la BERD. A l'origine, un accord informel avait été passé entre Paris et Londres : la *présidence serait française*, tandis que le siège serait installé dans la capitale britannique.

S'il devait être nécessaire de *choisir un* candidat de compromis, le nom de Onno Ruding, ancien ministre néerlandais des finances, est le plus souvent cité. A la différence de M. Attali, M. Ruding, qui était déjà candidat à la présidence en 1990, est un homme issu des milieux financiers : ancien directeur au Fonds monétaire international, il est actuellement vice-président d'une banque américaine, la Citicorp. Jacques Attali a annoncé son intention de demeurer à son poste jusqu'à la nomination de son successeur. La période de transition devrait donc se prolonger quelques semaines, bien qu'une négociation s'engagera vraisemblablement *à la faveur du* prochain sommet du G-7, à Tokyo, le 7 juillet.

En acceptant la démission du *président* de la BERD, Anne Wibble s'est déclarée convaincue que les résultats de la Banque européenne seront pleinement reconnus une fois que l'*« agitation récente »* aura disparu. Ce coup de chapeau confortera Jacques Attali dans sa conviction qu'il a été la victime, et non l'instrument, de sa propre chute. *« Je n'ai pas connaissance que l'une de mes actions ait pu, de quelque façon, mériter des reproches »*, a-t-il souligné. Qui sait ? Libéré demain d'un métier qu'il a toujours placé derrière celui d'écrivain, Jacques Attali pourrait emprunter à Shakespeare, le sujet d'un nouveau livre : *« Le mal de la grandeur, c'est quand, du pouvoir, elle sépare la conscience. »*

LAURENT ZECCHINI

(1) Une livre sterling = environ 8,30 francs.

Les trois vies d'un homme d'influence

Dans sa biographie du banquier Siegmund Warburg, Jacques Attali note que celui-ci *« a été, au cœur de ses démences, un des rares hommes d'influence de ce siècle, c'est-à-dire en définitive un homme de séduction »*. On se gardera d'identifier l'an*cien président de* la BERD au personnage dont il a raconté la vie, mais on ne peut s'empêcher de penser qu'il existe entre l'historien et son modèle de troublantes similitudes.

Celui qui fut pendant près de dix ans l'un des plus proches collaborateurs du président de la République sans jamais occuper d'autres fonctions que celles de conseiller spécial a tenté d'exercer, tout au long de sa carrière, *son pouvoir de séduction, successivement* ou simultanément, dans ses trois sphères de prédilection : la vie intellectuelle, l'action politique et l'économie internationale. Trois milieux qui lui ont valu beaucoup de succès, mais aussi pas mal de déboires, comme si, le charme des débuts *une fois dissipé, on découvrait* qu'il n'était pas tout à fait celui qu'il prétendait être.

Jacques Attali reconnaît lui-même que les intellectuels n'ont jamais accepté de le considérer comme un des leurs et que les politiques ne l'ont pas mieux accueilli. Quant aux financiers, ils n'ont cessé de voir en lui un intrus. Commencées dans l'euphorie du succès, les trois vies de cet homme d'influence ont suscité, tôt ou tard, les doutes et les polémiques.

L'intellectuel a d'abord ébloui par ses amples visions historiques, son esprit encyclopédique, son art de puiser aux sources les plus diverses pour formuler des idées stimulantes et parfois provocantes. Né à Alger le 1er novembre 1943, ce brillant polytechnicien, devenu énarque puis maître des requêtes au Conseil d'Etat, se révèle en *publiant en 1974, avec Marc* Guillaume, *l'Anti-économique*, dont les thèses, affirme Pierre Drouin dans *le Monde*, *« secouent efficacement les cadres vermoulus de la pensée économique »*.

La Parole et l'Outil, l'année suivante, *Bruits* en 1977, *la Nouvelle Economie française* en 1978, *l'Ordre-cannibale* en 1979, *les Trois Mondes* en 1981, *Histoires du temps* en 1982, qui provoquent en général des débats passionnés, sont autant de jalons dans un parcours d'essayiste presque unanimement loué et complété par des débuts réussis de romancier, *la Vie éternelle*, son premier roman, étant salué avec sympathie, en 1989, par la critique.

Pourtant, la suspicion s'insinue quand des accusations de plagiat sont portées contre l'auteur, venant renforcer la méfiance de ceux qui jugent sa réputation surfaite. La controverse autour de *Verbatim*, son dernier livre paru il y a un mois, qui reproduit des extraits d'entretiens de François Mitterrand avec Elie Wiesel, sans l'accord de ce dernier, et qui, de plus, en change les *dates, jette une fois de plus le* doute sur la rigueur intellectuelle de Jacques Attali.

La révision doctrinale de la gauche

Le rôle politique de l'ancien conseiller spécial de François Mitterrand a nourri aussi la contestation. C'est en 1974 qu'il entre dans l'équipe de celui qui n'est encore que candidat à la présidence de la République. Devenu le directeur de son cabinet, il sera de tous les combats jusqu'à la victoire de 1981 et l'installation à l'Elysée dans le bureau voisin de celui du chef de l'Etat.

Lui qui a su, dit-on, par ses talents de pédagogue, réconcilier François Mitterrand avec l'économie est de ceux qui, après avoir plaidé pour le socialisme (*« Oui, le socialisme, c'est le rêve »*, *répond-il* à Michel Rocard en 1979), contribue à hâter la révision doctrinale de la gauche. En 1983, avec un groupe de conseillers de l'Elysée, il convainc le chef de l'Etat de renoncer à faire sortir le franc du SME. *« A l'époque*, racontera Elisabeth Guigou, *Attali était le seul du groupe à pouvoir exercer une influence sur le président, et il a joué un rôle extrêmement positif »* (1).

Mais le conseiller spécial de François Mitterrand ne se contente pas d'intervenir sur les questions économiques. Associé de près à la plupart des grandes décisions du chef de l'Etat, en politique intérieure comme en politique extérieure, il donne son avis sur tout, ou presque, et sert d'intermédiaire discret entre François Mitterrand et ses divers interlocuteurs. Il est surtout, du côté français, l'organisateur des sommets, avec plus ou moins de bonheur : les fastes de Versailles, en 1982, irritent. Ceux de *Paris, en 1989, à l'occasion du* bicentenaire de la Révolution, sont mieux reçus, malgré les *polémiques*.

Hommage est rendu au dynamisme de Jacques Attali. Mais son activisme parfois brouillon et le développement, autour du président de la République, d'un esprit de cour auquel il n'est pas étranger le desservent. Dans le jeu politique comme dans le jeu intellectuel, Jacques Attali est critiqué parce que, dit-il, il ne respecte pas les règles. D'autres diront que, par orgueil, il refuse de se plier aux disciplines communes.

En 1991 s'ouvre la troisième vie de Jacques Attali, celle de banquier international. Elle vient, provisoirement peut-être, de prendre fin. L'ancien conseiller spécial du président de la République n'a pas respecté les règles. En économie non plus on ne se soustrait pas impunément aux exigences de la rigueur.

THOMAS FERENCZI

(1) Cité par Pierre Favier et Michel Martin-Roland dans *la Décennie Mitterrand*, tome I, Le Seuil, 1990.

Conséquence de la récession

EDF ne commandera pas de nouvelle tranche nucléaire en 1994

Le conseil d'administration d'EDF, réuni vendredi 25 juin, a décidé de ne pas commander de nouvelle tranche nucléaire en 1994. La récession économique a, en effet, conduit EDF à réduire ses estimations de consommation d'électricité d'ici à l'an 2000, *« en tablant sur une hypothèse de croissance de l'économie française de 2,5 % par an à moyen terme, après sortie de la crise actuelle »*.

Pour les mêmes raisons, les décisions concernant l'accroissement du parc de centrales fonctionnant au gaz ou au fioul (turbines à com*bustion et cycles combinés) ont été* repoussées.

EDF devait initialement donner, cette année, le coup d'envoi à la construction d'une nouvelle centrale nucléaire de 1 400 mégawatts et hésitait entre les sites de Penly (Haute-Normandie), Flamanville (Basse-Normandie) et Saint-Alban (Rhône-Alpes). Pour pouvoir réagir rapidement à la reprise, EDF a demandé aux pouvoirs publics de déterminer rapidement le site retenu et d'ouvrir l'enquête publique préalable à l'autorisation de création de cette unité.

□ **Le champagne français gagne en appel contre les Britanniques.** – La cour d'appel britannique a décidé, vendredi 25 juin, que le mot « champagne » devait être enlevé des bouteilles de boisson non alcoolisée et pétillante à la marque *« Elderflower champagne »* (littéralement « champagne de fleur de sureau ») produite dans le sud de l'Angleterre. Depuis avril 1992, les producteurs champenois mènent une bataille juridique pour faire valoir leurs droits, estimant que seule leur région peut bénéficier de cette appellation contrôlée. Le 8 février, la Cour de Londres leur avait donné tort, autorisant *de facto* la société Thorncroft à reprendre sa marque initiale « Elderflower champagne » *(le Monde* du 10 février).

Jacques Attali

ÉCONOMIE

pour la reconstruction et le développement

La « banque chic de l'Europe pauvre » a pâti de sa naissance précipitée

« C'est moi, c'est moi qui ai eu l'idée ! » En ce jour d'avril 1990, M. Jacques Attali ne cache pas sa colère devant un interlocuteur qui a osé souligner le rôle d'autres personnalités dans la conception de la BERD. Le conseiller spécial du président Mitterrand, propulsé président de la conférence constitutive de la BERD, traçait de grands projets pour l'Europe. Un continent uni dans la prospérité économique et partageant, selon ses mots, *« la démocratie, c'est-à-dire les droits de l'homme, le multipartisme et la liberté d'information »*.

Aujourd'hui, la chute des régimes communistes semble lointaine, mais les calamités économiques paraissent ne jamais devoir finir. Et la BERD, la grande institution lancée par le président François Mitterrand à la fin de 1989, mise sur pied en un temps record au printemps de 1990, souffre. Elle souffre, bien sûr, des attaques ininterrompues à l'encontre de son président, qui se sont soldées, vendredi 25 juin, par la démission de M. Jacques Attali. Elle souffre, encore, des difficultés d'intervenir dans des pays en pleines transformations économiques où les progrès sont lents et fragiles. Mais, fondamentalement, la BERD souffre, depuis sa création, des ambiguïtés profondes à propos de son rôle et de ses statuts.

Tremblement de terre

Pour comprendre le malaise actuel de la BERD, il faut remonter au mois de novembre 1989 : les bulldozers n'ont pas fini de raser le mur de Berlin, ouvert dans la liesse le 9 novembre ; à Prague, la révolution de velours n'est encore qu'un rêve ; à Bucarest, Ceausescu règne toujours en maître ; à Moscou, le régime communiste du président réformateur Gorbatchev est encore solvable.

Les gouvernements européens ont bien conscience qu'un tremblement de terre est en train de se produire, mais ils n'en connaissent pas exactement l'ampleur lorsque le président Mitterrand lance, devant ses collègues de la CEE, l'idée d'une « Banque pour l'Europe ». Les bouleversements sont tellements radicaux, se déroulent à une telle vitesse que le projet fait rapidement son chemin. Après tout, les gouvernements avaient bien fondé, au lendemain de la seconde guerre mondiale, la Banque mondiale, ou plus exactement la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) !

A partir de là, le mot d'ordre est celui de la célérité : en quelques mois à peine, les actionnaires sont réunis, les statuts sont rédigés, puis ratifiés. *« Aucun organisme international n'a été créé aussi vite ! »*, s'exclame-t-on. Mais, pour avancer aussi rapidement, il a fallu faire des concessions, aplanir les différences. Déjà, les Etats-Unis jouent un rôle majeur. Réticents à la mise sur pied d'une nouvelle entité multilatérale, *« les Américains s'opposent carrément à l'idée de s'asseoir à une même table que les Soviétiques, au sein d'un organisme non contrôlé par les Etats-Unis »*, se souvient un proche des négociations.

Finalement, on leur accorde le titre de premier actionnaire (avec 10 % du capital) et on limite considérablement l'accès de l'Union soviétique aux concours de la Banque. Par ailleurs, plusieurs actionnaires exigent que la Banque restreigne ses activités à la promotion du secteur privé. Ils font valoir que plusieurs institutions, Banque mondiale ou Banque européenne d'investissement, sont déjà spécialisées dans l'aide au développement. La France, elle, imaginait surtout des grands financements publics, par exemple pour développer les moyens de communication d'un bout à l'autre du continent. Qu'à cela ne tienne : un compromis est trouvé, la BERD financera à 60 % le secteur privé, à 40 % le secteur public.

Le « non » américain

Autre chantier d'affrontement : le choix du siège et la nomination du président. La plupart des capitales d'Europe de l'Est comme de l'Ouest proposent d'héberger la BERD. Au terme d'un marchandage complexe effectué à Washington où se discute l'augmentation de capital du Fonds monétaire international (FMI), les bases d'un accord franco-britannique sont jetées : Londres accepte que la France figure au même rang qu'elle parmi les actionnaires du FMI et Paris lui concède le siège de la BERD. Jacques Attali, lui, devient président, malgré les grincements de dents des uns, qui ricanent devant le théoricien des nationalisations en France devenu apôtre des privatisations à l'Est, et des autres, qui doutent des capacités d'un écrivain à devenir banquier.

Ces difficultés initiales ont ressurgi régulièrement tout au long des trois années d'existence de la BERD. Sans même parler des attaques régulières de la presse à l'encontre de M. Attali, quelques exemples sont éloquents. Au printemps de 1992, lors de l'assemblée annuelle de la BERD à Washington, il apparaît clairement que les opportunités d'opérations rentables de la Banque à l'Est sont rares, alors que les besoins sont immenses. Certains proposent alors que la Banque effectue certains prêts à des conditions préférentielles, notamment pour le financement des infrastructures. Les Etats-Unis opposent une fin de non-recevoir très sèche.

D'autre part, le nombre de pays bénéficiaires des opérations de la BERD est passé de huit lors de la création, à près de trente aujourd'hui, compte tenu notamment de l'éclatement de l'URSS : comment élargir le champ des opérations, alors que, même dans les pays d'Europe centrale les plus avancés dans la transition, les missions de la BERD ne sont pas parvenues à maturité ? Peut-on retenir les mêmes schémas pour la Hongrie ou pour l'Azerbaïdjan ? Enfin, la mission « politique » de la BERD reste floue. Selon l'article premier des statuts, les membres doivent s'engager à *« respecter et mettre en pratique les principes de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché »*. Dans plusieurs Etats, le moins que l'on puisse dire est que ces conditions ne sont pas respectées.

Un continent en plein chambardement, des missions grossièrement définies, des tensions au sein des actionnaires... La BERD ne partait pas sur les meilleures bases. Une institution internationale meurt rarement. Nul doute qu'aujourd'hui, la *« banque chic de l'Europe pauvre »* pansera ses plaies et continuera à vivre. Si, du moins, les ambiguïtés qui ont perduré depuis sa création sont enfin levées.

FRANÇOISE LAZARE

COMMUNICATION

Le troisième observatoire annuel de l'écrit

La presse à plusieurs vitesses

Le troisième observatoire annuel de l'écrit, publié le 24 juin, met en lumière un certain retard français, et les évolutions contrastées des différents types de presse : l'érosion de la diffusion des quotidiens se confirme, la presse magazine ralentit mais progresse encore.

« Cessons de nous rouler dans la morosité ! » : Jean Miot, président de Diffusion Contrôle-OJD, l'organisme qui certifie les chiffres de diffusion de l'essentiel de la presse en France (660 titres contrôlés, représentant 90 % de la diffusion), a une vue résolument optimiste de l'avenir de la presse.

Certes, l'observatoire annuel de l'écrit dont il présentait la troisième édition jeudi 24 juin fait apparaître une nouvelle érosion de la diffusion des quotidiens en 1992, et un net ralentissement de la presse magazine.

Quant aux recettes publicitaires, elles continuent leur dégringolade. D'ailleurs, avoue Jean Miot, *« la presse a trop joué le marché de la publicité, et parfois oublié que son premier client, c'est le lecteur »*. Mais il préfère nourrir son optimisme d'autres credos ou constats, estimant que la presse est atteinte d'une *« fièvre passagère »* et pas d'un *« mal profond »*.

Pour lui, l'hémorragie des ventes dans les pays de la CEE est endiguée ; certains secteurs de la presse magazine grand public française ont réussi à croître : la presse d'actualité (qui inclut les magazines économiques) grâce à des lancements, la presse de télévision dont l'évolution depuis dix ans est exceptionnelle.

Ce dynamisme des magazines explique d'ailleurs la place qu'ils prennent en France (36 % du marché de la presse, le plus fort pourcentage d'Europe) et par contrecoup la faiblesse des quotidiens hexagonaux (60,4 % du marché, contre 74,6 % en Espagne, 78,9 % en Suède, 87,5 % en Grande Bretagne).

Les chiffres évalués par les homologues de Diffusion Contrôle-OJD, dessinent une Europe de la presse à trois vitesses : les pays nordiques (et la Suisse) à forte diffusion et forte recette publicitaire par habitant, l'Allemagne et la Grande-Bretagne en position médiane, les riverains de la Méditerranée et la Belgique en queue du peloton sur ces deux critères.

S'il reconnaît cette situation, Jean Miot n'y voit aucune fatalité. En tout cas, il rejette tout complexe vis-à-vis de la télévision, appelle à la solidarité des éditeurs, souhaite moderniser encore les mesures de diffusion de la presse, et relever le défi de la concurrence en jouant *« la qualité éditoriale avant tout »*.

Le ministre de la communication Alain Carignon lui a répondu sur un ton identique, qui se voulait *« lucide sur la gravité des enjeux, et en même temps combatif »*. Evoquant les aides exceptionnelles à la presse qui seront attribuées prochainement (*le Monde* du 25 juin), M. Carignon a annoncé qu'il serait *« là pour les mesures d'urgence qui s'imposent »*, mais aussi pour les mesures structurelles, pour *« accompagner la nécessaire restructuration des secteurs fabrication »*.

M. C. I.

Le poids de la publicité

1992	Nbre d'exempl. payés/hab.	Recettes publicitaires de la presse par habitant (en ecus) (1)	Part de la presse dans les recettes publicitaires
Allemagne	180	74	54 %
Belgique	84	37	31 %
Espagne	46	53	48 %
Finlande	287	99	74 %
France	76	54	43 %
Grande-Bretagne	143	92	61 %
Italie	52	42	40 %
Norvège	219	120	84 %
Suède	214	134	82 %
Suisse	233	191	77 %

(1) Un ecu vaut environ 6,80 F. Source : IFABC

La diffusion en France

	Nombre de titres OJD	Diff. payée en France 92 (en millions d'ex.)	Diff. payée en France 82 (en millions d'ex.)	Evolution diffusion 1992/1991	Evolution diffusion 1991/1990	Part des abonnements dans les ventes
* Quotidiens	68	2 592	–	– 1,2 %	– 0,3 %	26 %
– dont quotidiens nationaux	10	626	–	– 1,8 %	0 %	17 %
* Publications	364	1 608	–	+ 0,7 %	+ 2,7 %	33 %
Presse TV	12	577	335	+ 2,4 %	+ 1,7 %	22 %
Presse féminine	31	306	238	– 0,1 %	+ 6,3 %	14 %
Presse d'actualité	34	238	243	+ 3,1%	+ 0,8%	45 %
Presse de loisirs	132	160	172	– 1,1 %	+ 1,9 %	36 %
Presse familiale	16	115	112	– 1,6 %	+ 3 %	13 %
Presse masculine/sensation	7	56	62	– 7,1 %	– 0,1%	4 %
Presse jeunes	28	46	79	– 7,1 %	+ 1,7 %	36 %
Presse associative	26	46	84	+ 4,2 %	+ 11,3 %	99 %

Source : Diffusion-Contrôle

Les réactions aux mesures d'aide

Plusieurs journaux ont critiqué les mesures d'aide à la presse annoncées par le ministre de la communication Alain Carignon (*le Monde* du 25 juin). Pour Bernard Porte, qui préside le groupe Bayard Presse (éditeur de *la Croix*), il s'agit d'un *« saupoudrage »* pour une partie (90 millions de francs), qui ira à l'ensemble des journaux, alors que les aides à la restructuration ne concerneront que deux ou trois journaux au bord du dépôt de bilan. La critique est parallèle dans *l'Humanité*, où le directeur adjoint, Pierre Zarka, écrit : *« L'essentiel du dispositif apparaît comme un saupoudrage, dont l'efficacité sera inversement proportionnelle aux besoins. »*

Les critères d'attribution du fonds de soutien sont en effet peu discriminants, alors que la récession publicitaire frappe largement. Le fonds pourrait donc bénéficier à une grande partie de la presse, ce qui diluerait alors son impact sur chaque titre. Quant à l'aide à la restructuration, elle vise en premier lieu à sauver le *Quotidien de Paris*.

Pour sa part, le nouveau président de la Fédération nationale de la presse française, Jean Miot, a salué ces mesures d'aide. Mais il a réitéré, dans une lettre au ministre de la communication, *« la demande pressante »* de la FNPF pour *« une réduction »* de la TVA, car il s'agit de *« l'aide la plus simple, la plus juste que vous puissiez nous accorder »*.

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 26 juin

TF 1

20.45 Divertissement : Les Grosses Têtes.
22.40 Téléfilm : Duo d'amour et de mort. De Jag Mundhra.
0.15 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.

FRANCE 2

20.50 Divertissement : Surprise sur prise.
22.25 Série : L'As de la Crime. Une brillante famille, de Gwen Arner.
23.20 Journal et Météo.
23.35 Magazine : La 25e Heure. Présenté par Jacques Perrin. Plantu/Arafat : rencontre au sommet (rediff.) ; Plantu/Perez (rediff.).
0.45 Documentaire : Aimer.

FRANCE 3

20.45 Sport : Jeux méditerranéens. Football : finale, en direct de Nîmes, Turquie-Algérie.
22.35 Journal et Météo.
23.00 Magazine : Repères. Présenté par Jean-Pierre Elkabbach. Invités : Anne Sinclair ; le professeur Michel Jouvet, neurophysiologiste ; Gérard Oury, cinéaste.
23.55 Magazine : Musiques sans frontière. Présenté par Mady Tran.
0.40 Continentales club.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Le Piège du désir. De Jerry London.
22.00 Magazine : Dans la nature. De Stéphane Peyron.
22.45 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Ghoulies 2. □ Film américain d'Albert Band (1988).
0.30 Cinéma : Epouses et concubines. ■■ Film chinois de Zhang Yimou (1991). (v.o.).

ARTE

20.40 ▶ Documentaire : Lefty, en souvenir d'un mort à Brooklyn. De Max Rehbein.
22.05 Téléfilm : Les Chinois arrivent. De Manfred Stelzer.
23.45 Musique : Montreux Jazz Festival. L'éventail de Montreux. Ofra Haza, Vinx, Wayne Shorter, le Modern Jazz Quartet, Rachel Ferrel.
0.15 Série : Monty Python's Flying Circus (rediff.).

M 6

20.35 Divertissement : Tranche de rire.
20.50 Téléfilm : Trahisons en série. De Stephen Gyllenhaal.
0.05 Série : Soko, brigade des stups.

Dimanche 27 juin

TF 1

20.45 Cinéma : La Scoumoune. ■ Film français de José Giovanni (1972).
22.35 Magazine : Ciné dimanche.
22.45 Cinéma : Poker. ■ Film français de Catherine Corsini (1987).
0.15 Journal et Météo.
0.20 Magazine : Le Vidéo lub.

FRANCE 2

20.50 Cinéma : Doux, dur et dingue. ■ Film américain de James Fargo (1978).
22.50 Téléfilm : L'Eté sanglant. De Charles Haid.
0.20 Journal et Météo.
0.35 Magazine : Musiques au cœur.

FRANCE 3

20.45 Spectacle : Cirque de Monte-Carlo. Présenté et commenté par Sergio.
22.05 Journal et Météo.
22.30 Spectacle : Cérémonie de clôture des XIIes Jeux méditerranéens Présentée par Frédéric Mitterrand, en direct des Arènes de Nîmes.
23.50 Cinéma : La Féline. ■ Film américain de Jacques Tourneur (1942).

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : The Two Jakes. ■ Film américain de Jack Nicholson (1990).
22.45 Flash d'informations.
22.50 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présenté par Pierre Sled. Boxe ; Football.
1.25 Cinéma : Amoureuse. ■ Film français de Jacques Doillon (1991).

ARTE

20.40 ▶ Soirée théâtre : Goldoni-Strehler. A l'occasion du bicentenaire de la mort de Carlo Goldoni.
20.41 Théâtre : Arlequin, serviteur de deux maîtres. Pièce de Carlo Goldoni, mise en scène de Giorgio Strehler.
22.40 Documentaire : Arlequin, répétitions 93. De Francesca Pini et Michel Muller.
22.50 Documentaire : Carlo Goldoni Giorgio Strehler. Le Théâtre de la poésie, de Francesca Pini et Michel Muller.
23.50 Documentaire : Visages protestants. De Sabine Rollberg.
0.20 Cinéma d'animation : Snark. Passion, de Jiri Trnka.

M 6

20.45 Téléfilm : Et si on faisait un bébé... De Tom Moore.
22.30 Magazine : Culture pub. Spécial talents.
23.00 Cinéma : Onze jours, onze nuits. □ Film italien de Joe D'Amato (1987).
0.45 Informations : Six minutes première heure.
0.55 Magazine : Nouba.

RESSOURCES HUMAINES

هكذا من الأصل

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 21 AU 25 JUIN 1993

PARIS

Comme un air de fête

INDICE CAC 40

+2,64 %

Est-ce l'arrivée de l'été, la Fête de la musique ou les cinquante ans de Johnny Hallyday qui ont donné aux quatre premières séances de la semaine cette note enjouée ? Brève mais bienvenue, cette touche colorée s'est ajoutée au secret espoir des investisseurs de vivre une reprise du marché. Une perspective, hélas !, troublée vendredi après l'accrochage franco-allemand et les déclarations allemandes sur les taux d'intérêt *(voir la rubrique Marché monétaire et obligataire page 15).*

Et pourtant, cet élan semblait prometteur à en croire trois indicateurs : une progression hebdomadaire de 2,64 % après une période d'hésitation, un volume de transactions sur le marché à règlement mensuel dépassant quotidiennement les 3 milliards de francs et un terme boursier de juin s'achevant sur un gain de 5,75 %. Il s'agit de la deuxième meilleure performance mensuelle depuis le début de l'année après les 6,41 % de hausse en février.

Ce regain (+ 0,99 % lundi, + 0,32 % mardi, + 0,37 % le lendemain, jour de la liquidation), qui a duré jusqu'au premier jour du terme de juillet *(+ 1,08 % jeudi)*, a été porté par les succès de l'emprunt Balladur, la réussite de la privatisation du Crédit local de France (CLF) et par la détente continue du loyer de l'argent. Lundi 21 juin, la Banque de France a, pour la neuvième fois depuis le mois d'avril, réduit ses taux d'un quart de point. Mais subitement, vendredi, cette politique semblait trouver ses limites après les déclarations du ministre allemand de l'économie, Théo Waigel, rejetant toute idée de baisse concertée des taux d'intérêt en Allemagne et en France. Au terme d'une séance hésitante, l'indice CAC 40 terminait en baisse de 0,13 % à 1 960,84 points.

Naissance de Paris Europlace

La semaine aura été marquée par le placement réussi des titres de Crédit local de France, première privatisation partielle du gouvernement Balladur. La demande a été 17,6 fois supérieure à l'offre lors de l'offre publique de vente, a indiqué, vendredi, la Société des Bourses françaises avec 112,7 millions de titres demandés pour 6,5 millions d'actions offertes. 660 000 titres supplémentaires ont été attribués par prélèvement sur la quantité d'actions offertes sur le marché international. Le titre étant proposé au prix de 386 francs pour un cours actuel de 412,50 francs, cela représente pour les souscripteurs une prime de 6,8 %.

Ce succès est peut-être un signe encourageant pour le prochain placement de titres qui concernera, cette fois-ci, Roussel-Uclaf. Suite à une accord avec l'allemand Hoechst, actionnaire majoritaire du groupe pharmaceutique français, Rhône-Poulenc a décidé de mettre sur le marché les 35 % qu'il possédait. Cette cession, qui devrait se faire sous la forme d'une offre publique de vente entre 550 et 575 francs par action.

La perspective d'un regain d'intérêt pour la Bourse française a conduit la jeune association Paris Europlace, présentée officiellement vendredi 25 juin, à réunir plus de 400 investisseurs le 5 juillet sur le thème « Réussir les privatisations ». Ce colloque, présidé par le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, sera suivi à la fin de l'année par une journée de rencontre à New-York avec les investisseurs américains.

Sur le front des OPA, le conseil d'administration de l'Office commercial pharmaceutique (OCP) recommande aux actionnaires du premier répartiteur pharmaceutique français d'apporter leurs titres à l'offre faite par l'allemand Gehe. La SAT (groupe Sagem) a confirmé, quant à elle, son projet d'OPA simplifiée sur la société Atlantis, en offrant 39 francs par action aux actionnaires minoritaires. De son côté, Didier Pinaut-Valencienne, président de Schneider, a annoncé à ses actionnaires l'absorption du groupe par sa holding de contrôle SPEP à l'automne prochain. La parité retenue a été de 10 actions SPEP pour 7 actions Schneider. Elle a pour but de réduire de 1 milliard de francs l'endettement actuel du groupe. La veille, les cotations avaient été momentanément suspendues après des rumeurs d'origine syndicale d'un rapprochement de certaines activités électriques avec AEG. Les deux groupes allemand et français ont démenti tout projet précis, reconnaissant cependant avoir des conversations normales entre concurrents.

Les assemblées générales ont eu des répercussions différentes sur les titres concernés. Si Eurotunnel a réagi négativement, jeudi, à l'annonce d'un emprunt de 8,5 milliards de francs nécessaire pour achever la construction du tunnel sous la Manche, l'action Michelin a vivement progressé vendredi (+ 5,3 %). Les dirigeants ont simplement confirmé leur intention de poursuivre en 1993 leur *« politique de prudence »* en raison de la crise.

Enfin, avec le nouveau terme boursier, a disparu de la cote Majorette, leader mondial de la voiture miniature, car, selon un communiqué, il est *« malheureusement exclu d'envisager un apurement total du passif et un remboursement quelconque du capital »*.

DOMINIQUE GALLOIS

Agroalimentaire

	25-6-93	Diff.
Bongrain	2 485	- 70
BSN	902	+ 32
Eridania Béghin	711	+ 6
Fromageries Bel	3 999	+ 139
LVMH	3 831	+ 111
Pernod-Ricard	390,50	+ 14
Rémy-Cointreau	164,30	+ 0,40
Saint-Louis	1 206	inch.

Assurances

	25-6-93	Diff.
AGF	583	- 5
AXA	1 348	+ 28
GAN	448	+ 2
Groupe Victoire	1 354	- 6
SCOR SA	614	+ 9
UAP	592	+ 4

Bâtiment et matériaux

	25-6-93	Diff.
Bouygues	670	+ 37
Ciments français	315	- 8
Colas	916	+ 1
Eurotunnel	34,70	- 0,85
Eiffage	960	+ 15
GTM Entrepose	410	- 6,50
Immob. Phénix	139,30	+ 3,30
Jean Lefebvre	1 072	+ 13
Lafarge-Coppée	390,30	+ 25,10
Poliet	286,50	+ 3
Saint-Gobain (1)	500	+ 39
SGE	232	+ 8
Spie-Batignolles	349,80	- 10,20

(1) Coupon = 14,50 F.

Chimie

	25-6-93	Diff.
Air liquide (L')	722	+ 12
ELF Sanofi	936	- 4
Gascogne	298	inch.
Institut Mérieux	10 750	- 50
Michelin	158	+ 13,40
Plastic Omnium	698	- 75
Rhône-Poulenc A.	556	+ 20
Rhône-Poulenc CI.	510	- 2
Roussel-Uclaf	575	+ 1
Synthélabo (1)	1 205	- 1

(1) Coupon = 14 F.

Consommation non alimentaire

	25-6-93	Diff.
BIC	1 198	103
Chargeurs	1 002	19
Christian Dior	275,50	5
Clarins	512	- 14
DMC	248	- 7,10
EBF	595	- 40
Essilor Int.	478	- 34,90
Groupe André	840	21
L'Oréal	1 108	- 88
Moulinex	89,6	- 2,50
Salomon	1 549	+ 52
SEB	435	- 15,60
Skis Rossignol	1 195	90
Sommer-Allibert	1 488	39
Yves Saint Laurent	728	- 31
Zodiac	1 730	12

Crédit et banques

	25-6-93	Diff.
Comp. bancaire	517	+ 22,10
BNP CI	519	- 15
Cetelem	1 330	+ 37
CPR	329,50	+ 6,50
CDE	219	inch.
CCF	233,30	+ 1,60
CFF	1 045	+ 29
CLF	416,50	+ 11,90
Crédit lyon. CI	672	- 8
Crédit national	1 244	+ 19
Société générale	586	+ 8
SOVAC	1 295	- 15
UFB Locabail	336	+ 16
UIC	548	- 26
Via Banque	321	+ 10,80

Electricité et électronique

	25-6-93	Diff.
Alcatel-Alsth. (1)	657	+ 15
Alcatel-Câble	555	+ 20
CSEE	495	- 20
Intertechnique	439	+ 7
Labinal	587	+ 2
Legrand	4 130	+ 64
Matra Hachette	138,80	+ 8,80
Radiotechnique	280	+ 8,50
Sagem	1 880	- 13
Schneider	671	+ 9
Sextant Avionique	160	+ 2
Thomson CSF	176	+ 4,60

(1) Coupon = 14 F.

Distribution

	25-6-93	Diff.
Alsacienne Sup	2 903	inch.
Bon Marché	515	- 6
Carrefour	2 837	+ 55
Casino	140,50	+ 4,50
Castorama	803	+ 19
CDME	480	+ 8
Compt. Modernes	1 310	+ 6
Damart	4 130	+ 140
Docks de France	492,50	- 3,60
Gal. Lafayette	1 670	+ 168
Guilbert SA (1)	1 455	- 7
Guyenne Gasc.	1 477	- 3
Pinault Printemps	731	+ 6
Primagaz	772	- 21
Promodès	806	+ 10
SCOA	13,65	+ 0,05

(1) Coupon = 18 F.

Immobilier et foncier

	25-6-93	Diff.
CFI	NC	NC
GFC	431,60	+ 6,60
Lucia	195	- 10
Olipar	48	- 3,20
Rue Impériale	3 135	- 15
Safimeg	473	- 2,50
Silic	780	+ 24
Simco	519	+ 2
Sogeparc	706	+ 7
UIF	578	+ 28

Investissement et portefeuille

	25-6-93	Diff.
Amault et Assoc.	NC	0
Bolloré	406	- 26
Cerus	79	+ 2
CGIP	1 118	- 6
Eurafrance	1 630	- 20
Gaz et Eaux	1 625	+ 20
Lagardère MMB	113,50	+ 8,70
Marine-Wendel	335,50	+ 8,70
Navigation mixte	953	+ 15
Nord-Est	143	+ 1
Origny-Desvroise	NC	0
Parfinance	176	inch.
Paribas	407,20	+ 11,20
Pinault	310	+ 24
SPEP	457	+ 26,10
Suez	310,80	+ 11,70
Worms	270	+ 12,20

Métallurgie, mécanique

	25-6-93	Diff.
CarnaudMetalbox	202,20	+ 2,70
Dassault Aviation	473	- 23
De Dietrich	1 538	+ 31
Fives-Lille	301	+ 3
Imétal (1)	457,90	+ 36,10
Legris industrie	153	+ 9
Métaleurop	65,05	+ 0,05
Pechiney CI	296,20	+ 6,20
Pechiney Int. C.	190,40	- 22,10
Peugeot SA	573	+ 61
Strafor Facom	483	+ 10,40
Valeo	818	+ 13
Vallourec	166	+ 11,40

(1) Coupon = 9,30 F.

Mines d'or, diamants

	25-6-93	Diff.
Anglo-American	171,	+ 8,30
Buffelsfontein	56,60	+ 4,80
De Beers	94,50	inch.
Driefontein	72,60	+ 6,45
Gencor	14,20	+ 0,65
Harmony	27,25	+ 2,65
Randfontein	43	+ 2,70
Sainte-Helena	42,90	+ 4,65
Western Deep	160	+ 18,50

Sicomi ou ex-Sicomi

	25-6-93	Diff.
Bail Investis.	1004	+ 44
Genefim	NC	inch.
Immobail BTP	430	+ 14,60
Interbail	551	+ 2
Klépierre	690	+ 31
Locindus	937	+ 27
Selectibanque	173	+ 3
Unibail	417	- 6

Transports, loisirs, services

	25-6-93	Diff.
Accor	605	+ 13
BIS	124	- 26,40
Canal Plus	1 240	- 41
Cap Gemini	188,10	- 3,70
CEP Communic.	339	+ 1
CGI Inf.	330	+ 5
Club Méditerranée	365	+ 13,50
Dauphin Ota	240	inch.
Génér. des eaux	2 255	+ 45
Ecco	432,50	+ 7,50
Euro Disney	87	- 3,05
Havas	415,10	+ 6,10
Lyonnaise-Dumez	451,20	+ 4
OGF	556	inch.
Pub. Filipacchi	696	inch.
Publicis	660	inch.
Dalmas Vieljeux	NC	NC
SITA	606	- 4
Sligos	447,50	- 17,50
Sodexho	981	+ 33
TF1	432	- 8

Pétrole

	25-6-93	Diff.
BP-France	120	inch.
Elf-Aquitaine	392,50	+ 19
Erap-Elf	317	+ 9
Esso	700	+ 4
Géophysique	589	- 17
Total	270,70	+ 3,40

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	25-6-93	Diff.
9,80 % 1978	100,1	inch.
9 % 1979	NC	inch.
10,80 % 1979	104,6	inch.
EDF-GDF 3 %	5 510	- 50
CNB 5 000 F	100,42	+ 0,02
CNB Par. 5 000 F	100,1	inch.
CNB Suez 5 000 F	NC	inch.
CNI 5 000 F	100,4	inch.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (MF)
Alcatel Alsthom	2218188	1459108
BSN	1472103	1300165
ELF Aquitaine	3312900	1274400
Eaux (Cie générale)	386600	876185
Lafarge Coppée	2287486	850645
L'Oréal	776565	827768
Rhône-Poulenc A.	1388790	748479
Paribas	1898438	683190
LVMH	179900	678224
BNP CI.	1147400	595771
Crédit Lyonnais CIP	883100	591368
Peugeot	1015250	560071
Société générale	528680	545666
UAP	884125	532381

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Vallourec	+ 9,4	Bis	- 21,6
Peugeot	+ 9,3	Plastic Omnium	- 8,2
Legris Ind.	+ 8,7	Nordon	- 8,5
Galeries Laf.	+ 8,5	Olipar	- 5,8
UFB Locabail	+ 8,4	BNP CCI	- 5,6
Skis Rossignol	+ 8,3	Contrest	- 5,6
Oréal	+ 7,7	EBF (Epeda B.)	- 5,5
Paribas (Fin.)	+ 7,4	Dassault Aviat.	- 5,4
Paris Est. Part	+ 7,1	Banque Colbert	- 5,1
Gr. de la Cité	+ 6,5	Euro Dis. SCA	- 5,1
Infor. Cie Gle	+ 6,5	DMC (Doll. Mi.)	- 4,4
Lafarge Coppée	+ 6,4	Intertechnique	- 4,4
BIC	+ 6,4	Labinal	- 4,3
Damart	+ 6,2	Bolloré Techn.	- 4,2

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	18-6-93	21-6-93	22-6-93	23-6-93	24-6-93
RM	3 095 958	3 510 048	5 040 645	4 774 583	7 067 970
Comptant R. et obl.	37 899 296	30 657 092	36 112 963	38 463 704	34 645 459
Actions	194 167	200 266	309 063	248 572	428 172
Total	41 189 421	34 367 406	41 462 671	43 486 859	42 141 601

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	21-6-93	22-6-93	23-6-3	24-6-93	25-6-93
Indice gén.	520,9	527,7	526,9	534,9	533,5
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 929,17	1 935,28	1 942,41	1 963,30	1 960,84

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 25 juin 1993
Nombre de contrats : 188 212 environ

COURS	ÉCHÉANCES JUIN 1993	SEPT. 1993	DÉC. 1993	MARS 1994
Premier	118,76	119,60	119,02	121,56
Dernier	119,44	119,34	118,72	121,56

NEW-YORK

Stabilité

INDICE DOW JONES

- 0,11 %

Wall Street est restée quasiment inchangée (– 0,11 %) d'une semaine à l'autre, les investisseurs préférant rester prudents avant la publication des résultats financiers des entreprises au deuxième trimestre. La grande Bourse new-yorkaise a évolué en dents de scie, tantôt soutenue par les prévisions de bons résultats semestriels (Goodyear) ou par un dollar fort, tantôt déprimée par les attentes de résultats en nette baisse (Kmart) ou par de mauvaises statistiques. Les opérateurs ont été incités à la prudence par une baisse de 1,6 % des commandes de biens durables en mai et une croissance de 0,7 % seulement du produit intérieur brut (PIB) au 1er trimestre.

Les titres pétroliers ont reculé en raison d'une forte augmentation des stocks de brut aux Etats-Unis et de la baisse des prix mondiaux du pétrole. Les valeurs du tabac ont gagné du terrain en raison du procès entamé par l'industrie contre l'administration américaine pour contester les conclusions scientifiques d'un rapport sur le *tabagisme passif*. Les actions des compagnies minières ont progressé grâce à un bond de 5 dollars des prix de l'or, dans un marché toujours orienté à la hausse.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, est tombé à 6,70 % – leur plus bas niveau depuis seize ans – contre 6,81 % vendredi dernier, en raison de l'acceptation par le Sénat du plan de réduction du déficit budgétaire et de la spéculation d'une croissance ralentie cette année.

Indice Dow Jones du 25 juin : 3 490,89 (c. 3 494,77).

	Cours 18 juin	Cours 25 juin
Alcoa	67 1/2	63 3/8
ATT	61 1/4	62 1/4
Boeing	38 1/4	38 1/4
Chase Man. Bank	29 5/8	31
Du Pont de Nemours	50 1/8	47 1/8
Eastman Kodak	53 1/4	51
Exxon	65 3/4	65 3/8
Ford	49 3/4	50 7/8
General Electric	94 5/8	94 3/4
General Motors	41 3/4	43 1/8
Goodyear	38 3/4	40 3/8
IBM	49 3/8	49 3/4
ITT	84 3/4	83 3/4
Mobil Oil	74 1/4	74 1/2
Pfizer	72 1/4	69 5/8
Schlumberger	65	64 1/2
Texaco	63 1/4	63 7/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	122 5/8	121 3/8
Union Carbide	19 1/8	19
United Tech.	53 7/8	55
Westinghouse	14 3/4	14 1/2
Xerox Corp	77 1/4	79 7/8

TOKYO

Incertitude politique

INDICE NIKKEI

- 0,7 %

Les cours ont continué de baisser, cette semaine, à la Bourse de Tokyo, le climat d'incertitude politique décourageant toujours les investisseurs individuels. L'indice Nikkei a perdu 144,97 points, soit 0,7 %, sur les cinq séances pour terminer à 19 659,57 points, après une chute de 596,41 points au cours de la période précédente. Le volume d'affaires quotidien s'est établi en moyenne à 291,6 millions d'actions, en baisse par rapport aux 314 millions d'actions échangées la semaine précédente.

Selon les courtiers, beaucoup d'investisseurs, et notamment les individuels, sont restés à l'écart du marché, après la dissolution vendredi 18 juin de la Chambre basse du Parlement et la censure du gouvernement de Kiichi Miyazawa. L'incertitude a grandi mercredi, lorsque quarante-quatre parlementaires du Parti libéral démocratique (PLD, au pouvoir) ont quitté leur formation pour constituer un nouveau parti, le Shinseito (Parti de la renaissance), dirigé par l'ancien ministre des finances, Tsutomu Hata.

Toujours selon les courtiers, beaucoup d'investisseurs ont souhaité attendre les résultats des élections locales qui doivent se tenir dimanche 26 juin à Tokyo, et qui sont considérées comme un test avant les législatives du 18 juillet.

« Les achats des fonds d'investissement publics ont soutenu un minimum les cours, mais il y a une forte tendance à attendre le résultat des élections législatives », a expliqué Eisho Nakagawa, un gestionnaire à Meiko Securities Co., qui a prédit que le Nikkei allait se maintenir légèrement au-dessus des 19 500 points.

Indices du 25 juin : Nikkei, 19 659,57 (c. 19 804,54) ; Topix, 1 584,05 (c.1 587,32).

	Cours 18 juin	Cours 25 juin
Ajinomoto	1 330	1 340
Bridgestone	1 320	1 390
Canon	1 330	1 360
Fuji Bank	2 230	2 330
Honda Motors	1 370	1 280
Matsushita Electric	1 290	1 270
Mitsubishi Heavy	665	650
Sony Corp.	4 360	4 300
Toyota Motors	1 550	1 530

LONDRES

Hésitation

+ 0,28 %

Après trois séances de baisse, les valeurs sont retombées au essous de 2 900 points en fin de semaine, mettant un terme à une reprise qui avait été soutenue par les espoirs de baisse des taux d'intérêt. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné, en cinq séances, 0,28 %.

Les espoirs d'une détente de la politique monétaire ont été mis à mal par le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, qui a exclu, vendredi, une baisse immédiate des taux d'intérêt et laissé la porte ouverte à des augmentations d'impôts, cet automne.

Les titres de Dunhill Holdings et de Rothmans International « B » ont été parmi les valeurs les plus chahutées de la semaine. Suspendus entre mercredi et vendredi, ils ont gagné respectivement 39 pence et 42 pence à 383 et 692 après l'annonce de leur complète réorganisation en deux sociétés sous la houlette de leur principal actionnaire, la Compagnie financière Richemont.

Indices *« FT »* du 25 juin : 100 valeurs 2 887,5 (c.2 879,4) ; 30 valeurs 2 264,9 (c.2 252,5) ; fonds d'Etat 96,88 (c.96,03) ; Mines d'or 195,5 (c.180,8)

	Cours 18 juin	Cours 25 juin
Allied Lyons	5,37	5,40
BP	3,08	3,05
BTR	3,57	3,77
Cadbury	4,61	4,59
De Beers	11,13	11,11
Glaxo	5,98	5,87
GUS	30,38	30,63
ICI	6,86	6,80
Reuters	13,32	13,82
RTZ	6,52	6,68
Shell	6,28	6,31
Unilever	10,40	10,32

FRANCFORT

Timide progression

+ 0,5 %

La Bourse de Francfort a connu une semaine de timide progression de 0,5 % dans un marché calme. L'indice DAX a momentanément franchi le seuil psychologique des 1 700 points en cours de semaine, sous l'effet de la fermeté du dollar qui a fortement dopé les valeurs étrangères. Mais les prises de bénéfice l'ont empêché d'afficher une seule fois une valeur de clôture supérieure à ce seuil. *« Du point de vue technique, les Bourses allemandes sont entrées dans une phase de consolidation »*, note la WestLB, soulignant que le franchissement des 1 700 points par le DAX devrait aussi à l'avenir *« s'avérer quelque peu difficile »*. La Bayerische Vereinsbank s'attend, elle aussi, dans un proche avenir, à une légère consolidation de cet indice, mais estime qu'il devrait progresser plus tard dans l'année, grâce à l'amélioration de l'environnement monétaire.

Les valeurs automobiles et chimiques ont profité de la hausse du dollar. En revanche, les titres du secteur financier étaient en baisse, après avoir profité les semaines précédentes des espoirs de baisse des taux.

Indices du 25 juin : DAX 1 695,24 (c.1 686,90).

	Cours 18 juin	Cours 25 juin
AEG	166,70	163
BASF	235,20	238,20
Bayer	289,10	273
Commerzbank	305	298
Deutschebank	692	682,20
Hoechst	246,50	260,30
Karstadt	539	525
Mannesman	264,50	271,40
Siemens	614,10	614,80
Volkswagen	342,60	368,80

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Nouveaux records

Le volume des émissions d'obligations internationales libellées dans les principales monnaies européennes a atteint de nouveaux records au cours du premier semestre de cette année. Le marché allemand a été particulièrement sollicité. Il y a été lancé pour près de 50 milliards de deutschemarks d'euro-emprunt, soit un montant supérieur d'un tiers à celui des euro-obligations nouvelles en francs offertes dans le même temps à Paris. Pour ces prochains mois, maintenant qu'il ne coûte pas plus cher d'emprunter à long terme en francs qu'en deutschemarks, on est en droit d'attendre un meilleur équilibre. Les spécialistes espèrent surtout que les débiteurs étrangers seront plus nombreux à se procurer des ressources en francs, car ce sont eux qui contribuent au prestige d'un marché international. Durant la première moitié de l'année, le compartiment de l'eurofranc a été largement dominé par des débiteurs nationaux qui s'y sont procuré pour environ 77 milliards de francs, alors que les emprunteurs étrangers y ont drainé pour 45 milliards de francs au total.

Ce dernier chiffre est, certes, élevé, mais il n'a rien d'impressionnant si on le compare à l'évolution qui se produit sur d'autres places financières. Ainsi est-il de loin inférieur à celui des emprunts de débiteurs étrangers qui ont vu le jour en Suisse : plus de 17,6 milliards de francs helvétiques, soit en gros près de 67 milliards de francs hexagonaux.

Il est intéressant de se référer au marché suisse parce que c'est lui qui en Europe connaît actuellement le développement le plus saisissant. La devise est forte et, ce qui va logiquement de pair, les taux d'intérêt sont bas. Les conditions sont remplies pour attirer les plus prestigieux des emprunteurs. L'Autriche, dont la signature est une des meilleures du monde, vient de lancer à Zurich, par la Société de banque suisse, le plus grand emprunt international jamais émis sur ce marché. L'affaire porte sur un milliard de francs suisses, pour une durée de six ans et demi. Elle ne coûte au Trésor public viennois que 4,58 % l'an, tous frais compris. Les investisseurs peuvent compter sur un rendement de 4,42 %.

Evolution spectaculaire du marché suisse

Un des éléments distinctifs du marché suisse est qu'il ne doit son succès qu'aux investisseurs locaux. Cela a d'ailleurs longtemps freiné son développement, car les spécialistes renonçaient à y émettre de très grands emprunts, sachant qu'ils ne pouvaient pas compter sur le soutien des investisseurs internationaux, comme c'est le cas par exemple du franc français ou du deutschemark. Sur ce plan, rien n'a encore vraiment changé. Hors des frontières de la Confédération, les rendements des placements en francs suisses sont jugés trop faibles par les souscripteurs. Toutefois, s'il est possible maintenant de lancer des emprunts très volumineux, c'est parce que, de plus en plus, l'épargne est gérée de façon collective et que les fonds de placement recherchent les grandes opérations dont les titres, espèrent-ils, seront facilement négociables. Les particuliers, lorsqu'ils acquièrent directement des obligations, n'ont en général pas ces préoccupations. Ils ne se soucient guère de la liquidité des titres, car ils ne songent pas à remanier en permanence leur portefeuille. La liste des nouveaux emprunteurs en francs suisses est longue de noms de tout premier plan parmi lesquels figurent la Banque européenne d'investissements, la SNCF et la Suède.

Sur le marché de l'eurofranc français les nouveaux emprunteurs sont tous français. L'opération la plus en vue de la semaine a été émise, jeudi, par le Crédit foncier. Il s'agit d'une affaire de dix ans de durée et d'un montant de 3 milliards de francs, dont la direction était assurée par le Crédit lyonnais. Son succès montre à quel point la signature du Crédit foncier est appréciée sur le plan international malgré la pénible affaire du Comptoir des entrepreneurs. Les conditions de cette opération ont été arrêtées de façon à procurer aux souscripteurs un rendement de 6,97 %. Son niveau était au départ supérieur de 27 points de base (ou centième de point de pourcentage) à celui des fonds d'Etat de référence.

Une autre émission de dix ans de durée a été proposée par un département, celui des Hauts-de-Seine, qui, au départ lundi dernier, offrait un rendement de 25 points de base de plus que les obligations du Trésor. L'emprunt porte sur 600 millions de francs. Il était offert en souscription publique par un groupe de banques placées sous la direction de Paribas qui avait été mandaté par un autre établissement financier, Demachy Worms, qui conseillait l'emprunteur. Les Hauts-de-Seine jouissent d'un très grand crédit sur le plan international. Le prochain département à se présenter sur l'euromarché devrait être le Haut-Rhin qui a confié son mandat au Crédit local de France.

Parmi les principales opérations au programme de la fin du mois de juin, la plus importante devrait être libellée en yens. La Banque mondiale s'apprête à lancer un emprunt « planétaire » de près de 250 milliards de yens pour une durée de sept ans. La transaction sera dirigée par deux établissements d'origine japonaise, Daiwa Europe et IBJ international, ainsi que par un établissement américain, Goldman Sachs. En francs français, on attend la Banque européenne d'investissements.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Dollar et yen en vedette

Perceptible mais hésitante depuis plusieurs semaines, la hausse du dollar est devenue tangible. Ces derniers jours, la monnaie américaine a « cassé » son plus haut niveau de 1992, retrouvant, à plus de 1,70 DM, ses cours de septembre 1991. A Paris, la monnaie américaine a atteint jusqu'à 5,75 francs contre 5,59 francs, le 18 juin.

Le principal moteur du mouvement reste, bien sûr, l'affaiblissement du mark. Plus la récession s'installe en Europe, plus les perspectives d'assouplissement du crédit s'affirment, et plus la monnaie américaine devient attrayante aux yeux des investisseurs, en dépit de taux d'intérêt toujours faibles aux Etats-Unis. Le vote du projet de budget du président Clinton par le Sénat, vendredi 25 juin, constitue à cet égard une bonne nouvelle.

Volontairement discrets sur la situation de leur monnaie, les responsables allemands commencent à monter au créneau. « *Il est essentiel que la stabilité et la crédibilité à long terme de la monnaie allemande soient préservées* », déclarait à Tokyo le président sortant de la Bundesbank, Helmut Schlesinger. M. Otmar Issing, l'un des gouverneurs de la banque centrale, affirmait pour sa part que la poussée du dollar répond uniquement à une dynamique américaine et ne trouve pas son origine dans la faiblesse du mark. Pourtant, le maintien d'un mark fort paraît difficilement compatible avec le redressement de l'économie. D'où la difficulté pour le groupe des Sept de s'entendre sur des interventions concertées sur le marché des changes.

Entre la crise politique japonaise et les rumeurs d'évolution de la politique commerciale américaine, le yen subit des fluctuations assez violentes. Au lendemain de l'annonce de la dissolution de la Diète, le 18 juin, le yen s'est d'abord affaibli vis-à-vis du dollar. Mais il a par la suite regagné du terrain, après la publication d'informations dans la presse américaine sur un regain d'offensive américaine en matière commerciale. L'administration de M. Clinton chercherait, en effet, à contenir l'excédent commercial par le biais d'une nouvelle hausse du yen.

Vendredi, la Banque centrale du Japon est intervenue massivement, alors que le dollar tombait à 107 yens. La clôture de Tokyo a finalement affiché 106,35, contre 107,40 et 105,03 le 15 juin. La monnaie nippone se situe à un nouveau record historique vis-à-vis du mark et du franc, à 62,50 yens pour 1 mark et 0,0538 francs. Si Kiichi Miyazawa, le premier ministre, quitte son poste début juillet après la réunion du G7 à Tokyo, Washington devra atteindre la nomination de son successeur pour se lancer dans de nouvelles négociations. De toutes façons, il s'est avéré à plusieurs reprises que les hausses du yen qui précédaient, de quelques jours, d'importantes rencontres internationales, faisaient souvent long feu.

Le franc français, pour sa part, bénéficie toujours largement de la baisse du mark et les opérateurs continuent de réagir positivement à la réduction du loyer de l'argent. Lundi 21 juin, la monnaie allemande est repassée au-dessous de 3,36 francs et l'avancée vers le cours pivot (3,35386) semblait à portée de main. Malheureusement, le faux pas de M. Alphandéry *(voir en rubrique monétaire)* a pesé sur le cours de la monnaie française, facilitant une remontée du mark à 3,37 francs. La plupart des intervenants estiment que cette petite glissade du franc est tout à fait passagère. Les prochaines semaines confirmeront si, comme l'a dit le ministre de l'économie, « *le franc se porte bien... peut-être même mieux que le mark* ».

F. L.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 21 AU 25 JUIN 1993

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,4800	-	17,4703	66,3130	58,8928	2,8653	52,5072	0,00651
	1,5000	-	17,9099	66,9344	59,6659	2,9044	53,2340	0,00657
Paris	8,4715	5,7240	-	379,5756	337,1025	16,4011	300,5513	3,7253
	8,4510	5,6340	-	377,1084	336,1575	16,3636	299,9201	3,7017
Zurich	2,2318	1,5080	26,3452	-	88,8104	4,3209	79,1809	0,9815
	2,2418	1,4940	27,3932	-	89,1408	4,3392	79,5315	0,9816
Francfort	2,5130	1,6980	29,6646	112,5995	-	4,8653	89,1573	1,1051
	2,5140	1,6760	29,5334	112,1821	-	4,8678	89,2201	1,1012
Bruxelles	51,6520	34,90	6,0971	23,1432	20,5536	-	18,3250	2,2714
	51,6450	34,43	6,0947	23,0455	20,5430	-	18,3285	2,2622
Amsterdam	2,8187	1,9045	332,7218	1,2629	112,1613	5,4570	-	1,2395
	2,8178	1,8785	332,4079	1,2573	112,0823	5,4560	-	1,2342
Milan	2274,02	1536,50	268,4312	1018,8992	904,8881	44,0257	806,7734	-
	2283	1522	275,9918	1018,7416	908,1146	44,2056	810,3209	-
Tokyo	157,32	106,30	18,57093	70,49072	62,60306	3,04585	55,81517	0,069183
	163,20	108,80	21,57249	72,82463	64,91647	3,16003	57,91855	0,071485

A *Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 25 juin 1993*, 5,384760 F contre 5,17830 F le vendredi 18 juin 1993.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN* :
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte
25 juin 1993
ESCUDO, PESETA ESPAGNOLE, LIVRE IRLAND., FLORIN NEERLANDAIS, FRANC BELGE, MARK ALLEMAND, FRANC FRANÇAIS, COURONNE DANOISE
0 %, -1, -2, -3, -4, -5, -6
Depuis le 17 septembre, la livre sterling (- 18,60) et la lire italienne (- 18,15) ne participent plus au mécanisme de change du SME.

* Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

La laine dans l'engrenage du pire

Alors que le premier producteur mondial de laine brute, l'Australie, tente depuis deux ans de mettre un frein à sa production trop importante, le marché est à son plus bas niveau depuis un demi-siècle. Aux enchères de Sydney, les prix s'établissent actuellement à 23 dollars les 10 kilos. Ils étaient de quatre-vingt-dix dollars en 1988. L'organisme statistique Abare estime que le prix moyen au cours de la campagne 1993, c'est-à-dire du début juillet 1992 jusqu'au mois de juin suivant, était de 545 cents australiens le kilo, alors que le coût de production s'élève à 600 cents.

Le serpent se mord la queue. Les prix n'en finissent pas de chuter parce que précisément... ils s'effondrent. Car l'explication majeure de cette débâcle réside dans le comportement des Chinois. Ceux-ci remettent en cause leurs contrats d'approvisionnement à des prix évidemment supérieurs aux cours actuels. Or ces contrats étaient vitaux dans un contexte de retrait asiatique. Il y a longtemps que les Japonais ne hantent plus les enchères de Sydney. A l'Est, les Russes, également, brillent par leur absence. Ils n'achètent presque plus ou à condition que les Australiens leur consentent des crédits. L'ensemble des Républiques de la Communauté des Etats indépendants, d'ailleurs, n'a acquis que 32 000 tonnes de laine pour l'année 1992 contre 118 000 tonnes en 1988.

« *Longtemps*, explique Philippe Chalmin, *les Australiens résistèrent à leur propre surproduction, à la disparition des acheteurs chinois, à l'insolvabilité des Soviétiques.* » Ils ne peuvent plus résister : faute de demande, les stocks montent en même temps, non seulement en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Afrique du Sud, les principaux producteurs, mais aussi dans la CEE, premier importateur mondial : 719 000 tonnes au total, soit presque l'équivalent du tiers de l'offre mondiale. Et même sans les stocks, la production est excédentaire : 2,3 millions de tonnes pour la saison 92-93 représentent un effort par rapport à la campagne précédente (2,4 millions de tonnes), mais il est encore insuffisant. L'Australie, en 1991, s'est engagée pourtant dans un important programme d'abattage du cheptel. De plus de 900 000 tonnes en 1991, la production australienne est passée à 780 000 tonnes pour la campagne présente, mais selon l'International Wool Study Group, il faudrait encore passer au-dessous de la barre des 500 000 tonnes d'ici la campagne prochaine.

Les inquiétudes de la France

Toujours diminuer la production pour des prix toujours plus bas : tel semble être le terrible sort des éleveurs qui, du fait des abattages, assistent également à l'effondrement des cours de la vente de moutons. On regretterait presque le système qui prévalait en Australie avant février 1991. L'organisation de marché de ce pays ressemblait à s'y méprendre à celle que l'Europe a mise sur pied, pour les céréales par exemple, organisation pourtant tellement décriée par les Australiens eux-mêmes. Le principe était le suivant : l'Australian Wool Corporation, cette association de producteurs, achetait aux enchères de Sydney près des deux tiers des lots mis en vente. Les cours s'y trouvaient soutenus et les éleveurs étaient assurés d'un prix garanti (700 cents australien le kilogramme).

Au bout de quelques années, l'Australie abandonnait cette politique onéreuse, mais salvatrice pour les éleveurs, lorsqu'il fut question d'emprunter 1 milliard de dollars aux Etats-Unis pour continuer ces achats d'intervention. Depuis, l'Australian Wool Corporation, transformée pour la circonstance en Australian Wool Realisation Commission, bénéficie d'un prêt, non pas pour assurer le revenu des éleveurs, mais pour écouler petit à petit – en sept ans – 3,9 millions de balles (1) qui restent dans les stocks. Le gouvernement australien espère ainsi que l'AWRC pourra rembourser ses dettes...

Du coup, la production des filés, ces laines lavées, peignées, cardées, s'en ressent. Même si, au regard de la réalité australienne, la situation européenne semble moins dramatique, elle n'en demeure pas moins tributaire des producteurs de laine brute. L'Europe importe, en effet, environ 350 000 tonnes de laine brute, 44 % en provenance d'Australie, 36 % en provenance de Nouvelle-Zélande. La géographie du marché de ces laines travaillées est très différente de celui des laines brutes : elle est dominée par les Etats-Unis, le Japon, et surtout par les pays de l'Europe occidentale, France, Italie et Grande-Bretagne. Mais la France, dans ce domaine également, se sent menacée. Bien sûr, elle importe encore 114 000 tonnes par an de laine brute qu'elle nettoie, débarrasse de son suint, au point de ne plus produire que 69 000 tonnes de laine peignée. Sur ce tonnage, elle exporte 57 000 tonnes, car la France ne consomme que 20 000 tonnes par an. Mais elle a deux motifs d'inquiétude : la consommation européenne fléchit – or elle exporte beaucoup dans la Communauté – et les importations asiatiques en bonneterie de laine ont notoirement augmenté : entre 1990 et 1992, elles sont passées de 7 600 à 16 800 tonnes.

Quant au niveau toujours plus bas des prix, les professionnels les estiment « *nuisibles aux flux commerciaux : les filateurs ne se couvrent pas, de crainte que les prix ne descendent plus encore* ». Décidément, la spirale du pire ne connaît pas de limite.

MARIE DE VARNEY

(1) Une balle pèse 135 kilos.

PRODUITS	COURS DU 25-6
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 284 (+ 38) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 229 (+ 24,50) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 420 (– 200) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Août	277 (– 3) Dollars/tonne
Café (Londres) Septembre	923 (+ 11) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Septembre	918 (+ 11) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Septembre	288 (+ 70) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Septembre	225 (+ 9) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Août	194,90 (+ 4,90) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres)	17,59 (+ 0,15) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 18-6-93	Cours 25-6-93
Or fin (kilo en barre)	68 800	69 000
– (kilo en lingot)	68 600	68 800
Pièce française (20 F)	378	389
• Pièce française (10 F)	370	332
Pièce suisse (20 F)	385	386
Pièce latine (20 F)	382	385
• Pièce tunisienne (20 F)	374	385
Souverain	472	496
• Souverain Elisabeth II	478	496
• Demi-souverain	271	257
Pièce de 20 dollars	2 260	2 240
– 10 dollars	1 125	1 180
• – 5 dollars	NC	590
– 50 pesos	2 420	2 560
• – 20 marks	468	465
– 10 florins	390	398
• – 5 roubles	NC	261

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Victoire technique, défaite diplomatique

M. Alphandéry, ministre de l'économie, avait commencé la semaine par une victoire; il l'a – presque – terminée sur une défaite. Victoire, parce que pour la neuvième fois la Banque de France a abaissé ses taux d'intérêt directeurs lundi 21 juin. Et cet assouplissement était très différent des précédents, puisque pour la première fois il a porté le taux des appels d'offres au-dessous du taux de l'escompte allemand 7 % contre 7,25 %. Défaite, parce que, involontairement, il a provoqué une mini-crise dans les relations monétaires franco-allemandes. Heureusement, vendredi 25 juin, en toute fin de journée, l'annonce d'une baisse du taux de base des principales banques, ramené de 8,60 % à 8,40 %, a dû lui mettre un peu de baume au cœur.

Jeudi matin, le décor était planté : après la nouvelle baisse des taux directeurs de 0,25 point, le franc s'était encore apprécié sur les marchés des changes *(lire ci-dessus)*. Le MATIF avait favorablement accueilli les développements récents, et, sur le marché physique – grande nouvelle! – le rendement de l'OAT 10 ans avait rejoint celui du Bund allemand de même maturité. Le MATIF, lui, bondissait à 119,72. Fait inédit, plusieurs banques centrales – d'Autriche, des Pays-Bas et de Belgique – ont suivi dans la baisse non pas la Bundesbank mais la Banque de France.

Dans ces conditions, on comprend que M. Alphandéry se soit senti pousser des ailes. Il n'a pas hésité à déclarer jeudi, lors d'une intervention sur Europe 1, que « *le franc est au moins aussi fort dans le SME que le mark, et donc nous allons pouvoir discuter avec les Allemands des conditions d'un assouplissement du crédit* ». Manque de chance, il n'a pas pu en discuter vendredi, lors du conseil économique et financier franco-allemand, car les responsables d'outre-Rhin, piqués au vif, ont préféré annuler la rencontre. L'idée qu'une modification de taux d'intérêt puisse être discutée en dehors du cénacle du conseil des gouverneurs apparaît comme une hérésie. Et, au moment où les pressions internationales en faveur d'une nouvelle baisse des taux allemands s'intensifient, les paroles de M. Alphandéry n'ont pas été supportées.

Cette affaire tombe à un bien mauvais moment. Le moindre mal serait qu'une période de léger froid persiste entre Paris et Francfort : après tout, un malaise dans les relations est pratiquement inévitable compte tenu de la force du franc et de la faiblesse du mark, qui sont toutes deux sans doute excessives. Le comble serait que, pour prouver qu'ils résistent aux pressions, les gouverneurs décident, lors de leur rencontre du 1er juillet, de laisser les taux directeurs allemands inchangés. Le pire serait que, sur le dossier monétaire comme sur d'autres, les relations franco-allemandes continuent à se détériorer. Les motifs de querelles pourraient être nombreux, du GATT à la Bosnie, en passant par l'union monétaire européenne et le siège de la future banque centrale. La coopération franco-allemande serait-elle alors aussi efficace en cas de nouvelle crise sur le marché des changes?

Plus de baisse sans l'Allemagne

Mais il ne sert à rien de dramatiser ce qui, pour l'instant, n'est qu'un incident de parcours. Ce qui est certain, c'est qu'il faut à tout prix empêcher les taux à long terme allemands de remonter. Les Allemands en ont bien conscience et c'est pourquoi les négociations en cours à Bonn sur le prochain paquet budgétaire, présenté le 13 juillet, revêtent une telle importance. Les Français en sont convaincus, car un tel scénario ferait peser une lourde hypothèque sur la reprise économique en France.

Ces derniers jours, le rendement du Bund allemand à 10 ans est demeuré proche de 6,75 % tandis que, à Paris, celui de l'OAT 6 3/4 à dix ans revenait de 6,85 % à 6,69 %, avant de se tendre de nouveau à 6,78 %, l'échéance septembre du contrat notionnel tombant à 119,34. Il n'est pas impossible que, au cours des prochains jours, la correction se poursuive et que le « spread » reste légèrement positif. D'autant que, comme le soulignait un opérateur, M. Alphandéry « *a fait l'aveu implicite que la France ne pourrait plus baisser les taux sans un geste préalable de l'Allemagne* ». Mais il est indéniable que, avec l'annulation de l'écart de taux à long terme, une nouvelle étape a été franchie cette semaine.

Le placement de l'emprunt d'Etat a commencé vendredi 25 juin. Emis au taux de 6 %, il a suscité un vif intérêt, comme il fallait s'y attendre. Le gouvernement a annoncé qu'il servirait toutes les demandes et, vendredi, le premier ministre exprimait sa satisfaction, en déclarant à France-Info que les épargnants s'étaient portés acheteurs « *dans des conditions très importantes et supérieures à ce qui était prévu* ». Au total, ce sont 50 milliards de francs ou plus, et non pas 40, qui pourraient être levés, même si M. Balladur a affirmé que, « *pour l'instant, l'objectif ne va pas au-delà* ». Pendant *toute la durée de l'opération* – les souscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 juillet, – il est probable que l'activité sur le marché primaire français restera au point mort. Pour une fois, place aux particuliers.

FRANÇOISE LAZARE

□ **La SPEP va absorber Schneider.** – Evoquée depuis plusieurs mois, l'absorption de Schneider (matériel électrique) par sa holding de contrôle, la SPEP aura lieu à l'automne, a indiqué le 25 juin Didier Pineau-Valencienne *(voir page 14)* en présentant aux actionnaires la clarification des structures du groupe qu'il préside. Parallèlement, la SPEP se protégera des OPA hostiles *en limitant à 10 % (15 % en* prenant en compte les droits de vote double), les droits de vote d'un seul actionnaire. Cette disposition devient caduque « *dans l'hypothèse où un actionnaire viendrait à détenir directement ou indirectement plus des deux tiers du capital* ».

هكذا من الأصل

Le Monde

Laborieusement accepté par le Sénat

Le projet de M. Clinton pour réduire les déficits économiserait 500 milliards de dollars en cinq ans

WASHINGTON

de notre correspondant

Bill Clinton y a vu *« un résultat remarquable »*, mais l'étroitesse du vote par lequel le Sénat a adopté, vendredi 25 juin, le projet de budget 1994 présenté par la Maison Blanche témoigne de la très forte opposition que rencontre le programme économique et de discipline budgétaire du président.

Il a fallu la voix du vice-président, Albert Gore, également président du Sénat, pour faire pencher en faveur de la Maison Blanche (50 contre 49) un scrutin qui a tout de même vu l'ensemble des républicains (44) et pas moins de cinq membres de la majorité démocrate se prononcer contre le « plan Clinton ». Il n'empêche : venant après l'approbation du projet de budget par la Chambre des représentants, il y a un mois, ce vote est une bonne nouvelle pour M. Clinton. L'essentiel de son programme est passé : sur les cinq ans à venir, le déficit doit être amputé de quelque 500 milliards de dollars au moyen d'une hausse de la fiscalité de 250 milliards et, en principe, d'une baisse des dépenses publiques d'un montant égal.

Mais si les impôts sont bel et bien votés, la réduction des dépenses publiques n'interviendra, elle, que progressivement. Elle devra être soumise chaque année au vote du Congrès. Cette différence de traitement est suspecte : elle laisse la possibilité au président de s'appuyer davantage sur la hausse des recettes de l'État que sur le contrôle de ses dépenses pour contenir le déficit. Toute l'opposition républicaine et certains démocrates en font le reproche à la Maison Blanche, qu'ils accusent de « saturer » le pays d'impôts au risque d'étouffer une reprise encore faible.

Le texte voté par le Sénat, la plus conservatrice des deux Assemblées, est différent de celui adopté par la Chambre et plus éloigné des vœux du président. Enfant chéri de la Maison Blanche, le projet de taxe sur l'énergie, difficilement accepté par les représentants, a été transformé par les sénateurs en taxe sur les carburants de transport. Nombre de déductions fiscales en faveur des petits entrepreneurs ou des centres urbains les plus défavorisés ont disparu. La partie « investissements publics » du programme a été quasiment gommée par le Sénat.

Il reviendra cet été à une commission paritaire – composée de sénateurs et de représentants – d'établir un texte de compromis qui deviendra la loi de finances. C'est à ce moment que M. Clinton devra rendre des arbitrages délicats entre la « gauche » du parti – en gros, le groupe démocrate à la Chambre – et la « droite » démocrate, essentiellement représentée au Sénat.

ALAIN FRACHON

□ **Manifestation à Paris pour soutenir les intellectuels algériens.** – A l'appel d'un « Comité international de soutien aux intellectuels algériens » constitué sous la présidence de Pierre Bourdieu, une manifestation était organisée à Paris, samedi 26 juin à 17 h 30 place du Trocadéro, pour protester contre *« l'assassinat de l'intelligence »* en Algérie.

□ ***Les astronautes d'Endeavour ont replié manuellement les antennes de la plate-forme Eureca.*** – Deux astronautes de la navette américaine *Endeavour* ont effectué, vendredi 25 juin, une sortie de cinq heures cinquantedans l'espace. Programmée comme un entraînement en vue de la réparation du télescope spatial Hubble, prévue à la fin de l'année, cette sortie a été prolongée de deux heures pour permettre aux deux hommes, David Low et Jeff Wisoff, de replier manuellement les antennes récalcitrantes de la plateforme européenne *Eureca*, récupérée jeudi par la navette (*le Monde* du 25 juin). Avant son retour, prévu mardi 29 juin, l'équipage poursuit la réalisation de vingt-deux expériences scientifiques. – *(AFP.)*

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE *3615 LM*

Ce numéro comporte un cahier « Heures locales » folioté de 17 à 24

Le numéro du « Monde » daté 26 juin 1993 a été tiré à 469 964 exemplaires.

Au procès des initiés de l'affaire Pechiney-Triangle

Plaidoiries pour un prévenu blanc-bleu

La 11e chambre correctionnelle du tribunal de Paris a entendu, vendredi 25 juin, Mes Jean Loyrette, Grégoire Triet et Gilles de Poix, qui ont présenté la défense de Samir Traboulsi. L'homme d'affaires libanais est accusé d'avoir transmis à un dirigeant de la société suisse Socofinance, Charbel Ghanem, et à un financier israélien, Léo From, des informations confidentielles sur la vente du groupe Triangle à Pechiney, en 1988, leur permettant de réaliser quelque 25 millions de francs de plus-values.

Samir Traboulsi ne méritait pas tout cela. Voilà le message, simple et clair, que sont venus transmettre ses avocats, qui ont dépeint leur client comme la victime d'un procès tenu pour solde de tout compte après une décennie de gestion socialiste. Aussi Me Jean Loyrette a-t-il prévenu d'entrée le tribunal qu'il ne tairait pas ses griefs contre l'institution judiciaire. *« Ah ! comme j'eus aimé que votre réquisitoire ait été prononcé si nous avions encore eu un gouvernement socialiste »*, a-t-il lancé au premier substitut Jean-Claude Marin.

Mais cet avocat, spécialiste du droit des affaires, a surtout regretté que les réquisitions du ministère public n'aient finalement consacré qu'un bref développement à la jurisprudence concernant le délit d'initié. Me Loyrette y a vu comme un aveu : *« L'accusation ne dispose d'aucune preuve formelle, d'aucun témoignage, d'aucune déclaration. Elle en est donc réduite à des présomptions et des indices. »*

Pour la défense de Samir Traboulsi, contre lequel deux ans de prison dont un avec sursis et 80 millions d'amende sont requis, ses avocats ont tour à tour plaidé le *« délit d'ambition »*, le *« délit d'amitié »*, et le *« délit de faciès »*. *« Rien ne lui a été épargné*, s'est insurgé Me Loyrette. *Toutes les investigations se sont concentrées sur lui. C'était le plus intéressant sur le plan médiatique. Il est arrivé devant vous moralement condamné. Mais, jusqu'à présent, être Libanais, riche et intermédiaire n'est pas une présomption de culpabilité ! »*

Samir Traboulsi, la semaine passée, avait déjà lui-même plaidé sa cause avec brio. Me Loyrette compléta le portrait en précisant que le rôle de son client dans le rapprochement entre les groupes Triangle et Pechiney fut déterminant. Lui seul connaissait suffisamment Nelson Peltz, dirigeant du holding américain, afin de prévenir ses foucades, l'amadouer en somme pour le plus grand bien de l'industrie française.

Une téléphonite aiguë

Son contrat, qui lui permit d'empocher 60 millions de francs ? Me Loyrette veut dissiper une légende : *« Cette commission importante est tout à fait normale par rapport au standard américain. Si l'affaire n'avait pas été conclue, Samir Traboulsi n'aurait rien reçu et aurait gardé les frais à sa charge. »*

Sa cupidité présumée ? L'avocat la dément : *« Mon client possédait 20 000 titres Triangle depuis 1987. Il en a vendu 10 000 le 15 mai 1988 et encore dix mille le 15 juillet 1988. N'aurait-il pas réalisé un profit de 900 000 dollars s'il les avait conservés ? Mais Samir Traboulsi l'a dit : il voulait être parfaitement blanc-bleu vis-à-vis des autorités américaines. »*

Reste alors, selon Me Loyrette, l'obstination d'un juge d'instruction, et derrière ce juge d'une institution judiciaire mobilisée, refusant systématiquement d'approfondir les autres pistes qui s'offraient pour se focaliser sur Samir Traboulsi et son goût des palaces, sa téléphonite aiguë, ses spéculations incessantes avec une prédilection pour les métaux précieux. *« Vous avez envoyé des enquêteurs aux Antilles pour interroger le marchand de chemises du coin, aux USA, au Luxembourg, en Suisse*, a noté l'avocat. *Mais vous avez fait le blocage sur d'autres pistes. »*

Me Loyrette et son associé Grégoire Triet ont ainsi évoqué quelques protagonistes du dossier qui constitueraient autant d'énigmes. Une liste assez conséquente... Avec en tête, bien sûr, Chaker Khoury, ce spéculateur libanais inspiré que la justice française ne voulut pas entendre même s'il revendique – de loin ! – avoir acheté les 91 000 titres Triangle litigieux. Il faut ajouter à cette liste Robert Dakkak, Libanais exilé et gravitant tout à la fois dans l'entourage de Samir Traboulsi et de Nelson Peltz ; Adriano Jeday, Libanais peu recommandable si l'on en croit une lettre de l'ambassadeur de son pays en France ; et Marko Dimitrijevic, directeur financier du groupe Triangle et responsable d'un compte ouvert chez... Socofinance.

Mais la liste ne s'arrête pas là. Me Loyrette a fait ses comptes : durant trois mois, ce sont quatre-vingt-treize personnes qui ont été mises dans la confidence de ces négociations. L'avocat s'étonne : *« Et vous pensez que jamais aucune fuite n'a eu lieu ! Tout le monde parle. C'est dans la nature humaine. On veut avoir l'air au courant. On se vante. La confidentialité est une notion essentiellement évanescente. Ici même, au palais, le secret de l'instruction est préservé une semaine lorsque quinze personnes sont au courant... »*.

Coïncidences et suppositions

Le délit d'initié n'en devient-il pas improuvable ? Me Loyrette est bien près de le penser. Il cite au passage un ancien président de la Commission des opérations de Bourse (COB) pour qui il y a *« quelque chose de diabolique avec le délit d'initié »*. Car la Bourse, ce bocal effervescent, fourmille en permanence de rumeurs, de tuyaux. Telle est sa nature. Aussi l'avocat souhaite-t-il que l'on en revienne aux garde-fous du droit. Pour constituer un délit d'initié, insiste-t-il, les informations transmises sciemment à un tiers doivent être confidentielles, précises et susceptibles d'influer le cours des valeurs.

Or, la défense considère que l'accusation confond allègrement la phase des négociations entre Pechiney et Triangle – phase incertaine par excellence – et le *« résultat de ces négociations »*. Durant le mois d'août 1988, alors que la société Socofinance passe un ordre d'achat de 91 000 titres Triangle, Me Loyrette rappelle que rien n'est joué. Le spéculateur achète alors à ses risques et périls. Aussi l'avocat regrette-t-il que *« les audiences aient entretenu une certaine confusion entre l'information précise et l'opinion personnelle qu'on peut se faire de la réussite ou de l'échec d'une négociation. Il serait paradoxal qu'un tribunal contredise M. Jean Gandois, PDG de Pechiney, qui a soutenu que l'issue n'était pas certaine avant le 10 novembre. »*

A son tour, Me Triet a vertement critiqué le procureur, lui reprochant une *« présentation caricaturale »*, et le juge d'instruction, pour son absence de *« curiosité »*. L'accusation, a-t-il fait valoir, a procédé trop systématiquement par éliminations, coïncidences mises bout à bout, et suppositions.

Concernant les appels téléphoniques de Samir Traboulsi durant les négociations entre Triangle et Pechiney, Me Triet rappelle que son client en a fourni les listes spontanément au juge et qu'on ne peut leur faire dire ce qu'elles ne disent pas : *« Vous n'avez que des listes, pas des enregistrements. Vous ne savez donc pas ce qui s'est dit. Vous ne pouvez pas reconstituer l'emploi du temps de Samir Traboulsi. Et vous ne retenez, les 1er et 2 septembre, que quatre appels à Socofinance alors qu'il passe plus de deux cents coups de fil durant ces quarante-huit heures. »*

Il revenait à Me Gilles de Poix de conclure. Il releva notamment comme une curiosité que le procureur ait requis une peine d'amende de 80 millions contre Samir Traboulsi. L'importance de la somme n'est pas seule en cause. *« Le profit n'a jamais été imputé à M. Traboulsi*, a souligné l'avocat. *D'ailleurs, le procureur demande la confiscation du profit de M. Ghanem. On ne peut appliquer à mon client des peines qui concernent d'autres personnes. Cette peine si excessive est illégale. »*

Prochaine audience mercredi 30 juin.

LAURENT GREILSAMER

Vainqueur de l'Américain Aaron Krickstein aux championnats de tennis de Wimbledon

Henri Leconte retrouve Boris Becker sur sa route

Vainqueur de l'Américain Aaron Krickstein, 94e joueur mondial, le Français Henri Leconte, classé 75e, s'est qualifié, vendredi 25 juin, pour les huitièmes de finale des championnats de Wimbledon, sans avoir perdu une manche. Son adversaire à ce stade du tournoi sera l'Allemand Boris Becker, tête de série n° 4, qui a éliminé le Suisse Jacob Hlasek, 46e mondial, en quatre sets.

LONDRES

de notre envoyé spécial

Un match dingue, un match de dingues. Un match comme on n'en voit que sur le gazon de Wimbledon. fulgurant. Un Leconte-Krickstein crépusculaire qui a fait se lever les 13 000 spectateurs pour une ovation à ces deux fil-de-féristes qui les avaient époustouflés pendant deux petites heures. Un moment de pur bonheur, un instant de grâce. Quand le tennis est plus que du tennis, une matinée au cirque, une soirée de western, une nuit de poker. L'émerveillement, plus la bagarre et le bluff. On rêvait et on ne rêvait pas. On y croyait à peine.

On avait surtout parié que cela n'irait pas au bout, que l'obscurité interromprait la partie, qu'il faudrait poursuivre samedi. Le ciel était bien triste quand les deux joueurs ont pénétré sur le centre court. Il tirait sur l'anthracite quand l'arbitre de chaise a annoncé le score. Il fallait des yeux de chat pour distinguer les lignes pâles sur le gazon qui s'assombrissait et la balle jaune qui ressemblait de plus en plus à une phalène hypnotisée. Ce furent ainsi deux nyctalopes qui s'affrontèrent, la hulotte et le chat-huant, deux rapaces, deux drôles d'oiseaux, ce Leconte et ce Krickstein.

On les tenait presque pour taxidermisés, empaillés sur les étagères basses du classement mondial, datés au carbone 14 de l'époque des dinosaures Connors, Borg, McEnroe et Lendl, le Français presque trentenaire et l'Américain portant le quart de siècle. Deux fossiles dont on ne trouve plus guère les traces que dans les tout premiers tours des tournois. Deux espèces de joueurs qui n'avaient pas survécu à la loi de l'évolution, au darwinisme du tennis. L'attaquant névrotique et le cogneur monomaniaque, le génie gaucher et le bûcheur droitier, deux molécules de talents différents mais pareillement fragiles, deux atomes d'espoirs latents, jamais pleinement réalisés, dont on retrouvait la trace en carottant les strates géologiques du tennis. On les regardait avec des yeux de paléontologue.

On a vu un miracle de la biogénétique, la recréation de monstres disparus à partir d'un fragment d'ADN, la version « wimbledonnienne » de *Jurassic Park*, du Spielberg sur gazon, la réincarnation de « Riton la foudre ». *« J'ai retrouvé le service qui m'a permis de battre Pete Sampras en décembre 1991 à Lyon lorsque la France a battu les Etats-Unis en finale de la Coupe Davis »*, a dit Henri Leconte pour témoigner du prodige, la résurrection d'un jeu qu'il semblait avoir perdu à tout jamais. Car le service n'était pas seul en cause. Tout a suivi : la détermination, la concentration, la précision, le touché, mayonnaise de qualités dont il semblait désormais dépourvu pendant plus d'un match, dont il n'avait plus joui ici depuis les années héroïques – 1985-1986-1987 – quand il avait disputé deux quarts de finale et une demi-finale. Le bras gauche s'était remis à tourner comme la lame d'une machine à jambon, il débitait.

« Standing ovation »

Tranches de jeu : jusqu'à ce que le score soit de 7-6, 4-1, Krickstein aura 17 balles de break, par deux fois il recevra même à 0-40, et chaque fois Leconte, impavide, redressera la situation, lâchant des aces, montant pour des volées ou plaçant des coups droits. Sa raquette était pareille à la lame du rasoir glissant sur la soie. Une fois, une seule, l'Américain parviendra à prendre le service du Français. C'est au septième jeu de la deuxième manche, mais cela ne compte plus. Sa baïonnette de fantassin est tordue, elle ne pique plus. Il n'a plus le courage de sortir de sa tranchée, il ne fait plus que de la résistance. Il n'y aurait que la nuit pour le sauver. Krickstein voudrait faire traîner en longueur, mais il n'y parvient pas. C'était un arbre, Leconte en a fait des copeaux.

La performance méritait bien une *« standing ovation »*. Leconte en eut *« la chair de poule et la larme à l'œil »*. On a été assailli par la nostalgie. A côté de quel palmarès un tel joueur a-t-il bien pu passer ? Comment n'a-t-il pas le moindre titre du grand chelem à son actif ? A quoi tient une carrière ? En fait, la réponse à toutes ces questions, Boris Becker en connaît au moins une partie. C'est lui qui, par deux fois, a stoppé la progression du Français à Wimbledon. Ce sera son adversaire en huitième de finale.

ALAIN GIRAUDO

Résultats du vendredi 25 juin

Simples messieurs troisième tour
Premier quart du tableau

P. Sampras (E-U, n°1) b. B. Black (Zim) 6-4, 6-1, 6-1 ; A.-L. Foster (G-B) b. A. Olhvoskiy (Rus) 6-3, 6-5, ab. ; R. Krajicek (P-B, n°9) b. L. Tieleman (Ita) 6-2, 7-5, 5-7, 6-2 ; A. Agassi (E-U, n°8) b. P. Rafter (Aus) 6-1, 6-7, 6-0, 6-3.

Deuxième quart du tableau

B. Becker (All, n°4) b. J. Hlasek (Sui) 6-3, 3-6, 6-2, 6-3 ; H. Leconte (Fra) b. A. Krickstein (E-U) 7-6, 6-3, 6-2 ; P. Korda (Tch, n°11) b. D. Rostagno (E-U) 6-3, 6-4, 6-4 ; M. Stich (All, n°6) b. C.-J. van Rensburg 6-3, 6-4, 6-4.

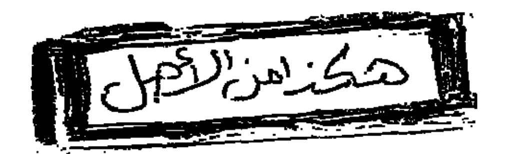
Simples dames troisième tour
Premier quart du tableau

S. Graf (All, n°1) b. H. Kelesi (Can) 6-0, 6-0 ; M.-J. McGrath (E-U) b. S.-C. Stafford (E-U) 6-1, 6-2 ; L.- M. Raymond (E-U) b. N. Sawamatsu (Jap) 7-5, 6-2 ; J. Capriati (E-U, n°7) b. B. Schultz (P-B) 7-5, 4-6, 6-2.

Deuxième quart du tableau

A. Sanchez-Vicario (Esp, n°3) b. P.-A. Fendick (E-U) 6-3, 6-2) ; H. Sukova (Tch, n°15) b. E. Brioukhovets 6-7, 6-3, 6-3 ; Y. Basuki (Indo) b. M. Maleeva (Bul, n°10) 6-4, 6-2 ; C. *Martinez (Esp, n°6) b. P. Paradis-Mangon (Fra) 7-5, 6-0.*

(Entre parenthèses la nationalité et, éventuellement, le *numéro de tête de série des joueuses et des joueurs)*



Le Monde

HEURES LOCALES

L'INVITATION A LA LECTURE

De plus en plus, les collectivités prennent des initiatives pour donner aux enfants l'envie de lire. Un concours national permet de recenser ces actions

KARIM, Alexandra, Julien et les autres, trois garçons et trois filles qui ont apposé leur signature dans *les Nouvelles de Sannois*, un petit recueil édité par la mairie de cette commune du Val-d'Oise. *« Ces six récits ont été écrits par des jeunes de 17 à 21 ans à l'occasion d'un atelier d'écriture animé par deux écrivains professionnels »*, explique Hélène Hollebeke, la directrice de la bibliothèque. Le choix des sujets était libre. Seule contrainte au départ : situer l'action dans la ville de Sannois.

Résultat : des contes, des nouvelles policières ou psychologiques, des témoignages sur les problèmes des banlieues comme ceux de Kamel, l'adolescent de la cité des Carreaux qui rêve à voix haute, dans son récit, d'une jeunesse qui trouverait la force de se soustraire d'elle-même à la délinquance. *« Nous avons lancé cette opération avec l'idée d'offrir aux jeunes de la commune un ouvrage dans lequel ils puissent s'identifier. Cela, afin de les intéresser à la lecture »*, poursuit Hélène Hollebeke, qui a remarqué que, passé le cap de treize ou quatorze ans, les adolescents ont tendance à bouder la lecture-loisir et à ne fréquenter la bibliothèque que pour faire leurs devoirs.

Cet atelier d'écriture est une des initiatives qui ont valu à la commune de Sannois d'être lauréate du concours « Gagner la bataille de la lecture » dans la catégorie des localités de 25 000 à 50 000 habitants. Réservée aux communes, cette compétition nationale est organisée par l'association Savoir-livre, en collaboration avec l'Association des maires de France. *« Ce prix attribué depuis cinq ans vient de récompenser les villes qui, à travers leur politique culturelle, ont œuvré en faveur de la lecture »*, explique Edith Courden, directrice de l'association Savoir-livre, créée par les six principaux éditeurs de livres scolaires ou éducatifs (Belin, Bordas, Hachette, Hatier, Magnard et Nathan).

De nombreuses collectivités locales sont engagées dans ce combat, chacune à sa manière. *« Il y a des facteurs favorables au développement de la lecture sur lesquels les communes peuvent agir. Il n'existe pas de recette toute faite mais un ensemble de solutions, d'expériences positives que notre concours s'efforce de faire émerger afin qu'elles profitent à tous »*, affirme Edith Courden. Il est notamment important de sensibiliser les enfants et de leur apprendre très tôt le plaisir des livres. *« Des actions précises dès le plus jeune âge peuvent créer des comportements et des attitudes qui sont des germes pour former une bonne lecture. Sur ce point, les communes ont un grand rôle à jouer »*, explique Patrick Degrave, un des coauteurs du livre *Votre enfant deviendra-t-il lecteur ?*



« Une relation plus hédoniste »

Ville de 17 000 habitants et autre gagnante du concours, Chilly-Mazarin (Essonne) intègre la lecture dans le cadre plus large de la prévention de la délinquance. La mairie considère, en effet, que l'illettrisme et l'analphabétisme constituent des facteurs d'exclusion, et elle cherche à les éliminer dès l'enfance en poussant à l'apprentissage précoce. *« Dès la crèche, nous développons des actions d'éveil, puis à la maternelle et dans les centres de protection maternelle et infantile (PMI), afin que l'enfant soit le plus tôt possible en contact avec le livre. Et tout le personnel de ces centres reçoit une formation spécifique »*, explique Catherine Goupille, la directrice des affaires culturelles de la ville. Pour chaque naissance, la municipalité offre également deux ouvrages et elle répète l'opération lors de l'inscription à l'école primaire.

Cette année, Chilly-Mazarin vient, par ailleurs, d'expérimenter avec succès une formule de classe transplantée (CE 1, CE 2) axée sur la lecture. *« Passé le stade scolaire de l'apprentissage, l'enfant entretient une relation plus hédoniste avec le livre. Il y a alors deux catégories, ceux qui prennent plaisir à tout lire et ceux qui deviennent des lecteurs spécialisés dans certains thèmes qui les passionnent »*, explique encore Patrick Degrave. A Vialas (Lozère), la plus petite localité lauréate avec ses 365 habitants, les responsables culturels ont fait le pari de faire s'intéresser aux livres les écoliers et les collégiens par une sensibilisation à l'histoire de leur région, à la richesse de son patrimoine, à la beauté de ses paysages ainsi qu'en cherchant à développer leur sens artistique.

« Ici, nous ne manquons pas de monuments et de musées qui permettent de découvrir la qualité artistique. Aussi, nous proposons à l'enfant de prolonger par la lecture ce qu'il a découvert par les yeux à travers des visites », témoigne Josiane Dulac, la secrétaire de l'association Lire à Vialas. Après avoir gagné deux fois les prix départementaux, Vialas se voit enfin reconnue sur le plan national. *« C'est facile de mener des actions lorsqu'on est entouré d'une équipe motivée et dynamique »*, s'enthousiasme le maire, André Platon, qui reconnaît consacrer à la culture et aux associations 70 000 francs de son maigre budget communal, qui s'élève à 1,5 million de francs.

Cette année, 1 006 communes ont participé au concours de Savoir-livre contre 734 l'an passé. *« Nous souhaitons avoir toujours plus de concurrents et surtout diffuser leurs expériences. C'est pour cela que nous allons organiser des manifestations particulières autour des exemples des villes lauréates »*, assure Edith Courben. Paradoxalement, les grandes métropoles (plus de 50 000 habitants), *a priori* les plus actives pour ce qui concerne la culture, ne représentent que 7 % des candidatures contre 42 % pour les petites (moins de 2 000 habitants).

Certaines régions se préoccupent aussi de ce problème. C'est le cas de Provence-Alpes-Côte d'Azur où la préfecture de région a lancé en 1990 un concours Villes-lectures dont l'objectif est d'inciter et d'aider les villes de plus de 5 000 habitants (et de plus de 3 000 dans les départements alpins) à promouvoir une politique de la lecture publique, des actions contre l'illettrisme et des initiatives en direction des populations défavorisées. Cette année, les lauréates sont : Berre-l'Etang, Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône) et Grasse (Alpes-Maritimes). Elles recevront une aide financière pour réaliser leurs projets.

Patrick Desavie

Diplomatie

C'est une lourde tâche qui attend Jean-Claude Aurousseau à la préfecture de la *région Ile-de-France*. Il succède en effet à Christian Sautter (*le Monde* du 25 juin) qui part sans avoir pu mener à son terme le « grand chantier » dont il avait été chargé en 1990 : celui d'élaborer un nouveau *schéma directeur de la région* Ile-de-France (SDRIF).

Ce SDRIF devait préciser les orientations de la région capitale pour le prochain quart de siècle. Il est en suspens depuis que Charles Pasqua a annoncé que son élaboration définitive sera précédée d'un *« débat national sur l'aménagement du territoire »*. Le ministre de l'intérieur a ainsi interrompu la dernière phase du processus engagé en juillet 1989 par Michel Rocard. Confirmé par Pierre Bérégovoy quelques jours avant son départ de Matignon, celui-ci aurait pu conduire à l'adoption d'un SDRIF qui prenait largement en compte les nombreux amendements proposés par les assemblées régionale et départementales.

Même avec des objectifs revus à la baisse, le développement démographique et économique de la plus puissante région française reste excessif aux yeux de beaucoup d'élus provinciaux, dont René Monory, président du Sénat, semble vouloir prendre la tête. Jean-Claude Aurousseau aura besoin des qualités dont il a fait preuve en Seine-Saint-Denis entre 1981 et 1986, et dans la région Nord-Pas-de-Calais depuis la première cohabitation, pour gérer cette contradiction.

Très vite en tout cas, c'est-à-dire dès le prochain comité interministériel d'aménagement du territoire, prévu le 8 juillet, Jean-Claude Aurousseau connaîtra la stratégie du gouvernement pour l'avenir de l'Ile-de-France. C'est là que seront décidées les orientations qui serviront de base aux négociations avec le conseil régional pour le plan 1994-1998.

Christophe de Chenay

PARIS

LES ALÉAS DU PROJET SEINE-RIVE GAUCHE

L'un des programmes d'urbanisme les plus ambitieux de France est en panne. Voici le premier bilan d'un grand chantier Ville-Etat

« JEUDI noir » pour les uns, « pause providentielle » pour d'autres, la journée du 2 mars restera une date dans l'histoire de l'urbanisme parisien. Ce jour-là, le tribunal administratif de Paris a littéralement sabré le grand projet de Jacques Chirac : créer de toute pièce, en effaçant les voies d'Austerlitz, un nouveau quartier dans le sud-est de la capitale.

Les juges n'ont pas fait de détail. Ils ont annulé à la fois la ZAC (pour inclusion malencontreuse d'un square), le plan d'aménagement de zone (pour défaut d'espace vert) et le décret d'utilité publique (par voie de conséquence). Le tout à la requête de deux modestes associations : les Verts de Paris et TAM-TAM. Un grain de sable a griffé l'énorme machinerie d'une opération qui touche 132 hectares, doit courir sur quinze ans et remuer plus de 25 milliards de francs.

La décision des juges a entravé l'avancement du projet sur un triple plan juridique, technique et financier.

Elle a révélé les fragilités de l'urbanisme officiel, provoqué la remise en cause de ses concepts fondateurs, atteignant, du même coup, sa crédibilité et sa pertinence. Juridiquement, l'opération Seine-Rive gauche (familièrement SRG) est dans le vide. Expropriations éventuelles et délivrance de permis de construire sont impossibles. Même celui de la Bibliothèque de France est désormais illégal. La Ville, d'abord stupéfaite, a réagi avec promptitude.

De huit à dix-huit mois de retard

Dès le 2 avril, elle a saisi pour appel le Conseil d'Etat, et le 17 mai elle a refait la ZAC en l'amputant du square litigieux.

Malgré les réticences de l'APUR (Agence parisienne d'urbanisme), qui plaide pour la « liberté de création », elle étudie un nouveau PAZ (plan d'aménagement de zone) sur lequel apparaîtraient en clair sept ou huit espaces verts de proximité. Mais, pour l'essentiel, le parti général restera le même. Et elle espère que les conseillers d'Etat trancheront – en sa faveur – sans trop tarder, c'est-à-dire à l'automne. S'ils donnent tort au tribunal administratif, tout pourrait repartir avec huit mois de retard seulement.

Mais les conseillers peuvent aussi confirmer la nullité du PAZ et celle de la déclaration d'utilité publique. Dans ce cas, la Ville devrait refaire sa copie et reprendre toutes les procédures : vote des élus, concertation, enquête publique, etc. Dans ce cas, le retard serait de quinze à dix-huit mois et le redémarrage reporté au milieu de 1994.

Marc Ambroise-Rendu

Lire la suite page 20

REPÈRES

ASSAINISSEMENT

LE VAL-DE-MARNE ÉPURE L'EAU

Les nouvelles installations traitent 150 millions de mètres cubes par jour

DRESSÉ *dans la plaine de* Valenton et dominant de ses 16 mètres la station *d'épuration V 2, un bâtiment,* véritable nef de béton – Monique Labbé, l'architecte, a été associée au *projet* dès sa conception. – abrite une station de relevage des eaux usées qui compte parmi *les plus* importantes d'Europe et qui est entrée en service en avril dernier; son nom, VL2, semble inspiré de *la Guerre des étoiles.* Haut de 40 mètres (l'équivalent d'un immeuble de douze étages), ce bâtiment, dont la construction a nécessité 7 000 mètres cubes de béton et 500 tonnes d'acier, a les deux tiers de ses installations enfouies sous terre.

Cet ouvrage fait partie de la modernisation du réseau d'assainissement des eaux usées fixé il y a dix ans par le président du conseil général, Michel Germa (PC), avec *le programme* «Seine propre». Situé en amont de la capitale, le Val-de-Marne, qui *est le témoin de l'union de la* Seine et de la Marne, abrite les trois quarts des usines de production d'eau potable de l'agglomération parisienne.

La station V 2 est le point de convergence de deux nouveaux collecteurs : Créteil-Valenton, appelé encore collecteur ouest, ou bien *encore* VL2, entré en service courant avril, et Bonneuil-Valenton, ou collecteur est, *ou encore VL6, dont* l'entrée en fonction est prévue pour le début 1994. D'autres *collecteurs départementaux,* construits pour la circonstance, viennent se raccorder sur ce dis*positif. L'ensemble* mesure 25 kilomètres.

Prévisions météorologiques

Ce nouveau réseau de collecte et de transport des eaux a nécessité l'emploi de dix tunneliers d'un diamètre de 2,50 mètres. Diverses techniques innovantes ont été mises en place. C'est ainsi que, pour franchir la Seine à Choisy-le-Roi, les eaux usées empruntent un siphon à coussins d'air auto*nettoyant de 210 mètres,* immergé au fond du fleuve et qui véhicule entre 0,2 et 4 mètres cubes par seconde.

La station de relevage VL2 a pour mission de recueillir les eaux usées collectées par l'ensemble du nouveau réseau et amenées par les collecteurs est et ouest, et de les envoyer à la station d'épuration située en aval. Les deux collecteurs fonctionnent «gravitairement», c'est-à-dire que les eaux suivent une pente douce, mais sur de *grandes distances, pour atteindre* VL2, où elles arrivent à 18 mètres de profondeur. Il faut *ensuite les remonter à 8 mètres* au-dessus de la surface pour les acheminer vers les bassins de la *station d'épuration. Celle-ci* a une capacité de 150 000 mètres cubes par jour; à terme, elle sera de 600 000 mètres cubes. Ses dix électropompes lui permettront d'expédier 10 tonnes d'eau – l'équivalent d'un demi-wagon SNCF – à 26 mètres de hauteur chaque seconde.

Tout le réseau est géré par Val-de-Marne exploitation et régulation informatisées des effluents (VALERIE). Lorsque toutes les eaux usées du Val-de-Marne (240 000 mètres cubes par jour) étaient acheminées à la station d'épuration d'Achères (Yvelines), *à 30 kilomètres de* là, la saturation du réseau en cas de pluies importantes provoquait *des délestages dans la* Seine ou dans la Marne. Grâce à un système de vannes automatisées, *VALERIE* dirige vers VL2 le «juste volume d'eau», permettant à la station de fonctionner avec un rendement optimal.

En plus de cette fonction, VALÉRIE, qui croise ses propres informations avec les *prévisions météorologiques, a pour* mission de limiter les flux déversés en Seine par temps de pluie et les débordements dans la vallée de la Bièvre. Le système compte actuellement soixante-dix points de gestion. A terme, il en aura cent cinquante et sera alors à même de contrôler 80 % des eaux usées du Val-de-Marne. Si le poste *central est implanté* à Maisons-Alfort, un poste de contrôle décentré, un VALERIE-*bis*, est *installé dans VL2. L'ensemble* de ces installations (VL2, VALERIE et les collecteurs) *aura coûté 2 milliards de francs,* dont 30 % supportés par le département, 40 % par l'Agence de l'eau et le reste par la région Ile-de-France.

Il reste encore trois collecteurs à réaliser. Le collecteur Joinville-Saint-Maur au nord, qui drainera également une partie des eaux usées de la Seine-Saint-Denis, est en cours de construction et sera achevé à la mi-1994 (coût : 250 millions de francs); le collecteur Cachan-Charenton, dont la mise en service est prévue pour 1997 (454 millions de francs); le col*lecteur sud, qui récupérera une* partie de eaux de l'Essonne venues de Crosne, dont l'entrée en fonction devrait intervenir peu avant l'an 2000 (450 millions de francs). Ces trois ouvrages ne se raccorderont pas directement à la station de relevage de Valenton mais eux aussi sur VL2 et VL6.

Francis Gouge

STATIONS BALNÉAIRES

Une centaine seulement de «pavillons bleus» ont été attribués cette année

D'année en année, depuis 1987, la Fondation pour *l'éducation et l'environnement* en Europe (FEEE) affine ses critères pour l'attribution des *«pavillons bleus». De sorte* qu'il devient plus difficile aux communes candidates de *franchir tous les obstacles* et d'obtenir le label. Alors que 231 communes avaient présenté des dossiers pour leurs plages en 1992, seulement 171 l'ont fait cette année... et 61 ont été récompensées de leur effort par l'attribution, mardi 22 juin à Paris, du petit drapeau bleu. Quant aux ports de plaisance, 43 dossiers sur 98 ont reçu l'agrément pour le label.

«Nous avons été très sévères cette année, a reconnu Bernard Mantienne, le président de la FEEE, *si bien que beaucoup de maires ont préféré ne pas essuyer un refus et se préparer pour une autre année.»*

Pour le ministre de l'environnement, Michel Barnier, cette diminution du nombre de lauréats, venant après une relative dégradation des eaux de baignade observée en 1992 (*le Monde* du 3 juin), *«est un signe qu'il faut prendre au sérieux».* Le ministre a annoncé son intention, en *particulier, de renforcer* la lutte contre la pollution induite par les bateaux de *plaisance.*

La Fédération, pour sa part, insiste auprès des lau*réats pour qu'ils améliorent* encore leur accueil. C'est ainsi qu'une douzaine de communes ont *reçu* des recommandations particulières en même temps que leur pavillon bleu.

Cavalaire (Var) devra revoir sa ZAC du Pardigon; La Turballe (Loire-Atlantique) devra surveiller le camping sauvage; Château-d'Olonne devra réexaminer un projet immobilier non conforme à la loi sur le littoral; Marseille se voit une fois de plus rappeler à ses devoirs pour la *décharge d'ordures ména*gères d'Entressen; Noirmoutier devra créer des postes de *secours aux baigneurs et Vias* (Hérault) devra raccorder son réseau d'égouts à la station d'épuration moderne d'Agde. Faute de quoi, affirme la FEEE, le pavillon bleu sera retiré l'an prochain.

R. C

COOPÉRATION

LE TGV JUSQU'A MADRID

C'est la revendication des onze régions du Sud-Europe atlantique

ONZE régions du Sud-Europe atlantique, situées entre le Poitou-Charente et le Portugal, ont décidé de faire un bout de chemin ensemble. Vendredi 18 juin, elles se sont retrouvées à Saint-Jacques-*de-Compostelle pour leur cin*quième conférence annuelle et celle-ci a pris un relief particu*lier avec le lancement de l'an*née compostellane qui verra affluer dans la ville sanctuaire quelque sept millions de visiteurs.

SEA comme Sud-Europe atlantique : tel est le sigle évocateur de cette association. Sur le thème culturel des chemins de Saint-Jacques, des élus des onze régions bâtissent à leur manière des *projets* communs destinés à être défendus au niveau européen. C'est le cas *par exemple de la desserte par* TGV.

Sur les pas des «jacquets»

Conscients de la nécessité de prolonger la ligne à grande vitesse française au-delà de Bordeaux, les conseils régionaux ont créé une association «TGV Aquitaine Sud-Europe atlantique» dont le but, assigné par le président Jacques Valade (RPR), adjoint au maire de Bordeaux, est d'œuvrer à *«la promotion politique de la liaison ferroviaire à grande vitesse entre Paris et Madrid par la façade atlantique, et sa connexion vers le Portugal et le nord-ouest de l'Espagne».* Jean-Pierre Raffarin (UDF), président de la région Poitou-Charentes, insiste : *«Le TGV est la colonne vertébrale des régions du* Sud-*Europe atlantique. Le Poitou-Charentes se place aux côtés de l'Aquitaine dans cette démarche pour aller au sud de Bordeaux; sans quoi, nous deviendrions la banlieue parisienne».*

Les pèlerins du vingtième siècle sont pressés; bien plus que les «jacquets» d'Henri Vincenot qui mirent près de trois mois pour aller à pied de La Bussière, en Bourgogne, à Saint-Jacques-de-Compostelle. *Ils n'en oublient pas moins* ces valeureux précurseurs et tiennent à entretenir le mythe. C'est ainsi que le Poitou-Charentes a lancé un concours à destination des lycéens et des élèves des classes post-bac qui trouvera sa conclusion en juillet pour les fêtes compostellanes.

Le président de la Galice, *Manuel Fraga-Iribarne, propose* pour sa part un vaste programme d'échanges culturels comportant des rencontres de musique populaire et de danse, un concours de la «chanson du chemin», un concours de poésie en langues nationales et régionales, des expositions de théâtre et de cinéma, des olympiades, des «jeux populaires du *chemin», voire même* la réhabilitation de monuments emblématiques. Consciente que *«la réalité culturelle dynamique que représentent les chemins de Saint-Jacques doit constituer un facteur de cohésion qui permettra aux régions d'agir»,* la conférence, réunie à Saint-Jacques-de-Compostelle, s'est engagée à *«suivre régulièrement l'évolution des projets issus de ce plan qui a favorisé les rapprochements entre leurs divers facteurs culturels».*

Pour entretenir le lien avec la modernité, les régions du SEA *poursuivront leur action* en faveur du développement de la filière bois, notamment par l'initiation à la gestion forestière assistée par ordinateur et une aide à la culture des peupliers et des châtaigniers. En outre, elles soutiendront activement les réseaux scientifiques constitués à la suite des rencontres de Bilbao en 1990 et destinés *«à créer à terme des pôles de compétences de dimension européenne dans les domaines jugés prioritaires que sont les biotechnologies, les matériaux avancés et la productique-robotique».* A noter à ce sujet que Porto accueillera, les 4, 5 et 6 novembre, un colloque sur les biotechnologies animales et les micro-organismes qui rassemblera une centaine de chercheurs des onze régions.

Des objectifs à réaliser pour les temps à venir. Le gouvernail est désormais entre les mains du président basque (Euskadi) *José Antonio Ardanza,* avec, comme premier barreur, le Poitevin Jean-Pierre Raffarin.

de notre envoyé spécial à St-Jacques-de-Compostelle

Michel Levêque

DÉCALAGE HORAIRE

Cesky-Krumlov valorise le patrimoine tchèque

Le baroque comme on le rêve. La ville de Cesky-Krumlov, en Bohème du Sud, est un joyau *de l'architecture de l'Europe* centrale. Une bourgade à flanc de colline, avec remparts, rues anciennes, magnifique chateau du treizième siècle, devenu baroque dans les années 1770. Ce château renferme un théatre, avec machineries de scènes, costumes, décors et archives musicales. Restauré depuis plusieurs années, placé sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, la salle d'opéra ouvrira à nouveau ses portes au printemps de 1994 et présentera un opéra baroque inédit.

La Tchécoslovaquie n'avait pas attendu la fin du régime communiste pour prendre la mesure de ses trésors touristiques. Mais après la révolution de velours, le pays, devenu République tchèque le 1er janvier, excerce un effet d'aimant sur les habitants du reste de l'Europe. En toute saison, les rues de Pra*gue débordent de touristes.*

Cesky-Krumlov, à 150 kilomètres au sud de la capitale, connaît la valeur de son potentiel touristique. D'ores et déjà, 10 000 à 15 000 personnes visitent chaque été son château. Les frontières allemande et autrichienne sont proches, et la visite de la ville figure parmi les excursions favorites des voya*geurs au départ de Prague.* Encore faut-il avoir les moyens, *et savoir gérer son patrimoine.*

En 1991, les autorités de la ville ont hérité de ses propriétés *les plus prestigieuses,* désétatisation oblige. Les biens de Cesky-Krumlov ne pouvaient en effet ni faire partie du programme de restitution aux anciens propriétaires ni, pour la plupart, de celui de privatisation des anciens biens d'Etat : après la disparition pendant la guerre de la famille Schwarzenberg, propriétaire des lieux depuis le dix-huitième siècle, les sites de Cesky-Krumlov furent nationalisés.

Le conseil municipal de la ville a ainsi hérité de près de 300 biens immobiliers, dont une partie, notamment les commerces, a été vendue aux enchères, la plupart des joyaux *historiques demeurant* dans l'escarcelle des autorités municipales.

Celles-ci *ont décidé,* en février 1992, de créer un fonds d'investissement, dont la *ville est actionnaire à 100 %. La* municipalité a ensuite fait appel à la Banque Barclays (BZW) et à la Komercni Banka (première banque commerciale tchèque). La banque d'affaires britannique, implantée à Prague, compte bien aider la ville à tirer parti de ses richesses. *«Nous voulons maximiser les bénéfices économiques issus du tourisme, sans transformer la ville en Disneyland. Il n'est pas possible de développer la ville sans stratégie et sans plan à long terme»,* affirme Jan Hasek, directeur de *BZW à Prague, et accessoire*ment petit-fils de l'ancien chancelier de la République tchèque.

Actuellement, 90 % des touristes restent quelques heures à peine à Cesky-Krumlov, et repartent en fin de journée. L'idée, classique, est d'organiser des séjours, des festivals, afin d'attirer une clientèle fidèle et de recueillir des revenus plus importants. Car la ville estime le coût des réparations et de l'entretien de ses *propriétés* à 5 ou 6 milliards de couronnes (de 900 millions à 1,2 milliard de francs). Le fonds *est chargé de promouvoir des* joint-ventures, d'attirer des investisseurs étrangers, d'orga*niser la poursuite de la privatisa*tion. Si le maire compte gérer au mieux ses avoirs, il ne se consi*dère pas pour autant comme un* homme d'affaires. *«Je pense personnellement que les villes sont de mauvaises gestionnaires, et ne doivent pas posséder de nombreux biens immobiliers. Elles sont des communautés créées par des citoyens, et leur rôle est de s'occuper de ces citoyens»,* estime-t-il.

de notre envoyée spéciale à Cesky-Krumlov

Françoise Lazare

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Espace rural.** – L'Institut de la *décentralisation et la revue Pouvoirs locaux* organisent, mardi 29 juin à Toulouse, une conférence-débat sur le thème de «L'aménagement du territoire dans les zones rurales». Marc Censi, président du conseil régional de Midi-Pyrénées, Jean-Pierre Duport, délégué à l'aménagement du territoire, Robert Savy, président du conseil régional du Limousin, et Jean François-Poncet, président du conseil *général* du Lot, doivent *évoquer* la possible reconquête de terres abandonnées par les agriculteurs.

▶ *Renseignements au (16-1)* **47-61-92-48.**

■ **Beyrouth à Paris.** – L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la *région Ile-de-France (IAURIF) pro*pose, jusqu'au 2 juillet, une exposition sur la reconstruction de Beyrouth. Au programme, la présentation des actions menées depuis dix ans par l'IAURIF dans la capitale libanaise : schéma directeur de la région métropolitaine de Beyrouth, mais aussi réhabilitation du bois des Pins, dernier espace vert de la capitale, l'aménagement des quartiers de l'ancienne ligne des combats et enfin le financement d'une mission archéologique qui devrait partir en septembre.

▶ **IAURIF,** ***Hall de la médiathèque,*** **251, rue de Vaugirard, 75015 Paris. Tous les jours sauf samedi et** ***dimanche de 9 h 30 à 18 heures.***

■ **Banlieues.** – Une semaine de rencontres est organisée par Génération Banlieue, réseau d'aide à la création d'entreprises *dans les* banlieues. Diverses manifestations sont prévues, parmi lesquelles deux colloques : le *premier aura lieu jeudi* 1er juillet à Bondy (Seine-Saint-Denis), avec notamment la participation de *Jean-Baptiste de Foucauld, commis*saire au Plan. Le second colloque, intitulé «Initiatives pour entrepren*dre», se déroulera à Toulouse* vendredi 2 juillet et présentera les projets de création d'entreprise réalisés à ce *jour.*

▶ **Renseignements : Tél (16-1) 48-46-90-65.**

■ **Conseils économiques et** ***sociaux régionaux.*** – *Les conseils* économiques et sociaux régionaux (CESR) de Basse-Normandie, Bretagne, *Pays* de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine tiendront un congrès sur l'avenir de l'arc atlantique, au Futuroscope de Poitiers, vendredi 2 juillet. Avant la signature des prochains contrats de plan, les présidents des CESR souhaitent se faire entendre des présidents des régions *concernées. Leurs propositions* concerneront les réseaux de communication, l'économie (trafic maritime, pêche), les espaces ruraux et littoraux, la matière grise.

▶ **Renseignements au (16)** ***56-90-53-90.***

■ **Voyage sur la petite ceinture.** – Les nostalgiques des petits trains de Paris pourront *prendre une bouffée* de passé le samedi 3 juillet. En effet, entre 11 h 30 et 20 heures, ils pourront emprunter le tronçon sud du chemin de fer de la petite ceinture entre la porte de Versailles et la porte de Charenton. Plusieurs associations *(Association pour la sauvegarde de la* petite ceinture et de son réseau ferré, Verts d'Ile-de-France, FNAUT, *Réseau Vert, SOS-Paris, TAM-TAM)* veulent ainsi susciter un mouvement *«pour soutenir cette ligne menacée de disparition»* et qui offre des correspondances avec les bus et métro. A chacune des quatre stations, les associations ont prévu d'organiser des animations. Prix du billet : 60 francs, réductions pour les enfants.

▶ **Renseignements : 16 (1) 45-65-33-60.**

PUBLICATION

■ **La gestion communale.** – Budget, *dépenses* et recettes, analyse financière, emprunts, gestion de trésorerie, modes d'exploitation des services publics communaux, aides à l'implantation des entreprises sont les principaux chapitres de l'ouvrage intitulé *Gestion communale : budget, finances, interventions économiques,* rédigé par Daniel Mourier, ancien adjoint aux finances (PC) de La Ricamarie (Loire).

▶ **384** ***pages,*** **390 F.** ***Encyclopédie*** **Delmas pour la vie des affaires, 2e édition, 216, bd Saint-Germain, 75007 Paris.**

CONTACT

■ **Acheteurs.** – *L'Association des* acheteurs des collectivités territoriales (AACT) vient de se créer. Pré*sidée par Christian Durand,* chargé de mission à la mairie de Besançon, elle entend fédérer tous les acheteurs des *collectivités, quel que soit leur grade,* afin qu'ils échangent leurs expériences. Le métier d'acheteur est nouveau et existe surtout dans les moyennes et grandes villes. Les acheteurs travaillent dans les centrales d'achat ou se «délocalisent» dans les services. L'AACT regrette qu'il y ait peu de formations adaptées à ce nouveau métier qui requiert de nombreuses techniques telles que l'analyse *du besoin, la connaissance* de la *réglementation* et *du code* des marchés publics, l'art de la négociation.

▶ **Renseignements au (16) 81-61-50-50**

HONE-ALPES

L'ENTHOUSIASME DE

POUR SON TRAMWAY

KARDIE

SAINT-QUENTIN PERD

SON CLUB DE BASKET



RHONE-ALPES

L'ENTHOUSIASME DE GRENOBLE POUR SON TRAMWAY

L'Etat et les collectivités négocient l'extension du réseau existant pour le porter de 15 à 20 kilomètres

LORS d'un *référendum* organisé en juin 1983 par leur nouveau maire, Alain Carignon (RPR), les Grenoblois qui s'étaient prononcés en faveur du tramway affichaient cependant un certain scepticisme pour ce mode de déplacement un peu «rétro». Ils pensaient que leur ville, qui développe dans ses nombreux laboratoires publics et privés des produits de haute technologie, se devait de proposer sur son territoire une «vitrine» plus moderne ou au moins plus conforme à son image alpine.

Quelques années auparavant, la «capitale des Alpes», qui est aussi l'une des plus plates de France, avait envisagé d'installer dans ses avenues des... «remonte-pentes». La société grenobloise Pomagalski, à cette époque leader mondial sur ce marché, voulait «câbler» le ciel de la ville. Certes, la vision des voyageurs sur les montagnes environnantes aurait été superbe.

Mais le projet, qui nécessitait la pose d'un très grand *nombre* de pylônes, aurait défiguré certains sites.

La capacité des cabines n'aurait *probablement pas* pu être à la hauteur de la demande sans cesse croissante du nombre des voyageurs.

Imaginé à la fin des années 70 par l'équipe municipale conduite par Hubert Dubedout (PS), le projet de tramway fut finalement mis en œuvre par son successeur, Alain Carignon. Il a saisi cette occasion pour embellir le cœur de la cité qu'il venait de conquérir. La première ligne, d'une longueur de 9 kilomètres, fut mise en service au mois de septembre 1987 pour desservir plusieurs pôles de l'agglomération, dont le centre-ville, la gare SNCF, le quartier de la Villeneuve de Grenoble. Trois ans plus tard une seconde ligne de 6 kilomètres reliait deux équipements majeurs : le centre hospitalier universitaire installé à la Tronche et le campus universitaire de Saint-Martin-d'Hères, qui accueille chaque jour plus de 30.000 mille personnes.

Au début de cette année, le syndicat mixte des transports en commun (SMTC) de l'agglomération grenobloise, présidé par Charles Descours (RPR), décidait de réaliser 5 kilomètres *supplémentaires de voies* pour gagner la seconde ville du département de l'Isère, Echirolles – 35 000 habitants, située au sud de l'agglomération – et le pôle scientifique de la Presqu'île, au nord. Neuf cent millions de francs viendront ainsi s'ajouter aux 2 milliards déjà dépensés pour la construction des deux premières lignes.

110 000 voyageurs par jour

Le SMTC espère bénéficier prochainement des subventions prévues dans le cadre du plan de relance de l'Etat pour commencer les premiers travaux. Les élus souhaitent recevoir, pour ce projet d'intérêt collectif, 250 millions de francs. Si le programme est respecté, la nouvelle ligne entrera en service au début de l'année 1996. *«Après avoir dépensé en dix ans 3 milliards de francs, nous devrons faire une grosse pause»*, déclare Charles Descours. Il est cependant convaincu que sous la pression des autres élus de l'agglomération, mais surtout des utilisateurs du tramway, l'extension du réseau deviendra vite indispensable. Un nouvel axe est-ouest, d'une dizaine de kilomètres, reliant les communes de Seyssins et de Saint-Martin-d'Hères ou de Meylan, devra être étudié et mis en chantier *«dans la perspective de l'an 2000»*.

En effet, depuis sa mise en service, *il y a six ans, le succès* remporté par le tramway grenoblois ne s'est jamais démenti. Au total, 110 000 voyageurs empruntent quotidiennement ses rames (1). Un sondage effectué auprès de 4 000 habitants de l'agglomération révèle que 91 % des personnes interrogées sont favorables au tramway, et que 87 % considèrent qu'il vaut mieux construire ce type d'appareil plutôt que de développer le réseau des bus et des trolleybus. Enfin 84 % pensent que, *«dans les grandes villes, l'avenir, c'est le tramway»*.

«L'enquête ménage» effectuée par le SMTC montre, d'autre part, qu'entre 1987 et 1992 la progression de l'usage des bus et du «tram» – plus 21 % – a été trois fois plus rapide que celle des voitures particulières. Toutefois, l'*automobile est toujours utilisée* pour les déplacements quotidiens des habitants de l'agglomération entre leur domicile et leur lieu de travail et pour se rendre des communes de la périphérie au centre de Grenoble.

Ils sont 74 % à prendre leur voiture, alors que 20 % montent dans un bus, un trolley ou une rame du tramway, et que 6 % se déplacent en bicyclette. Dans le centre-ville de Grenoble, l'enquête note une évolution très favorable en faveur *des transports en commun*. En effet, le nombre des déplacements effectués en voiture a baissé de 5 % *en sept ans alors* qu'au même moment l'usage des transports en commun augmentait de 18 %.

Le sondage souligne enfin que les plus gros consommateurs des transports en commun sont les jeunes, de dix-huit à vingt-quatre ans, principalement les étudiants – ils sont près de 40 000 à Grenoble, – suivis par les personnes âgées.

de notre correspondant à Grenoble
Claude Francillon

(1) Le réseau des transports en commun de l'agglomération grenobloise comprend également 17 lignes de bus qui accueillent 120 000 voyageurs par jour. La longueur commerciale totale du réseau est de 196 kilomètres.

AUTOROUTES

Quelques kilomètres de plus vers le Sud

A l'approche des grands départs d'été, les vacanciers bénéficient de quelques kilomètres supplémentaires d'autoroute *en direction du sud. Des* kilomètres nouveaux et gratuits puisque l'A 20 comme l'A 75 *sont sans péages. En amont* de l'ouvrage ferroviaire réalisé par Gustave Eiffel, le viaduc autoroutier de 308 mètres qui enjambe la Truyère, au sud de Saint-Flour, vient d'être ouvert à la circulation. Le Cantal est ainsi traversé par l'autoroute A 75 et les usagers peuvent se rendre de Clermont-Ferrand à Aumont-Aubrac (Lozère) sans quitter cet axe.
Plus au nord, dans le département de l'Indre, un nouveau tronçon de l'Occitane (A 20) a été mis en service. Au sud d'Argenton-sur-Creuse, huit kilomètres de double voie, qui éliminent les goulets d'étranglement du Fay et de Parnac, facilitent la continuité autoroutière Paris-Limoges-Toulouse. *Cette autoroute doit être gratuite* de Vierzon (Cher) à Brive (Corrèze), soit 290 kilomètres, *dont 120 sont actuellement* réalisés, à quelques ajustements près. La totalité de la liaison devrait être prête en 1998.

LIMOUSIN

Baptême par référendum

Avec 65 % de suffrages exprimés, les habitants de Breuilaufa, *l'une des plus petites* communes de la Haute-Vienne (89 habitants au recensement de 1989) *viennent de s'auto*baptiser par référendum. Un jeu radiophonique de la station de *Limoges de Radio-France*, en décembre 1992, a permis aux villageois de s'apercevoir *qu'ils n'avaient pas de nom* officiel, malgré d'incontestables titres de notoriété : en *Limousin, Breuilaufa est un nom* rituel de bout du monde, un équivalent de Landerneau, *Pézenas ou Romorantin*.
Le maire de la localité, Serge Léger, fonctionnaire au service *des sports de la mairie de* Limoges, a décidé de régler le problème. En lançant un appel à l'imagination de ses compatriotes, car l'étymologie du village est elle-même sujette à caution : cela peut être le bois (breuil) aux hêtres, ou le bois aux fées. Une vingtaine de propositions ont été avancées, de la plus patoisante (*«breuilaufe»*) à la plus érudite (*«breliofaciens»*). C'est le plus classique qui a finalement remporté la majorité des suffrages : on parlera désormais des *«Breuilaufais»*.

POITOU-CHARENTES

Humour et eau salée

Petite station balnéaire de Charente-Maritime, Saint-Georges-de-Didonne offre, depuis huit ans, des distractions aux touristes qui, chaque été, choisissent ses plages. Le festival Humour et eau salée, qui aura lieu du 19 au 23 juillet, *invite des humoristes à présenter leur spectacle, tandis que de* jeunes troupes sillonnent les *rues pour le plaisir des passants.* L'année dernière, manifestations *«anti-seins nus», cabines téléphoniques transformées* en cabines de douche, scènes de ménage, rixes improvisées ont été les facéties des acteurs du festival. A l'occasion de cette opération et pour la seconde année consécutive, des prix Iznogoud, du nom du héros de la série de bandes dessinées de Goscinny, vont être décernés. Parmi les «nominés» de cette année : Philippe de Villiers, Laurent Fabius, Jacques-Yves Cousteau, Isabelle Adjani, la chaîne Arte ou encore le publicitaire *Jacques Séguéla. «Le lauréat*, rappellent les organisateurs, *doit être un looser brillant, occasionnel, à l'ambition démesurée et de dimension nationale ou internationale.»*
► **Renseignements au (16) 57-53-71-33**

PICARDIE

SAINT-QUENTIN PERD SON CLUB DE BASKET

Tous les efforts n'ont pu empêcher la liquidation judiciaire du SQBB

C'ÉTAIT la fierté d'une ville et d'une région, mais le Saint-Quentin Basket-Ball (SQBB), un club professionnel appartenant à l'élite nationale, a disparu comme une banale société en faillite. Après un dépôt de bilan, mercredi 26 *mai*, une *liquidation judiciaire* a été prononcée par le tribunal de commerce de Saint-Quentin vendredi 4 *juin*. Un entraîneur, cinq permanents et huit joueurs se retrouvent donc *au chômage. Six autres* personnes sont en cours de reclassement.

Un sport de quartier

A la fin du mois de mai, les *caisses du club* accusaient un déficit de près de 4 millions de francs (1). Ce n'était pas la première *fois que* le SQBB se trouvait dans cette situation. Les collectivités locales étaient alors *sollicitées pour* assurer la survie.

En juin, la municipalité de Saint-Quentin, dirigée par Daniel Le Meur (PC), exige qu'une parité de subvention exceptionnelle soit observée avec les assemblées départementale et régionale. La ville propose 1,3 million de francs et le Conseil régional 800 000 francs. Malgré les tentatives menées par les dirigeants pour éviter l'asphyxie, *c'est la* fin.

Les supporters avaient lancé une souscription de *500 000 francs et un emprunt* de 1 million de francs avait été accepté par les banques. Mais la *même proposition d'effort financier* n'a pas été formulée par les collectivités, comme l'exigeaient *les élus de Saint-Quentin*. Les juges ne peuvent donc que rédiger l'acte de décès du club.

Les Saint-Quentinois étaient pourtant fiers de la réussite du SQBB, longtemps en tête des palmarès. En 1986, le club a été vainqueur de la Coupe de France; en 1991, il a été qualifié pour la Coupe d'Europe. La saison prochaine, il devait jouer en nationale 1A, la catégorie la plus élevée du championnat. Ces succès permettaient de lutter contre la morosité d'un univers économique en partie démantelé, de triompher aussi de l'anonymat d'une ville qui partage le même nom avec d'autres agglomérations (*le Monde* daté 11-12 avril). Le club avait réussi à donner une identité, à offrir une fierté à Saint-Quentin, cité picarde aux portes du Nord.

Créé en 1973, grâce à la fusion de l'Amicale de l'école Jumentier et de l'US Cheminots, le SQBB illustrait une passion, inscrite dans la durée, pour le basket. Raymond Ducamp, ancien dirigeant, avait pris une *licence sportive dans la ville* de l'Aisne en 1941. Il se souvient que dans les années 60 pas moins de onze clubs y évoluaient. Le basket était un sport de quartier et de nombreuses usines avaient constitué une équipe.

Lors de matches à domicile, *il y avait encore récemment* 3 500 personnes en moyenne, à venir de toute la région et même *de Belgique, pour se rassembler* à la salle de Coubertin. Là, ils encourageaient des champions, *souvent des géants américains* débonnaires, devenus Picards d'adoption.

Les supporters orphelins

Jean-Pierre Barbare, vice-président du club des supporters, comptait sur une centaine bénévoles vivant au rythme du SQBB, animé par l'équipe des *«Mimiles». «Cela faisait dix ans que nous assistions à toutes les rencontres, que nous participions à tous les déplacements, que nous connaissions ainsi toutes les salles de France.»* Depuis des années, ceux qui avaient vu grandir et se renforcer le club étaient devenus une famille. Certains de ses membres ont pleuré lors de sa disparition.

L'an prochain, les supporters orphelins vont organiser deux déplacements à Limoges et au Racing Paris Basket pour sentir, encore une fois, l'ambiance des grands matches. Le SQBB, sans héros, ni centre de formation, doit participer la saison prochaine au championnat de nationale quatre avec un budget de 1 à 1,5 million de francs. *«Nous voulons amplifier l'animation dans les provinces de façon à pallier le manque de professionnalisme de la nouvelle équipe»* annonce Bernard Roger, président du club des supporters. *«Nous serons toujours là»*, promet Jean-Pierre Barbare. Les Picards savent rester fidèles même et surtout lorsqu'ils sont malheureux.

Thierry de l'Estang-Parade

(1) Cette saison, le budget du club devait s'élever à 11,5 millions de francs, mais les dépenses ont atteint 13,5 millions et les recettes la somme de *9,5 millions de francs*. Le conseil régional a accordé, pour 1993, une subvention de un million de francs, le conseil général de l'Aisne 490 000 francs, la ville de Saint-Quentin 2,6 millions de francs.

VILLAGES DE FRANCE

LA FÊTE PAR LE PINCEAU

Des communes rurales offrent aux peintres leurs richesses artistiques

«DESSINE-MOI un village», tel est le titre de la compétition plastique qui a commencé au mois de mai et qui va se poursuivre jusqu'au *début* octobre. A l'*initiative* de deux associations – Les plus beaux villages de France (*le Monde* du 20 décembre 1992) et l'Association française peinture et patrimoine (AFPR) – trente-neuf communes *rurales* (1), qui ont pour dénominateur commun d'être des sites classés monuments historiques, s'offrent, dimanche après dimanche, au talent et à l'inspiration de plasticiens amateurs et professionnels. Avec pour thème, la célébration de leur patrimoine artistique et monumental.

Dans chacun de ces bourgs en compétition, un jury, composé d'artistes et de professionnels de la culture, établit un palmarès. Les tableaux primés seront rassemblés (il devrait y en avoir trois ou quatre cents au total) dans une exposition finale en novembre prochain au couvent des Cordeliers, rue de l'Ecole de Médecine, à Paris.

Un coût modique

Pour Jean-Claude Branville, délégué général de la manifestation, mandaté par les deux associations organisatrices et par un comité d'honneur qui rassemble Alain Carignon et Lionel Jospin, Emmanuel Le Roy Ladurie et Serge Reggiani, *«il s'agit de concilier deux exigences qui ne s'accordent pas si facilement : d'une part, faire la fête au village et inciter tout le monde à se lancer, sans fausse pudeur, dans le dessin et la peinture, d'autre part assurer à cet ensemble de manifestations une réelle qualité artistique»*. Un challenge qui peut sembler difficile, mais qui n'a pas découragé les promoteurs de l'opération.

Méthode choisie : la division en catégories. Sept au total, ce qui, à l'évidence, est trop. Cinq (par tranche d'âge) pour les enfants et adolescents, deux pour les adultes où sont regroupés les amateurs et les professionnels.

L'adhésion à l'initiative a été immédiate. Les premières compétitions annoncées par les journaux régionaux et locaux ont mobilisé, pour le meilleur et pour le pire, une cinquantaine d'artistes par village, qu'ils soient néophytes ou chevronnés. Dans des promiscuités joyeuses qui ne sont pas sans ressembler à celles, désormais rituelles, des fêtes de la musique, où les interprètes de classe ne se vexent *pas de côtoyer les harmonies municipales* et les amateurs approximatifs. L'intention est en tout cas la *même : fonder une tradition qui, de* trente-neuf communes pour cette première année, pourrait, dès 1994, *gagner les cent vingt-sept adhérents* à l'association des plus beaux villages de France. Et pourquoi pas au-delà.

de notre correspondant à Limoges
Georges Chatain

(1) Communes participant au concours : Domme (Dordogne), Gargilesse et Saint-Benoît-du-Sault (Indre), Lagrasse (Aude), Lauzerte (Tarn-et-Garonne), Lavardin (Loir-et-Cher), Locronan (Finistère), Montrésor (Indre-et-Loire), Olargues (Hérault), Rochefort-en-Terre (Morbihan), Rodemack (Moselle). Elles seront rejointes bientôt par : Loubresac (Lot), Riquewihr (Haut-Rhin), Noyers-sur-Serein (Yonne), Labastide-Clairance (Pyrénées-Atlantiques), Belcastel (Aveyron), Roussillon (Vaucluse). Au mois de juillet : Blesle (Haute-Loire), Najac (Aveyron), Pesmes (Haute-Saône), Cardaillac (Lot), Rieux-Volvestre (Haute-Garonne), Estaing (Aveyron), Sainte-Croix-en-Jarez (Loire), Charroux (Vienne), Castelnau (Pyrénées-Orientales), Curemonte et Treignac (Corrèze). En août : Montréal-du-Gers (Gers), Montflanquin (Lot-et-Garonne), Collonges-la-Rouge (Corrèze), Saint-Céneri-le-Gerei (Orne). En septembre : Ars-en-Ré (Charente-Maritime), Coarraze (Alpes-Maritimes), Cordes (Tarn), Montsoreau (Maine-et-Loire), *Saint-Amand-sur-Fion* (Marne), Gordes (Vaucluse). En octobre : La Roche-Guyon (Val-d'Oise).

► **Renseignements : «Dessine-moi un village», Minitel : 3615 AVT.**

LECTURE

Les secrets d'une bibliothèque

L'hôtel de Ville de Paris abrite deux bibliothèques : l'une, de modeste dimension, est réservée aux conseillers, l'autre, dite « administrative », est, avec ses quarante employés, à la disposition des services municipaux. Elle est également ouverte à ceux qui s'intéressent aux faits et gestes de la municipalité.
Déjà centenaire, sa superbe salle de lecture, entièrement garnie de rayonnages en chêne, vient d'être restaurée au prix d'un an de fermeture et de 5,3 millions de francs. Le monumental plafond voûté, les grilles, les rampes d'escalier, les lampes et les cent tables de consultation ont retrouvé leur cachet d'origine. Une moquette étouffe le bruit des va-et-vient. On peut à nouveau profiter des trésors de la bibliothèque, dont le fonds compte 470 000 volumes et des milliers de manuscrits. On y trouve aussi 50 000 ouvrages consacrés aux grandes villes étrangères, résultat des échanges de documents qu'entre 1873 et 1930 la capitale avait instaurés avec ses homologues. Une pratique hélas abandonnée pour raison d'économies.

CONCERTS

Le neuvième aime la musique

Les mélomanes de la capitale parlent avec plaisir des soirées musicales de l'hôtel d'Augny. Le lieu n'est pas banal. Un ancien cinéma porno racheté et réaménagé par la ville, juste derrière le charmant hôtel particulier du dix-huitième siècle qui abrite la mairie du neuvième arrondissement. Dans une salle modulable de 350 places, à l'acoustique excellente, se produisent chaque mois des instrumentistes et des petits orchestres de qualité. Entrée gratuite, mais, attention, on refuse du monde.
La mairie de l'arrondissement organise les récitals et paye les frais : 250 000 francs par an. Animée par Gabriel Kaspereit (RPR), l'équipe municipale du neuvième, qui bénéficie d'un conservatoire réputé, aime la musique et les musiciens. Chaque été, elle propose en divers points de l'arrondissement des sessions de jazz New-Orleans et des concerts classiques. Les instrumentalistes accourent. Les programmes des soirées de l'hôtel d'Augny sont bouclés jusqu'en 1995 !

VALLÉE DE LA SEINE

Protéger contre les pollutions industrielles

Un secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques (SPI) est en place depuis le 27 mai dans les Yvelines, dans la zone particulièrement exposée de la vallée de la Seine. Structure de prévention des nuisances et des risques technologiques en même temps que de concertation et d'information des populations locales, le SPI rassemble, sur une aire économique de 99 communes, des élus, des industriels, des administrations, des associations et des experts directement intéressés par les problèmes d'environnement industriel.
Le département des Yvelines compte plus de 350 établissements ou sites industriels soumis à autorisation. Une quarantaine d'entre eux, dont les trois quarts sont dans cette zone économique où l'industrie assure encore 30 % des emplois, font l'objet d'une surveillance particulière et sont classés comme prioritaires. Dunlopillo à Mantes-la-Jolie, Elf à Gargenville et Sarp-Industries à Limay sont soumis à la directive Seveso.

VAL-D'OISE

LA ROCADE DE L'EST

Le département voudrait une liaison ferroviaire entre Cergy-Pontoise et Roissy

« *LE Trans-Val-d'Oise est une priorité pour le département.* » Directeur général adjoint des services du conseil général du Val-d'Oise, Dominique Levy-Druon est catégorique, la rocade ferroviaire Cergy-Roissy est une nécessité. Au point que le département a financé lui-même, à hauteur de 500 000 francs, une première étude de faisabilité. Il s'est déclaré maître d'ouvrage à la place de l'Etat et est prêt à aider financièrement à la réalisation d'un équipement traditionnellement pris en charge par la région et l'Etat.

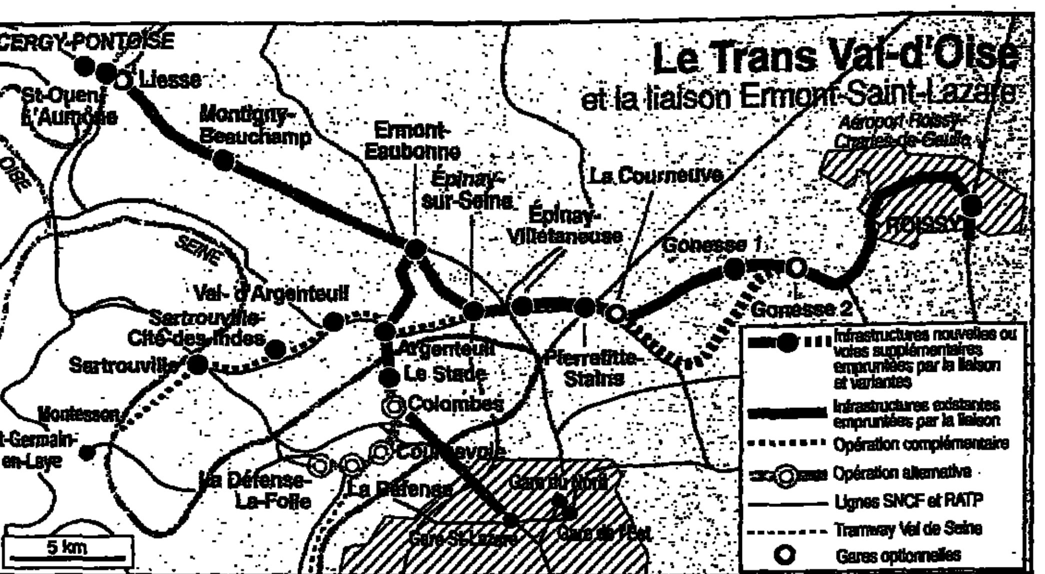
« Nous voulons aller vite dans la décision, mais comme le coût de réalisation est très élevé, puisqu'il dépasserait 5 milliards de francs, nous avons demandé à la SNCF de lancer une nouvelle étude par phases pour pouvoir échelonner le projet dans le temps. Elle sera une base de travail dans nos discussions avec l'Etat et la région. » La raison de cette détermination, Dominique Levy-Druon l'explique en quelques mots : *« Il s'agit de créer une synergie entre le pôle de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et le futur pôle important de l'est du département. »* L'extension de l'aéroport de Roissy, la future interconnexion du TGV, ont conduit plus de vingt communes concernées par ce développement à se regrouper. C'est sans doute le dossier le plus brûlant de Jean-Philippe Lachenaud, président (UDF) du conseil général.

Pourtant, la liaison Cergy-Roissy n'était pas inscrite en priorité dans le schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF). Dans le projet de SDRIF, la Francilienne du rail (sorte de grande ceinture autour de Paris qui pourrait passer par Saint-Quentin-en-Yvelines, Massy, Melun, Roissy et Cergy-Pontoise) était prévue à l'horizon 2015. Ces différents tronçons étaient en concurrence jusqu'à la remise en cause du SDRIF par les conseils généraux. Pour la SNCF, d'autres réalisations apparaissent plus urgentes, comme la ligne D du RER, la prolongation de la ligne B du RER à Roissy jusqu'au terminal ou de la ligne A jusqu'à Cergy-le-Haut.

Le choix des priorités

Le Val-d'Oise aura donc fort à faire pour voir son projet de rocade aboutir. Le conseil général est d'accord aujourd'hui pour commencer par la partie ouest du projet avec l'aménagement des nœuds ferroviaires d'Ermont et de Pontoise.

Dans la discussion avec l'Etat sur le futur schéma directeur d'Ile-de-France et le prochain contrat de plan, le Val-d'Oise plaide pour l'importance d'une rocade venant soulager des radiales déjà totalement saturées. Louis Le Cor, du service communication de la SNCF, fait justement remarquer



qu'à certaines heures, à Paris Saint-Lazare, un « voyageur » entre en gare toutes les vingt secondes. *« Il faut développer le réseau de banlieue à banlieue,* reconnaît-il. *Mais l'important est de s'entendre sur les priorités. »*

Le coût du projet est estimé à 5,6 milliards de francs, dont 1,5 milliard pour les infrastructures et 500 millions pour les matériels roulants. Il intéressera 850 000 habitants (1 million en 2015) répartis surtout dans le Val-d'Oise, mais aussi en Seine-Saint-Denis et en Seine-et-Marne. La ligne pourrait drainer chaque année 18 millions de voyageurs. Etalée sur 43 kilomètres, elle emprunterait la ligne de Paris-Nord à partir de Pontoise jusqu'à Ermont ; puis la ligne C du RER d'Ermont à Epinay-sur-Seine. De là, jusqu'au Parc des expositions de Villepinte, elle emprunterait des voies nouvelles et, enfin, la ligne B du RER jusqu'à Roissy. Au total, une dizaine de kilomètres d'infrastructures et sept gares seraient construits : Liesse (près de Saint-Ouen-l'Aumône), Epinay-sur-Seine, Epinay-Villetaneuse, La Courneuve, Gonnesse-I et Gonesse-II. Depuis Ermont, les installations seraient aménagées pour créer une desserte directe jusqu'à la gare Saint-Lazare.

En outre, grâce au Trans-Val-d'Oise, de nombreuses autres liaisons à travers le département pourraient, bien sûr, être améliorées. Mais la Francilienne du rail, qui passera constamment en milieu urbain, sera sans doute devancée par la Francilienne tout court. Car la liaison Cergy-Roissy est également prévue par la route mais, cette fois, à travers des espaces naturels. D'où un débat long et souvent mouvementé sur le terrain.

Pas moins de douze tracés auront été discutés, tous dénoncés par des mouvements écologistes, comme l'Association de défense de la vallée de Chauvry ou la Flamme verte. Le tracé retenu est celui qui passe le plus au nord, en lisière de la forêt de L'Isle-Adam et Baillet-en-France.

Le décret d'utilité publique a été publié le 14 mai. Son coût a été estimé à 900 millions de francs, à la charge de la région et du département. Mais la facture pour le département risque de s'alourdir : il s'est, en effet, engagé à apporter des aménagements à l'actuelle route qui relie la ville nouvelle à l'aéroport de Roissy par la vallée de Chauvry. Il est vrai que cette vallée, à 25 kilomètres de Paris, entre la forêt de L'Isle-Adam et le massif de Montmorency, est une succession de vergers, de vallons, de ruisseaux et de chemins qui font d'elle un havre pour les cinquante-trois espèces d'oiseaux qui nichent sur le site, mais aussi pour les quelque 1 500 habitants qui ont choisi de s'y installer.

Jacqueline Meillon

PARIS

LES ALÉAS DU PROJET SEINE-RIVE GAUCHE

Suite de la page 17

Sur le chantier lui-même, les effets du « jeudi noir » ne sont guère apparents. Les tours de la Bibliothèque de France continuent à grimper. L'ensemble devrait être achevé dans les délais, pour l'été 1995. Coût du bâtiment : 4,3 milliards de francs. Restera à l'équiper et à le remplir. C'est là que les incertitudes commencent. Elles portent notamment sur l'informatique. Mais Dominique Jamet, président de l'établissement public, est préoccupé par le désert qui l'environne. *« Comment concevoir un bon départ pour la BDF,* écrit-il, *ou simplement le déroulement de son activité quotidienne dans une zone presque démunie de voirie, de transports en commun, d'habitations et de vie sociale ? »*

La SNCF, elle, est sereine. Elle a déplacé la gare auto-couchettes et pratique le *« wait and see »*. Elle est assurée de conserver ses voies et le hall d'Austerlitz, qui ne nécessitent aucune modernisation urgente. Elle cédera à la SEMAPA (Société d'économie mixte d'aménagement de Paris) les 25 hectares de terrain qu'elle a promis, au fur et à mesure des besoins. Elle contrôlera la construction de la dalle sans la financer. Au total, l'opération devrait lui permettre de réaménager Austerlitz pour y recevoir des TGV et de dégager en outre un bénéfice de 5 milliards de francs.

Pour la SEMAPA, qui est l'aménageur, le jugement du tribunal administratif n'interrompt pas non plus les travaux préparatoires. Cinq travées d'entrepôts situés sur le bord de la Seine ont été démolis et une usine des eaux dissimulée sous terre pour dégager l'espace. Un parking souterrain de plus de 1 000 places a été enfoui à côté de la Bibliothèque de France et d'énormes galeries techniques indispensables au passage des fluides (eau, électricité, égouts, téléphone, etc) sont en chantier dans le même secteur, 20 000 mètres cubes de terre ont été apportés.

Par contre, les premiers immeubles qui devaient encadrer la BDF sont restés dans les cartons avec leurs trois cents appartements. Les architectes dont les projets ont été retenus licencient leurs collaborateurs. Quant à la dalle et à l'avenue triomphale qu'elle devait supporter, elles sont reportées à des temps meilleurs.

C'est du côté des finances que le coup est le plus douloureux. Les études techniques (hydraulique de la Seine dont le cours est réduit de 3 mètres, couverture et vibrations des voies ferrées, écoulement des eaux de pluies, etc), les concours et consultations d'architectes (1), les démolitions, les constructions d'ouvrages utilitaires (usine des eaux, parking, galerie des fluides) ont coûté 640 millions de francs. Avec les contrats déjà signés, la facture totale atteindra 800 millions de francs à la fin de 1993 et un 1 milliard en juin 1994.

Des difficultés de trésorerie

Or la SEMAPA n'a pas encore encaissé un centime. Les 400 millions qu'elle attendait au premier semestre de la vente des droits à construire autour de la BDF sont restés chez les promoteurs qui ont renoncé à signer. Pour faire tourner sa maison, Thérèse Cornil, directrice générale de la SEMAPA, a dû recevoir une avance de 200 millions de francs, de la Ville et emprunter le reste, en mars 1992, à un consortium bancaire au taux d'environ 8 %. Ses possibilités d'emprunt se montent à 1,7 milliard, disponible jusqu'en 1999 puis remboursable en cinq ans à partir de cette date. La Ville apporte sa garantie pour 80 % de cette somme. On imagine avec quelle impatience est attendue la décision du Conseil d'Etat.

A ces difficultés de trésorerie s'ajoutent les inquiétudes portant sur l'équilibre général du projet SRG. Les dépenses totales sont actuellement évaluées à 25 milliards de francs (dont 4 milliards pour la dalle). Les recettes sont attendues des 900 000 mètres carrés de bureaux, puis accessoirement des 250 000 mètres carrés d'activités et de commerces ainsi que des 520 000 mètres carrés de logements. La crise de l'immobilier aggravée par la récession compromet tout cela. Les professionnels estiment qu'au rythme actuel, il faudrait trois ans et demi pour écouler le stock de logements neufs existant à Paris. Quant aux bureaux, nul ne peut prévoir à quel prix et en combien d'années les surfaces actuellement disponibles dans la capitale pourraient être vendues.

Après quelques années d'un extravagant engouement, on s'aperçoit que l'agglomération parisienne est aussi bien équipée en bureaux que New-York et Londres. Elle dépasse de quatre fois ce qui est offert par n'importe quelle grande cité européenne. Est-il raisonnable de lancer sur ce marché congestionné 60 000 mètres carrés par an pendant quinze ans comme le « programment » les aménageurs de SRG et plus encore de fonder toute l'opération sur ce pari-là ?

Certains commencent même à contester l'utilité, pour une firme, d'acheter de vastes espaces de bureaux alors que les instruments de télécommunication ouvrent une voie royale au travail à domicile ? Jacques Chirac a vu le danger. Ses dernières décisions municipales tendent à restreindre drastiquement les bureaux partout dans la capitale sauf sur Seine-Rive gauche (*le Monde* du 16 juin). Le maire a compris que la seule loi du marché menait son projet au gouffre. Une opération d'un tel volume ne peut réussir que poussée par une volonté politique sans faille, utilisant tous les outils pour forcer le destin.

Mais, justement, c'est ce que certains citadins, adhérents d'association ou pas, contestent. Comme au début des années 70, ils ressentent une allergie au béton, et aux « grandes opérations » d'urbanisme dont le passé leur a montré ce qu'elles coûtaient en impôts et en qualité de vie. Conçu à la fin des années 80, le projet SRG ne correspond plus ni à l'économie ni à l'esprit du temps. La pause imposée par les juges administratifs est peut-être l'occasion d'y réfléchir vraiment.

Marc Ambroise-Rendu

(1) La dernière en date portant sur l'aménagement des abords de la gare d'Austerlitz sera présentée sous forme de dix maquettes, à partir du 5 juillet prochain, au Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland, 75004 Paris. Tél. : 42-76-33-97.

VAL-DE-MARNE

COQUELICOTS DE BANLIEUE

A Ivry-sur-Seine, un terrain vague a été recouvert de fleurs sauvages

DEPUIS quelques semaines, les coquelicots sont en fleurs. Les habitants d'Ivry-sur-Seine ont largement pu profiter de ces fleurs aux fins pétales rouges grâce au projet de deux jeunes étudiants de l'Ecole nationale des beaux-arts, Jan Kopp et Richard Muller. Ils ont recouvert de fleurs sauvages une grande butte située sur un terrain vague, près du centre-ville.

Cet amas de terre aux dimensions imposantes (130 mètres de long sur 50 de large avec une hauteur de plus de 10 mètres) a été installé, il y a dix ans, au milieu d'une friche industrielle de 2 hectares, pour isoler les immeubles environnants des voies de chemin de fer qui proviennent de la gare d'Austerlitz. Depuis, la butte n'a pas été entretenue : quelques ordures y traînent et beaucoup de mauvaises herbes y poussent. Aussi, lorsque Jan Kopp et Richard Muller sont venus présenter leur projet à Thierry Sigg, le responsable des affaires culturelles à la mairie d'Ivry, celui-ci a été séduit.

Modicité du coût

« La municipalité a racheté le terrain et projette d'y réaliser un grand parc. Mais les subventions tardent à venir et, en attendant, cet espace est à l'abandon. Aussi, lorsque ces deux jeunes artistes sont venus me voir avec leur projet sous le bras, j'ai été emballé par cette idée qui signale la transformation future du terrain en jardin public et qui, sur le plan esthétique, devient une sorte de coup de poing visuel dans la ville. »

Une fois le projet accepté, en février, il a fallu faire très vite pour mener à bien la réalisation, la floraison des coquelicots étant prévue pour les mois de juin et de juillet. Le service des parcs et jardins de la mairie s'est alors gracieusement mobilisé, avec de jeunes artistes de l'Ecole des beaux-arts, pour débroussailler, désherber et préparer cette surface de 7 500 mètres carrés. Une société privée a semé, par projection hydraulique, les 28 millions de graines nécessaires à l'opération, ainsi qu'un colorant rouge préfigurant la physionomie future de la butte. Au total, l'opération a coûté seulement 33 000 francs. *« Nous tenions particulièrement à la modicité du coût de réalisation,* expliquent les deux jeunes artistes. *Nous avons ainsi écarté un projet visant à dessiner une grande forme géométrique à l'aide de gravier blanc sur un autre terrain vague de la ville. Le matériau utilisé s'est révélé beaucoup trop cher. »* Pour ce projet, l'essentiel du budget a été consacré au règlement des graines et du semis (26 000 francs). Le reste devrait être couvert grâce à des bourses pour les jeunes artistes.

Devant l'enthousiasme que suscite la « Butte aux coquelicots », Jann Kopp et Richard Muller ont présenté un projet similaire à la ville de Berlin, qui a donné son accord. Reste, pour les deux étudiants, à trouver le financement, les coquelicots devant recouvrir cette fois un terrain de plus de 35 000 mètres carrés.

V. S.-R.

YVELINES

MAISONS-LAFFITTE VEUT GARDER SES CHEVAUX

La municipalité s'efforce de conserver cette tradition synonyme de qualité de vie et d'un millier d'emplois

«*MAISONS-LAFFITTE, cité du cheval*», annoncent des panneaux à chaque entrée de la ville. Mais la municipalité en place depuis 1989 doit multiplier les initiatives pour conserver un titre menacé par l'urbanisation et les difficultés économiques du secteur hippique. «*Si le cheval de course quittait la ville, celle-ci perdrait son identité et un bon millier d'emplois*», avertit Jacques Myard (RPR), maire de cette commune de 22 500 habitants limitrophe de Sartrouville et d'Argenteuil.

La tradition hippique de Maisons-Laffitte est née des courses de chevaux organisées par Louis XIV en forêt de Saint-Germain-en-Laye. Longtemps propriété royale, le château de Maisons et ses écuries furent rachetés à la Restauration par Jacques Laffitte, ministre de Louis-Philippe, qui s'y retira en 1831. Ayant besoin d'argent, il mit en vente, sous forme de lotissements, 170 hectares de cette propriété boisée rayonnant à partir de l'étoile de la Légion d'honneur. Les gagnants des épreuves hippiques organisées à Maisons pouvaient choisir dans ce parc un terrain pour y bâtir une maison de campagne, parfois avec des matériaux issus de la démolition des écuries.

Un cadre envié

Le Parc de Maisons-Laffitte était né, réglementé par un cahier des charges toujours en vigueur aujourd'hui qui interdit toute construction, en bordure des allées. Les rendez-vous hippiques s'y multiplièrent, nécessitant des pistes d'entraînement et un hippodrome, propriétés de la Société sportive d'encouragement, depuis 1892.

Avec une centaine de kilomètres de pistes sur 50 hectares, un hippodrome équipé d'une grande ligne droite (2 200 mètres), Maisons-Laffitte a connu ses années de gloire après la guerre comme centre d'entraînement des chevaux de course au galop. «*Il y a eu jusqu'à 3 500 chevaux ici*», se souvient, non sans nostalgie, Willy Kalley, un entraîneur.

Aujourd'hui, un millier de chevaux seulement sont à l'entraînement. «*L'urbanisation a chassé les entraîneurs*», constate amèrement Willy Kaley qui situe aux années 70 le déclin de la cité du cheval. «*Ces deux dernières décennies ont été catastrophiques*», confirme Jacques Myard, qui a fait voter un plan d'occupation des sols très contraignant dès son élection, «*avant 1989, vingt-neuf écuries avaient disparu sous la pression foncière*».

Les 200 hectares encore occupés par les entraîneurs ont été classés zone hippique, mesure qui interdit toute construction autre que celle de locaux destinés à ces activités. «*Le but est de créer un marché des écuries au juste prix* et *non pas au prix du terrain à bâtir*», explique le maire qui s'est ainsi attiré une profonde inimitié de la part de quelques propriétaires d'écuries privés de la possibilité de vendre aux promoteurs immobiliers des havres de verdure, rares dans une ville située à vingt minutes de Paris par le RER.

Ces mesures d'urbanisme constituaient le cadre indispensable pour préserver un site envié au cœur d'une zone fortement urbanisée. La crise économique vécue, aussi, par le monde des courses, oblige Maisons-Laffitte à trouver sa place entre la réputation prestigieuse de Chantilly et les hippodromes de province, où le prix de pension des chevaux est moins élevé.

Priorité de circulation

Illustration de ce marasme, l'avenir très compromis de l'école des lads-jockeys construite dans le quartier des chevaux en 1988 et déjà mise en sommeil, même si Jacques Myard affirme que sa fermeture n'est pas irrémédiable.

Les professionnels ne cachent pas qu'ils comptent sur l'action de la mairie pour continuer à vivre et à travailler dans «*ce site fantastique*», comme ils le disent eux-mêmes. Depuis quatre ans, un petit service dirigé par Clémentine Chatillon, recrutée par la municipalité, s'occupe exclusivement des activités équestres, allant jusqu'à démarcher de riches propriétaires dans les Emirats arabes, au Japon ou à Singapour pour les inciter à venir entraîner leurs pur-sang à Maisons-Laffitte.

«*L'action de la ville ne peut pas s'envisager sans le soutien des sociétés de courses et des professionnels*», prévient cependant Jacques Myard en réponse aux entraîneurs qui lui reprochent d'en «*faire trop pour les chevaux de selle*».

La mairie favorise l'installation de clubs équestres, aujourd'hui au nombre de sept, passant outre la rivalité de ces deux mondes qui, paraît-il, n'ont rien à voir. Elle cherche aussi à réconcilier le cheval et la population. «*Certains me reprochent d'avoir donné la priorité de circulation aux chevaux dans le quartier*... dit le maire. *Mais si on ne supporte pas ces petits inconvénients, on ne vient pas vivre à Maisons-Laffitte.*»

L'enjeu est d'importance. Si le cheval déserte sa cité de prédilection, il entraînera dans sa course les vétérinaires, l'hôpital de jockeys, les sociétés de transport des chevaux, une dizaine de maréchaux-ferrants... Bref, l'essentiel des ressources en taxes professionnelles de la commune ainsi qu'un bon millier d'emplois. «*Il n'y aura pas de demi-mesures. Ou bien on réussit ou bien on tourne la page, et on fait un golf car l'entretien de 200 hectares d'espaces verts, sur les 640 de la commune, sera financièrement insupportable*» ... Le conseil général des Yvelines a accepté de financer, à hauteur de 200 000 francs, une étude de faisabilité sur la réalisation d'un centre hippique de niveau national, sur le modèle du Haras de Jardy dans les Hauts-de-Seine.

Et d'ici-là, Jacques Myard aura peut-être trouvé auprès des sociétés de courses, en passe de constituer un groupement d'intérêt économique, l'interlocuteur qui lui manque dans ce milieu. «*Les entraîneurs n'ont pas envie que Maisons-Laffitte disparaisse et s'il le fallait ils seraient capables, eux aussi, de se regrouper*», affirme Jean de Balanda, propriétaire d'une écurie de soixante-dix chevaux. Une initiative que la mairie aimerait leur voir prendre avant qu'il ne soit trop tard.

Pascale Sauvage

ARCHÉOLOGIE

DES POTERIES POUR DÉCOUVRIR LE PASSÉ

Le conseil général des Yvelines a décidé de dresser une carte de ses sites

POUR comprendre, expliquer et reconstituer la vie des hommes au début de l'ère chrétienne, des archéologues se penchent patiemment sur des morceaux épars de céramiques. De la vaisselle cassée, des sifflets, des statuettes, des canalisations, des gravats : tous ces objets en terre cuite ont résisté à l'agression du temps. Au cours des cinq premiers siècles, la terre cuite était le matériau exclusivement utilisé pour les objets de la vie courante. Reconstituer vases, cruches et marmites permet ainsi de comprendre le transport des denrées, les recettes de cuisine et la façon de se nourrir. On découvre ainsi que les Gaulois ont dû attendre les Romains pour manger dans des assiettes.

Après le Val-d'Oise, les Yvelines ont été le deuxième département d'Ile-de-France à créer, il y a quinze ans, un service archéologique départemental (actuellement trente-sept départements en possèdent). Les élus voulaient harmoniser les relations entre les centaines de passionnés d'archéologie, amateurs éclairés ou membres d'associations dynamiques, qui creusaient et fouillaient inlassablement un territoire riche en sites.

Une exposition à Versailles

Il fallait également assurer un relais local à la direction régionale d'archéologie d'Ile-de-France, basé à Vincennes. Celui-ci est tenu de donner son avis avant tout terrassement. Pour une route, un golf ou le creusement d'une canalisation d'eau, les communes ou les particuliers ont désormais intérêt à consulter les spécialistes du département avant d'envisager une construction, plutôt que de voir leurs projets repoussés, une fois les premières études engagées.

Les sites archéologiques sont en effet nombreux dans les Yvelines. On en compte des dizaines à Epône. Il y a près de dix ans, des travaux pour une déviation sur la route reliant Mantes à Houdan ont mis au jour le sanctuaire gallo-romain de Septeuil. A La Boissière-Ecole, près de Rambouillet, un atelier de poterie a été déterré sur près de 5 000 mètres carrés. Il a permis de reconstituer toutes les phases (approvisionnement en argile, production et commercialisation) du métier de potier, l'un des plus importants de la vie locale, il y a deux mille ans. Le conseil général des Yvelines a chargé le service départemental d'archéologie de dresser une carte de toutes ces richesses. Ce travail permettra aux spécialistes de faire le point sur leurs découvertes, et au grand public de mieux connaître la vie quotidienne de ceux qui les ont précédés sur ce territoire.

A mi-chemin de ses recherches, le service archéologique des Yvelines vient d'organiser, avec le conseil général du Val-d'Oise et le soutien du conseil régional, une exposition intitulée «Trésors de terre». Elle est présentée aux Archives départementales de Versailles jusqu'au 30 juin, avant d'être installée dans la Rotonde de la Villette du 12 octobre au 17 décembre, puis dans les salles d'exposition du conseil régional d'Ile-de-France en février 1994.

Des maquettes, dont certaines animées, un moulage grandeur nature du four de La Boissière-Ecole, des films, des reconstitutions scénographiques permettent de découvrir la vie quotidienne dans les ateliers de potiers comme dans la cuisine des familles gallo-romaines. Le travail de l'archéologue et du restaurateur apparaît au fil de cette exposition, avec les dessins, les analyses de laboratoire et les statistiques. Un jeu, réalisé avec d'authentiques fragments de poterie, permet au visiteur de s'initier à la démarche du chercheur, qui doit reconstituer mentalement un pot complet à partir de tessons de céramiques.

Enfin, la présentation de poteries trouvées en région parisienne témoigne des modes et des habitudes culturelles des ancêtres des Franciliens d'aujourd'hui. Carnutes, Parisii, Meldes et Sénons utilisaient des céramiques sigillées, glaçurées, dorées au mica ou marbrées. Elles fournissent quantité d'informations sur les relations commerciales qui s'étaient établies entre les différentes régions, et quelquefois avec des pays voisins. «*Cette humble vaisselle nous parle de nous*», remarque Paul-Louis Tenaillon (UDF), président du conseil général des Yvelines, dans sa présentation de l'exposition.

Christophe de Chenay

VAL-DE-MARNE

COQUELICOTS DE BANLIEUE

RESSOURCES HUMAINES

هكذا من الأصل

AUVERGNE

Chasse aux épaves automobiles dans le Cantal

Le département du Cantal s'efforce de protéger la qualité de son environnement. Une opération baptisée « coup de balai » doit avoir lieu pour faire disparaître les carcasses de voitures, durant le mois de juin, dans 80 communes des 116 concernées par le programme européen Leader. Avec le concours de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la gendarmerie, une campagne de sensibilisation a été organisée par les élus auprès des habitants et des 177 garagistes. Près de 1 500 épaves ont été recensées, soit autant de verrues à enlever du paysage.

Les épaves seront ramassées par une entreprise d'Issoire, le traitement de la ferraille étant effectué localement. Le montant de cette opération a été chiffré à 160 000 francs. Elle sera financée à hauteur de 100 000 francs par les instances européennes ; la région Auvergne et le Parc des volcans d'Auvergne donneront chacun 30 000 francs.

BOURGOGNE

Rénovation de l'Ecole de commerce de Dijon

Bien qu'installée en centre-ville, sur une partie du site des biscuiteries Pernot, l'Ecole supérieure de commerce (ESC) de Bourgogne-Franche-Comté va pouvoir accueillir, à l'horizon 1995, neuf cents étudiants, grâce à un projet de rénovation des locaux. Le concours d'architecte, remporté par les cabinets dijonnais Bourgeault-Walgenvitz et Seturec, permettra *« de racréer un lieu homogène fonctionnel qui valorise la vocation internationale de l'école »*.

Après plusieurs hypothèses de déménagement, les responsables de l'établissement, qui fait partie des vingt-trois écoles de gestion françaises réunies au sein du Chapitre des écoles de management, ont choisi l'extension après le rachat d'un bâtiment du Crédit mutuel. Les travaux, d'un montant de 74,45 millions de francs, seront financés par la chambre de commerce, le conseil général de Côte-d'Or, la ville de Dijon, et, à hauteur de 30 millions de francs, par le conseil régional de Bourgogne. Le conseil régional de Franche-Comté, en revanche, ne participe pas au financement, n'ayant pas été officiellement sollicité.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Drôle de frontière à Breil-sur-Roya

L'Europe sans frontières a oublié un petit village du Sud, Breil-sur-Roya. Le douanier italien qui garde l'un des deux postes-frontières de cette commune, située dans le Mentonnais, abaisse la barrière entre minuit et 7 heures du matin. La ville se trouve alors scindée en deux, les habitant du hameau de Pienne-Haute se trouvant très éloignés du centre de la commune. *« C'est une situation absurde. Nous sommes certainement les seuls en Europe à vivre quotidiennement une telle chose,* s'indigne Jean Gallon, le maire de la commune. *Je suis intervenu auprès du préfet qui, à son tour, doit prendre contact avec son collègue italien d'Imperia, mais la situation tarde à se débloquer. »*

Les territoires de Libre et de Pienne-Haute ont été donnés à la commune en 1947, lors du traité de Paris. Tandis qu'à Libre le poste-frontière demeure ouvert, la barrière du douanier de Pienne-Haute oblige à effectuer un détour de près de trente kilomètres, au lieu de trois.

LES RÉGIONS FONT LEUR CINÉMA

Quelques pionnières se sont lancées dans le soutien de la production de longs-métrages mais la collaboration avec cette industrie culturelle n'est pas aisée

VOILA longtemps que les collectivités locales françaises s'intéressent au cinéma, qu'elles subventionnent des festivals, sauvent des salles en faillite, financent la formation et offrent des bourses pour l'écriture de scénarios. Le club de celles qui viennent de franchir le cap de la production est plus restreint. Une majorité de conseils régionaux s'implique à des degrés divers dans le soutien financier de courts-métrages, voire de longs-métrages, au coup par coup. Mais seuls Rhône-Alpes, le Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées, la Franche-Comté et la Haute-Normandie mènent une politique formelle dans ce domaine.

Qu'il s'agisse de subventions, d'avances sur recettes ou même de coproductions, les films qui portent leur sceau sont en tête d'affiche. *Louis, enfant roi*, de Roger Planchon, *Au pays des Juliets*, de Mehdi Charef, *les Amants du Pont Neuf*, de Léos Carax, *Tango*, de Patrice Leconte, et bientôt *Germinal*, de Claude Berri... pour n'en citer que quelques-uns.



Théâtre, arts plastiques et orchestres sont financés pour un montant bien plus élevé

Le Nord-Pas-de-Calais semble s'être lancé le premier dans cette idylle entre élus locaux et cinéma. Mais est-il vraiment question d'amour dans cette histoire ? Certainement, lorsque *Jacquot de Nantes*, d'Agnès Varda, ou le *Madame Bovary* de Claude Chabrol ont besoin de retrouver leurs décors naturels. Les Pays de la Loire et la Haute-Normandie cèdent alors au coup de cœur et puisent, pour l'occasion, dans leur budget tourisme ou communication. Par ailleurs, l'Association régionale du cinéma et de l'audiovisuel de Haute-Normandie mène une politique spécifique, essentiellement en faveur de premières œuvres. Animée par Annick Faury (UDF), conseillère régionale et cinéphile avertie, elle dispose d'un budget modeste de 1,6 million de francs cette année.

Bernard Carraud, directeur des affaires culturelles de Franche-Comté, présente surtout son action comme un engagement légitime en faveur d'un secteur culturel comme un autre. Après tout, les collectivités locales financent théâtre, arts plastiques et orchestres pour un montant bien plus élevé. Depuis cette année, la petite région dispose d'un budget de 2 millions de francs pour soutenir la production.

Mais le cinéma est aussi une industrie. *Les Visiteurs* ont triomphé pendant des mois. C'est un des plus gros succès de ces dix dernières années et une très belle affaire pour ses producteurs. Tournée dans le Languedoc-Roussillon, la comédie a bénéficié d'une aide de 400 000 francs de la part du conseil régional, qui consacre environ 2,5 millions de francs par an aux longs-métrages. Ce qui lui vaut une citation au générique, mais pas un sou de recette.

Pourtant, pour les dépenses faites sur place lors du tournage, pour la notorité apportée par un film déjà vu par huit millions de spectateurs, *les Visiteurs* représentent *« une excellente opération pour la région »*, affirme Alain Guyot, de 7e Art. Cette agence parisienne travaille pour l'antenne régionale pour le cinéma et l'audiovisuel basée à Montpellier.

« Au départ, lorsque le Languedoc-Roussillon nous a contacté, ses services cherchaient surtout à mettre en place une politique de développement du tourisme », se souvient Alain Guyot. Depuis qu'*Un homme et une femme* se sont enlacés sur la plage de Deauville devant les caméras de Lelouch, le rôle des images dans la promotion des sites est indéniable. Après le succès de *37°2 le matin*, de Jean-Jacques Beineix, les badauds ont envahi la plage de Gruissan, hérissée de cabanes sur pilotis désormais célèbres.

Rhône-Alpes fait figure de mastodonte avec un budget de *20 millions de francs par an en* moyenne. De curiosité aussi, puisqu'elle est la seule à avoir la carte de coproducteur délivrée par le Centre national du cinéma. Le conseil régional est en effet actionnaire d'une société anonyme, le Centre européen de cinéma (CEC), comme l'y autorise, à titre expérimental, un décret du 12 octobre 1990. Dans son dernier rapport d'activité, le CEC conclut que les dépenses directes lors des tournages dans la région excèdent sensiblement l'investissement public. Salaires de techniciens, de comédiens et de figurants, frais de décors, de costumes, de transports, de logements et de repas, la manne ne semble pas négligeable.

Les réalisateurs ont coutume de « descendre de Paris » accompagnés de leur équipe constituée, mais leurs interlocuteurs provinciaux les pressent de plus en plus de daigner se tourner vers les ressources locales. Casting vidéo, banques de données de sites de tournages intéressants, les collectivités locales, et pas seulement celles qui se sont lancées dans la production, s'organisent pour séduire. Avec des succès divers. Même en Rhône-Alpes, Marie-Pascale Osterrieth, directrice du CEC, nourrit des ambitions limitées. *« Si nous arrivions à faire travailler trente techniciens toute l'année, nous serions contents »*, soupire-t-elle.

En fait, chacune de ces régions a sa propre stratégie, ses propres critères de sélection, très peu restrictifs dans l'ensemble. Le sérieux du plan de financement présenté par l'auteur du projet constitue la seule exigence commune. Evaluer un scénario n'est pas traditionnellement du ressort des élus. Leur tendance est de confier à des structures régionales employant des spécialistes la gestion et l'animation de ce secteur.

Les collectivités locales pionnières se trouvent actuellement sous les sunlights. A la fois les producteurs, pour qui la chasse aux subventions est ouverte, et les autres conseils régionaux suivent leurs expériences de près. Bon nombre de ces derniers se contentent pour le moment d'une grande prudence en la matière. Le fonds d'aide à la création de Bretagne, par exemple, dispose, cette année de 900 000 francs, dont devrait bénéficier un réalisateur que la région soutient depuis le début de sa jeune carrière.

Le mouvement fera-t-il des émules ? Il est bien difficile de le prédire. L'Aquitaine vient de suspendre, au moins provisoirement, son soutien à la production. Jusque-là, Aquitaine nouvelles communications offrait chaque année à un long-métrage de fiction 1 million de francs d'avances sur recettes. *« Les coûts de production sont devenus fous. Nous n'avions aucune maîtrise et pas un centime de retour sur des films souvent mal distribués »*, se plaint Alain Herman, de l'action culturelle. Depuis, l'ANC a centré ses activités sur d'autres secteurs audiovisuels.

Le Nord-Pas-de-Calais connaît aujourd'hui d'autres préoccupations. En décidant de cofinancer à hauteur de 10 millions de francs *Germinal*, réalisé par Claude Berri et dont le budget total se monte à 160 millions, les élus ont déclenché involontairement un débat déterminant pour l'avenir. Cet effort exceptionnel en faveur d'une œuvre directement liée à l'histoire et au patrimoine de la région n'est pas passé inaperçu, notamment aux yeux du préfet, qui a ordonné un contrôle de légalité *a posteriori*. Légalement, l'Etat, *via* le CNC, est en effet seul compétent en matière de soutien à la production cinématographique. En outre, les collectivités locales ne sont pas censées apporter une telle somme à une entreprise privée. Le montant du fonds régional d'aide à la production cinématographique et audiovisuelle s'élevait ces dernières années à 4 millions de francs.

En projet : un catalogue régional destiné aux professionnels du grand écran

Voilà les limites de la décentralisation à nouveau mises en lumière. Les textes qui régissent le statut des assemblées régionales ne prévoient pas grand-chose dans le domaine culturel. Le moment est-il venu pour ces dernières de conquérir une nouvelle autonomie, ou au contraire de se désengager d'un secteur en crise ?

Pour ceux qui s'occupent du cinéma dans les régions, la réponse ne fait aucun doute. Sans l'aide conjointe de l'Etat, des collectivités locales, de mécènes, le cinéma français a peu de chance de survivre. *« Regardez ce qui se passe ailleurs en Europe ! »*, rétorquent-ils en chœur. *« Monter un film est devenu une des dernières aventures de notre époque, tellement c'est difficile »*, estime Thierry Rousseau, qui dirige le centre franc-comtois du cinéma. L'enthousiasme ne s'est pas essoufflé.

Depuis quelque temps, Thierry Rousseau et ses homologues du centre régional des ressources audiovisuelles du Nord-Pas-de-Calais, Didier Hespel, et de 7e Art, Alain Guyot, tentent de s'organiser pour créer un bureau interrégional. *« Dans le rôle du petit dans la cour des grands »*, c'est elle qui le dit, Isabelle Joly, la représentante des Pays de la Loire, se joint régulièrement à leurs réunions. Ils ont en projet un catalogue régional, *Tournages en France*, destiné aux professionnels du grand écran, et souhaitent à terme se présenter ensemble au Festival de Cannes.

Le groupe entendait surtout à l'origine constituer un début de front uni face aux producteurs, afin d'être un peu plus pris au sérieux. Certains projets ayant bénéficié d'une aide ne sortent jamais en salle – tel est le lot commun de bien des courts-métrages – ou, pis, ne sont jamais tournés. Quelques scénarios, qui ne peuvent soi-disant pas être mis en images ailleurs, font le tour des mécènes possibles. Perversité du traitement de texte, il arrive que le nom de la précédente région sollicitée y figure encore.

La péripétie juridique du Nord-Pas-de-Calais – une solution à l'amiable entre région et Etat semble sur le point d'aboutir – a modifié la donne. Paradoxalement, elle pourrait accélérer la *naissance* d'une association ouverte aussi aux élus, seuls en mesure d'obtenir une réponse claire... de la part du gouvernement.

M. V.

Les 20 millions de francs de Rhône-Alpes

Vice-président du conseil régional et adjoint au maire de Lyon, chargé de la culture, Jacques Oudot (divers droite), explique pourquoi Rhône-Alpes est la seule collectivité locale à investir dans une société de production, le Centre européen de cinéma (CEC). Il est administrateur de cette structure.

« Qu'est-ce qui a motivé l'engagement de la région Rhône-Alpes dans la production de longs métrages de fiction ?

– Le CEC est né de ma rencontre avec Roger Planchon qui préside aujourd'hui cette société. Ce décentralisateur convaincu a lutté pour qu'il y ait des lieux de création théâtrale dans toute la France.

Nous pensions que la production cinématographique souffrait de difficultés identiques. On filme toujours les bords de la Seine parce qu'il manque 2 millions pour mettre en image ceux de la Saône. Il faut parfois peu de chose pour inciter les créateurs à tourner en dehors des décors en carton-pâte des studios parisiens. C'est l'aventure dans laquelle nous nous sommes lancés.

» Non seulement nous avons découvert que la production passait par des règles internationales de cofinancement, avec une partie d'avances sur recettes, une partie de taxation de billets, de droits d'auteur... Mais il a aussi fallu convaincre les élus. Environ 80 millions de francs par an sont consacrés à la vie culturelle dans les huit départements de la région. Nous avons ajouté 20 millions pour la production cinématographique.

» Le vote à l'unanimité de l'ancienne et de la nouvelle assemblée montre l'intérêt que les élus attachent à cette industrie culturelle capable de créer de nouveaux métiers. Notre action permet de réconcilier la région avec l'art qui est né chez elle, rue du Premier-Film, à Lyon. En Rhône-Alpes, la fréquentation des salles est de 15 % supérieure à celle du reste de la France pour les productions CEC.

– Pourquoi avez-vous choisi la formule de la société anonyme ?

– Nous aidons la diffusion, car certaines salles en ont trop besoin. Mais nous ne voulions pas subventionner la création cinématographique, afin que les auteurs ne se coupent pas du public. Le Conseil d'Etat nous a accordé une dérogation pour cinq ans. Nous pouvons coproduire des œuvres à hauteur de 20 millions de francs par an maximum. Le Centre national de la cinématographie nous apporte, en outre, une subvention de fonctionnement annuelle de 5 millions. Depuis 1991, nous avons participé à vingt-trois films, dont seize sont sortis.

» Il suffirait qu'une de nos œuvres connaisse un grand succès pour couvrir nos investissements passés. Déjà, environ 50 millions ont été dépensés en Rhône-Alpes en deux ans et demi.

Les salaires des techniciens et des comédiens s'élèvent à 13 millions de francs ; la fabrication de décors et de costumes à plus de 10 millions ; les frais liés à l'accueil, aux restaurants, aux déplacements sont de plus de 22 millions ; sans compter un apport important à l'industrie touristique.

– Roger Planchon préside le CEC, une société qui vient de coproduire le film qu'il a réalisé. N'est-ce pas gênant ?

– Il avait dit d'emblée qu'il pouvait faire un film sur vingt. C'est le cas. Planchon n'est pas un homme intéressé : au TNP, il n'est pas celui qui a créé le plus. C'est un peu un procès d'intention qu'on lui fait. Pour *Louis enfant roi*, la région a mis 5 millions sur un budget de 35 millions.

– Le CEC ne risque-t-il pas de faire de l'ombre aux sociétés de production présentes dans la région ?

– Il y en a peu. Celles qui existent ont au contraire été renforcées par notre action. De toute façon, nous nous trouvons à mi-chemin de notre engagement. Avant 1995, nous ferons un bilan, qui devra être rendu public.

– Sur le choix des scénarios, les élus disposent de huit jours pour exercer leur droit de veto. L'ont-ils déjà utilisé ?

– Le cinéma n'est pas neutre. Il est normal que le conseil régional puisse décider de ne pas aider un réalisateur pour des raisons idéologiques, par exemple. Ce n'est jamais arrivé. Il y a eu des débats douloureux avec les chasseurs à propos de l'œuvre de Yannick Bellon, *l'Affût*.

– Plusieurs régions envisagent de créer une structure commune. Souhaitez-vous les rejoindre ?

– Rhône-Alpes serait plutôt prête à s'associer avec une région sur un projet précis. J'espère d'ailleurs que nous aurons l'occasion de participer à des coproductions européennes. »

Propos recueillis par
Martine Valo

LIVRES

LE COÛT DES PRATIQUES SPORTIVES

SPORT ET COLLECTIVITÉS LOCALES
Ouvrage collectif réalisé par l'Institut de droit et d'économie du sport et l'université de Limoges. Dalloz, 205 p., 140 F.

EN dépit d'un accroissement récent des participations privées, les collectivités locales demeurent les principaux financeurs de l'activité sportive. Le budget global annuel du sport en France s'élève, selon une estimation faite en 1990 par le ministère de la jeunesse et des sports, à 65 milliards de francs. Grâce aux communes essentiellement, qui lui consacrent 22 milliards de francs par an; les départements et régions 2,5 milliards; l'Etat, tous ministères confondus, 7,5 milliards; soit, pour l'ensemble des institutions publiques, un total de 32 milliards de francs. L'aide privée participe à hauteur de 5,5 milliards. Le reste, 27,5 miliards de francs (42,5 %), est à la charge des pratiquants sportifs, des associations et donc des ménages.

Un nouveau manuel Dalloz propose une synthèse de cette réalité socio-économique encore *« mal connue »* et difficile à cerner. La part des communes, souligne-t-il, est *« tout à fait massive »*. Replacées dans l'ensemble des budgets communaux (500 milliards de francs au total), les dépenses sportives représentent un poste important, de l'ordre de 5 %.

La place des régions

La forte croissance des équipements a surtout marqué la décennie 1960-1970; depuis, elle s'est ralentie, mais elle *« a été largement reliée par la montée en puissance des dépenses de fonctionnement »* : 60 % en 1981, 82 % en 1989.

« L'ampleur du coût fixe de la pratique sportive, soulignent les auteurs (1), *est, d'une façon générale, très sous-estimée : des chiffres ponctuels spectaculaires ont souvent été publiés pour ce qui concerne les coûts astronomiques de fonctionnement des piscines et des patinoires, mais beaucoup n'ont pas la moindre idée de la charge annuelle que génère l'entretien d'une pelouse de football ou de rugby, voire le chauffage d'un gymnase. »*

Ces engagements municipaux peuvent être très variables pour des villes d'importance identique. Exemple : Reims consacre 12 % de son budget municipal aux sports, Toulon 3 %. Des variations qui peuvent en partie s'expliquer par la présence ou non d'une équipe professionnelle de haut niveau. Mais, *« rapportée à l'ensemble des budgets communaux, l'aide au sport professionnel demeure très minoritaire : de l'ordre de 160 millions de francs pour les clubs de football en 1989 »*, alors que, pour la même période, l'ensemble des subventions aux clubs sportifs a atteint le milliard de francs.

Les rapports des municipalités et du sport ont subi des évolutions récentes, sans doute accélérées par l'accroissement des masses budgétaires engagées et quelques « affaires » spectaculaires, conséquences d'une *« très contestable répartition des rôles : les dirigeants sportifs décident des orientations, les élus paient »*. De plus en plus, les municipalités *« assument sans états d'âme leurs prérogatives dans ce secteur. L'épouvantail de la municipalisation du sport ne fait plus recette. »*

Le sport est un domaine dans lequel *« les départements et les régions n'ont pas encore véritablement trouvé leur créneau spécifique d'intervention »*. Même si leurs engagements financiers en dix ans ont été multipliés par dix. *« A quelques exceptions près, il n'est pas possible de voir une politique sportive clairement définie. (...) La diversité est la règle absolue. »*

A commencer par les efforts financiers : globalement, les départements consacrent 1,06 % de leur budget à l'activité sportive; mais, dans le détail, cela peut aller de 0,18 % (Bouches-du-Rhône) à 3,33 % (Haute-Garonne).

Ces dépenses ont pour caractéristique majoritaire d'aller plutôt à l'investissement : 63,6 % de l'ensemble contre 37,4 % au fonctionnement. Sans doute est-ce le résultat de l'habituelle division des tâches entre les communes et les départements.

C'est lorsqu'il y a une réalisation un peu onéreuse en projet que les municipalités se tournent vers leurs conseils généraux avec, là encore, des situations extrêmes. La Haute-Garonne consacre 93,8 % à l'investissement sportif, les Hautes-Alpes 12,7 % seulement. Le reste (87,3 %) étant « avalé » par le fonctionnement. On peut imaginer que cette forte différence est due au coût très lourd de fonctionnement des stations de ski alpin. L'entrée en lice récente des régions a renforcé cette tendance. Si leur participation reste encore modeste (0,97 % de leur total budgétaire), c'est dans l'investissement qu'elles se mobilisent le plus : 71 %. Avec un rôle d'appui semblable à celui des départements, pour arriver en renfort des initiatives municipales.

De plus en plus, constatent les auteurs, l'activité sportive est cogérée par les collectivités locales et les associations. Dans des formes variées, dont la plus efficiente semble être la société d'économie mixte locale. La formule se cherche encore, mais elle semble permettre d'éviter à la fois les lourdeurs budgétaires inhérentes à la gestion publique et les improvisations d'une gestion purement associative. Elle permet aussi de mieux intégrer la *sponsorisation et le mécénat privés.*

En même temps qu'une étude juridique et économique, l'ouvrage se présente comme un *manuel pratique qui recense*, à l'usage des dirigeants sportifs et des élus, les obligations fiscales, les exonérations possibles, la prévention des risques et jusqu'à l'organisation de la buvette. Il n'y manque que l'étude des retombées promotionnelles que peut apporter une équipe de haut niveau pour une ville : l'OM de Marseille ou l'AJ Auxerre en football, le CSP Limoges en basket. Ce problème fera l'objet de la prochaine publication de cette collection de droit et d'économie du sport.

Georges Chatain

(1) Ouvrage réalisé par François Alaphilippe et Jean-Pierre Karaquillo, responsables de cette collection, avec la collaboration de Jean-François Nys, Jean Morange, Daniel Pérault, Jean-Louis Lenclos, Eric Bournazel, Claude Deves, Jean-François Lachaume, Jean-Pierre Théron.

CHARENTON-LE-PONT PERMANENCE ET MÉTAMORPHOSE
Préface d'Alain Griotteray. Photos de Vincent Goulias. Éditions Thématic, 320, rue Saint-Honoré, 75001 Paris. 110 p., 195 F.

LES éditions Thématic ont choisi de faire connaître, par le texte et l'image, Charenton-le-Pont, commune du Val-de-Marne, une ville proche de Paris, une ville qui refuse l'ombre de la capitale. Elle se veut plus vieille que Lutèce, et ses élus aiment rappeler que le site était occupé 3 000 ans avant Jésus-Christ. Les légions de César y traversèrent la Seine lors de la guerre des Gaules, le traité de Conflans, signé en 1465 par Louis XI, porte le nom d'un des quartiers de la commune. Henri IV aimait y faire la sieste, Richelieu y signa l'édit créant l'Académie française. Ici enfin, 500 volontaires à l'accent du Midi entonnèrent, pour la première fois, ce qui allait devenir *la Marseillaise.*

Parallèlement aux événements, l'Histoire a laissé des traces dans la pierre. Il subsiste encore des souterrains qui allaient de la rue aux Juifs, devenue rue de Paris, jusqu'au bois de Vincennes. Au cours des siècles allaient s'édifier quelques belles réalisations, comme le château de Conflans, celui de Bercy, dû à Le Vau, et un grand temple protestant détruit sous Louis XIV et dont il existe une réplique à Berlin. Le pavillon de Navarre, devenu l'actuelle mairie, est le témoin de cette période. Au dix-neuvième siècle, le Charenton royal cédait la place au Charenton haussmannien et, depuis, de riches demeures bordent le bois de Vincennes. Dans le même temps, le chemin de fer dévorait le tiers du territoire communal, ce qui a fait écrire au maire, Alain Griotteray, que *« Charenton occupe une place à part dans le martyrologe des monuments français »*.

La ville demeure, parmi les cités de l'Ile-de-France, une de celles qui offrent aujourd'hui un intéressant éventail architectural du bon roi Henri jusqu'à nos jours. Après une longue période de léthargie, la commune a connu depuis quelques années un nouvel élan avec la rénovation de certains secteurs. Le livre, qui célèbre le mariage du passé et de la modernité, montre qu'en bordure du périphérique, malgré la puissance d'attraction de la capitale, une ville peut être *encore elle-même. Et pas un* vingt et unième arrondissement de Paris.

Francis Gouge

COURRIER

Privatiser Paris

J'ai lu avec inquiétude, les propos d'Alain Dumait (UDF-PR), adjoint au maire du deuxième arrondissement de Paris *(le Monde* daté 13-14 juin). *« Privatiser Paris »*, n'est-ce pas brader le patrimoine de la capitale à des intérêts privés, lesquels vont à l'encontre *d'un service public de qualité ? « 40 hectares acquis en 1992 »*, au prix moyen, incroyablement bas, de 3 200 francs le mètre carré, comme s'en étonne M. Dumait : *mais n'est-ce pas* une bonne chose ? Enfin, M. Dumait affirme que *« les biens qui seraient vendus par la Ville ne pourraient être que mieux gérés, davantage valorisés »*. Comment pourrions-nous admettre de tels propos ? La question doit être tranchée, puisque la voilà publique. Le conseil municipal de Paris approuve-t-il les propositions de M. Dumait, lesquelles vont à l'encontre de toutes les déclarations de Jacques Chirac en la matière, en direction des personnels (bulletins internes, vœux du Nouvel An, etc.) ? Chacun sait que le maire de Paris reste attaché au service public et veut *le développer, en l'améliorant,* par des moyens de technicité moderne et des changements de comportements nécessaires.

Néanmoins, je demande à *un conseiller de Paris de poser* la question au maire de la capitale, lors d'une prochaine séance du conseil de Paris, afin de connaître la position exacte du *maire et de l'ensemble* du conseil sur cette question.

Il va de soi qu'une majorité des personnels de la Ville de Paris viendrait à s'étonner – et *donc, à réagir – si le conseil* de Paris avalisait la position de M. Dumait, laquelle constitue la plus mauvaise surprise de l'année pour tous les personnels.

CHRISTIAN GENDRE
Paris

Sauvegarder Ville-d'Avray

Parce qu'ils furent retenus pour sujet de nombre de ses toiles, parce que sur la rive de l'un d'eux se trouve la maison qu'il occupa plusieurs années durant et où il eut son atelier (sans que l'on ait pour autant, *jusqu'ici, pris soin de le signaler* aux promeneurs) et parce que Jean-Baptiste Camille Corot (1796-1875) est universellement reconnu comme le plus grand *peintre paysagiste français,* les étangs de Ville-d'Avray sont un site classé.

Malgré cela, l'on apprend, dans le dernier bulletin municipal, que l'hôtellerie Cabassud va être démolie à l'automne, pour implanter un hôtel de 26 chambres, un restaurant et une maison de retraite privée de 61 lits.

On nous assure que *« le style des nouveaux immeubles s'intégrera parfaitement au site »*.

Quiconque connaît l'endroit sait que cela n'est, malheureusement, pas possible. Un montage photographique, publié dans le bulletin, prouve que, du fait de leur volume, ces immeubles vont irrémédiablement défigurer ce site champêtre.

On ne peut que rester littéralement confondus par la boulimie manifestée récemment par les élus de Ville-d'Avray, qui donnent l'impression de chercher à accroître inconsidérément la localité.

Un coup d'œil sur les plans *placardés depuis quelques* années dans les rues démontre d'impitoyable façon que, sur le côté droit de la longue rue qui conduit de la cité à Versailles, *plusieurs centaines de mètres de* lisière des bois de Fausses Reposes ont été dernièrement sacrifiés pour y implanter des habitations.

BERNARD BALWANAD
Ville-d'Avray

DÉBAT

DES LIMITES POUR LES AUTOROUTES URBAINES

par Janick Giroux et Alain Lipietz

IL vient un *moment* dans l'histoire d'une agglomération où la voirie atteint son gabarit définitif. Il ne doit plus alors être question de *l'élargir sous prétexte d'adaptation au trafic.* Toute augmentation de la demande de déplacements doit seulement être absorbée par la mise en place de nouveaux plans de circulation ou par la multiplication des transports en commun, *parmi lesquels on peut compter* les taxis.

Ce moment est arrivé à Paris. C'est le cas des quartiers à l'intérieur de la ceinture des fermiers généraux depuis le baron Haussmann. Ce périmètre a été étendu aux boulevards des *Maréchaux pendant l'entre-deux-guerres.* Les années 60 ont poussé les limites de ce Paris où la voirie existante est suffisante jusqu'au boulevard périphérique. Seule, la voie Pompidou a été une grave erreur, privant la capitale de ses berges, qui constituaient un de ses plus rares attraits.

Nous considérons que ce moment est arrivé pour le « Grand Paris » à l'intérieur de la rocade A86. Au respect de l'environnement des habitants, à l'impossibilité d'assurer la fluidité d'un trafic automobile qui s'accroît sans cesse, s'ajoutent aujourd'hui les impératifs d'écologie globale, notamment la lutte contre l'aggravation de l'effet de serre et l'engagement de la France de revenir en l'an 2000 au niveau de production de gaz carbonique de 1990, ce qui n'est possible que par une limitation de la circulation.

Aucune voie express nouvelle ne doit plus être ouverte à l'intérieur des limites établies par la rocade A86. Tous les recalibrages de voirie ne se justifient dorénavant (hors le cas de la rénovation de quartiers entiers) que par la mise en *place d'un réseau vert pour piétons* et pour deux-roues (« Le Monde-Heures locales », daté 20-21 juin) ou d'un site propre pour transports en commun, sans que cela serve de prétexte pour élargir les voies réservées aux véhicules individuels.

En ce qui concerne l'A86 elle-même, nous considérons que, « le coup étant parti », les tronçons à travers Fresnes et dans la Seine-Saint-Denis doivent être achevés, mais en tranchée couverte. Par ailleurs, en ce qui concerne le bouclage à l'ouest entre Rueil et Versailles, et le doublement du tronçon commun avec l'A4 à Joinville-le-Pont, une étude exhaustive des effets de ces nouveaux travaux sur le trafic automobile local est indispensable. Elle devra démontrer l'utilité de ces deux initiatives, en termes de gain de temps pour les usagers, d'économie de gaz carbonique, et de bruit pour les riverains. En l'état actuel des choses, cette utilité est loin d'être évidente.

Un site propre pour les transports en commun

Au-delà de l'A86, il faudra arbitrer entre les exigences de tranquillité des habitants, l'amélioration du trafic diffus qui ne peut pas être transféré sur les transports en commun, et le risque d'encourager, par une offre de voies rapides supplémentaires, un accroissement du trafic automobile. On pourrait donc accepter la construction de certaines déviations périurbaines, tout en restant vigilant quant à la tentation technocratique de reconstituer, par maillons successifs, de nouvelles pénétrantes et deux nouvelles rocades : l'A87 et la Francilienne, dont rien ne justifie la continuité. Toute nouvelle voirie importante devrait comporter un site propre pour les transports en commun. Il faudrait l'ouvrir plusieurs mois avant les autres voies, afin d'éviter que l'offre accrue de voirie n'entraîne un surcroît de trafic individuel. Dans tous les cas où, par malheur, la pression du lobby routier imposerait la création ou l'aménagement d'une voie rapide en zone urbaine, nous soutiendrions une solution souterraine ou couverte par solidarité avec les riverains. Mais il ne faut pas en masquer le prix pour la collectivité.

Il faut avoir le courage de s'opposer à la tentation de certaines associations de défense de l'environnement qui veulent préserver leur tranquillité en prônant le développement des autoroutes souterraines. *Les deniers publics ne* sont pas inépuisables, et les automobiles et leurs gaz d'échappement ressortent de terre quelque part. En particulier, il est exclu d'accepter le creusement de radiales urbaines et d'un *super-périphérique souterrain, de type Muse,* Icare ou Laser. Il faut surtout commencer par réparer les dommages et les nuisances déjà causés par les infrastructures routières existantes, en particulier les grandes autoroutes en milieu *urbain.*

D'un point de vue budgétaire, il faut considérer ces adaptations comme le paiement d'une dette contractée à une époque révolue et affecter ces dépenses au poste « amélioration de l'environnement » dans les dépenses régionales. Mais les coûts de préservation de l'environnement pour les routes qui restent à construire devraient faire partie du coût de production normal d'une route moderne, ils seront donc intégrés au chapitre « circulation » dans les budgets publics.

► ***Janick Giroux et Alain Lipietz (Verts)* sont membres du conseil régional d'Ile-de-France.**

هكذا من الأصل

SAINT-BRIEUC

Riche de ses confluences

SAINT-BRIEUC a, bien sûr, une histoire, mais c'est d'abord un site, une singulière illustration de la géographie. La topographie du terroir a commandé son destin, en l'inscrivant, dès la Préhistoire et l'Antiquité, à la limite, à moins que ce ne soit à la transition ou, mieux, à la rencontre, des aires culturelles de deux communautés armoricaines, puis du parler gallo et de la langue bretonne. Même le récit fondateur de la ville, celui du moine Brieuc et de ses compagnons, fuyant le pays de Galles au temps des migrations des insulaires celtes sous la pression des Angles et des Saxons, procède d'un choix géographique : un abri, une source, près de la mer et déjà à l'intérieur des terres, dans les hauteurs boisées de la vallée du Gouët.

La ville est née dans une cuvette marécageuse qui était le bassin supérieur d'un ruisseau affluent du Gouët, et elle a ensuite débordé sur les bourrelets et tertres environnants du plateau, *précisait le géographe* Maurice Le Lannou, enfant du pays. Sa ville, il l'avait évoquée dans un petit livre où les sentiments qu'il lui portait et la nostalgie qu'elle lui inspirait se mêlaient à une description savante. *« Ville exiguë débouchant sur un amphithéâtre marin, hors de la vue des pirates de la mer* (...), *site urbain peureux dans un cadre d'une hardiesse grandiose »* notait-il en 1986 (*Saint-Brieuc*, éditions Champ Vallon).

La cité dont il conservait le souvenir des processions et des fêtes, qui en faisaient *« une communauté de célébrants »*, et dont il regrettait qu'elle ait perdu ses choux, ses fraises et sa morue salée, il la disait *« bâtie, dans son essentiel, de son propre sous-sol »*, de ce granit couleur gris-bleu *« qui ne se laisse confondre avec nulle autre en Bretagne »*. Les nostalgies de son enfance, au moins aussi prégnantes que celles de Louis Guilloux (*Ma Bretagne*, éditions Folle Avoine), n'empêchaient pas le géographe d'admirer l'élan du dernier-né des viaducs, inauguré en 1980, qui enjambe les vallons du Gouët et du Gouédic, *« une des plus belles illustrations géographiques de l'histoire contemporaine que je connaisse »*, écrivait-il.

Saint-Brieuc est une ville découpée par les trois vallées qui burinent le plateau jusqu'à la baie, à quoi s'ajoute la coupure transversale de la voie ferrée Paris-Brest qu'emprunte désormais le TGV. Ce puzzle urbain trouve sa cohérence dans les trois générations de ponts et de viaducs qui en relient les pièces et constituent le maillage aérien d'un paysage écartelé dont, curieusement, la mer est absente. On la hume, grâce aux *embruns* venus du large, on l'entend dans les cris des goélands familiers de la cathédrale-forteresse, mais on ne la voit pas. Il faut descendre les quatre-vingts mètres de dénivelé, en suivant les cours d'eau jusqu'au port du Légué, pour découvrir le mouvement des marées.

« Saint-Brieuc est né de la mer, mais ce fut pour rencontrer la terre, et, si son port a connu des heures de gloire, c'est par la présence terrienne que la ville s'est affirmée », reconnaît Claude Saunier qui, lui aussi, enseignait la géographie avant de se consacrer à ses mandats de maire, depuis 1983. Loin de voir sa ville tiraillée entre ses traditions chrétiennes et républicaines, entre ses racines ouvrières et paysannes, entre ses vocations industrielle, commerçante et administrative, le maire lui prête, plutôt, la capacité de marier les contraires. Comme si les fractures naturelles du sol avaient, par compensation, voué Saint-Brieuc à devenir une ville de synthèse et de rencontre.

Si on ne s'endort pas dans le confort, la dimension de ville moyenne est un atout car elle permet de « mobiliser les gens »

C'est la thèse de Claude Saunier et le fil conducteur de son action. Mais c'est aussi le sentiment de Jean-Claude Marin, prêtre qui se partage entre la gestion d'une librairie, place du Champ-de-Mars, et l'animation d'entretiens sur les ondes d'une radio locale. Il lui semble que son relief tourmenté, autant que son histoire, inclinent la ville à la confrontation permanente. Jean-Claude Marin contribue à alimenter cette respiration en invitant des gens du cru ou de l'extérieur. C'est ainsi qu'il fait son chemin, en *« hors-venu »*, dans cette ville qui, dit-il, *« n'a ni socle ni axe, mais où l'on respire ; qui conteste, grogne et râle, mais en se gardant de la tentation totalitaire »*. Maurice Le Lannou soulignait aussi les paradoxes d'*« une ville religieuse et peu cléricale, républicaine et peu portée vers le rouge »*.

Un autre témoignage corrobore l'impression que le site génère un art de vivre ensemble. Henri Le Pesq, architecte, directeur du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement des Côtes-d'Armor, observe : *« Saint-Brieuc est une ville que l'on ne comprend pas tout de suite, une ville complexe où l'on se perd facilement car elle n'a pas d'unité évidente, de quartiers homogènes servant de repères. Elle est, comme sa cathédrale, composite. C'est le fruit de sa topographie, mais aussi de la liberté laissée aux bâtisseurs. »* D'où la créativité architecturale qui semble s'exprimer spontanément. Tout le monde n'est pas d'accord sur l'aménagement de la place du Chai ou sur l'aspect des nouvelles halles, mais *« la ville reste vivante et fonctionne »*, dit Henri Le Pesq, en espérant que Saint-Brieuc saura préserver ce qui lui vaut sa qualité de vie.

Il n'est pas le seul à chanter les mérites de cette dimension d'équilibre urbain qui fait le charme des villes moyennes. Roland Fichet, dramaturge, directeur du Théâtre de la Folle-Pensée, dont la troupe sera au programme officiel du prochain Festival d'Avignon, partage cet enthousiasme. Il dit se nourrir du rapport dialectique qu'il entretient avec les représentants des pouvoirs locaux, tout autant qu'avec le public briochin, si proche, si fidèle mais, aussi, si réactif aux productions de théâtre contemporain qu'il propose. *« Les gens de ma rue*, raconte-t-il, *viennent au spectacle et m'en parlent. »*

Louis Bocquenet, venu à Saint-Brieuc comme joueur de football, a trouvé ici une harmonie entre la ville, la mer et la campagne, qui l'a retenu. Le voici psychothérapeute au centre départemental de l'enfance, animateur du mouvement de l'école Diwan, représenté à Saint-Brieuc par un établissement scolaire où l'on enseigne parallèlement le français et le breton, porte-parole des associations bretonnantes. Il souhaite que ces dernières soient mieux associées à la vie de la cité afin, dit-il, de donner un peu plus d'âme à Saint-Brieuc : *« On est en Bretagne et on ne le sent pas ! »* Pour l'heure, il se réjouit d'avoir été invité à participer aux travaux d'une commission sur l'aménagement de la zone du Légué.

Pour le maire, nul doute que la dimension de ville moyenne est un atout car elle permet de *« mobiliser les gens »*. Les mobiliser pour quoi ? L'essor démographique des années 60, qui correspondait à la désertification rurale, promettait à Saint-Brieuc une population assez vaste. Depuis, la courbe s'est infléchie et le centre a même régressé au profit des communes de la périphérie. Ici, l'un des problèmes les plus délicats est de renforcer la coopération intercommunale au sein du district et de convaincre les derniers récalcitrants (la grosse commune de Plérin notamment).

C'est que Saint-Brieuc inquiète en raison d'un cursus politique qui jure dans l'histoire contemporaine de la Bretagne. Alain Saunier, socialiste du courant Poperen, est l'héritier d'une filiation municipale qui, par l'intermédiaire de ses prédécesseurs, Yves Le Foll et Antoine Mazier, remonte au début des années 60. Cette ville, marquée par l'esprit républicain, la franc-maçonnerie et le christianisme social, l'influence de Louis Guilloux, fut, dès cette époque, un laboratoire de la gauche, explique son maire actuel, en se référant à ses souvenirs de famille et de militant, puisqu'il est le fils d'un artisan socialiste, lui-même devenu conseiller municipal. Saint-Brieuc a été l'un des lieux de naissance du PSU et l'un de ses rares points forts, un endroit où il s'est passé quelque chose à gauche bien avant que le mouvement ne gagne le reste du pays en 1981.



Aux beaux jours de l'aménagement du territoire, la ville qui était depuis la fin du dix-neuvième siècle l'un des pôles industriels de la Bretagne, avec les aciéries (Forges et laminoirs de Bretagne, Sambre et Meuse), le textile, la fabrication de brosses et de pinceaux, le bâtiment, puis, après la guerre, le développement de l'agroalimentaire, l'électroménager (Chaffoteaux et Maury), accueille, en 1962, une usine du Joint français. Il s'y produira, dix ans plus tard, un conflit social d'une grande âpreté, marqué par la solidarité de la majorité de la population et des élus de gauche avec les grévistes.

Saint-Brieuc ne renie pas cette page de son histoire mais voudrait aussi la faire oublier. *« Cette affaire a pesé lourdement*, reconnaît Claude Saunier. *Le conflit a, pendant vingt ans, provoqué une fracture entre les élus et le patronat. Je me suis fait un devoir de rétablir des contacts normaux, à l'occasion, en particulier, de la crise de reconversion de Chaffoteaux et Maury. J'ai été entendu et nous avons pu conjurer le sort. »* Le résultat le plus voyant de la reprise du dialogue est la création d'une agence de développement économique, fondée sur le paritarisme et que préside Jean-Louis Raymond, qui dirige Armor-Peinture. Elle a à son actif le lancement d'une pépinière d'entreprises.

Pour l'avenir, le grand souci du maire est de ne pas laisser vieillir sa ville, de faire en sorte qu'elle ne s'endorme pas dans le confort de sa dimension moyenne et de sa qualité de vie reconnue. Sa crainte est de la voir se transformer en un havre pour retraités, alors que, selon lui, elle doit s'affirmer, encore et toujours, entre Rennes et Brest, comme *« un de ces pôles urbains qui servent de point d'ancrage à l'aménagement harmonieux du territoire et, en l'espèce, de l'espace breton »*. Aussi Claude Saunier considère-t-il comme *« un acquis majeur »* l'installation du centre d'études universitaires, qui regroupe des antennes de l'université de Rennes et retient trois mille cinq cents étudiants. Il déplore le départ vers Guingamp de l'établissement d'études supérieures dépendant de la faculté catholique d'Angers. Le chef-lieu d'un département voué à l'élevage (porcs, volailles, œufs) se flatte aussi de la proximité d'un centre de recherches en zoologie.

Le dynamisme de la cité, dans cette région qui s'est considérablement modernisée, se manifeste par la capacité d'innovation, qu'illustrent, par exemple, l'intégration des taxis au système collectif des transports et l'expérimentation de la carte à puces comme moyen de paiement du stationnement. Mais Saint-Brieuc a d'autres titres de fierté. La vitalité de son activité artistique et intellectuelle, qui s'organise, pour l'essentiel, autour de La Passerelle, lieu privilégié du centre-ville, en bordure du quartier piétonnier, entre la rue Saint-Guillaume et la place de la Résistance, où un complexe de salles de spectacle et d'exposition jouxte le charmant théâtre à l'italienne que s'était offert la bourgeoisie locale. C'est la revanche posthume de l'écrivain Louis Guilloux et la marque d'une gestion municipale de gauche qui non seulement a fourni les moyens de cette politique culturelle, mais a accepté les innovations proposées.

Saint-Brieuc tire orgueil d'être une ville où souffle l'air du large et où pousse la verdure. Elle offre, grâce à ses vallons aménagés en jardins suspendus, bois et promenades, quarante-huit mètres carrés d'espace vert par habitant, deux fois plus que la moyenne nationale. On se prend à rêver de ce que pourrait devenir la réfection de la zone du Légué. La pollution, ici, provient des nitrates, phosphates et bactéries que les eaux de ruissellement apportent des champs d'épandage du lisier (déjections résultant de l'élevage des porcs). Cette nuisance met en cause la pureté d'un site que certains appellent, par dérision, *« la baie des Cochons »*. Des mesures d'assainissement ont été prises depuis 1987, mais elles exigent des moyens importants.

Le problème dépasse, par son ampleur, le cadre de la ville, mais il est significatif que la majorité municipale se soit ouverte aux écologistes. Le maire a conscience que trente ans de présence socialiste ne garantit pas forcément l'avenir. *« L'opinion attend un renouveau, la question de l'alternance est posée »*, dit-il en toute simplicité, en notant *« l'irruption du RPR dans le paysage depuis les dernières élections législatives »*. Tout se passe comme s'il préparait ses amis, ses alliés potentiels et ses concitoyens à l'idée d'un renouvellement profond de son équipe : de ce côté-là aussi il y a, peut-être, de l'innovation dans l'air.

de notre envoyé spécial
André Laurens

Prochain article :
CHARTRES

Chiffres

■ **Préfecture** du département des Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc compte 44 752 habitants.

■ **L'agglomération**, qui réunit six communes, compte 83 861 habitants et se situe au soixante-sixième rang du classement effectué par l'INSEE des cent premières agglomérations de France métropolitaine.

■ ***Résultats des élections municipales du 19 mars 1989 :***
I., 32 292 ; V., 20 978 ; A., 35,03 % ; E., 20 626.
Union gauche (Saunier, PS, m.), 8 684 (42,10 %), 31 élus (9 PC, 20 PS, 2 maj. p.).
Union droite (Joncour, UDF-PR), 7 363 (35,69 %), 8 élus (4 UDF, 3 RPR, 1 div. d.).
Verts (Mangold), 4 579 (22,20 %), 4 élus (4 écologistes).

■ **Résultats du référendum sur l'Union européenne du 20 septembre 1992 :**
I., 32 144 ; V., 21 456 ; A., 33,25 % ; E., 20 864.
Oui........ 13 639 (65,37 %).
Non........ 7 225 (34,63 %).

L'agroalimentaire de la Bretagne à l'Afrique

« Il n'y a que les Bretons qui ne se rendent pas compte du chemin qu'ils ont parcouru », dit Jean Stalaven, en se souvenant de ce qu'était la Bretagne quarante ans plus tôt. Les progrès accomplis dans l'équipement de la province ont accompagné l'exceptionnelle réussite de son entreprise, qui, partie d'une modeste charcuterie familiale, est devenue l'un des plus importants groupes agroalimentaires d'Europe, avec des usines à Saint-Brieuc et à Yffiniac, mais aussi à Dunkerque, en Corrèze, en Grande-Bretagne, en Nouvelle-Calédonie et en Australie ; avec ses quatre cents produits, du jambon à la salade composée ; avec un chiffre d'affaires proche de 500 millions de francs ; avec des délais de livraison de plus en plus courts et adaptés à la demande. Jean Stalaven, c'est le triomphe de la cuisine de traiteur informatisée, de la prise de la commande à l'expédition, en passant par la préparation dans des usines de science-fiction.

L'aventure du néré

Ce n'est rien à côté de Jean Stalaven lui-même, manager de son temps et personnage de légende, comme on les aime ici, qui, à soixante-quatorze ans, continue de se passionner pour son entreprise, ce qui n'est déjà pas banal, mais aussi pour quelques autres aventures. En particulier, celle du néré, un arbre miraculeux dont l'exploitation rationnelle pourrait sauver de la famine les populations du Sahel. En gros, un chercheur, Kaled Aït Amou, travaillant dans le nord de la Côte-d'Ivoire, se lie d'amitié avec Jean Stalaven, qui l'aide de tout son poids et de tout son enthousiasme. C'est ainsi que se trouveront mobilisés des personnalités qualifiées des Côtes-d'Armor, les techniciens du Zoopôle de Ploufagran et d'autres laboratoires bretons, la ville de Saint-Brieuc, le conseil général, le conseil régional, diverses entreprises et services publics, sous l'égide de l'association Armor Développement.

Des dizaines de milliers d'arbres ont déjà été plantés et des progrès substantiels ont été réalisés dans le conditionnement de la poudre de néré, sous forme de plaquettes solubles, à l'instar de nos cubes de bouillon. Côtes-d'Armor, Côte-d'Ivoire, l'agroalimentaire n'a pas de frontières, si l'on veut bien se souvenir, avec Jean Stalaven, que ce n'est pas seulement un marché, mais aussi une technique de nutrition.

A. L.

• *Dans la série « Cités »*, le Monde *a déjà publié : Arras* (daté 15-16 novembre 1992) ; *Saint-Malo* (22-23 novembre) ; *Mâcon* (29-30 novembre) ; *Perpignan* (6-7 décembre) ; *La Rochelle* (13-14 décembre) ; *Rodez* (20-21 décembre) ; *Lisieux* (27-28 décembre) ; *Valenciennes* (3-4 janvier 1993) ; *Aurillac* (10-11 janvier) ; *Troyes* (17-18 janvier) ; *Tulle* (24-25 janvier) ; *Blois* (31 janvier-1er février) ; *Albertville* (7-8 février) ; *Angers* (14-15 février) ; *Périgueux* (21-22 février) ; *Vesoul* (28 février-1er mars) ; *Bastia* (7-8 mars) ; *Thionville* (14-15 mars) ; *Arles* (21-22 mars) ; *Colmar* (28-29 mars) ; *Le Havre* (4-5 avril) ; *Saint-Quentin* (11-12 avril) ; *Auxerre* (18-19 avril) ; *Carcassonne* (25-26 avril) ; *Versailles* (9-10 mai) ; *Calais* (16-17 mai) ; *Annecy* (23-24 mai) ; *Bayonne* (30-31 mai) ; *Dole* (6-7 juin) ; *Bègles* (13-14 juin) et *Roanne* (20-21 juin).